

MATERIALI

della Società italiana di studi sul secolo XVIII

OPINIONE LUMI RIVOLUZIONE



ROMA 1993

ADESIONI E QUOTA SOCIALE

Chi intende aderire alla Società italiana di studi sul secolo XVIII deve restituire riempita la scheda di adesione, che si può richiedere al segretario, e versare la quota annuale (Lit. 30.000 per le persone fisiche e 60.000 per le istituzioni) sul c/c postale n. 84746007, impersonalmente intestato alla Società italiana di studi sul secolo XVIII, piazza S. Agostino, 8, 00186 - Roma.

La sede ufficiale della Società italiana di studi sul secolo XVIII è presso l'Accademia Letteraria dell'Arcadia, piazza Sant'Agostino, 8, 00186 - Roma; tuttavia, per una più celere comunicazione con il comitato esecutivo, rivolgersi direttamente a:

PRESIDENTE: Paolo Alatri, via Pompeo Magno, 10/B, 00192 - Roma

VICEPRESIDENTI: Giuseppe Ricuperati, via Montebello, 24, 10124 - Torino, e Sergio Romagnoli, via Boccaccio, 44/B, 50133 - Firenze

SEGRETARIO GENERALE: Alberto Postigliola, via Città di Castello, 13, 00191 - Roma

TESORIERE: Maria Grazia Bottaro Palumbo, corso A. Podestà, 10/B, 16128 - Genova

Il **CONSIGLIO SCIENTIFICO** della Società è composto da Gennaro Barbarisi, Carlo Capra, Paolo Casini, Vittor Ivo Comparato, Furio Diaz, Lia Formigari, Gianni Francioni, Giuseppe Giarrizzo, Giovanna Gronda, Luciano Guerri, Antonio Santucci, Lionello Sozzi.

La redazione dei Materiali è presso il segretario generale, al quale i nuovi soci debbono inviare la scheda di adesione riempita per l'archivio della Società. Ad Alberto Postigliola vanno pure indirizzati gli aggiornamenti sulle ricerche in corso e le corrispondenze che s'intende far pubblicare sul Bollettino.

I cambiamenti di indirizzo vanno comunicati simultaneamente alla tesoreria (presso la sede della Società) e al segretario, cui pure ci si può rivolgere per altre informazioni concernenti la vita della Società.

OPINIONE LUMI RIVOLUZIONE

a cura di
Alberto Postigliola

SOMMARIO

Alberto POSTIGLIOLA - Introduzione	Pag.	5
Jean SGARD - <u>Vox Populi</u>	"	7
Edoardo TORTAROLO - <u>Opinion publique</u> : le variazioni semantiche tra Antico regime e Rivoluzione francese	"	13
Gianni Eugenio VIOLA - Le relazioni di viaggio nella formazione dell'opinione pubblica	"	17
Catherine LARRÈRE - Opinion publique et volonté générale	"	23
Anné-Marie CHOUILLET - Condorcet devant l'opinion publique: action ou rejet?	"	32
Maurizio MAMIANI - La scienza moderna è solo opinione pubblica? A proposito di Lavoisier, Chambers e della riforma della nomenclatura chimica	"	38
Pierre RÉTAT - Le journaliste comme interprète et guide de l'opinion publique en 1789	"	43
Claude LABROSSE - Essai de définition du phénomène "opinion publique" à partir des journaux parisiens de 1789	"	51
Edgar MASS - La révolution en direct - <u>La Gazette de Bonn</u>	"	59
Françoise WEIL - Le <u>Journal du Département de la Côte d'or</u> de Vivant Carion de 1796 à 1799	"	68
Franco PIVA - Opinione e prassi ne <u>L'amico degli uomini. Foglio periodico dei torchi liberi di Verona</u> (1797)	"	82
Fabio TODESCO - Il "pubblico" e la tradizione delle "dispute vane" come pre-costituenti dell'opinione pubblica attraverso i periodici	"	92
Louis DESGRAVES - L'opinion publique en province: les éloges de Montesquieu adressés à l'Académie de Bordeaux (1782-1789)	"	101
Gian Paolo ROMAGNANI - Le accademie torinesi fra politica, scienza e cultura	"	109
Marina FORMICA - <u>Vox Populi, Vox Dei?</u> - Tentativi di formazione dell'opinione pubblica a Roma (1798-1799)	"	119

Carla DONI - Vittorio Alfieri pentito "malgré lui". Come si costruisce un falso storico	Pag.	127
Simone BALAYÉ - Madame de Staël et l'idée d'opinion publique	"	133
Christian ALBERTAN - Linguet et l'appel à l'opinion	"	139
Marita GILLI - La force de l'opinion publique dans le processus révolutionnaire, vue par un allemand: Georges Forster	"	146
Ann THOMSON - Thomas Paine et l'opinion publique	"	152
Cecilia CAMPA - Coscienza di pubblico, opinione e cosa pubblica: il caso di gestione dell'Opéra (1779-1799)	"	158

INTRODUZIONE

Opinione è termine di grande pregnanza semantica. Sinonimo di punto di vista o di parere, più o meno ponderato, nel diciottesimo secolo acquista valenze altamente significative.

Vi è un'accezione negativa di opinione: quella corrispondente alla doxa dei sofisti contrapposta alla verità (tanto religiosa o filosofica, quanto scientifica). Come l'opinione appartiene alla retorica e all'oratoria, ed è frutto della persuasione indotta dall'oratore, così la verità è frutto dell'esercizio rigoroso della logica. Accezioni, queste, che vengono accostandosi nel corso del Settecento, man mano che il termine e la nozione entrano a far parte del vocabolario proprio della teoria e della pratica politica. Dal punto di vista sociale (o morale, come si diceva allora), l'opinione, in rapporto per esempio alla discussione sul lusso, si trova legata alla nozione di apparenza, sia questa considerata in un'accezione negativa ovvero positiva. Essa acquista tuttavia anche - per così dire - una maggiore autonomia, divenendo sinonimo di convinzione (per esempio in Montesquieu, che definisce la libertà come "l'opinion de sa sûreté") o di credenza certa (il belief di David Hume). E tuttavia l'opinione acquista sempre più dignità in quanto libera manifestazione della propria verità. Partendo dunque dall'opinione-parere, si ha l'opinione-convinzione (nell'ambito della coscienza) e l'opinione-certezza (scientifica e/o filosofica).

Per altro verso, nella misura in cui l'attività degli intellettuali mira alla trasformazione della società mediante le riforme, ovvero (come nel caso di Rousseau, per esempio) attraverso una nuova fondazione dell'associazione legittima, l'opinione, nel senso di opinione pubblica, diviene in pari tempo fonte e oggetto di trasformazione. L'opinione pubblica diviene così l'espressione, la forma concreta che assume la coscienza dei diritti.

Era stato con altri autori quali John Locke che l'opinione pubblica aveva assunto un'accezione positiva ed era diventata criterio della vita morale e delle azioni, prendendo dunque un valore normativo.

L'opinione pubblica, nella sua accezione normativa, e cioè in quanto produce delle conoscenze di valori sia morali sia politici, finisce, nel XVIII secolo, con il corrispondere a ciò che prima era stato il consensus gentium, (in funzione della ricerca della verità filosofica e religiosa) e più di recente alla ragione-bon sens cartesiana o al common sense degli inglesi. Ma l'opinione-verità ha il suo contrappasso nell'opinione-rumore, nella voce pubblica (la fama dei Romani).

Nel momento in cui l'opinione diviene opinione pubblica, e in cui cresce la rilevanza politica di essa, nonché le sue pretese, si crea la necessità di approfondire i criteri di riferimento e di legittimazione. È così che divengono problematici, e tra loro collegati, i nessi: opinione personale/opinione pubblica, interesse particolare/interesse generale, volontà particolare/volontà generale. Ancora, l'analisi e la misura dell'opinione appartengono al dominio del verosimile e del probabile. E dal momento che si comincia a 'matematizzare' la nozione di probabilità, lo statuto della scienza dell'uomo-in-società tende ad avvicinarsi a quello delle scienze della natura (probabilità statistica, aritmetica politica, aritmetica 'morale', o sociale).

Di estremo interesse è poi l'approfondimento dei meccanismi della formazione dell'opinione pubblica (sia spontanei sia 'guidati'), tramite per esempio l'educazione (sia diretta sia indiretta), la stampa, gli spettacoli, le feste, i giochi popolari, i caffè, i salotti, i club e tutte le forme di socialità.

Ora, in particolare per quanto riguarda i meccanismi di formazione dell'opinione, è, come noto, negli ultimi anni dell'Antico Regime e poi dopo lo scoppio della Rivoluzione che si hanno

delle accelerazioni e dei cambiamenti di notevole entità, in cui la stampa e le varie forme di socialità giocano un ruolo essenziale.

È per questa serie di motivazioni che la nostra associazione, d'intesa con la consorella francese, ha dedicato, in occasione del bicentenario della Rivoluzione francese, il terzo colloquio italo-francese a L'opinione pubblica tra crisi dell'Antico Regime e Rivoluzione. 1770-1800 (Santa Margherita Ligure, 21-23 settembre 1989). Nel momento in cui si avvia un'ampia ricerca internazionale su "Concetti e simboli del XVIII secolo", promossa dalla Fondation Européenne de la Science, una sezione della quale è appunto dedicata all'opinione, la Società italiana di studi sul secolo XVIII ha ritenuto di raccogliere, nella misura del possibile, i contributi presentati in quella significativa circostanza.

Va qui tuttavia ricordato che oltre agli autori dei testi qui pubblicati, hanno tra gli altri partecipato al convegno, presiedendo e animando le sedute, intervenendo ai dibattiti o presentando delle comunicazioni, Roland Mortier (ora coordinatore del progetto di cui sopra), Paolo Alatri, Jean Ehrard, Furio Diaz, Jean Ferrari, Paolo Viola, Lionello Sozzi, Eugenio Di Rienzo, Giuseppe Ricuperati, Giovanna Gronda, Alberto Postigliola, Maria Teresa Romano Cervone, Marco Cuaz, Anne Machet, Maria Luisa Nevola, Erasmo Leso, Michele Cataudella, Milena Montanile, Edouard Guillon, e la compianta Lynn Salkin Sbiroli, che qui si vuole ricordare.

Alberto POSTIGLIOLA

VOX POPULI

Vox populi, vox dei déclare un vieil adage; il est permis d'y voir la première expression de ce que nous nommons aujourd'hui "opinion publique". Cette formulation invite à la réflexion: d'emblée, elle pose le consentement populaire comme manifestation de Dieu, elle lui confère une valeur charismatique et quasiment mythique. Or cette notion théologique inspire très probablement l'idée qu'on se fait, sous l'Ancien Régime, de l'opinion populaire; et c'est ce que j'essaierai de montrer dans un premier temps, en partant de l'exemple du sacre des rois; elle inspire aussi la théorie des corps intermédiaires défendue par les Parlements. Et quand en 1788 apparaît une interprétation politique de l'opinion, on peut penser qu'elle reste tributaire d'un mythe qui s'est simplement laïcisé; car au-delà de la représentation parlementaire, objet central du débat politique en 1788, on continue d'invoquer une unanimité donnée comme évidente et pourtant improbable, une unanimité fondée sur la Raison, la Nature ou le Peuple, présentés comme des entités mythiques. Après quoi nous pourrions nous demander si l'opinion publique, ou ce qu'on appelle volontier aujourd'hui le consensus social, ne relève pas en tout temps de l'imagination mythique.

C'est dans les élections de l'Eglise primitive que l'on trouvera la première manifestation de la vox populi. On sait que dans les communautés chrétiennes, c'est le peuple rassemblé qui préside à l'élection des évêques (1). Cette procédure s'est modifiée en fonction de la croissance des communautés. Une tradition solidement établie au III^e siècle voudra que le conseil épiscopal propose et que le peuple dispose: la dignité épiscopale est alors conférée universae fraternitatis suffragio et episcoporum iudicio, car le peuple, dira-t-on, est docendus non sequendus (2). Toute la pratique de l'Eglise au cours des siècles tend à diminuer cette intervention populaire, pour n'en plus faire qu'un symbole. Il arrive que pour lutter contre le pouvoir des rois, l'Eglise rappelle la loi primitive; la réforme grégorienne tente de remettre en vigueur au XII^e siècle le principe premier: "Celui qui doit commander à tous, doit être élu par tous". En fait, la tradition, distinguant entre la plebs tumultueuse et le populus ou peuple éclairé, délèguera toujours au chapitre ou à un collège, éventuellement élargi à quelques notables, le soin de l'élection des évêques, et à plus forte raison, des papes. L'Eglise accorde malgré tout, même de façon purement symbolique, un certain prix à la voix populaire et à l'expression d'une unanimité, qui semble toujours relever de l'inspiration divine. Or on retrouve dans le cérémonial du sacre des rois les mêmes principes: toute autorité vient de Dieu, celle des rois comme celle des évêques, et le roi ne reçoit qu'une sorte de délégation divine; ce peuple qui lui est soumis, il doit l'aider à faire son salut, d'où les premières paroles du serment qu'il prononce le jour du sacre: "Haec populo Christiano, et mihi subdito, in Christi promitto nomine" (3). Comme dans le cas de l'élection des évêques, la communauté chrétienne ratifie, le jour du sacre, un accord de nature religieuse; et c'est pourquoi, entre autres, le roi s'engage solennellement à combattre les hérétiques. Cet accord sous l'autorité suprême de Dieu est bien en même temps un acte de choix, une élection: le Roi est consacré misericordia Domini et electione populi. Dans le rituel du sacre figure donc toujours l'intervention de la vox populi. C. Leber évoque la formule prononcée par les seigneurs, porte-paroles de la Nation, lors du sacre de Philippe I^{er}: "Nous le voulons, nous l'appelons, soit fait!" Décivant le sacre de Louis XIV, Piganiol de La Force rappelle que les évêques demandent "aux Seigneurs assistants et au Peuple s'ils l'acceptent pour Roi", et tous répondent par "acclamations" (4). Cette intervention populaire a pris, lors du sacre de Louis XVI, une importance particulière. Rappelons que le sacre eut lieu peu de temps après la Guerre des Farines, et qu'il avait pour premier objet d'exorciser la crainte de l'émeute; le pacte de confiance entre le Roi et son peuple

devait être renouvelé sous sa forme la plus solennelle. L'antique rituel est donc intégralement rétabli, et les relations de presse insisteront longuement sur cette phase ultime de la cérémonie, qui succède à l'intronisation: "... Les Héraults d'Armes montèrent au Jubé; on ouvrit les portes de l'Eglise, le Peuple y entra en foule & fit paroître les sentimens les plus vifs de respect & d'amour par des acclamations et des cris de joie dont l'Eglise retentit, & qu'accompagnaient les fanfares des Trompettes & Haubois qui étoient au bas du chœur. Ce fut dans cet instant qu'on vit partout couler les pleurs qui donnèrent aux cris & aux acclamations un degré d'intérêt & de tendresse qui n'a point d'expression. Les Etrangers eux-mêmes partagèrent cette ivresse universelle & se trouvèrent remplis de sentimens François" (5). Mais on voit aussitôt combien cette élection par acclamation a été vidée de son sens: le peuple n'élit pas, il ratifie un acte de succession et il manifeste avec éclat sa soumission. Or cet accord purement rituel et formel, Louis XVI le considère comme parfaitement expressif, et dans cette idée qu'il se fait de la voix populaire, on peut voir la source d'un malentendu dramatique.

La cérémonie du sacre de Louis XVI étonne par son caractère sentimental, émotif par moments, et purement paternaliste. La sincérité du Roi ne fait pas de doute: il adopte son peuple et il lui fait don de sa personne. Marmontel a très bien rendu, dans une lettre qui fit du bruit, l'atmosphère de mysticisme sentimental que le premier compte rendu de la Gazette avait seulement suggérée: on voit, dans ce reportage inspiré, le peuple se livrer d'abord à "l'effusion de la joie" et "l'enivrement de la félicité publique", sentiments en quelque sorte très humains et attendus; c'est après l'intronisation que se manifeste la transe mystique:

"[...] représentez-vous le Tableau. A peine le bruit des trompettes, des cloches, de l'Artillerie annonce le Couronnement, que les portes s'ouvrent. Le Peuple, à flots pressés, inonde cette Eglise immense, & dans l'instant fait retentir les voûtes d'un concert de Vive le Roi! que répète en échos la multitude des Assistans dont toute l'enceinte du Chœur est remplie en Amphithéâtre. Ces cris, mille fois renvoyés du fond du Sanctuaire bien loin au-delà du Parvis, font taire les chants de l'Eglise, absorbent le son des trompettes, couvrent le bruit des cloches & celui du canon. C'est alors qu'un attendrissement inexprimable a saisi toute l'Assemblée & que les larmes ont coulé. C'est alors que toutes les voix étouffées par les sanglots, un mouvement involontaire a excité les battemens de mains, qui, dans l'instant, sont devenus universels. Les Grands, la Cour, le Peuple, animés du même transport, n'ont eu que la même manière de l'exprimer. L'yvresse étoit au comble; & ce n'a plus été qu'une alternative rapide d'acclamations & d'applaudissemens" (6).

Marmontel tente, avec un talent indéniable, de rendre sensible l'union quasiment mystique du Roi et de son Peuple, dans un transport unique. Le Roi, dont il nous a dit la jeunesse, la "candeur", la modestie, se donne à son peuple avec une bonne foi parfaite; le peuple, transfiguré en Nation - car le clergé et les Grands sont là, mais comme fondus dans l'immense amphithéâtre de la Nation - adopte son roi par acclamation, mais se donne, lui aussi, dans une transe affective. On est à peine surpris qu'à cet instant la Reine, jalouse peut-être, s'éclipse et perde, comme le dit élégamment notre auteur, "quelques instants du plus beau jour de sa vie". Il ne fait pas de doute que le Roi ait médité sur le sens du Cérémonial du sacre des rois, dont il a dû apprendre chaque ligne; et il est infiniment probable que son écrivain officiel s'est efforcé de faire sentir, au besoin en le modernisant, le sens de l'ancien rituel. Telle est donc en 1775 la vox populi, et telle est l'image que Louis XVI en gardera. Cet homme timide a besoin d'un assentiment populaire, il aime les bains de foule, il veut être aimé, il se flatte de l'être, mais sans médiation et sans que le peuple ait l'occasion de parler. Le Journal encyclopédique, plus flatteur qu'on ne l'eût attendu, évoque l'épilogue de la cérémonie: le Roi, au sortir de l'Eglise, va répandre l'or à pleines mains: "mais plusieurs spectateurs, insensibles à cette largesse, restent immobiles & ne craignent que de

perdre de vue un roi qu'ils adorent. Nous le voyons, s'écrient-ils, que nous importe le reste? L'or, pour la première fois, cessa d'avoir des attraites [...]. L'amour du prince étoit devenu l'unique passion...". Cette passion supposée, Louis XVI ne s'en lasse pas. Il aime les cérémonies solennelles, les manifestations publiques, et il accepte que sa police donne un coup de pouce au besoin, pour mieux assurer la spontanéité des populations. Il suffit de lire les Mémoires secrets dits de Bachaumont pour voir comment les novellistes raillent cet aspect de la propagande royale: on se moque des instructions qui prévoient le cérémonial des fêtes de réception du Roi, avec "acclamations" comprises, on cite des inaugurations où les soldats et les ouvriers sont "gagés" pour crier "Vive le Roi!", on plaisante de l'innocence du Roi, qui croit en remontrant à son épouse sur le chapitre des applaudissements; et puis il y a cette brigade des "aboyeurs", que le Lieutenant de Police Le Noir n'arrive plus à payer (7) ... Louis XVI rêve très sincèrement d'être un nouveau Henri IV, et sa Cour s'emploie à lui prouver qu'il y réussit parfaitement. Mais dans cette version mystique de la popularité du Roi, il entre de plus en plus de mystification. Le Roi prétend finalement à un dialogue idéal avec sa Nation; de plus en plus, il en viendra à refuser les corps intermédiaires, les médiations; l'illusion d'une harmonie fénélonienne lui suffit. Pour Mouffle d'Angerville, le dialogue est rompu depuis longtemps: "... lorsque le Prince est sourd, les peuples sont muets" (8).

La notion de vox populi n'était pourtant pas, au début du règne de Louis XVI, une simple réminiscence théologique. Elle impliquait une théorie politique qu'on peut qualifier d'absolutiste. Louis XVI, comme ses prédécesseurs, est intimement persuadé de l'unité de l'Etat, confondu avec sa personne. Lors du discours dit de la flagellation, le 3 mars 1766, Louis XV avait déclaré, par la bouche de son chancelier, Maupeou: "Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine [...], que mon peuple n'est qu'un avec moi, et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en mes mains" (9). Représentant du Christ, le Roi s'incarne dans sa nation et parle à sa place. Mais l'interprétation inverse était alors soutenue par les jansénistes. De même que les jansénistes souhaitaient une participation de la paroisse au choix des curés, voire des évêques, et faisaient reposer l'autorité dogmatique sur le consentement universel, ils ont pu à divers moments mettre en question la légitimité du pouvoir absolu: si la réalité du pouvoir n'appartient qu'à Dieu, celui-ci peut le déléguer directement à la communauté chrétienne; dans ce cas, le pouvoir exécutif n'est plus que l'expression de la volonté générale (10). Cette conception du pouvoir, qui devait beaucoup à Locke et aux protestants exilés, a trouvé tardivement sa forme complète dans le traité de Maultrot, Origine et étendue de la puissance royale (1789-1790). Elle avait certainement fait son chemin dans les milieux parlementaires, gallicans et souvent proches des jansénistes. Dès l'affaire Maupeou, nombre de parlementaires avaient énoncé le caractère "révolutionnaire" de la situation créée par le Chancelier: le Parlement, chargé de l'enregistrement des lois et de leur sauvegarde, se sentait par vocation dépositaire du pacte social; il prétendait du même coup être l'interlocuteur privilégié du pouvoir, et le porte-parole de la Nation, son "unique organe" comme il le répète. Tel était du moins le rôle qu'il avait vocation de tenir dans les Etats Généraux. Ceux-ci n'ayant plus été réunis depuis 1614, la "remontrance" était tenue pour l'unique substitut de la vox populi. E. Badinter a bien montré comment cette position radicale était surtout le fait du Parlement de Paris; la Cour des Aides et l'aile libérale des Parlements ne prétendaient pas se substituer aux Etats Généraux et en demanderont en 1788 la convocation (11). Dans la grande Remontrance de 6 mai 1775, un mois avant le sacre, Malesherbes parle surtout du droit de parole de la nation, "de ce droit antique des Français, de ce droit de parler à nos Rois, et de réclamer avec liberté contre l'infraction des lois et des droits nationaux" (12). Ce droit de défendre ses intérêts est le propre de tout pays

"policé", alors que le despotisme "oriental" s'impose par le silence et l'administration "clandestine". La parole publique, selon Malesherbes, trouve sa forme dans le "recours" administratif, ou la "réclamation" ou le rappel des libertés fondamentales, que le peuple présente par le canal de ses représentants; mais il arrive aussi à Malesherbes de faire allusion à une autre forme de la parole populaire, qui est proche de la rumeur, ou de la prise de conscience collective; ainsi à propos des abus de la ferme générale des impôts: "Cette vérité qui est dans la bouche du Public entier, ne peut pas être ignorée de Votre Majesté". On peut bien penser qu'à travers toutes ces variantes, c'est bien la parole du peuple qui est désignée, les Parlements n'en étant que l'"organe".

En 1788 se produit la grande crise parlementaire des Edits. Fort de sa popularité, de son sentiment intime de figurer le corps unique de la nation, Louis XVI, avant de procéder à la création de nouveaux impôts, réduit au silence les Parlements et promulgue les Edits de mai, qui dévaluent l'enregistrement à une cour plénière et les grands procès aux bailliages. Privé de leur droit de parole, les parlementaires font appel à l'opinion publique. On le constate dans de nombreux communiqués qui envahissent, pendant toute l'année, les gazettes françaises publiées aux frontières. Les Nouvelles politiques de Berne écrivent le 2 juillet 1788 à propos des Edits: "A peine ont-ils été connus, qu'un cri général s'est fait entendre. L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des Ministres et des Rois, l'opinion publique a flétri d'avance quiconque accepterait des places dans cette Cour plénière, dans ce tribunal désavoué par la Nation, établi contre toutes les lois fondamentales sur les ruines de la vraie magistrature". Ce recours à l'opinion publique, hors de toute forme institutionnelle, présentait un grand danger pour les Parlements: dans cette issue ouverte à la parole publique, la petite magistrature, les avocats bourgeois, la basoche se sont engouffrées, et dès juin 1788, la France est envahie de brochures contestataires (13). Or ce qui revient avec insistance dans cette abondante littérature pamphlétaire, c'est le thème, profondément renouvelé, de la voix populaire. En quelques semaines, c'est le Tiers Etat qui est devenu l'organe de la Nation: cet ordre qui représente, comme on se plaît à le répéter, les neuf-dizièmes ou les dix-neuf vingtièmes de la Nation, se sent appelé à prendre la "défense du peuple" (Barnave, Esprit des Edits), à réclamer la réunion des Etats Généraux, seul moyen de donner à la voix populaire toute sa légitimité et toute sa force: "Dans ce comble de malheur, il n'est de ressource que dans les Etats généraux, et ce doit être le cri de ralliement de toutes les classes de citoyens, la demande universelle de toutes les provinces" (Réveil d'un Français). Le Tiers se substitue par là aux Parlements, réduits au silence, et qui ne reprendront jamais après leur retour en septembre 1788 l'influence qu'ils avaient eue jusqu'alors. Pourtant, le Tiers n'a pas de moyens d'expression qui lui soient propres: il n'est pas constitué en parti, il ne dispose pas de journaux; il ne peut qu'affirmer, dans ces innombrables pamphlets, le mythe d'une voix unanime: "Par toute la France, on a crié contre les lois nouvelles..." (Le Peuple instruit par les faits), c'est un "cri universel" (Examen impartial), une "éclatante réclamation des privilèges imprescriptibles de l'humanité" (Lettre d'un vieux militaire des montagnes). Le premier élément mythique dans cette énonciation de la parole populaire, c'est son unanimité - l'examen des brochures pour le seul district de Grenoble suffirait à montrer la multiplicité des opinions. Le second, c'est son caractère rationnel: l'"esprit public", ou l'"opinion publique" à laquelle on se réfère est celle d'un peuple "éclairé", qui prononce les impératifs de la pure raison. C'est ce qu'affirme une brochure dont le titre est un programme, Le Cri de la Raison: "La vérité perce de toutes parts, et les chaudes discussions que la fermentation des esprits a produite, sont en vérité d'excellens traités de droit public. Une force impérieuse a déchiré le voile dont de vils courtisans ou de sots publicistes avaient environné le contrat qui unit le monarque à ses sujets; elle crie à tous que ce contrat doit être l'ouvrage de la raison et des lois". Mais une autre brochure, la Lettre

d'un citoyen dauphinois, mettra précisément en doute le caractère rationnel de cet unanimisme apparent: "... quelques brochures, dont les auteurs se disent avec ostentation, les organes de la nation [...] nous crient, d'une voix de Stentor, qu'ils sont les mandataires de la raison et du bon sens". L'auteur, qui n'en est pas moins patriote, se méfie des "principes nouveaux introduits par l'effervescence, qui exalte toutes les têtes", de cette "chaleur" qui pourrait dégénérer en "fanatisme"; cet enthousiasme est suspect. De même, on verra à l'Assemblée Nationale et à la Convention, de bons esprits se méfier des votes d'enthousiasme, obtenus à l'unanimité par acclamation. Il est vrai que cette floraison de pamphlets, si caractéristique de l'année 1788, répond à une situation unique: le Roi veut gouverner sans intermédiaires, les ministres veulent réduire au silence les Parlements, le Roi est peu à peu contraint à convoquer des Etats Généraux dont personne ne saurait encore définir l'élection ou le fonctionnement. Dans cette vacance prolifère une parole libérée et sans règle, sans auteurs reconnaissables, et sans destinataires véritables: tout le monde semble s'adresser à tout le monde. Cette vox populi n'en est pas moins efficace; elle s'impose finalement aux ordres constitués, elle inspire les émeutes de mai-juin, le rappel des Parlements et de Necker, la convocation des Etats de Vizille et de Romans. Elle est une force à la fois évidente et indéfinissable: elle est l'opinion.

Que l'opinion publique soit un mythe, les sociologues s'en sont aperçus depuis longtemps. Jean Stoetzel rappelle que l'opinion ne représente pas un public, ni un peuple, ni une force; elle n'est pas un sujet et n'éprouve pas d'états subjectifs; elle serait plutôt la mise en forme d'opinions individuelles à l'intérieur de groupes déjà constitués, selon des procédures de communication très objectives et reconnaissables (14). Nous pouvons identifier des opinions publiées, représenter les tendances d'un public par organes d'expression ou par échantillons; nous pouvons supposer des courants, des tendances dominantes, jamais unanimes: quand nous dirons qu'une tendance est exprimée par 65% d'une communauté, nous commençons à parler d'opinion publique. L'opinion publique, sous une forme non mythique, serait donc l'expression médiatisée de quelques tendances majoritaires dans la collectivité nationale; elle ne peut être saisie que par l'intermédiaire des groupes ou des médias dans lesquels elle s'élabore. Et tout ce qui réfère à une collectivité unanime, à l'action d'un leader charismatique, à l'emprise de grandes évidences, tout ce qui prétend révéler une communion immédiate dans le sentiment de la vérité, tout cela doit être renvoyé aux études de mythologie sociale. C'est sans doute le cas de la vox populi.

Jean SGARD

NOTES

- (1) Voir le Dictionnaire de théologie catholique de Vacant et Mangenot, t. IV, art. "Election des évêques" et "Election des papes".
- (2) Epist. LXVIII de Saint Cyprien, citée par Vacant et Mangenot.
- (3) On trouvera le rituel du sacre dans les éditions séparées du Cérémonial du sacre des rois, ou dans C. Leber, Des Cérémonies du sacre, Paris et Reims, 1825.
- (4) Nouvelle description de la France, 2e éd., Paris, Le Gras, 1722, t. I, ch. II, art. X, p. 62.

- (5) Extraordinaire de la Gazette de France, du 9 juin 1775.
- (6) La Lettre a paru dans plusieurs journaux, en particulier dans la Gazette d'Amsterdam et, en résumé, dans le Journal encyclopédique d'août 1775; elle a été publiée séparément sous le titre: Lettre de M.M. à M***, sur la cérémonie du sacre de Louis XVI, s.l.n.d. [Paris, 1775], 7 p.
- (7) Voir les Mémoires secrets en juin, en octobre 1775, le 10 février 1779.
- (8) Mémoires secrets, octobre 1772. Sur l'activité des "patriotes", voir K. Baker, Inventing the French Revolution (1990), trad. fr.: Au tribunal de l'opinion, Payor, 1993, ch. IV.
- (9) Cité par E. Badinter dans son édition des Remontrances de Malesherbes (1771-1775), Paris, Flammarion, coll. "Champs", 1985, p. 54.
- (10) "Le roi ne peut contracter avec ses peuples que dans le sein du Parlement, lequel, aussi ancien que la couronne et né avec l'Etat, est la représentation de la monarchie tout entière", texte parlementaire cité par Marion dans le Dictionnaire des institutions de la France, art. "Parlement". Dans Jansénisme et politique (A. Colin, coll. U. 1965), R. Taveneaux cite de nombreux textes jansénistes de P. Barral, Le Gros et surtout Maulrot, qui vont dans le même sens: le pouvoir est une "concession gratuite" faite aux peuples par Dieu, "le fond du pouvoir réside dans la nation" (p. 203-215).
- (11) Ouvr. cité, p. 59-60.
- (12) Ibid., p. 172.
- (13) Voir "Le cri de la raison", communication collective du Centre de Recherche sur les Sensibilités au colloque de Clermont, La Légende de la Révolution, Clermont, 1988, p. 75-85.
- (14) La Psychologie sociale, Flammarion, 1978, rééd. "Champs", 1982, p. 294-295, 305-309. P. Bourdieu avait naguère émis un certain nombre de doutes au sujet des sondages d'opinion dans "L'opinion publique n'existe pas", article publié dans Les Temps modernes en 1973 et repris dans Questions de sociologie, éd. de Minuit, 1980.

OPINION PUBLIQUE: LE VARIAZIONI SEMANTICHE TRA ANTICO REGIME E RIVOLUZIONE FRANCESE (1)

La storia dell'opinione pubblica settecentesca è stata dominata dall'interpretazione che di questa nozione e di questo elemento della vita politica diede la storiografia liberale ottocentesca. Il volume di William MacKinnon On the Rise, Progress and Present State of Public Opinion in Great Britain and Other Parts of the World, pubblicato nel 1828, è esemplare in questo senso: l'opinione pubblica come l'orientamento che la parte migliore, più informata e economicamente salda di una società esprime in regime di libertà di stampa nei confronti delle politiche governative. L'opinione pubblica come epifenomeno della middle class of society, quindi: una interpretazione dell'opinione pubblica difficilmente applicabile senza distinguo e specificazioni alla società europea di antico regime, pregna degli sviluppi futuri ma certamente articolata in costellazioni politiche, intellettuali, mentali che non possono essere identificate tout court con quelle della borghesia ottocentesca. Il punto di partenza di un'indagine sull'opinion publique nel Settecento deve quindi essere l'attenzione alla struttura della società e dello stato dell'Antico regime, delle forme di espressione e di comunicazione, ma anche al significato che il concetto opinion publique rivestiva in quel contesto. Se la ridefinizione del vocabolario politico dell'età moderna è un problema di portata europea, è indubbio che riflettere sul significato del concetto di opinione pubblica sia essenziale per comprendere meccanismi essenziali della politica prerivoluzionaria, proprio a causa della molteplicità di accezioni di opinion publique nel Settecento: non diversamente, pur se meno spettacolarmente, da révolution, citoyen, aristocrate, république, anche opinion publique ebbe oscillazioni di significato, mutamenti di accezione che devono essere tenuti presenti nel loro legame con peculiari concezioni della società e della struttura di governo. Un tentativo di analisi che percorra l'arco di tempo dalla metà del secolo al Termidoro può quindi segnalare uno spettro complesso di mutazioni e di persistenze di significato che rimandano al fenomeno di natura fondamentalmente politica che stava prendendo corpo ma i cui contorni erano ancora largamente indefiniti: lo sviluppo di una cultura politica di controllo e di opposizione nei confronti del potere esistente. In questo ambito cronologico la tensione tra concetto e realtà che il concetto si sforzava di esprimere trovò una molteplicità di soluzioni tra loro concorrenti, il cui intreccio è necessario seguire pur sommariamente per non essere indotti a postulare un linguaggio rivoluzionario destinato a manifestarsi si progressivamente nella sua vera natura ma identico a se stesso già alle origini medesime del movimento che mise in discussione e poi rovesciò la monarchia assoluta. E' questa una premessa necessaria in particolare perché nel concetto di opinion publique si conservò nella seconda metà del Settecento un'accezione in cui dominava la nozione di accordo generico tra gli uomini, che non necessariamente (o quasi mai) corrispondeva alla verità e che contrapponeva il popolo ai dotti. Era una forma assunta dal tema rinascimentale dell'opinione regina del mondo che da Montaigne a Bacone a Pascal ha dominato un certo uso di opinion publique fino alla rivoluzione. Accanto a questa tradizione di significato, nella quale si rivelava la preoccupazione di esercitare un giudizio morale ma che non mostrava un vero interesse per le potenzialità descrittive nei confronti di una crescente politicizzazione nel dibattito pubblico, va ricordato l'uso di opinion publique per indicare un fattore della vita politica inglese, la cui instabilità e turbolenza fu ampiamente discussa come esempio negativo e termine di riferimento nel giudicare le vicende francesi prerivoluzionarie. L'emergere della valenza politica del concetto di opinion publique avvenne in Francia soprattutto entro una cultura politica che nell'immaginare scenari di riforma o di radicale mutamento dei rapporti politici modellava un

concetto di opinione pubblica che indicava una fonte di legittimazione del potere che era in realtà incompatibile con quella storicamente rappresentata dalla monarchia parlamentare inglese. Le due espressioni estreme di un uso del concetto di opinion publique entro una teoria sistematica di riedificazione dello stato vennero da Rousseau e dai fisiocrati. Nel Contrat social l'opinion publique è considerata la prova della riconquistata unità dell'uomo con se stesso e con la comunità. Per i fisiocrati l'opinion publique era la forma finale assunta dall'evidenza: il dispotismo legale sarà nella prospettiva fisiocratica la convergenza tra razionalità e accordo generale. Comune a queste due concezioni era la difficoltà a pensare entro l'idea di opinion publique la compresenza della molteplicità e la legittimità del disaccordo tra opinioni individuali, a liberarsi pertanto dalla cultura politica dell'assolutismo da cui storicamente si cercava una via di uscita. Parallelamente comunque la politicizzazione del concetto si stava realizzando seguendo la strada di una più vicina osservazione della dinamica politica e dell'interazione tra governo e sudditi (ma che si avviavano a essere soggetti politici), per cui opinion publique poteva essere utilizzato per indicare una realtà empirica di cui si coglieva e si sottolineava la potenziale capacità normativa nei confronti del governo, senza rinunciare d'altra parte a denunciare i punti in cui l'orientamento generale era considerato inferiore ai compiti che l'élite illuminata le assegnava.

L'opinion publique come termine medio nella tensione tra effettivo orientamento della popolazione e ideali di razionalità era centrale in Condorcet, per il quale in alcuni scritti l'aspetto relazionale dell'opinion publique assumeva una posizione fondamentale e indicava la sua volontà di utilizzarlo come strumento di interpretazione di intervento nella dinamica politica riformatrice. E' da ricordare che in Condorcet la tensione tra democrazia e razionalità, sottesa all'uso di opinion publique, si risolse nella fiducia in nuove assemblee provinciali in cui l'orientamento per una riforma di ampio respiro poteva costituirsi più efficacemente rispetto all'agitato, talora confuso, dibattito proprio dell'opinion publique. E' indubbio d'altra parte che nel corso negli anni 70 e 80 opinion publique acquisì una sua rilevanza specifica per indicare un giudizio in via di progressiva e sostanzialmente inarrestabile formazione, impegnato a sottrarre terreno e ragion d'essere all'errore e al segreto e al quale i governi delle nazioni civili dovevano rendere conto delle proprie decisioni. In questo senso se ne servì Necker polemizzando contro la liberalizzazione nel commercio dei grani. Contemporaneamente gli autori dell'Histoire des deux Indes (non ultimo Diderot) nelle tre diverse stesure dell'opera elaborarono una teoria dell'opinion publique, frammentaria ma dalle dirimenti implicazioni, per descrivere come la violazione dell'opinion publique nelle colonie spiegasse l'origine della rivoluzione americana, perché il rispetto per l'opinion publique poteva essere considerato l'essenza stessa della politica, secondo un modello di concezione dell'opinione pubblica non dissimile da quello esposto contemporaneamente da Edmund Burke. Come effetto di questa accresciuta attenzione per l'opinion publique si affermò largamente nel dibattito francese la metafora dell'opinione pubblica come tribunale e degli scrittori come suoi avvocati: in questa metafora si coagulò la polarizzazione tra autorità legittima e opinione pubblica che nel suo crescere portò alla convocazione degli Stati generali, mettendone in ombra la dimensione impersonale-astratta per legarla invece a concrete istituzioni, a personaggi della nascente dialettica politica pubblica. La libertà di stampa, affermata in pochi mesi con veemenza nel crollo delle istituzioni tradizionali di censura, creò quella situazione di concorrenza tra interpreti degli umori del pubblico per cattivarsene i favori e assurgere alla posizione di interprete dell'opinion publique. In questa situazione nuova la vocazione rappresentativa della stampa, recentemente inseritasi nell'identità dei giornalisti, si collocava in tensione con quella, più tradizionale, di essere strumento pedagogico di guida dei soggetti politici, proiettati ora fuori dalla minorità politica coltivata dall'assolutismo. Il risultato fu che fino al

1792, quando le restrizioni alla totale libertà di stampa si fecero nuovamente sensibili, l'opinion publique non fu un altro nome per l'evidenza, per la verità morale, per il tribunale della storia, ma divenne uno strumento di lotta politica, un modo per identificare una parte della società e dello schieramento politico di cui si sosteneva la causa, attribuendole un valore generale e un significato universale. Opinion publique conservò nel progredire degli avvenimenti rivoluzionari i caratteri di una forma di opposizione, di non-identità problematica rispetto al potere politico e si rivolse spesso, da un punto di vista prevalentemente conservatore, contro i provvedimenti dell'Assemblea Nazionale. Dal bisogno di fondare il rifiuto ad accettare ogni deliberazione dell'Assemblea in quanto espressione della volontà popolare nacque il richiamo specifico all'opinione pubblica come elemento della vicenda politica rivoluzionaria. E' significativo che l'uso di opinion publique divenisse particolarmente diffuso nella stampa monarchica, per la quale il concetto fu il puntello sia per opporsi a specifiche misure dell'Assemblea, soprattutto l'abolizione della nobiltà ereditaria e la nazionalizzazione del clero, sia per dichiarare il riconoscimento della monarchia costituzionale e rinnegare gli imbarazzanti sogni controrivoluzionari degli emigrati. Nella stampa realista è inoltre da rilevare il tentativo di concretizzare l'opinione pubblica e coinvolgerla nell'organizzazione stessa di alcuni giornali. Negli stessi anni si ritrovava all'estremo opposto dello spettro politico l'opinion publique di Marat: anche per Marat, e soprattutto nel 1789, l'opinion publique formava il voeu della nazione, che non era ricompreso nelle istruzioni date ai deputati e aveva una sua funzione positiva di stimolo e di controllo sull'attività legislativa. L'opinion publique poteva quindi rappresentare per gli uni la vera volontà politica della nazione che non si riconosceva nell'Assemblea nazionale, per gli altri un potenziale ostacolo al progredire della rivoluzione. Un più sfumato concetto di opinion publique, fondato sulla necessità di larga libertà di espressione e focalizzato sulla nozione di processualità e molteplicità di punti di vista da ricomprendere, fu espresso da Robespierre. Per molti versi analoga a questa concezione, con una forte componente polemica contro ogni tentazione di democrazia diretta, fu la nozione complessa e ambiziosa elaborata dal gruppo dei girondini intorno a Condorcet, Lanthenas, Roland, Bonneville. Il Bureau de l'esprit public, istituito nel 1792, rappresentò la realizzazione istituzionale, effimera, di questo concetto di opinione pubblica come organo della mediazione politica per eccellenza. Significativamente la dittatura del Comitato di salute pubblica si congedò dall'idea di opinione pubblica per affidarsi tutta alla volontà generale: durante il terrore fu opinion publique tutto quanto non era ricompreso dalla volonté générale, fu la disponibilità della gente a lasciarsi sviare dai complotti dei nemici della rivoluzione, il risultato della manipolazione nemica. La separazione tra opinion publique e opinion du peuple era tipica di questa prospettiva. Fu la giovane tradizione liberale, impersonata da Benjamin Constant, a riprendere in termini positivi l'opinion publique come nervo e ragione vitale della politica, che non coincide esclusivamente con l'attività di governo, può vivere solo nella libertà ed è incompatibile con l'autorità arbitraria.

Edoardo TORTAROLO

NOTE

- (1) Si tratta qui di seguito di una versione abbreviata del testo del mio intervento al convegno della Società italiana di studi sul diciottesimo secolo, tenuto dal 21 al 23 settembre 1989. Per il testo completo e per i rinvii alla letteratura e alle fonti utilizzate si veda il mio "Opinion publique tra antico regime e rivoluzione francese. Contributo a un vocabolario storico della politica settecentesca", Rivista Storica Italiana, 102, 1 (1990), pp. 5-23. Per alcuni esempi della amplissima storiografia recente sul tema dell'opinione pubblica settecentesca apparsi dopo il 1989 si vedano Roger Chartier, Cultural Origins of the French Revolution (Durham, N.C. 1991, trad. it. Bari, 1991); Daniel Gordon, "Public Opinion and the Civilizing Process in France: The Example of Morellet", Eighteenth-Century Studies, 22 (1989), pp. 302-238; Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public. Textes réunis par Alain Cottureau et Paul Ladrière (Paris, 1992); J.A. W. Gunn, "Opinion in Eighteenth-Century Thought: What did the Concept Purport to Explain?", Utilitas, 5, 1 (1993), pp. 17-33; Tortarolo, "Censorship and the Conception of the Public in Late-Eighteenth Century Germany: Or, Are Censorship and Public Opinion Mutually Excluding Entities?" in Defining Public and Private in the Enlightenment. Edited by Dario Castiglione and Leslie Sharpe, in corso di stampa; Anthony J. La Vopa, "Conceiving a Public: Ideas and Society in Eighteenth-Century Europe", Journal of Modern History 64 (1992), pp. 79-116; Jeremy Popkin, "The Concept of Public Opinion in the Historiography of the French Revolution: a Critique", Storia della Storiografia 20 (1991), pp. 77-92; Dena Goodman, "Public Sphere and Private Life: Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime", History and Theory 31, 1 (1992), pp. 1-20; Theory and History. Habermas and The Public Sphere. Edited by Craig Calhoun (Cambridge, Mass., and London, 1992); Hans Erich Bödeker, "Journals and Public Opinion. The Politicization of the German Enlightenment in the Second Half of the Eighteenth Century", in The Transformation of Political Culture. England and Germany in the Late Eighteenth Century, ed. Eckhart Hellmuth (Oxford, 1990), pp. 423-445; Robert Darnton, Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle (Paris, 1991); Anthony J. La Vopa, "The Revelatory Moment: Fichte and the French Revolution", in Central European History, 22 (1989), pp. 130-159; Elisabeth L. Eisenstein, Grub Street Abroad. Aspects of the French Cosmopolitan Press from the Age of Louis XIV to the French Revolution (Oxford, 1992); M. Warner, The Letters of the Republic: Publication and the Public Sphere in Eighteenth-Century America (Cambridge, Mass.-London, 1990).

LE RELAZIONI DI VIAGGIO NELLA FORMAZIONE DELL'OPINIONE PUBBLICA

Queste note, che son piuttosto un programma, o un indice di ricerca in corso (ben lungi dall'esser giunta fors'anche solo agli snodi principali) che una relazione diretta ad esporre pianamente i risultati già conseguiti in compiute investigazioni, devono prima di tutto registrare alcuni debiti ideali del loro estensore.

Il più cospicuo - benché indiretto - è forse quello verso il Viaggio in Corsica del Boswell, adesso accessibile nella brillante versione italiana datane da Attilio Brilli. Storia esemplare di un viaggio compiuto attorno a preconcepite certezze il Journal of a Tour to Corsica and Memoirs of Pascal Paoli è l'appendice di una più vasta redazione, il Resoconto sulla Corsica oggi dimenticato; è la storia appunto della ricerca (compiuta con inevitabile successo) delle conferme agli assunti, che trova la sua consacrazione - dopo la verifica odepórica - in un documento (il Journal appunto, edito nel 1768) che farà esclamare al Dottor Johnson: "Non so se posso citare altre narrazioni che mi abbiano incuriosito e gratificato più di questa".

Importante è tuttavia anche il debito verso un testo assai più recente, una curiosa antologia curata da Giorgio Botta, dal fascinoso titolo di Cultura del Viaggio, che comprende quindici contributi (non tutti già altrove editi) di studiosi di varia provenienza disciplinare, raccolti attorno al tema del viaggio quasi a conferma dell'importanza che per esso rivestono i modelli culturali (ideologici e politici). Tra gli altri, i due iniziali articoli di Vittor Ivo Comparato sono rilevanti per il nostro tema. Né vorremmo dimenticare, tra i testi che hanno stimolato la nostra ricerca, il Viaggio in Europa del Malvezzi, pubblicato nel 1988 negli "Annali dell'Università di Ferrara" a cura di Sandro Cardinali e Luigi Pepe ed i Pensieri dell'Algarotti (nei quali brilla tutto lo spirito dell'erudito e tutta l'esperienza del viaggiatore, tutto il brio del cortigiano e tutta l'acutezza del vero artista: una ventata di quel Settecento colto ed illuminato del quale l'Algarotti fu - se non un vero protagonista - certo uno spettatore molto attento) dei quali, sotto il titolo di Pensieri diversi, Gino Ruozzi ha dato finalmente (nel 1987) organica edizione. E' una lettura che, nel nostro tema, si rivela fondamentale.

Di altri due autori 'amici' dobbiamo ancora denunciare la non segreta presenza: uno vicino e l'altro lontano nel tempo, ambedue per più versi legati alla cultura nostra: Jean Starobinski, del quale l'eco qui ricorrerà per 1789. Les emblèmes de la raison, e Geoffrey Atkinson autore del ben noto studio su Les relations de voyage du XVIII^e siècle et l'évolution des idées. Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du XVIII^e siècle.

1789, un point de repère a tutti accetto. E' l'anno del gelo straordinario - gela in tutta Europa: la laguna di Venezia è un'unica lastra di ghiaccio sulla quale si pattina e passano le slitte - si gela di qua e di là del Reno, di qua e di là della Manica, e fin quasi ai Pirenei. Quel gelo annuncia l'inverno delle cicale; la primavera sarà di moti, e l'estate di insurrezione. Quel gelo suggella - mentre in Francia viene annunciato pubblicamente il disastro delle finanze dello Stato - il secolo della dissipazione, lo ferma per sempre, quasi ad un suo acme fatto di castelli e di folli prodigalità, di viaggio e di festa, di circuiti nobiliari quasi obbligati, di collezioni di privato splendore, di celebrazioni e fuochi d'artificio. Il viaggio di formazione, attraverso il continente, è parte non marginale - come è stato ripetuto abbondantemente - della formazione della mentalità della classe sociale che gestirà questa dissipazione suicida. Dissipazione tuttavia non soltanto materiale ma anche spirituale, dissipazione che significa appiattimento temporale degli stili artistici proprio grazie ai viaggi e alla comunicazione intellettuale, più veloce rispetto al passato, che caratterizza il secolo: se non esiste un Barocco europeo, avendo lo stesso stile tempi e nomi

diversi e nelle arti e nei paesi che lo conobbero, esiste già un Rococò europeo, che si produce all'incirca negli stessi anni in una vastissima fascia del continente (con minime eccezioni).

Né significativa differenza, rispetto a questo schema, si incontra nel lavoro intellettuale in campi di parimenti innovativa applicazione: si pensi all'Economia politica, evidentemente, ed alla diffusione di opere quali il Tableau Economique del Quesnay (o quelle di Ricardo e di John Stuart Mill). Dove proprio l'osservazione delle uniformità generali delle regole della produzione e del commercio dei beni - propagata dai viaggiatori e scrittori di viaggio - consentirà lo sviluppo di un modo di vedere la ricchezza delle nazioni (finalmente distinta dalle rendite del Principe, criterio tipico dei manuali e delle geografie politiche secentesche, tra le quali si prenda, ad esempio più evidente, la Descriptio Orbis di Luca di Linda) e quindi della disciplina che le valuta e le studia nel loro formarsi e distribuirsi.

"Il merito delle persone che viaggiano - è un pensiero dell'Algarotti - sta nella inversa delle lettere di raccomandazione che portano". Il merito è già - attorno alla metà del secolo - la capacità di discostarsi dal circuito canonico delle visite previste e convenzionali, e quindi nella osservazione diretta delle realtà politico-economiche. D'altra parte "tra le cose più differenti riscontransi talvolta dei singolari rapporti", continua; sicché noi possiamo concludere che tra questi due estremi (il cercar del nuovo e lo stabilir rapporti tra i distanti) si articola quella comunicazione elegante e sovente dotta del viaggiatore, che dai gabinetti letterari e scientifici si trasferisce alle Accademie, e fiorisce nel vero genio del secolo, la 'conversazione', che ha il suo normale 'pendant' nella lettera e la sua forma artistica nel romanzo epistolare (né si dimentichi che l'opera del De Brosses, come già quella del Misson, hanno forma epistolare). Il pensiero di questo viaggiatore quasi professionista (almeno lungo la tratta che da Dresda conduceva di qua dalle Alpi) sulle Accademie (e sulla lingua ed il tipo di comunicazione che in esse si attua) è bene espresso in un passo della lettera a Voltaire del 10 dicembre del '46, dove scrive esser la vera accademia "una capitale, dove i comodi della vita, i piaceri, la fortuna vi chiamino da ogni provincia il fiore di una grande nazione, dove otto in novecentomila persone si elettrizzano insieme". Pensiero come si vede non lontano da quello del Voltaire delle Lettres philosophiques.

In una lettera di tre anni successiva l'Algarotti osserva che a Parigi assieme a romanzietti e novelle di ogni tipo escono ogni giorno "libri da uso in gran copia che istruiscono veramente e servono da condimento per la conversazione". Conversazione che non è diretta all'istruzione, alla propagazione del sapere, ma anzi alla individuazione di una classe particolare di loquenti dediti all'accrescimento del sapere, alla ricerca. Se può esser ben vero che dalle Accademie non uscì mai un genio, e quelli che vi furono vi entrarono di regola dopo aver fatte le loro scoperte, è vero anche che ad esse si devono quel consenso, appoggio - e finanziamento - sovente così necessario alla ricerca. Questo progetto di una comunicazione genericamente 'dotta', destinata a vivere nelle capitale ed a fiorire nelle Accademie, è da leggersi ovviamente come proprio ad un ceto; ed all'interno di esso come comunicazione propria ad una virile cerchia di frequenti viaggiatori, frequentatori di ben stabiliti luoghi d'incontro e di conversazione, tramite neutrali quindi - assieme al pamphlet, quei "tomi che mai non fanno un volume" come l'Algarotti osserva argutamente - di idee e d'esperienza. L'esito di questa condizione è quella tipologia e fenomenologia di scrittura (ed editoriale) che farà da sfondo alla nascita di quel che oggi definiamo 'pubblica opinione'; espressione che alla fine del diciottesimo secolo significava piuttosto opinione sulla cosa pubblica che opinione di un gran pubblico, secondo un'acuta osservazione di Giovanni Sartori.

Il soggetto dell'esame del pubblico, il loquente per così dire, si identifica in larga misura dunque con il viaggiatore (gentleman, Kavalier, honnête homme, nobil'huomo che sia); tuttavia ciò detto, ed ancora sottolineato come di fatto la categoria chiamata alla formazione di una opinione del pubblico, nel Settecento dell'ancien régime, si confonda con quella destinata alla

valutazione di essa - cioè, in un'ottica di sociologia della comunicazione al 'consumo' di essa - occorre ancora individuare tempi e modi della circolazione di questa 'opinione', siano essi le stampe didascaliche di Hogarth o i volumi dell'Encyclopédie.

Il gentiluomo-viaggiatore sei-settecentesco è dunque in sostanza l'esponente della nuova classe dirigente, ma è anche vero che la sua formazione culturale è di fatto molto vicina a quella del suo antenato 'cortegiano'. Infatti il cosmopolitismo della tarda cultura umanistica è uno dei motori, uno degli elementi fondativi - se si preferisce - della cultura del viaggio (secondo una sintetica ed esatta definizione di Gian Paolo Brizzi), mentre i centri più rinomati della sua diffusione (in Italia appunto i vertici del 'virtuoso' triangolo umanistico: Venezia, Firenze e Roma) sono le tappe del tour al suo organizzarsi. La vera, grande - se si vuole - novità è che la (relativa) definizione delle zone di influenza politico-militare, dopo la fine della guerra dei trent'anni e la pace di Westfalia, consente che lo spirito cosmopolita si traduca in mobilità effettiva per un più vasto numero di soggetti. Questa mobilità, questa condizione che è segno inequivocabile di status, ha presto la sua letteratura - ed essa i suoi capolavori. Ha la sua paraletteratura, che son le guide. Il più significativo apparato paraletterario era stato offerto - esempio insuperato nel suo armonico accordo con il testo - da Maximilien Misson, autore, alla fine del Seicento, di quel Nouveau voyage d'Italie, che per tutto il secolo successivo, con decine d'edizioni in francese, tedesco, olandese, ed inglese (lingua nella quale l'opera finirà per circolare unitamente a quella dello Addison), sarà l'opera di viaggio in Italia - ed anzi di viaggio in genere - più diffusa in assoluto.

Il Malvezzi offre, nel Settecento, un chiaro esempio italiano di tale letteratura, comprensiva dei suoi luoghi paraletterari (con le tipiche Notizie da valersene utilmente nel proposto viaggio). Luoghi paraletterari che del resto non sono pleonastici e ridondanti, ma piuttosto forme di garanzia della verità del viaggio, e quindi implicitamente della qualità del loquente.

Europa curiosa quella dei Malvezzi e degli Algarotti, avvolta nel reticolo a maglie di otto miglia circa - distanza normale tra una stazione di posta e l'altra - dei suoi riti odeporici (ai quali abituarsi al più presto, come le tariffe ed i Dazi) e naturalmente delle sue 'conversazioni'; a confermar la natura sociale delle quali ecco (ancora delle Notizie del Malvezzi) la chiara indicazione: "Tutti li francesi sono compitissimi; e la mattina si può camminare per la città in abito di confidenza; ma per andare a far visite, o a conversazione, o in luoghi pubblici, più di tutto è necessario d'avere superbe forniture di merletti fini alle Camicie".

Non v'è dubbio convenisse esserne forniti persino visitando (tappa di rito, e l'illustre intellettuale doveva esser ben tediato dalla folla di letterati e viaggiatori europei che bussavano alla porta della sua tenuta di Ferney) il grande Voltaire; che ricevendo il Malvezzi non teme di esprimere il suo caustico parere sulle cose d'Italia, dicendo che non vi sarebbe venuto, malgrado gli inviti che riceveva, "que dans le cas ou l'Impératrice de Russie ou le Roy de France y enverroient cinquante mille hommes, et qu'il seroit à la suite", alludendo alla scarsa fiducia ch'egli aveva nelle autorità italiane per la propria sicurezza; ed alla protesta del Malvezzi che gli assicura che il Papa regnante è "un homme éclairé" Voltaire risponde: "Ah! Monsieur, ce n'est toujours qu'un Moine" aggiungendo poi: "On ne sçait quelle route prendre avec un homme qui n'a ni Conseil ni Maitresse". La sagesse dei due interlocutori suggellandosi poi, quasi all'atto di lasciarsi per sempre, dopo il secondo colloquio, con l'affermazione categorica di Voltaire: "Ah Monsieur, le monde est trompeur et trompé"; con la risposta sorniona del Malvezzi: "Monsieur il y a longtemps que cela est".

Se tutto quanto precede è ben noto, e l'averlo ripetuto in forma sintetica è quindi sufficiente al nostro discorso, da chiarire rimane lo scarso numero di conseguenze che

comunemente se ne trae; e ad esempio perché le opere di formazione e di viaggio, che molti idéologues ci hanno lasciato non vengano esaminate come le opere teoreticamente più compiute, magari degli stessi autori: basti pensare ad esempio a Montesquieu, il cui Voyage non è mai posto al livello e trattato alla stregua delle opere filosofico-politiche pur avendo costituito, per la redazione delle medesime, miniera preziosa. Se giornali e resoconti di viaggio sono spesso (guardando al loro strabocchevole numero, e considerando il contenuto iterativo di essi) portavoce di una certa medietà ed uniformità di giudizio, occorre anche considerare (con Vittor Ivo Comparato) che "il viaggio come paradigma lascia assai spesso trasparire una più o meno nascosta aspirazione all'immobilità, all'ordine, alla certezza di ciò che è già conosciuto, mentre i paradigmi creati o trasmessi dai giornali di viaggio documentano trasformazioni politiche di fondo".

Sviluppando queste osservazioni non può non affascinare la considerazione che essendo logicamente il tour una esperienza formativa funzionale all'inserimento del viaggiatore nella classe dominante del paese di origine, con la chiara sottolineatura della affermazione della superiorità di essa sia verso le classi dominate sia verso quelle dominanti e dominate degli altri paesi visitati, ed essendo il tour proprio alla cultura delle classi dominanti di tutti i paesi europei, Italia beninteso compresa, il risultato di esso - in una uniformità di percorsi e stazioni, sovente di ciceroni e mastri di viaggio - era la formazione di medesimi pregiudizi applicati in funzioni antagoniste. Questo, evidente ai critici inglesi del viaggio nel Seicento, contrastati dal Francis Bacon di On Travel, è stranamente trascurato dai nuovi, odierni studiosi delle letterature di viaggio e di scoperta.

Esistono insomma due tour, l'uno che potremmo chiamare 'del pregiudizio', proprio nel senso di giudizio preformato, del quale si ha un buon esempio nel citato Journal del Boswell, con la tranquilla osservazione di questi della 'inevitabile' presenza di Swift nella piccola biblioteca di Pasquale Paoli (che dati i suoi ideali non può che esser gentleman e quegli alti ideali non può nutrire che con le tipiche letture del gentleman). Questo viaggio dura fino - all'incirca - alla caduta dell'ancien régime, ed è il viaggio nel quale, via via, si vien comunque formando una opinione sulla cosa pubblica, benché questa opinione rimanesse all'interno di una cerchia quasi esattamente predeterminata di fruitori.

V'è poi il viaggio (alludo evidentemente alle opere che di esso fanno stato) che a partire circa dall'ultimo quarto del diciottesimo secolo (per un utile punto di riferimento si pensi al periodo compreso tra il viaggio del divin Marchese e quello di Goethe), un periodo nel quale il rapporto con le società visitate si trasforma, si arricchisce di elementi ideali, di valutazioni non sull'oggetto del viaggio in sé (il luogo visitato), tema che almeno sulle tratte europee è da ritenersi esaurito, ma sulla esperienza del confronto, con quel che da esso nasce. Questa seconda età del viaggio, 'del confronto', è quella di una opinione comune (ormai) sul visitato dalla quale far sorgere una opinione da orientare, sui problemi del confronto. In un mondo di più articolata comunicazione sociale, nel quale si formano non più canali predeterminati di comunicazione ma solo si individuano comunicanti verso una quantità indeterminata ed imprevedibile di fruitori, la letteratura di viaggio diviene gradatamente - più propriamente - del viaggio; mentre nella precedente stagione l'accento andava posto sulla letteratura, necessitando il viaggio anzi - come abbiamo rilevato - di alcuni elementi di validazione, questa nuova pubblicistica, di questo 'viaggio del confronto', è quella prevalentemente presa in esame dalla più recente geografia negli studi detti di 'geografia della percezione' (altre volte da intendersi come 'geografie particolari').

Culture di viaggio, al plurale quindi, andrebbero ricordate.

Del resto questo stesso viaggio, sarebbe anche da indagare (pur restando all'interno del nostro assunto) sotto le varie possibili angolazioni disciplinari nelle quali esso si offre all'esame di

storici e critici dei nostri anni. Cominciando dall'esemplare utilizzo che del materiale letterario-odeporico hanno saputo fare gli storici d'arte, e cominciando dall'esemplare studio di Francis Haskell su Mecenati e pittori (1966) sui rapporti tra arte e società italiana nell'età barocca, con ampio utilizzo di notazioni sui viaggi degli artisti; e per parte nostra aggiungiamo che ci piacerebbe leggere qualche pagina futura sul viaggio in Italia del Dürer e su quello alla corte di Massimiliano, a Praga, dell'Arcimboldi.

Ma numerosi esempi potrebbero allargare il campo: qual viaggio più istruttivo per lo storico della prima età moderna di quello del politico (si pensi a Venezia ed alle sue istituzioni nelle pagine del Commynes) o per lo storico dell'età della Rivoluzione e del primo Impero di quello del militare (si pensi alla Calabria di Paul Louis Courier); con l'importanza, ai due estremi, si può dire, della lunga storia della letteratura di viaggio, sulla opinione del pubblico e l'influenza sulla pubblica opinione che evidentemente il parere di un politico e di un militare possono avere. Convien tuttavia qui fermare le nostre note - direi appunti - per tentare delle sommarie conclusioni.

Terminata l'età degli itinerari, convertitasi la via d'Italia, la via penitenziale verso la novella Gerusalemme, in itinerario di formazione proprio alla cultura di una classe che benché si formasse al reciproco schermo si formava secondo simili rituali, la letteratura che l'accompagnava fu lo strumento di una graduale codificazione di essi. Tappe urbane, strade e salotti, fiere palazzi e raccolte; tutto l'armamentario di piccoli consigli sui costumi sociali e sulle difficoltà che il nobil'huomo viaggiatore poteva incontrare, e che meglio si riscontra in opere minori quali l'Itinerario o sincero racconto del viaggio fatto da Giuseppe Castelli per l'Italia, Francia e Spagna (che si riferisce al periodo compreso tra il 1655 ed il '70) e con maggior diletto nel Viaggio di donna Lucretia Barberina dell'Allacci del quale stiamo da tempo tentando una moderna edizione con adeguato commento storico-critico. V'è in questo viaggio ed in questo viaggiare (un esempio dello spirito che l'anima è ancora quello dell'Alfieri, e vorremmo vedere quasi nella carrozza del nobilissimo autore del Saul che lascia Parigi il simbolo della fine di quella mentalità) la ricerca di conferme, delle grandi uniformità di fondo sotto alla varietà dei costumi che è impossibile non registrare, e che anzi ci si affanna a descrivere minutamente proprio ad evitare che la inattesa difficoltà rallenti o incepi il processo di verifica delle reali sottese uniformità.

C'è poi il viaggio di un periodo piuttosto breve, di transizione, di ambigua natura, del quale il veliero che lascia Napoli alla volta della Sicilia, e che Goethe osserva, vorremmo fosse simbolo, ben censito e descritto da Gemma Sgrilli nel secondo volume della "Miscellanea Mazzoni", e poco meno di mezzo secolo dopo nei Viaggiatori del Settecento a cura di Lionello Vincenti.

In Goethe, lo spirito del tempo nuovo inizia a manifestarsi esplicitamente. Scrive da Terni il 27 ottobre 1786, a sera: "Siccome capito sempre fra gente diversa, raggiungo perfettamente il mio scopo; per avere un'idea viva e vera di tutto un paese, è necessario ascoltare cosa dice la gente del popolo".

Infine, il viaggio assunto non come strumento della propria - e sociale - formazione, ma come strumento di comunicazione generale, aperta ad un pubblico indefinito di utenti, che nel loro complesso sono parte e stimolo di una potenzialmente comune opinione: una 'pubblica' opinione.

Sono evidentemente le opere rientranti in quest'ultima classe, e qualcuna di quelle rientranti, al più, in quella di transizione che andranno indagate come attive nel processo di formazione della opinione pubblica. Ricerca che porterà a frutti significativi se potrà contare su strumenti anche quantitativi adeguatamente raffinati. Ad esempio una indagine sulla diffusione dell'opera del von Reidesel o del Volkmann aiuterebbe grandemente a comprendere lo sviluppo

della pubblica opinione genericamente sfavorevole verso le popolazioni d'Italia meridionale in area germanica; e non tanto o non solo per ciò che in tali opere si dice esplicitamente, ma proprio per lo spessore dei loro silenzi in un'età ancor ricca di guide analitiche di viaggio.

Questo è, per sommi capi, lo schema della ricerca che sarà necessario compiere; e speriamo di poterla compiere, o di vederla compiuta, secondo le linee che pur sommariamente abbiamo indicate, con rispetto per il baconiano principio che vuole "sia regola per la prassi quel che per la teoria è causa".

Gianni Eugenio VIOLA

OPINION PUBLIQUE ET VOLONTÉ GÉNÉRALE

J. Habermas a présenté, dans *L'Espace public*, la formation de la conception de l'opinion publique: celle d'une sphère où l'on fait usage public de la raison. Celle-ci se présente d'abord comme l'accès à la dimension publique d'un espace non politique, comme celui du théâtre, où la fonction de la raison est essentiellement critique. Mais cette sphère atteint, avant la Révolution française, une ambition politique, que théorisent en particulier les physiocrates. Ceux-ci font de l'opinion publique la forme de manifestation d'une rationalité susceptible de guider et de corriger l'action gouvernementale. La Révolution marquerait, selon Habermas, le moment de l'intégration de cette sphère publique politique au sein de la Constitution: "l'Etat constitutionnel, lorsqu'il est véritablement bourgeois, institue la sphère publique politique dans son rôle d'organe étatique, afin de garantir le lien institutionnel d'une continuité entre la loi et l'opinion publique" (1).

L'étude des débats constitutionnels du début de la Révolution, et particulièrement des débats sur le veto de l'automne '89, permet de mettre ce jugement à l'épreuve. La question posée, en effet, est celle de la capacité de l'Assemblée à déclarer la volonté générale, capacité que celle-ci s'était donnée au moment de la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale, mais dont il restait à trouver la formulation constitutionnelle: l'objet de la discussion est donc précisément l'usage public de la raison à des fins législatives, où il se fait, comment il se fait, qui peut le faire. Les participants à ces débats ont été formés dans les conceptions d'avant la Révolution, et l'on peut constater l'importance de la référence aux idées physiocratiques. On peut donc examiner comment se fait le lien de "l'esprit public", ou de "l'opinion publique", à la mise en forme constitutionnelle de la déclaration de la volonté générale. Y a-t-il véritablement prolongation de l'opinion publique jusqu'à la reconnaissance constitutionnelle de l'élaboration publique de la loi? La conception du débat en Assemblée est-elle ainsi l'héritière de la rationalité accordée, dans la période précédente, à la sphère publique de l'opinion?

Cela ne va pas de soi. Certains refusent d'accomplir ce passage, s'en tiennent à l'opinion, dont ils affirment, à la façon physiocratique, qu'elle est le lieu de la pleine rationalité et de la vraie généralité; ils contestent la capacité de l'Assemblée, trop passionnelle, trop encline à la particularité, à déclarer la volonté générale: c'est la position de Bergasse, qui sera d'abord présentée. L'opinion publique apparaît ainsi comme une concurrente de la reconnaissance de la capacité politique de l'Assemblée. Ceux qui affirment celle-ci, en posant, comme Sieyes, le principe de la représentation, ou, comme les Jacobins, en en faisant le lieu d'expression d'une volonté populaire qui peut avoir d'autres formes de manifestation, en viennent ainsi à disqualifier la prétention de l'opinion publique à manifester "l'esprit public". Il y a donc, de l'opinion publique à la publicité des débats parlementaires, moins une continuité qu'un transfert de rationalité, voire l'affirmation d'une autre rationalité.

Une fois que l'Assemblée est reconnue apte à déclarer la volonté générale, la place de l'opinion publique est en suspens: tel est l'enseignement de ces débats. Or, bien que l'opinion publique soit généralement valorisée comme une forme d'existence de la liberté, on s'aperçoit que tous les systèmes politiques présentés ne permettent pas de lui donner une place: la conception jacobine en particulier, parce qu'elle se modèle sur la démocratie directe, tend à l'annuler. Seule la théorie de la représentation politique, qu'expose Sieyes, donne un statut à l'opinion publique en posant le principe, caractéristique de la modernité, de l'indépendance de l'opinion publique et du gouvernement. C'est dire que, de l'Ancien Régime à la Révolution, la question n'est pas tellement celle de l'intégration constitutionnelle de l'opinion publique, que celle de son accès à une existence indépendante du gouvernement. Mais, alors, il n'est plus nécessaire de postuler sa rationalité.

1. Bergasse et l'opinion publique

Les membres du comité de constitution (Mounier, Lally-Tollendal...) plaident en faveur d'un veto absolu et de deux chambres. A l'argument principal, celui de la distinction et de la limitation des pouvoirs, Mounier ajoute que l'opinion publique, "avec l'énergie que lui procure toujours la liberté publique", suffira à garantir des abus éventuels du veto.

Cette indication est largement développée par un autre membre du comité de constitution, Bergasse, dans un discours (non prononcé mais imprimé et diffusé) du I-IX-89 (2): on y trouve un long développement sur la nature et le rôle de l'opinion publique. La conclusion est qu'il y a un rapport, non de continuité, mais d'exclusion entre la fonction des assemblées délibératives (surtout du corps législatif) et celle de l'opinion publique.

Réfléchissant sur la définition de la loi qui en fait l'expression de la volonté générale, Bergasse rejette l'assimilation des décisions de l'Assemblée à une déclaration de la volonté générale. Il en refuse d'abord le principe, celui de la nation assemblée, comme source de légitimité; un million d'hommes rassemblés peuvent prendre une décision contraire aux maximes éternelles de la justice et de la raison: ce ne serait pas une loi mais une injustice. Il critique ensuite le fonctionnement des Assemblées représentatives: faire de la décision de l'Assemblée nationale une déclaration de la volonté générale est une "chimère", car "les actes du corps législatif n'expriment pas toujours la volonté générale, puisque, au contraire, ils sont le fruit des passions particulières". La volonté de l'Assemblée est une volonté de corps qui exprime un intérêt particulier, elle est le résultat de passions particulières, et a un point de vue particulier sur la question examinée.

A cette disjonction entre la volonté de l'Assemblée et la raison qui est la loi, s'oppose la conjonction entre opinion publique et raison: on peut, selon Bergasse, "organiser l'opinion publique de façon qu'elle n'exprime jamais autre chose que la vérité". Pour cela, il faut soustraire l'opinion publique à la politique, à ses passions, à ses intrigues, à son influence. L'opinion publique n'exprime la vérité que si elle est libre, et elle n'est "parfaitement libre qu'autant qu'elle se développe d'une manière douce et tranquille, croissant comme la lumière du jour, s'étendant, pour ainsi dire, dans les esprits, comme celle-ci s'étend dans l'espace par un mouvement toujours uniforme et toujours paisible" (3).

La force tranquille de l'opinion ne peut se manifester qu'à l'écart de l'agitation politique. L'opinion publique, ainsi valorisée, est doublement définie: par son articulation à la vérité (où s'affirme la rationalité de l'opinion), et par sa séparation d'avec les lieux d'action et de décision politiques.

Or cette conception est caractéristique d'une vision de l'opinion publique propre à l'Ancien Régime. Bergasse en conserve et le principe et la rationalité. Il en conserve le principe, celui de la fonction critique de l'opinion publique: il définit l'opinion publique comme un tribunal, comme "la censure des gens de bien" (4). Il en conserve la rationalité: une universalité qui est celle de "l'humanité entière".

On retrouve plus précisément, chez Bergasse, les caractéristiques de l'élaboration la plus poussée de la conception de l'opinion publique des Lumières: celle des physiocrates (5). Comme chez les physiocrates, la puissance de l'opinion, devant qui "toutes les autorités se taisent, tous les préjugés disparaissent, tous les intérêts particuliers s'effacent", est celle de l'évidence. C'est pourquoi elle peut s'imposer à l'autorité publique, c'est-à-dire au roi, sans la détruire; c'est le mécanisme du despotisme légal: "toutes les fois qu'elle eût prononcé sur une loi, le prince, jamais forcé, toujours libre, n'eût trouvé cependant en lui-même aucun moyen de résister à sa puissance". Comme chez les physiocrates, également, la puissance de l'évidence est celle de la

société tout entière. Elle se diffuse partout, sans se concentrer en un point: le propre de l'opinion publique, pour Bergasse, est de n'avoir aucun tribunal visible, et, cependant, sa "puissance existe et se produit partout".

Les garanties juridiques et les formes d'existence de l'opinion publique sont donc les mêmes chez Bergasse que chez les physiocrates. Est ainsi affirmée la nécessité de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, celle de l'instruction publique, en même temps qu'est précisé le rôle des assemblées représentatives, quand elles ne sont pas souveraines. Bergasse aurait voulu qu'avant de constituer le pouvoir central, on établisse les assemblées municipales et provinciales.

Il y a certes une différence entre Bergasse et les physiocrates. La doctrine physiocratique résorbe la politique dans la société: si l'autorité royale peut être absolue sans être arbitraire, c'est qu'elle se confond avec la "nature même des choses", c'est-à-dire avec les lois économiques.

En admettant une représentation populaire, une deuxième chambre, une limitation des pouvoirs distincts, Bergasse donne bien une existence plus indépendante à des institutions politiques. Mais elles n'ont pas de principe propre, elles ne sont pas le lieu du général.

C'est pourquoi la rationalité de l'opinion publique est extérieure à la rationalité douteuse de la délibération. Leur importance sont en rapport inverse. Aussi longtemps que des positions comparables à celles de Bergasse pourront être soutenues, la dénonciation d'une dictature d'assemblée ira de pair avec une valorisation de l'"opinion éclairée", de sa rationalité indépendante des passions politiques. On le verra dans le discours Sur la révolte de la minorité contre la majorité (6). On comprend donc que l'affirmation de la rationalité de la délibération en assemblée ne puisse se faire qu'au détriment de l'importance effectivement accordée à l'opinion publique.

2. Sieyes: opinion publique et assemblée délibérative

On trouve, chez Sieyes une théorie de la délibération que l'on peut mettre en rapport avec la conception de l'opinion éclairée précédemment exposée.

A la fin de Qu'est-ce que le tiers état?, Sieyes fait référence à une opinion publique assez proche de celle des physiocrates. Elle se caractérise, en effet, par son articulation à la raison et à la vérité, et, en tant que telle, a à voir avec la philosophie, en même temps qu'elle se distingue d'avec la fonction politique: c'est la différence faite entre l'administrateur et le philosophe, et la fonction critique de celui-ci.

Cependant Sieyes se détache de la conception qu'il évoque. Laissant de côté l'action lente de la vérité dans les esprits, il affirme la nécessité de "bonnes secousses", où la position du philosophe se confond avec celle du politique. Cette "bonne secousse" est celle qui, des Etats Généraux, va faire une Assemblée nationale, donnant une voix à la nation. Ce moment de l'origine est celui d'une unité expressive: à la diffusion spatiale de l'opinion publique, à sa délocalisation, s'oppose l'affirmation, en un lieu unique, de la totalité de la volonté nationale.

Le développement de la réflexion constitutionnelle de Sieyes (de Qu'est-ce que le tiers état? à son discours sur le veto royal) conduit à la dissociation de l'unité expressive: non pas pour rétablir l'opinion publique mais pour introduire la délibération.

Sieyes maintient, en effet, ce par quoi la volonté générale se distingue de l'opinion publique: l'unité, la singularité de son lieu d'énonciation. C'est l'exclusion du mandat impératif, l'affirmation du principe de la représentation: "le peuple, ou la nation, ne peut avoir qu'une voix, celle de la législature nationale". Mais cette unité, précise-t-il dans un passage capital de son discours sur le veto, est celle de la décision, et non de la discussion: rien n'empêche qu'une

Assemblée n'examine plusieurs fois la même loi, ou ne se divise en comités pour mieux en discuter. Cette démultiplication introduit la délibération et ordonne le pouvoir législatif à la vérité. La question soulevée par le veto n'est pas, pour Sieyes, tant celle d'un conflit de puissances, que celle d'un risque d'erreur dans l'élaboration de la loi. Puisque le vote est une décision qui intervient après un examen réfléchi, on peut dire que la loi n'est pas tant l'expression de la volonté générale que le résultat de la délibération.

Dans une telle conception, une analytique de la décision s'articule à une analytique de la connaissance. Condorcet développera cette idée en montrant comment on parvient, dans une assemblée représentative, grâce à la réunion et à la délibération commune de ses membres, à une décision, ayant force de loi, qui est l'aboutissement d'une décomposition analytique, celle-là même qui fait la démarche propre de la connaissance: "A mesure que la question s'éclaircit, les opinions se rapprochent et se combinent entre elles: il se forme un petit nombre d'opinions plus générales, et bientôt on parvient à réduire la question agitée à un nombre plus ou moins grand de questions plus simples, clairement posées, sur lesquelles il est possible de consulter le vœu de l'Assemblée et on aurait atteint en ce genre le point de la perfection, si ces questions étaient elles que chaque individu en répondant oui ou non à chacune d'elles, eût vraiment émis son vœu" (7).

Ainsi est affirmée l'attitude de l'Assemblée à déclarer la volonté générale. C'est que Sieyes n'a pas, des assemblées représentatives, la même idée que Mounier ou Bergasse. Ceux-ci n'y voient que tumultes passionnels et menées démagogiques; Sieyes les conçoit comme on concevait, au siècle des Lumières, les "sociétés de pensée" (telles que A. Cochin, puis F. Furet, les présentent). Il en retient le but, puisque "le but de la société de pensée... c'est d'opiner; c'est de dégager d'entre ses membres, et de la discussion, une opinion commune, un consensus". Il en retient aussi les modalités: celles de l'échange de connaissances entre individus. Quand les députés se réunissent pour délibérer, "ils s'assemblent pour balancer leurs opinions, pour les modifier, pour les épurer les unes par les autres, et pour tirer enfin des lumières de toutes, un avis à la pluralité, c'est-à-dire la volonté commune qui fait loi".

De l'opinion éclairée à l'assemblée représentative, il y a donc un transfert de rationalité. Ce n'est plus dans les sociétés de pensée, ou dans la République des lettres, mais dans l'assemblée que se fixe le principe de la publicité, tel que le définit Habermas, comme "le principe de l'accession de tous à ce domaine où l'on doit décider rationnellement de ce qui est nécessaire du point de vue de l'intérêt général" (8).

Mais ce transfert de rationalité, loin d'établir une continuité de l'opinion publique à la loi, se fait au contraire au détriment de l'opinion publique, jusqu'à faire douter de son existence. Le principe selon lequel il n'y a d'autre voix de la nation, d'autre volonté commune que celle que déclare l'Assemblée législative vaut, en effet, contre l'existence séparée de l'opinion publique, contre la possibilité de l'appréhender en dehors de son énonciation législative. La loi, si l'on veut, c'est l'opinion publique, c'est-à-dire une opinion que son lieu d'énonciation a rendu publique, et non pas l'opinion du public, d'un collectif, sociologiquement assignable comme tel.

Pour caractériser la façon dont se forme la volonté générale, Sieyes emploie le mot de pluralité plutôt que celui de majorité: c'est insister sur l'individualité, la singularité des opinions qui s'y rencontrent. Il en évoque le concours, le grouillement des intérêts particuliers qu'on voit "se presser, se heurter les uns les autres, se saisir à l'envie de la question et la pousser, chacun suivant ses forces, vers le but qu'il se propose" (9). Il fait voir, dans cette multiplicité, une diversité nécessaire car, s'il faut n'en exclure aucune, c'est que la loi c'est une opinion, parmi les autres, qui est devenue publique.

Adopter la position de Sieyes conduit donc, si l'on continue à se référer à l'opinion publique, à ne pas la localiser. Barère objecte ainsi à Bergasse qu'on ne sait comment l'interroger.

La Revelière Lepeaux affirme qu'elle ne peut se trouver dans les cahiers, car, lorsqu'ils furent écrits, "l'esprit public n'avait pas pu se former" et que ce que la nation veut aujourd'hui, c'est aux députés qu'il appartient d'en décider et de "faire tout ce que leur conscience et leurs lumières peuvent leur dicter". Alors que les États généraux, en se transformant en Assemblée nationale, ont adopté le principe de la représentation politique (selon lequel seule l'instance représentative peut déclarer la volonté générale), mais que ce principe est encore mal admis, soumis à contestation (et le débat sur le veto montre bien combien sont nombreuses les réticences à l'accepter), l'invocation du terme de "public" pour qualifier une opinion distincte de celle de l'assemblée, peut sembler une concurrence à celle-ci, une remise en cause de sa capacité à énoncer la volonté générale.

Si bien que l'on peut aller jusqu'à nier l'existence même de l'opinion publique. Dans son célèbre discours du 9 mai 1791 Sur le droit de pétition et d'affiche, Le Chapelier applique dans toute sa vigueur le schéma de Sieyès, ne reconnaissant que "le corps social et des individus" (10). Aussi le droit de pétition ne peut-il être, selon lui, qu'exercé individuellement. Il en vient ainsi à interdire "toute pétition sous un nom collectif", manifestation qui, cependant, selon notre point de vue actuel, est inséparable de la liberté d'expression et de la formation de l'opinion publique. "Telle est, affirme Le Chapelier, la propension naturelle des hommes réunis qu'ils commencent par s'entretenir de la chose publique et qu'ils finissent par délibérer, et si la loi leur offrait un moyen de publier le résultat de leurs délibérations, ils deviendraient bientôt un corps subjuguant, une autorité menaçante, un pouvoir contraire à tout le système du gouvernement représentatif" (11).

On voit bien que, ce qui est ici en jeu c'est la mise en cause du principe de la représentation, par des organisations concurrentes et prétendant elles aussi exprimer la volonté générale. Plus précisément, Le Chapelier vise ici les sociétés révolutionnaires qui affirment parler au nom du peuple.

On se trouve là devant une autre forme d'expression de la volonté générale, où la politisation de l'opinion éclairée entraîne encore plus sûrement sa disparition.

3. Volonté populaire et opinion publique

La troisième position sur le veto en fait un appel au peuple: le refus du roi suspend l'activité de l'assemblée et laisse la décision au peuple. L'aptitude à déclarer la volonté générale est déplacée de l'assemblée au peuple. Lui aussi doit prouver son aptitude politique et sa capacité rationnelle: ce qui est écarter non seulement l'objection de la passion populaire, mais surtout celle de son ignorance.

Jérôme Pétion répond ainsi à "ceux qui ne veulent pas que le peuple délibère, parce qu'il n'est pas assez éclairé": "Rien n'est plus propre à créer l'esprit public, à répandre la lumière et l'instruction, à inspirer l'amour de la liberté et de la vertu que de faire participer tous les citoyens aux affaires publiques, en appelant devant eux, comme devant le tribunal suprême, tous les différends qui peuvent s'élever entre les pouvoirs qu'ils ont constitués" (12). Là encore, la rationalité de la volonté populaire emprunte à celle de l'opinion éclairée: il s'agit ici de l'instruction. Mais celle-ci est le résultat de l'activité politique du peuple, tout comme le "tribunal suprême" n'est pas une instance critique mais le nom de la souveraineté: dans cette politisation de l'"esprit public" disparaît l'indépendance rationnelle de l'opinion éclairée par rapport au pouvoir.

On reste cependant dans l'espace des Lumières, celui de l'instruction. La disparition de l'opinion éclairée est consommée par le discours jacobin, lorsque, reprenant l'idée de l'appel au

peuple - celle d'une expression de la volonté populaire hors des assemblées représentatives - il l'élabore pour son propre compte.

On s'en rendra compte à voir ce que devient, dans le discours jacobin le principe de la publicité des séances. Dans son discours, Sur la constitution, du 10 mai 1793, Robespierre affirme: "la nation entière a le droit de connaître la conduite de ses mandataires. Il faudrait, s'il était possible, que l'assemblée des mandataires délibérât en présence de tous les Français. Un édifice fastueux et majestueux, ouvert à douze mille spectateurs devrait être le lieu des séances du corps législatif" (13).

La justification de la publicité est toujours la même: le public exerce un contrôle, qui écarte les intrigues et la corruption, alors "la volonté générale serait seule consultée, la voix de la raison et de l'intérêt public serait seule entendue". Mais le public, ici, n'est pas une instance critique; la nation assemblée, non l'exercice de la raison par une opinion éclairée, est seule légitimante.

La présence du grand nombre (les douze mille spectateurs) ne s'oppose pas seulement à l'idée d'un public choisi (seul "éclairé" dans l'idée des Lumières), elle tend aussi à effacer la différence entre spectateurs et acteurs. Dans un numéro du Vieux Cordelier (5 décembre 1793), Camille Desmoulins fustige "les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des Jacobins et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle". De même que Rousseau substitue la fête au spectacle, les spectateurs deviennent acteurs: Robespierre dénonce ceux qui considèrent les "mandataires" et leurs "mandants" comme "deux espèces différentes".

Alors que l'opinion publique est déploiement, diffusion dans l'espace, le principe de la publicité, ici, annule les distances, les séparations, dans l'unité d'une présence, celle du nombre, de la masse, du peuple. Il s'agit d'un rapport d'expression. La volonté populaire est expressive, elle est présence du tout dans une partie. A ceux qui dénoncent dans le club des Jacobins "la tyrannie d'une faction ... qui transmet une opinion que l'on décore faussement du nom d'opinion publique" (14), les Jacobins ne peuvent répondre qu'en affirmant que, dans cette "portion", ou dans cette "partie", c'est la généralité d'un principe tout entier qui s'exprime. Alors que l'entrée à l'Assemblée est réservée et que l'on en interdit l'accès à des femmes dépourvues de billets, un Montagnard s'exclame: "il faut poser ainsi la question: les tribunes seront-elles publiques ou non?" (15).

Le discours jacobin fait ainsi de la volonté générale l'expression du tout par une partie, ce qui s'oppose tant à la discursivité de l'opinion éclairée qu'à la mise à distance du rapport de représentation.

L'opposition pertinente est alors celle d'une démocratie qui se voudrait directe et du gouvernement représentatif. Si le discours jacobin, pris dans sa référence à la démocratie, ne peut donner place à une opinion publique indépendante de l'expression collective de la volonté populaire, la théorie du gouvernement représentatif, développée par Sieyes, permet d'articuler la déclaration de la loi avec une opinion publique indépendante.

Conclusion

Dans son rapport sur la liberté de la presse (22 janvier 1790, in Réimpression de l'Ancien Moniteur), Sieyes s'appuie sur la distinction centrale de sa conception des gouvernements, entre démocratie ancienne et république moderne, exercice direct du pouvoir et gouvernement représentatif, pour montrer qu'entre l'expression publique des idées dans les démocraties antiques et les gouvernements modernes, il y a, à la fois, continuité et différenciation. Le libre exercice de

la parole publique, que les cités grecques renfermaient dans l'espace étroit de l'agora, peut être déployé sur tout le territoire d'un vaste Etat moderne. Grâce à l'imprimerie, en effet, la liberté "cesse d'être resserrée dans de petites agrégations républicaines, elle se répand sur les royaumes, sur les empires. L'imprimerie est, pour l'immensité de l'espace, ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome; par elle la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux; elle frappe, pour ainsi dire, l'oreille de l'espèce humaine tout entière".

Sieyes reproche aux philosophes qui n'ont pas vu "cette nouvelle cause de perfectibilité" d'avoir dit qu'il n'y avait de liberté que pour les petits peuples. Le reproche vise particulièrement Rousseau. Pour celui-ci, la parole publique, celle qui "persuade les hommes assemblés", est une parole de contact, qui ne peut agir que dans la proximité, par l'expression et la métaphore. La langue de la distance, celle des signes et de l'écriture, est la langue des marchands, des savants, c'est la langue du privé. Sieyes relève le défi, pour montrer comment cet échange privé peut atteindre une dimension publique, tout en restant distinct de la déclaration autorisée de la volonté générale.

S'il appartient à l'imprimerie, pour Sieyes, d'étendre l'usage sociale de la liberté, c'est d'abord dans les conditions de la modernité qui sont celles du travail, de l'économie, des échanges. L'instruction et les vérités nouvelles ressemblent, selon lui, "à tous les genres de produits", elles sont dûes au travail. La production en est soutenue "par la liberté de faire et la facilité du débit": les conditions d'une opinion publique libre sont celles, générales, de la liberté du commerce. C'est dire qu'il s'agit de garantir des droits naturels, et non d'organiser des libertés publiques, comme on le fait quand on constitue un gouvernement. La loi n'a pas, en matière de presse, à accorder une liberté dont elle ne peut que constater et garantir l'existence. C'est pourquoi la loi, en matière de liberté d'expression, ne peut que sanctionner, après coup, des abus, ordinairement pénalisés comme des délits, et relevant du jugement par jurés, seul "véritable garant de la liberté".

Telle est donc la garantie de droit de l'indépendance de l'opinion publique par rapport au gouvernement. La distinction de la démocratie directe et du gouvernement représentatif explique la distinction fonctionnelle, interne à l'espace public, entre l'opinion publique et la fonction législative de l'Assemblée. La généralisation des échanges intellectuels, du "commerce de pensée" unifie l'exercice individuel de la liberté de pensée, le socialise, le rend public: l'imprimerie est "l'instrument qui saura mettre le genre humain en communauté d'opinions, l'émouvoir et l'animer du même sentiment, l'unir du lien d'une institution vraiment sociale". Mais cet espace commun, parce qu'il reste déployé, n'est pas concurrent de la délibération politique concentrée dans l'Assemblée. La modernité sépare en effet ce que l'antiquité confondait en réunissant dans un même espace la formation d'un public éclairé et la décision politique. A l'Assemblée, donc, de déclarer la loi, à l'opinion publique de réunir les matériaux qui permettent de l'élaborer, de "préparer les voies de la réforme", comme le disait déjà Qu'est-ce que le tiers état?.

On se retrouve donc bien dans l'espace de l'opinion éclairée, dans la liaison, caractéristique des Lumières, entre savoir et liberté. Dans la présentation que fait Sieyes du "flambeau de l'opinion publique", on retrouve l'efficace de l'évidence chère aux physiocrates: elle "balaye pour ainsi dire cette multitude d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt personnel et la mauvaise foi s'efforcent d'élever sur votre route".

Cette efficace, cependant ne suffit pas, la tâche du législateur demeure et, avec elle, l'existence de la représentation, seule apte à déclarer la loi. On peut alors mesurer les conséquences, sur la conception de l'opinion publique, du transfert de la rationalité de l'opinion éclairée vers l'organe politique, qu'effectue la Révolution.

Avant, comme pendant la Révolution, l'espace de l'opinion - éclairée ou publique - reste le même: c'est celui de la diffusion des Lumières, de l'instruction. Mais, entre l'ancien régime et le nouveau, le sens dans lequel il est parcouru tend à s'inverser.

Avant la Révolution, l'opinion éclairée, l'usage public de la raison, est le modèle de la rationalité; il s'agit d'élever la politique à sa hauteur. Commentant, avant la Révolution, les lois de Turgot sur la liberté du commerce des grains, Condorcet s'exclame fièrement: "on n'avait point encore daigné traiter le peuple comme une société d'êtres raisonnables".

Pendant la Révolution, la "société d'êtres raisonnables" n'est évoquée que sur le mode de l'irréel: "si tout le monde pensait vrai", écrit Sieyès, "une société d'hommes où la raison dominerait n'aurait pas besoin de libelles", reprend Brissot en écho. C'est que le statut de l'opinion publique a changé; elle n'est plus la référence, même idéale, de la rationalité; elle est plutôt ce qui s'oppose à la rationalisation, ce qui résiste au changement, mais dont il faut tenir compte. C'est dire qu'elle tend à basculer vers l'irrationalité: le règne de l'opinion, alors, ne sera plus celui de la raison, mais des préjugés, son empire n'ouvrira pas au progrès des lumières mais imposera la tyrannie, routinière et conformiste, de la majorité.

Catherine LARRÈRE

NOTES

- (1) J. Habermas, L'Espace public, trad. fr. Paris, Payot, 1978, p. 91.
- (2) On le trouve dans le recueil de L.S. de Balestrier-Canilhac: Politicon ou choix des meilleurs discours sur tous les sujets de politique, traités à la 1ère assemblée nationale de France, avec une analyse historique et critique des motions et opinions sur les mêmes sujets, ouvrage enrichi de portraits gravés par les meilleurs maîtres, 1792, t. 1, pp. 301 sqq.
- (3) Archives parlementaires, t. 9, p. 119.
- (4) Bergasse: "Sur l'organisation du pouvoir judiciaire", 17 août 1789, in Orateurs de la Révolution française, I les Constituants, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard 1989, p. 111.
- (5) Cf. en particulier, Mercier de La Rivière: L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques, 2 volumes in 12, 1767.
- (6) Opinion de la révolte de la minorité contre la majorité, discours du 26 février 1791, in Orateurs..., op. cité, pp. 482-500.
- (7) Condorcet, présentation du projet de constitution girondin, février 1793, Archives parlementaires, t. 58, p. 585.
- (8) J. Habermas, L'Espace public, op. cité, p. 283 (note).

- (9) Sieyes, Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789, in Collection des Ecrits d'E. Sieyes à l'usage de l'Allemagne, 1er volume, Paris, sd (1796), p. 113.
- (10) Le Chapelier, in Orateurs...., op. cité, pp. 434.
- (11) Ibid., p. 418.
- (12) Pétion, Archives parlementaires, t. 8, p. 584.
- (13) Robespierre, Sur la constitution, Discours et Rapports à la Convention, Paris, UGE, 1965, p. 144.
- (14) Patrick Brasart, Paroles de la révolution, Les Assemblées parlementaires, 1789-1794, Paris, Minerve, 1988, p. 106.
- (15) Ibid., p. 140.

CONDORCET DEVANT L'OPINION PUBLIQUE: ACTION OU REJET?

"Quand on parle d'opinion, il faut en distinguer trois espèces: l'opinion des gens éclairés qui précède l'opinion publique et finit par lui faire la loi; l'opinion dont l'autorité entraîne l'opinion du peuple; l'opinion populaire enfin, qui reste celle de la partie du peuple la plus stupide et la plus misérable" (1). Ce jugement date de 1776. Nous n'avons pas la possibilité de vérifier toutes les occurrences du vocable "opinion" ou du syntagme "opinion publique" et d'en étudier le voisinage dans l'oeuvre de Condorcet d'autant plus que son oeuvre journalistique est incomplètement cernée (2). Je me propose plutôt d'examiner, d'après les faits connus, les relations de Condorcet avec cette entité floue, mal définie, et pourtant bien réelle qu'est l'"opinion publique".

Dans cette relation il y a évidemment le "public", poignée d'individus ou multitude et en face un homme, ici Condorcet. Autrement dit, il y a une "opinion publique" à l'Académie des Sciences, une dans la ville de Mantes, une dans le département de l'Aisne, une à la Législative, une à la Convention, une autre des lecteurs du Journal de Paris, de ceux de la Chronique du Mois, etc., etc. ...

1776: Condorcet a 23 ans, il a déjà une oeuvre scientifique derrière lui, il a été nommé en 1773 secrétaire-adjoint de l'Académie des Sciences dans des circonstances difficiles qui lui ont fait toucher du doigt l'importance de l'"opinion". De 73 à 76 il a subi maintes "tracasseries" qui l'ont amené à demander une élection (alors que la succession aurait pu être automatique) après la démission de Grandjean de Fouchy. Grâce à l'appui de D'Alembert et malgré le renvoi de Turgot dont il était le bras droit, le 12 mai, ayant "remis son sort au hasard d'une élection libre" (l'expressoin est de Métra dans la Correspondance secrète), il a recueilli un "vote unanime" et devint, le 7 août, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (3). Dans ce nouveau poste, il entreprit de mettre à exécution un projet: la réforme des Académies provinciales (en liaison avec Turgot et Dupont de Nemours qui avaient préparé la réforme de l'administration provinciale). Tous ces projets ne furent pas défendus par les gouvernements suivants et il est difficile de dire ce que l'opinion publique en aurait pensé: il nous reste dans la correspondance quelques témoignages de résistance d'académiciens de province qui trouvaient le projet trop centralisateur (et sans doute leur demandait-on un travail dont ils n'étaient guère coutumiers!).

1786-87. A 43 ans, Condorcet épouse Sophie de Grouchy, 22 ans. Condorcet était de nouveau Inspecteur des Monnaies et habitait l'Hôtel de la Monnaie, quai de Conti. La marquise ouvre un salon. Les hommes politiques qui le fréquentent sont nombreux: des étrangers de passage ou fixés à Paris, comme Anacharsis Clootz, Beccaria, David Williams, Bache (petit-fils de Franklin), Etienne Dumont (Genevois vivant surtout à Londres), Jefferson; les futurs idéologues: Cabanis (qui deviendra son beau-frère), Garat, Volney, Ginguené et d'autres comme les Trudaine, André Chénier, Chamfort, Roucher, Beaumarchais, Charles de Constant, et, bien sûr, La Fayette et les Suard (4), amis de longue date. Nous trouvons là un cercle de "gens éclairés" dont "l'opinion précède l'opinion publique". C'est sans doute de ces discussions qu'est sorti cet engagement politique de Condorcet qui a tellement surpris ses amis d'"avant": les Suard, La Rochefoucauld d'Enville, etc. (5).

R. Badinter note à propos de l'Assemblée des Notables réunie du temps de Calonne, l'existence d'une "nouvelle puissance qui s'était levée en France: l'opinion publique" (6) et le désir,

aussi bien des notables que de Calonne, de la conquérir. Tous échouèrent: Calonne partit et l'Assemblée des Notables fut dissoute, mais l'opinion publique prenait corps.

1788. Condorcet rédige une brochure qui paraît anonymement: Lettres d'un citoyen des Etats-Unis à un Français sur les affaires présentes (juillet), dans laquelle il affirme son hostilité aux parlements (en fait il continue de vouloir faire aboutir les réformes proposées par Turgot et revient sur la nécessité de supprimer les corvées, d'instaurer le libre commerce des grains, de rendre l'état-civil aux protestants): il souhaite la convocation d'une Assemblée Nationale, issue d'assemblées provinciales et reste circonspect devant la demande d'Etats-Généraux. A ce propos Badinter commente: "Condorcet prenait l'opinion publique à contre-pied"; peut-être. Le 5 juillet la réunion des Etats-Généraux est annoncée et Condorcet s'inquiète: il publie une brochure qui expose toutes les formes de despotisme, celui des corps de privilégiés, celui des églises, des financiers: Idées sur le despotisme à l'usage de ceux qui prononcent ce mot sans l'entendre. Pourquoi pas le despotisme d'un corps législatif qui ne représenterait pas la Nation?

1789. On connaît le bouillonnement d'idées politiques qui régnait alors. N'oublions pas non plus que Condorcet ne délaissait nullement son travail de Secrétaire perpétuel. Il écrit une Déclaration des Droits en cinq sections (O., IX, 181-211), pour conseiller ceux qui rédigent des cahiers de doléances. Il préside l'Assemblée de la Société des Amis des Noirs. Il souhaiterait être élu par le Tiers Etat et finalement évalue qu'il a plus de chances en se présentant avec la Noblesse à Mantes (Condorcet était propriétaire d'une maison à Dennemont, près de Mantes et à proximité de La Roche-Guyon où vivaient les La Rochefoucauld d'Enville qui le protégeaient). Il rédige et propose un cahier de doléances unique pour les trois ordres. Refus du clergé et échec aux élections. Peut-on dire que l'opinion publique n'était pas avec lui? Pendant toute sa carrière politique, l'ambiguïté demeurera: pour le Tiers Etat, c'est un noble et il est trop libéral pour la noblesse. Pour l'instant Condorcet sera absent des Etats-Généraux. Mais le 18 septembre, le quartier de Saint-Germain des Prés l'élit à la nouvelle assemblée de la Commune de Paris - malgré quelques contestations. Il y retrouve Lavoisier, Cassini, Suard. C'est la bataille du marc d'argent, les déceptions, la démission de l'assemblée des représentants de la Commune, et surtout la constatation que, pour agir sur l'opinion publique, il faut des talents d'orateur, comme son ami Mirabeau, et lui, Condorcet, en est dépourvu.

Mais qu'importe: l'écrit, lui aussi, peut permettre d'agir sur l'opinion et, à partir de 1790, on note une contribution constante de Condorcet à la presse, sans compter les discussions qui se poursuivent, grâce au salon de Sophie de Condorcet, où bientôt on parlera de république, à la Société de 1789 dont l'inscription officielle date du 12 avril 90 mais dont le projet était plus ancien. C'est une sorte d'Académie privée, qui réunit des gens éclairés, destinés à "finir par faire la loi" à l'opinion publique et dont le but est d'"approfondir, de développer, de répandre les principes d'une Constitution libre, et plus généralement, de chercher les moyens de perfectionner l'art social" (O, X, 71). Les membres sont cooptés: on y trouve Sieyès, La Fayette, Mirabeau, Lavoisier, Cabanis, André Chénier, Dupont de Nemours, Talleyrand, Barère. Cette société décide d'exercer son influence en publiant le Journal de la Société de 1789 (5 juin-15 sept. 1790, 15 n°), où figurent de nombreux articles de Condorcet concernant l'"art social". Toujours dans le désir d'instruire, Condorcet fonde avec Peyssonnel et Le Chapelier la Bibliothèque de l'homme public (1790-1792, 28 n°, mensuel).

1790 voit aussi le combat pour les femmes sur lequel on a beaucoup écrit (7) et la participation de Condorcet à la Fête de la Fédération en tant que membre de la Municipalité de Paris; le public le connaît de plus en plus. Mais quel que fût son prestige, il ne fut pas élu en août

aux élections municipales. Pourquoi? Beaucoup de critiques ont avancé des "raisons" (par exemple Cahen, Badinter) (8). Il me semble que ce qui caractérise Condorcet, c'est d'être toujours "en avance": proposer le vote des femmes, l'égalité des Droits pour les Noirs, les Juifs, ce n'était certes pas faire ce qu'il fallait pour que l'opinion publique le suive à cette époque! D'ailleurs le Journal de la Société de 1789 doit cesser de paraître en août, faute de souscripteurs. Mais le Cercle social se crée, la Bouche de fer paraît dès octobre et en publie les délibérations. Bien sûr, Condorcet en fait partie: il s'agit de "pédagogie politique" pour reprendre l'expression de Marcel Dorigny (9). Le Cercle social s'allie bientôt avec les Amis de la Vérité qui organisent des conférences (v. Bouche de fer, n° 48). C'est aussi le moment où Condorcet perd sa place d'Inspecteur des Monnaies (et l'appartement de fonction); il n'est plus membre de la Commune, mais il continue ses travaux d'académicien. Il revient parmi les six administrateurs de la Trésorerie en avril 1791 (ce qui le met en froid avec Brissot).

C'est le 21 juin 1791 que le roi et la famille royale s'enfuient. L'analyse de Condorcet (n'oublions pas qu'il raisonne toujours en termes combinatoires et analytiques), n'est pas tendre: avant l'opinion publique, encore une fois, il est contre le roi. Dans la Vie de Turgot (1786), il jugeait déjà qu'une constitution républicaine était la "meilleure de toutes", tout en reconnaissant que la France n'en avait jamais connu (O, V, 209). Je n'insisterai pas ici sur l'influence qu'ont eue la guerre d'indépendance, les amis américains (voir la communication d'Ann Thomson). Avec Paine, Condorcet fonde une société républicaine (fin juin), traduit, lui ou sa femme, une affiche que signe Achille du Châtelet, lit un discours au cercle social intitulé: "De la République, ou un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté" (O, XII, 227). Il lance en juillet, avec Brissot et Clavière, Le Républicain, à l'existence éphémère (4 n°), dans lequel il écrit ainsi que Paine et où figure ce texte extraordinaire de la "Lettre d'un jeune mécanicien aux auteurs du Républicain" dans laquelle la famille royale est transformée en automates à la Vaucanson. Mais la controverse avec Sieyès les dessert, Brissot décide l'arrêt de la publication du Républicain (Condorcet continue à écrire dans son journal Le patriote français). Enfin la fusillade du Champ de Mars bouleverse Condorcet. Il écrit dans sa Justification: "Je n'ai su la pétition du Champ-de-Mars qu'au moment du rassemblement et j'en prévis les suites" (O, I, 610), mais surtout sa femme et sa fille Eliza qui s'y promenaient tranquillement auraient pu être parmi les victimes. Décidément les "gens éclairés" n'avaient pas réussi.

Condorcet, qui n'était pas membre de la Constituante, pouvait être élu à la Législative. Grâce au soutien de Brissot et à l'influence du Patriote français, il fut élu - de justesse - à Paris. Républicain de coeur, il dut prêter serment à une constitution encore monarchiste. Il choisit d'entrer au comité d'Instruction publique (et non aux finances, comme on s'y attendait) et se rapproche des Girondins. Le Journal de Paris lui confie le compte rendu quotidien des séances de l'Assemblée nationale à partir du 23 octobre 1791, mais le remercie peu après (il choque et son dernier compte rendu date du 10 novembre). Il reprend alors la même tâche, mais à la Chronique de Paris, cette fois, à partir du 17 novembre (jusqu'au 9 mars 93, mais en fait il n'est plus auteur après le 31 décembre 1792). Si l'opinion publique n'est pas encore avec lui, son influence politique grandit, mais, conséquence inévitable, il se fait des ennemis (10). Le 7 février 1792, Condorcet est porté à la présidence de l'Assemblée. Au cours des mois dramatiques qui suivent il continue d'attaquer la cour tout en préparant le rapport sur l'Instruction publique, dont on connaît les innovations. Roland crée un "Bureau de l'esprit public". Il s'agit vraiment de diffuser "l'opinion dont l'autorité entraîne l'opinion du peuple". On distribue journaux et brochures dans les bureaux de province et parmi eux, ceux dans lesquels Condorcet écrit, en particulier la Chronique de Paris, la Chronique du mois. Quel a été l'impact des écrits de Condorcet sur les

lecteurs et sur l'opinion publique dans les provinces? C'est bien difficile, voire impossible, à évaluer (11). On sait à quel point les événements s'enchevêtrent et sont dramatiques en cet été 92 et Badinter se demande si Condorcet fut un homme d'Etat: "Si l'on considère que la marque de l'homme d'Etat est d'infléchir le cours de l'Histoire dans la direction qu'il a choisie, Condorcet, à la tête de la Commission des Vingt-et-un n'y parvint pas" (ouv. cité, p. 436). Dans son Fragment de justification Condorcet dit qu'il n'était pas au courant de la préparation du coup de force qui aboutit à l'insurrection du 10 août (O, I, 601), mais à partir de ce moment-là, il ne quitte plus l'Assemblée, tente de se faire entendre, renonce, puis se tait jusqu'à la proclamation de la République le 21 septembre. Si l'on en croit Léon Cahen, l'élection de Condorcet à Paris n'était pas possible du fait de l'animosité de Marat et de Robespierre (les résultats des élections arrivent alors que les massacres de septembre se poursuivent). Mais il fut élu par plusieurs départements. Fonfrède (président de l'Assemblée électorale de la Gironde) félicite les électeurs dans une lettre dont un passage révèle l'évolution des mentalités:

[...] Vous venez de nommer à la Convention nationale cet élève de l'école de Voltaire, cet ami de Paine, cet homme auquel d'immenses travaux sur la législation ont appris que toutes les lois doivent être marquées au coin de la raison sociale et que, si elle ne sont fondées sur ces principes immuables maintenant *consacrés par l'opinion publique*, elles seront bientôt sans pouvoir et sans force Ce grand homme est M. Condorcet (Archives nationales, C 178, cité par Cahen, p. 427; mes italiques).

L'Eure, le Loiret, la Sarthe, l'Aisne l'envoyèrent aussi à la Convention et il choisit son département natal, l'Aisne. Il remercie alors ses électeurs dans une longue lettre:

[...] Mandataire du peuple, je ferai ce que je croirai conforme à ses vrais intérêts: *il m'a envoyé, non pour soutenir ses opinions, mais pour exposer les miennes*. Ce n'est point à mon zèle seul, mais à mes lumières qu'il s'est confié, et l'indépendance absolue de mes opinions est un de mes devoirs envers lui [...] (cité par Cahen, p. 437; mes italiques).

L'opinion publique allait-elle enfin suivre Condorcet? Il ne semble pas. Il s'éloigne de la tribune à la Convention. Peu s'en faut qu'il ait vis-à-vis de cette assemblée tumultueuse (voir les mémoires du temps sur la violence des débats et des insultes) la même répulsion qu'il avait devant la populace. Il a quelques amis, il forme un petit groupe. Après la mort de Louis XVI (Condorcet s'est abstenu dans le vote, il était contre la peine de mort, suivant en cela son modèle, Beccaria), il publie un long article en mars "Sur la nécessité d'établir en France une constitution nouvelle" et travaille à ce projet de constitution. On connaît la suite: après les interventions de Robespierre, le projet est abandonné le 10 mai 1793. Une autre constitution est bâclée. Se sachant incapable de tenir tête à l'Assemblée dominée par Robespierre, Condorcet publie un véritable réquisitoire: "Aux Citoyens français, sur la nouvelle constitution" et le 8 juillet, il est en état d'arrestation. Ses derniers appels à l'opinion publique auront paru dans le Journal d'instruction sociale, les 1er, 8, 29 juin et le 6 juillet 1793. Le 8 juin, il écrivait "Que toutes les classes de la Société n'ont qu'un même intérêt" (n° 2) et son dernier article, paru en deux fois a pour titre: "Tableau général de la science, qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales" (nos 4 et 6).

Désormais Condorcet est proscrit et vit caché. C'est dans un de ses derniers écrits, composés dans sa cachette, le Fragment sur l'Atlantide, qui suit l'Esquisse d'un tableau sur les

progrès de l'esprit humain, qu'on peut lire le passage suivant qui résonne comme un écho, enrichi par l'expérience, du texte de 1776 que j'ai cité au début:

En fait de législation ils [les hommes qui gouvernent] ont pour barrière et la nécessité de respecter les droits des hommes, et la crainte de fatiguer les citoyens par des changements trop répétés, et *le frein de l'opinion publique*, qui leur devient redoutable par la facilité d'instruire les peuples des suites fatales d'une mauvaise loi. Mais quant aux institutions d'instruction publique, et aux encouragements qu'il serait de leur devoir de donner à ceux qui cultivent les sciences, ils ne peuvent avoir qu'un seul guide, *l'opinion des hommes éclairés* sur ces objets, nécessairement étrangers au plus grand nombre. Or, il faut être doué d'une raison supérieure, et avoir acquis beaucoup de lumières soi-même, pour savoir écouter cette opinion, ou pouvoir seulement la bien connaître (12).

Les conseils qu'il adressa à ses concitoyens ne furent ni écoutés, ni même perçus (13).

Anne-Marie CHOUILLET

NOTES

- (1) Condorcet, Réflexions sur le commerce des blés, Londres, 1776, p. 140, t. XI des Oeuvres complètes, édition A. O'Connor et F. Arago, 1845-1847, qui servira de référence désormais (sigle O, suivi du tome en chiffres romains, et de la page en chiffres arabes).
- (2) Voir ma communication "Condorcet et la presse", Colloque International. Condorcet, mathématicien, économiste, philosophe, homme politique, Paris, Minerve, 1989, p. 396-407.
- (3) Voir Keith M. Baker, "Les débuts de Condorcet au secrétariat de l'Académie royale des Sciences (1773-1776)", Revue d'Histoire des Sciences, 1967, t. XX, p. 229-280.
- (4) Cette liste, incomplète, est tirée de l'ouvrage du petit-fils de Roucher, Antoine Guillois, La marquise de Condorcet, sa famille, son salon, ses amis, 1761-1823, Paris, Ollendorf, 1897, p. 75-77. Voir aussi, concernant l'influence du salon de Sophie de Condorcet, l'ouvrage de Jean-François Robinet, Condorcet, sa vie, son oeuvre, (1743-1794), Paris, 1893, p. 82-84.
- (5) Correspondance inédite de Condorcet et Madame Suard, 1771-1791, éd. E. Badinter, Fayard, 1988, (en particulier voir les commentaires d'Amélie Suard).
- (6) E. et R. Badinter, Condorcet. Un intellectuel en politique, Fayard, 1988, p. 224.
- (7) Voir en particulier les communications au colloque Condorcet (juin 1988), ouvrage cité note 2, p. 365-375.
- (8) Léon Cahen, Condorcet et la Révolution française, Paris, 1904, en particulier p. 138-139. E. et R. Badinter, ouv. cité, p. 306-308.

- (9) La propagande girondine et le livre en 1792: le bureau de l'esprit public, Dix-Huitième Siècle, n. 21, 1989, p. 204, n. 3.
- (10) Voir sur la position libérale et girondine de Condorcet la communication de Marcel Dorigny au colloque Condorcet, ouvrage cité note 2, p. 333-340.
- (11) Sur cette question que nous ne faisons qu'effleurer, consulter l'article déjà cité de M. Dorigny.
- (12) Ed. A. Pons, Garnier-Flammarion, 1988, p. 302; mes italiques.
- (13) L. Cahen, dans la conclusion de son ouvrage déjà cité, p. 548.

LA SCIENZA MODERNA E' SOLO OPINIONE PUBBLICA? A proposito di Lavoisier, Chambers e della riforma della nomenclatura chimica

Gli Annales de Chimie del 1790 riportano un lungo estratto del Traité élémentaire de Chimie di Lavoisier, uscito a Parigi l'anno prima. Seguin, il compilatore dell'estratto, non si sofferma molto sulle novità chimiche vere e proprie contenute in quest'opera, ma è colpito dal fatto che "l'ordine seguito dall'autore differisce essenzialmente da quello che è stato adottato fino ad oggi in tutte le opere di questo genere" (1).

Nell'aprile 1797 Lavoisier aveva infatti presentato all'Académie, insieme a de Morveau, Berthollet e de Fourcroy, una memoria sul metodo della nomenclatura chimica. Il trattato pubblicato due anni dopo ne era la prima applicazione.

La proposta di Lavoisier era molto semplice e scaturiva dall'unione di due differenti ordini di idee.

Le prime erano molto antiche nella storia del pensiero, tanto che risalivano ad Aristotele. Si trattava della distinzione tra classe, genere e specie. "Nell'ordine naturale delle idee - scrive Lavoisier nella Méthode de nomenclature chimique - il nome di classe e di genere è quello che ricorda le proprietà comuni a un gran numero di individui; quello di specie sottolinea le proprietà particolari di qualche individuo. Questa logica naturale appartiene a tutte le scienze; noi abbiamo cercato di applicarla alla chimica" (2).

L'aggettivo 'naturale' riferito a logica è piuttosto sorprendente e indicativo; tanto più che Lavoisier userà questo termine molto spesso.

Apparentemente Lavoisier riprende qui una proposta di T.O. Bergman, professore a Uppsala, il quale a sua volta aveva tratto spunto dalla nomenclatura botanica di Linneo.

Ma un secondo ordine di idee guida Lavoisier, e queste erano indirettamente ispirate alla matematica e alla nuova filosofia sperimentale, di cui in Francia l'abate di Condillac aveva fissato la "logica". Senza questo riferimento filosofico la proposta di Bergmann non avrebbe prodotto molto di più di un'utile convenzione descrittiva.

Le lingue - scrive Lavoisier nella stessa memoria - non hanno soltanto per oggetto, come si crede comunemente, di esprimere mediante segni delle idee e delle immagini: esse sono anche dei veri metodi analitici, con l'aiuto dei quali procediamo dal noto all'ignoto, e fino a un certo punto alla maniera dei matematici: proviamo a sviluppare questa idea (3).

Qui Lavoisier evoca una sorta di parola d'ordine di Condillac: l'arte di ragionare si riduce a una lingua ben fatta. E, per converso, l'errore coincide con l'abuso del linguaggio. Siamo di fronte a un tema che coinvolge a vari livelli la filosofia dei lumi. La distinzione di Lavoisier tra lingue che hanno per oggetto idee e immagini, e lingue intese come metodi analitici fa riferimento a una terza dimensione del linguaggio, che è propria della scienza: i fatti, l'esperienza.

Il linguaggio scientifico è dunque formato necessariamente di tre cose:

La serie dei fatti che costituiscono la scienza; le idee che li richiamano; le parole che le esprimono. La parola deve far nascere l'idea; l'idea deve dipingere il fatto: sono tre impronte di un medesimo sigillo; e siccome sono le parole che conservano le idee e le trasmettono, ne risulta che non si può perfezionare il linguaggio senza perfezionare la scienza né la scienza senza il linguaggio, e per quanto certi siano i fatti, per quanto giuste siano le idee che avranno fatto nascere, ci trasmetteranno ancora delle impressioni false, se non abbiamo delle espressioni esatte per renderle (4).

Per questo motivo il linguaggio scientifico deve essere un metodo analitico in cui non esistono scarti tra la serie dei fatti, delle idee, delle parole. La logica "artificiale" della scienza viene a rispecchiare quella "naturale".

Mettendo immediatamente in pratica questa sua convinzione, Lavoisier conclude repentinamente: l'algebra è il metodo analitico per eccellenza, l'algebra è una vera lingua "così un metodo analitico è una lingua; una lingua è un metodo analitico, e queste due espressioni sono, in un certo senso, sinonimi" (5).

Sono così poste le premesse che condurranno a riformulare il linguaggio della chimica, la cui realizzazione in specie qui non interessa.

Interessa invece chiederci: da dove ha attinto Lavoisier queste idee? La risposta sembra immediata: dalla Logica di Condillac e da altre sue opere, come lo stesso Lavoisier afferma esplicitamente.

Ma la realtà storica è più complessa. Ed è in questa complessità che tocchiamo, sia pure di sfuggita, il tema dell'opinione pubblica. Come si è formata l'opinione pubblica in campo scientifico? Nel Settecento essa diviene l'oggetto specifico della divulgazione giornalistica, già iniziata nella seconda metà del Seicento con l'impresa dei giornali letterari. Questa impresa venne continuata dalle prime enciclopedie moderne. Lavoisier è l'ultimo anello di una catena che risale almeno al 1727, data della prima edizione della Cyclopaedia di E. Chambers. Qui troviamo la distinzione tra conoscenza naturale e conoscenza artificiale, la prima riferita alla spontaneità della natura, la seconda all'attività della mente. Ma c'è di più. Nella prefazione di questa fortunata opera si legge: "Ci azzardiamo a pronunciare che la riforma della scienza ammonta a poco più che alla riforma del linguaggio" (6). Sono quasi le stesse parole di Lavoisier.

Chambers si sa è uno scrittore divulgativo, un giornalista, un fortunato plagiatario, un pirata della repubblica delle lettere. Ed è orgoglioso di esserlo:

Nessuno, che abbia attraversato il mio cammino, è stato risparmiato: antico o moderno, straniero o connazionale, cristiano o ebreo o pagano: filosofi, teologi, matematici, critici, casisti, grammatici, medici, antichisti, meccanicisti, tutti sono stati ugualmente utilizzati. Il libro non è mio, è di tutti ... se mai voi stessi avete scritto qualcosa, è possibile che in questo libro vi sia qualcosa di vostro: cosicché vi troverete almeno qualcosa di buono (7).

Questo humour non contagiò né D'Alembert né Diderot quando si accinsero all'impresa dell'Encyclopédie, che, com'è noto, prese le mosse dalla traduzione del Chambers. Così lo sciovinista Diderot si esprime:

Come mai l'ordine enciclopedico è così perfetto e regolare nell'autore inglese? Perché egli si limitava a trascrivere i nostri dizionari, ad analizzare poche opere, non inventava niente ... Non così l'opera nostra: siamo stati puntigliosi, abbiamo voluto articoli che facessero figura ... (8).

Certamente Chambers non aveva inventato niente, tranne l'enciclopedia moderna. E D'Alembert nel discorso preliminare all'Encyclopédie non riuscirà ad evitare di riprendere pari pari molte delle idee che Chambers non aveva inventato. Tra queste, l'idea dell'abuso del linguaggio, un tema centrale per un'opera che si presentava anche come un lessico. E' certo che Chambers, a sua volta, aveva attinto a Locke e al terzo libro del Saggio sull'intelligenza umana.

Così era stata mantenuta la distinzione tra idee dirette, che riceviamo dai sensi, e combinazione e comparazione delle idee tra di loro, che si chiamano ragionare o filosofare.

Questa distinzione innesta la possibilità dell'abuso del linguaggio perché il pensiero costruisce una serie di relazioni astratte che non cadono più sotto i sensi e i termini usati possono non corrispondere ad alcuna idea diretta. Donde il paradosso, che c'è in Locke e prima ancora in Bacone, che l'abuso del linguaggio è massimo nelle sette filosofiche, nella logica, nella retorica e ogni volta che un termine non può essere ricondotto a idee determinate e precise. Un'idea è tanto più garantita dal linguaggio che la esprime, quanto più questo linguaggio è pubblico, non esoterico. L'opinione pubblica è la naturale portatrice di questo linguaggio, la garanzia contro gli abusi settari e la "boria dei dotti", che rappresenta sul teatro del mondo le proprie finzioni secolari. La riforma del linguaggio rende pubbliche le idee, le offre all'intendimento di ciascuno in presa diretta con la realtà. Ed è proprio questo il senso dell'affermazione di Condillac, cui Lavoisier si ispira, che l'arte di ragionare si riduce a una lingua ben fatta, e che una lingua ben fatta è un vero metodo analitico: le parole si riducono alle idee e le idee alle cose.

Così scriveva Chambers, ricorrendo ancora una volta alla metafora della macchina per applicarla non al mondo ma alla lingua:

Abbiamo già rappresentato il linguaggio come qualcosa di assai importante, che ha uno stretto e necessario interesse nella conoscenza. I nomi, vorremmo aggiungere, sono cose solenni, in quanto sono rappresentativi delle idee stesse e usati nella maggioranza delle occasioni al loro posto. Ancora di più lo sono i termini, ossia le combinazioni di idee, così come le macchine complesse sono da considerare maggiormente, e la loro considerazione è più bella, delle semplici potenze meccaniche (9).

La lingua diviene più importante del pensiero. La *Cyclopaedia* era nata e fondata su questo assunto:

Si suppone che l'intera gamma delle parole, in tutti i loro casi, sia equivalente all'intero sistema della scienza possibile; sebbene soltanto una piccola parte di questa sia attuale, cioè solo alcune combinazioni possibili sono, e saranno mai, attuate. Il compito della conoscenza, dunque, è ripartito nel corpo delle parole... (10).

E Condillac concluderà che è molto meglio essere ignoranti che dotti, perché "le opere in cui le scienze saranno trattate con una grande pulizia, una grande precisione, un grande ordine, non saranno del pari alla portata di tutti. Quelli che non avranno studiato niente, le intenderanno meglio di quelli che hanno fatto grandi studi, e soprattutto di quelli che hanno scritto molto sulle scienze" (11).

Il paradosso di Condillac non è che la conseguenza diretta della rivoluzione scientifica, della contrapposizione tra conoscenza pubblica e conoscenza iniziatica.

Abuso del linguaggio, artificio, filosofia: i tre termini tendono a divenire sinonimi. Dopo Locke (che però intendeva colpire l'aristotelismo e la logica scolastica), Chambers compie un affondo decisivo proprio contro il linguaggio della filosofia:

Il linguaggio della filosofia antica e di quella moderna non è molto diverso: la principale diversità consiste nelle diverse idee affisse alle stesse parole e nella loro diversa applicazione (12).

E questo significa abuso del linguaggio. Per evitarlo occorre una radicale riforma. "Sarebbe stato molto meglio per i moderni - continua Chambers - se avessero formato una nuova serie di termini adatti alle loro nuove nozioni: adottando quelli antichi, essi hanno anche perso il credito delle loro stesse scoperte" (13).

L'attacco non è più contro Aristotele, ma contro Newton:

Non si riesce a capire che cosa abbia potuto indurre il grande filosofo del nostro tempo a usare la parola attrazione nel significato in cui l'ha usata. E' indubbio che all'inizio quella parola fosse pertinente quanto qualsiasi altra; ma poiché aveva già ricevuto dagli antichi uno stampo e un calco precisi, era meno che mai adatta a ricevere un nuovo significato (14).

Sul finire del Settecento, queste idee nate al di là della Manica finiscono la loro peregrinazione sul continente, dopo essere state fuse nel grande crogiuolo dell'*Encyclopédie* e nella logica eversiva di Condillac, dove avevano acquistato una chiarezza stupefacente. Lo scarto tra le parole e le idee non è più accettabile di quello tra le idee e le cose.

Non ci sono che le cose che sono naturali; il resto è artificiale. La lingua deve essere ricongiunta ai fatti, attraversando le idee senza che queste oppongano resistenza. Il sapere diventa pubblico.

L'età della ragione e dei *philosophes* deve ripudiare, in nome del linguaggio, il ragionamento e l'artificio dell'immaginazione filosofica. E' questo il passo che intende compiere Lavoisier con la riforma del linguaggio della chimica, come esempio per le scienze fisiche in generale:

Il solo mezzo per prevenire questi scarti, consiste nel sopprimere, o almeno semplificare per quanto possibile, il ragionamento, che appartiene a noi e che è il solo che ci può fuorviare; nel metterlo continuamente alla prova dell'esperienza; nel conservare solo i fatti che sono gli unici dati della natura, e non ci possono ingannare; nel cercare la verità solo nella connessione naturale delle esperienze e delle osservazioni allo stesso modo in cui i matematici giungono alla soluzione di un problema con la semplice disposizione dei dati, nel ridurre il ragionamento a delle operazioni così semplici, a dei giudizi così brevi da non perdere mai di vista l'evidenza che serve loro di guida (15).

Lavoisier è consapevole della portata rivoluzionaria della sua proposta:

Questo metodo, che è così importante introdurre nello studio e nell'insegnamento della chimica, è strettamente legato alla riforma della sua nomenclatura: una lingua ben fatta, una lingua nella quale si afferrerà l'ordine successivo e naturale delle idee, provocherà una rivoluzione necessaria (16).

Le ultime parole della sua memoria sulla nomenclatura chimica sono parole di scusa e di rispetto per l'antica tradizione che stava abbandonando, ma pongono anche un interrogativo a cui solo noi possiamo dare una risposta, dopo che il divorzio tra la scienza e la filosofia è stato consumato e gli effetti sono sotto gli occhi di tutti: "Ci si perdonerà - scrive infine Lavoisier - di

aver cambiato la lingua che i nostri maestri hanno parlato, che hanno reso illustre, e che ci hanno trasmesso?" (17).

Maurizio MAMIANI

NOTE

- (1) "Annales de chimie", Paris, 1790, I, p. 227.
- (2) A.L. Lavoisier, Méthode de nomenclature chimique, Paris, 1787, p. 19.
- (3) Ibid., p. 6.
- (4) A.L. Lavoisier, Discours préliminaire, Traité élémentaire de Chimie, Paris, 1789, pp. VI-VII.
- (5) A.L. Lavoisier, Méthode de nomenclature chimique, cit., pp. 6-7.
- (6) E. Chambers, Cyclopaedia, London, 1728 [ma 1727], 2 voll. I, p. XXII. Cfr. M. Mamiani, La mappa del sapere, Milano, 1983.
- (7) Ibid., p. XIX.
- (8) Enciclopedia, a cura di P. Casini, Bari, 1968, pp. 501-2.
- (9) E. Chambers, Cyclopaedia, cit., p. XXV.
- (10) Ibid., p. XVIII.
- (11) E.B. de Condillac, La logique, Paris, 1780, pp. 87-88.
- (12) E. Chambers, Cyclopaedia, cit., p. XXVIII.
- (13) Ibid.
- (14) Ibid.
- (15) A. L. Lavoisier, Discours préliminaire, Traité élémentaire de Chimie, cit., pp. X-XI.
- (16) A.L. Lavoisier, Méthode de nomenclature chimique, cit., p. 12.
- (17) Ibid., p. 25.

LE JOURNALISTE COMME INTERPRÈTE ET GUIDE DE L'OPINION PUBLIQUE EN 1789

Il ne s'agit ici que d'apporter une modeste contribution à l'archéologie et à l'histoire sémantique de l'"opinion publique". Cette histoire s'est constituée dans un passé récent, depuis l'ouvrage devenu classique d'Habermas (1); l'insouciance à cet égard de quelques analystes de la notion, obsédés par les méthodes modernes d'évaluation et de sondage, la rendaient particulièrement nécessaire. Nous tenterons de saisir, dans le corpus limité de la presse de 1789, quelques occurrences significatives de l'expression. Le repérage des emplois, même dans un court laps de temps, permet de restituer la place d'un terme et d'un concept dans l'usage linguistique courant; il ne nous permet évidemment pas de fixer des seuils ni de constater des novations: l'année 1789 confirme seulement les grandes tendances que d'autres ont déjà observées dans la seconde moitié du 18^e siècle.

Menée dans un corpus de presse, cette recherche lexicale présente cependant un autre intérêt: elle concerne aussi la conscience que le journaliste politique prend de sa mission dans la situation révolutionnaire, du rapport qu'il entretient avec la "nation", avec les "citoyens", avec cette force vague mais décisive dont il s'autorise et qu'il entend exprimer, conduire, ou même former et diriger. La relation dans laquelle il se pose avec l'opinion publique constitue un des traits les plus éclatants et les plus novateurs de la presse que crée la Révolution, en tout cas un des traits dont elle a voulu marquer consciemment sa nouveauté en tant que presse libre.

Lorsque commence à se dénouer la crise des Etats Généraux, en juin 1789, les journaux constatent avec insistance la puissance de l'opinion publique qui porte, soutient le Tiers Etat, les vaillantes "Communes", ils lui attribuent l'échec de toutes les tentatives de l'"aristocratie". Le correspondant parisien de la Gazette de Leyde remarque, juste avant la séance royale, que les ordres privilégiés ont par leur inflexibilité travaillé contre leurs propres intérêts: "Mais l'opinion générale leur est contraire: elle est en entier pour la résolution des Communes; et celles-ci sont bien fortes avec l'acquiescement de la masse presque entière de la Nation" (26 juin, Supplément, p. 1). Recherchant plus tard les causes de la révolution de juillet, il confirme cette analyse: "le parti de la Cour, opposé aux principes populaires [...] n'ayant pas réussi le 23 juin, lors de la Séance Royale, à cause de l'opinion publique, qui éclata dans ce moment, a voulu prendre des mesures plus efficaces" (24 juillet, p. 1). Dans un des premiers journaux qui paraissent à Paris sans permission, s'expriment la même certitude et la même confiance après le serment du Jeu de Paume: "Il paraît que l'esprit de fermeté qui règne dans l'Assemblée Nationale, déconcertera les cabales des Privilégiés, qui seront tôt ou tard obligés, par la force irrésistible de l'opinion publique, de se rendre aux vœux de la Nation" (Du samedi 20 [juin], p. 4) (2). Dès le 6 mai, dans son Patriote français, Brissot avait plus généralement fondé la durée des Etats Généraux et leur résistance aux tentatives de dissolution sur la même assurance: "Les Etats Généraux existent: il existe donc enfin une force nationale, et cette force ne sera pas si aisément brisée. L'opinion publique l'a fait naître; l'opinion publique la soutiendra" (n° I, p. 6).

L'opinion publique est donc alléguée comme une donnée massive qui pèse d'un poids énorme dans le combat politique, et qui en détermine infailliblement l'issue. Les députés du Tiers en sentent physiquement la présence, certains avouent qu'ils en attendent ou en reçoivent un influx salutaire. Un député de Brest écrit à ses commettants: "Il faut, à notre avis, accabler du poids de leur tort les deux autres Ordres, et, par notre modération, continuer de nous investir de l'opinion publique, pour [...] déployer toutes nos forces, et cette fermeté qui s'unit aux lumières de notre Assemblée" (Bulletin de la correspondance de Brest, n° 1, 12-13 mai). Volney, le 28 mai,

demande à la Chambre des Communes d'admettre autant d'auditeurs extérieurs que la salle en peut contenir, "afin de s'entourer de l'empire de l'opinion" (Du jeudi 28 mai). Les "frères", les "amis" qui assistent aux séances, et en qui Volney voit aussi des "maîtres", attestent l'appui de la nation entière, ils forment un rempart inexpugnable et apportent la promesse absolue de la victoire.

L'opinion publique se prête aisément à des métaphores énergiques, à la fois défensives et offensives, et parfois étonnamment dynamiques. Mirabeau en fait un torrent irrésistible; dans le n° II de ses Etats Généraux, du 7 mai, il lance à Necker dans le compte rendu acerbe qu'il donne de son discours du 5: "Espérons que le ministre des finances comprendra enfin qu'il n'est plus temps de louvoyer; qu'on ne saurait résister au courant de l'opinion publique; qu'il faut en être aidé ou submergé". Situé à l'autre extrême du spectre politique, le Journal politique-national évoque aussi "l'énorme influence de l'opinion publique sur ce qui s'est passé, [...] les effets de cette puissance que tout favorise, et que rien n'arrête, et la violence de ce torrent qui emporte et fait entrer dans son cours les obstacles mêmes qui s'y opposent" (n° 6, 23 juillet, p. 3) (3). En octobre les auteurs des Annales patriotiques et littéraires la voient dissipant de façon quasi magique les vaines insurrections des ennemis de la Révolution: "L'opinion publique, libre, active et éclairée désormais, brisera sans peine tous ces petits ressorts des trappes de l'Aristocratie" (n° XXVIII, 30 oct., p. 4).

L'opinion accomplit la Révolution qu'elle a rendue possible, elle la légitime sans cesse puisqu'elle porte le voeu de la Nation unanime et raisonnable. Un pamphlet numéroté assez fade de Flins des Oliviers, Les Voyages de l'opinion dans les quatre parties du monde, paru avec un certain succès d'août à décembre, le dit dans un langage archaïque mais clair. "L'opinion a rendu nécessaires des événements qui n'étonnent que les sots"; apparaissant à l'auteur, elle se proclame "la Reine du monde", naguère persécutée, et devenue grande et forte (n° I, Avis et p. 1). La Révolution marque l'affirmation, enfin parfaite, de l'opinion publique.

Le journaliste ne se contente pas d'en constater ou d'en célébrer la toute-puissance. Il prétend aussi y collaborer, en devenir un agent coopérateur et créateur. Cette connivence est susceptible de plusieurs degrés d'activité.

L'opinion publique revêt parfois une valeur neutre, le journaliste-informateur établissant et garantissant seulement la certitude des faits qu'il rapporte. Elle n'est alors que la figure collective de la connaissance qu'on en prend. Selon le Prospectus du Procès-verbal de l'Assemblée Nationale paru à la fin de juillet, l'Assemblée veut assurer à ses travaux par cette publication "toute l'authenticité nécessaire pour fixer l'opinion publique". L'image est ici statique, elle suggère une simple relation de réception entre l'Assemblée et la Nation. Cet idéal, qui produit une forme froide de l'opinion, inspire une part importante de la presse de 1789 (en particulier les journaux d'assemblée politiquement modérés), mais les journalistes ne font alors appel que très exceptionnellement au concept d'opinion publique.

Lorsque le Rôdeur français déclare qu'"il s'est proposé de donner le thermomètre de l'opinion publique" (n° 6, 10 déc., p. 81), il suggère une relation inverse, mais dans laquelle l'activité du journaliste semble encore modeste: il recueille les bruits, les anecdotes révélateurs des tendances du moment. Le Prospectus d'un journal d'esprit fort différent annonce qu'il présentera au peuple "le recueil de ses opinions sur les opinions et les opinants de l'Assemblée Nationale" (Jugement du peuple aux galeries de l'Assemblée Nationale, fin déc.). C'est surtout la petite presse, réservée aux nouvelles sensationnelles, qui se veut plus ou moins explicitement l'interprète du public; il suffit qu'une nouvelle, même fausse, "se dise", pour y avoir accès. Mais cette presse donne ainsi de l'opinion une image éclatée et mouvante, conforme à d'anciennes représentations

qui précèdent l'apparition de l'"opinion publique". L'auteur des Révolutions de Paris, au début d'août, se fait un devoir, pour "écrire les révolutions de la capitale", de "saisir les diverses nuances que prend chaque jour l'esprit public (4), selon les objets qui excitent un intérêt général" (n° IV, p. 1). L'invention du quotidien, qui caractérise si profondément la presse de 1789, ne tient donc pas seulement à la succession rapide des événements et aux débats journaliers de l'Assemblée, mais aussi à une conscience plus aiguë des réactions collectives, de leur mutabilité, et de la nécessité de les enregistrer (5).

Quelques journalistes, parmi les plus audacieux, donnent au journal une mission plus ambitieuse, et proprement créatrice, en exprimant la volonté d'unifier et de former l'opinion publique par la continuité de leur action et l'étendue de leur influence. Selon le Prospectus du Patriote français, "il n'y a qu'un intérêt, mais l'opinion n'est pas une [...], il y a donc harmonie d'intention. Il en faut une d'opinion; mais celle-là ne peut être que le fruit d'une instruction graduelle, et cette instruction ne peut s'étendre à tous que par un journal libre et indépendant" (p. 4). Selon Mirabeau, les journaux libres sont "la base et l'instrument du contrôle universel, ils propagent l'instruction, ils en reçoivent l'influence, ils deviennent le point de ralliement de tous les bons esprits, de tous les citoyens zélés; ils ouvrent une correspondance qui doit infailliblement produire une harmonie de sentiments, d'opinions, de plans et d'opérations qui est la véritable puissance publique..." (Prospectus des Etats Généraux, p. 1). Même si l'"opinion publique" n'apparaît pas ici nommément, il s'agit bien du processus de création d'une volonté générale; le journal acquiert une fonction politique éminente, celle du contrôle démocratique de la vie publique, et plus encore de la formation d'une opinion dominante, du monitorat d'un nouvel acteur politique collectif (6).

"L'opinion publique [...] est la déclaration inaltérable de la volonté générale", écrit l'auteur des Révolutions de Paris (n° V, 9-15 août, p. 32). Dans le même numéro, Tournon avait inséré une motion présentée par lui-même dans son district, et dont Prudhomme offrait la réalisation dans son journal: il proposait un "registre national" des motions et des délibérations de tous les districts, qui ainsi "se rallieraient sans peine à la voix imposante et révéree de l'opinion publique, le bien général serait écouté, l'ordre le plus convenable s'établirait, les sentiments inquiets et divers, plus éclairés, plus certains se réuniraient, les citoyens unis d'intérêt, le seraient bientôt de pensée; tous ne formeraient bientôt qu'un seul et même corps, et ce corps formidable, rallié sous l'étendard sacré de la patrie, de la sagesse, de la raison, agissant de concert, ne formant pour ainsi dire qu'une seule âme serait dès lors plus propre à triompher de tous les obstacles" (p. 13). Ce texte affirme avec éclat une grande idée, ou, si l'on préfère, lance un pari: celui de faire sortir l'unité de la diversité et de l'opposition par la communication de la raison et du patriotisme. L'"opinion publique" avant de s'imposer naît d'un concours providentiellement ordonné, puisqu'il semble produire spontanément le "bien général". Elle est ce bien même réalisé dans la communauté des citoyens.

Cette heureuse aptitude à l'union n'est pas toujours évidente, et le journaliste prend alors une plus claire conscience de la division et de la faillibilité de l'opinion publique, donc de la nécessité de lui dicter lui-même le bien et la vérité qu'elle ignore ou ne veut pas connaître. Le devoir de l'"écrivain patriote", dans les journaux les plus vigoureusement engagés, consiste précisément à "guider" l'opinion, à l'éclairer, à la préserver de ses séducteurs. Les ennemis de la Révolution, selon l'auteur des Révolutions de Paris, fondent leurs espoirs dans l'anarchie et le soulèvement du peuple: "Non, non; ne le croyez pas, imbéciles aristocrates; sachez qu'il est des hommes sages, des citoyens, qui sauront toujours rallier l'opinion publique, et la guider vers la vérité et l'intérêt général" (n° XII, 26 sept.-2 oct., p. 30). Tournon, qui se pose toujours en moderne "tribun du peuple", commence ses propres Révolutions en évoquant l'opinion publique

"errante", le peuple livré aux "transes successives" et à un "chaos d'opinions incohérentes", et il s'écrie: "Citoyens, si l'opinion publique divisée est en ce moment le plus grand des maux, écoutez la voix d'un ami, qui jamais ne peut vous être suspecte! [...] Ecoutez-moi. Nul de nous, pour ainsi dire, ne sait, ne comprend, ne se fait une image fidèle de la liberté; nul de nous ne sait encore quels sont ses droits et ses devoirs" (n° XVI, 24-31 oct., p. 1-2). C'est donc au journaliste, dont la pureté est incorruptible et le dévouement au bien public sans partage, à révéler au peuple ce qu'il doit savoir, et à lui permettre de surmonter ses divisions et ses craintes.

Marat, le "publiciste parisien", qui ne cesse de rappeler dans son Ami du peuple les "bons principes", et de morigéner ce peuple aveugle et inconséquent, exprime très subtilement la relation qui unit le journaliste, "sage" ou "tribun", à l'opinion publique: il réclame du premier le "courage" d'"éclairer la Nation, de fixer ses idées, et de mettre l'opinion publique à même de se manifester: elle seule précipite la balance, et triomphe de tous les obstacles" (n° II, 13 sept., p. 18-19). L'opinion publique est la forme massive et dynamique des "idées" que le journaliste a "fixées"; la concentration permet le déploiement de l'énergie. L'image de la fixation, que nous avons déjà rencontrée dans un contexte totalement différent, ne sert ici qu'à préparer celle du déséquilibre et de la crise salvatrice.

La prétention de diriger l'opinion publique est un signe manifeste d'activisme politique. L'opinion publique est devenue un lieu et un enjeu central du combat politique, bien plus, la source suprême et mystique de la légitimité politique. Aussi est-ce là que les Communes, au moment le plus dramatique de leur lutte contre les ordres privilégiés, ont cherché à fonder leur autorité, à "s'investir", comme le dit le député de Brest, de leur puissance. L'alléguer, c'est avancer en sa faveur un argument péremptoire, recourir à un tribunal sans appel (7).

Qu'elle s'impose au journaliste ou qu'il la forme, elle tend toujours à se confondre avec les valeurs lumineuses qui inspirent l'ardeur et la confiance révolutionnaires, "raison", "philosophie", elles-mêmes inséparables du "patriotisme", de l'amour du bien public et de la liberté (8). Les lumières du 18^e siècle l'ont créée: "les livres ont tout fait, les livres ont créé l'opinion, les livres ont fait descendre des lumières dans toutes les classes de la société" (Première suite au Supplément du Point du jour, p. 6). Elle s'éclaire encore et se fortifie par les progrès incessants que fait la raison publique: "La raison publique marche sûrement et lentement [...], malgré les calomnies dont on accable la révolution présente, cette révolution sera, certainement, la plus heureuse ..." (Le Spectateur à l'Assemblée Nationale, n° V, début sept., p. 67). La Chronique de Paris oppose les citoyens obscurs qui suivent "la lumière sans cesse croissante de l'opinion publique" à certains députés que laisse en arrière "la marche rapide et inespérée des événements publics" (n° 69, 31 oct.). Les "écrivains patriotes" sont précisément ceux qui contribuent le plus à augmenter la "masse des lumières", la "masse des idées sur les vrais principes" (Annales patriotiques et littéraires, n° 55, 26 nov.).

L'enthousiasme de 1789, l'attente d'un avenir radieux ne sont pas exclusifs de doutes et d'angoisses sur la maturité réelle et les effets de cette puissance collective qui "précipite la balance" (9). Le journaliste publiciste et tribun déplore souvent l'aveuglement, la division, l'inertie des citoyens. Il doit donc sans fin les éclairer et les fortifier de sa parole mobilisatrice. L'image heureuse de l'opinion publique se dresse alors dans les journaux patriotes les plus ardents à la fois comme un déni de la réalité et comme la projection hardie d'un espoir et d'une volonté: la réalisation imaginaire d'une foi politique qui aurait conquis le corps social, donc le pouvoir réel (10).

On sait en 1789 que "l'opinion publique" est un instrument de pouvoir. Les auteurs sans scrupule de certains petits journaux le disent avec insolence. Contre un adversaire qui l'a classé

parmi les "insectes folliculaires", celui du Courrier national, politique et littéraire écrit: "Ils font l'opinion publique, et vous savez, mieux que personne, Monsieur, que cette opinion est à présent le seul juge souverain des actions des hommes et des réputations" (n° XLIX, 26 oct.). On ne peut de façon plus cynique vanter sa propre pratique de la dénonciation, car c'est de quoi il s'agit. L'opinion publique ainsi conçue devient une menace et un moyen de chantage. Un fabricant de gazes qui craint les effets fâcheux d'une homonymie le dit fort bien dans une lettre adressée à la Suite des nouvelles de Paris: "L'opinion publique est d'un trop grand poids dans ce moment, pour se reposer sur sa conscience" (20 oct., p. 6). Il est des circonstances où l'opinion publique de ses voisins de rue ou de palier peut devenir extrêmement dangereuse.

En dehors de ceux qui, comme l'auteur du Courrier national, établissent leur fonds de commerce sur un usage dévoyé de la notion, on trouve quelques députés et journalistes de tendance contre-révolutionnaire qui font entendre que l'opinion publique se manipule, et qu'elle est le grand enjeu moderne de la lutte politique. Lors de la séance de la Chambre de la noblesse du 16 juin, Cazalès, s'opposant à la publicité des séances demandée par Clermont-Tonnerre, déclare qu'il faut "régner sur l'opinion avant de prétendre régner par l'opinion" (Gazette de Leyde, 30 juin, p. 2). Mais comment régner sur l'opinion? Un "abonné" du Journal politique-national répond à cette question: "Il faut attaquer l'opinion avec ses armes. On ne tire pas des coups de fusil aux idées". Personne en fait ne peut s'opposer à la "révolution dans les esprits" que connaît la nation (n° 6, 23 juillet, p. 3). Mais le même journal suggère que l'Assemblée Nationale a trompé sciemment la "multitude" au début de juillet en se disant menacée par les troupes (n° 6, p. 7-8), et que le "compot" est une invention des "fanatiques" et des "mal-intentionnés" (n° 12, 6 août, p. 5-6). On saisit facilement l'intention critique de Mallet du Pan lorsqu'il écrit, à propos de la nationalisation des biens du clergé: "ce qu'on appelle à Paris l'opinion avait depuis longtemps décidé ce procès" (Journal politique de Bruxelles, 14 nov., p. 112).

Rien pourtant n'annonce en 1789 les grandes tentatives de manipulation de l'opinion par la presse (11), ni la violence des combats où les factions rivales prétendent la représenter et accuseront les autres de l'"égarer" ou de la "pervertir". L'abus de "l'opinion publique" explique le désenchantement des années qui suivent la Terreur. L'auteur d'un texte remarquable paru dans la Décade du 30 germinal an V (19 avril 1797) ne la définit comme "le résultat général des discours et des écrits sur les affaires publiques" que pour déplorer la mutabilité qui l'affecte en raison des monopoles successifs de la parole partisane, et opposer les "dispositions réelles du peuple" qui se tait, à ce qui n'est en fait que "l'opinion des plus babillards" (p. 186-188) (12). Dans son Tableau historique de l'Etat et des progrès de la littérature française depuis 1789, présenté à Napoléon en 1808, M.-J. Chénier remarque incidemment que "l'esprit de parti, décoré, dans les temps de trouble, du nom d'opinion publique, avait autrefois donné de fausses directions aux idées les plus généreuses" (13). Mais alors, comme l'écrit Bernardin de Saint-Pierre dans le grand Préambule de 1806 de Paul et Virginie, Bonaparte avait pris soin depuis plusieurs années de "conjuré les vents", de renfermer "ceux de l'opinion dans des outres", et de les forcer "de souffler dans ses voiles" (14).

Figure majeure de l'imaginaire et de l'idéologie démocratiques, l'"opinion publique" en est encore, pour prendre un langage comtiste, à l'âge métaphysique, voire théologique (15). Jeune et vierge, elle n'a pas encore été sondée; seuls quelques mécréants croient qu'elle est déjà pervertie par des séducteurs sans scrupules, mais ce sont des aristocrates, eux-mêmes accusés de l'outrager. Intacte, elle est aussi intolérante: comme la "raison", comme le "patriotisme", elle ne supporte pas la diversité des "opinions" et la concurrence des tendances (16). Refusant les

partages et les compromis, elle fait partie du système de pensée qui entraînera la Révolution vers les extrêmes.

A la faveur de la liberté de la presse, les journalistes, avec d'autres acteurs politiques, s'emparent de cette arme admirable de revendication et de conquête du pouvoir. Ils se font les thuriféraires de cette puissance neuve: ils en proclament la toute-puissance et la justice, ils en défendent la majesté contre les impies et les orgueilleux qui la bravent, ils en affirment la capacité quasi divine à punir immédiatement les affronts qu'on lui fait. Quand Mounier est élu président de l'Assemblée Nationale, on doit craindre, selon les Révolutions de Paris, que "ce soufflet donné par l'aristocratie à l'opinion publique ne renouvelât la salutaire commotion causée par le veto" (n° XII, 29 sept., p. 27).

Les journalistes doivent pourtant admettre que l'opinion publique reste indécise, divisée, faillible et corruptible. Il faut donc des hommes purs, lucides, intrépides, pour l'éclairer, la réunir, la fortifier, la diriger. Le patriotisme, le total dévouement au bien public pourvoient amplement de ces qualités le tribun, le sage, l'écrivain-patriote, le publiciste que devient alors le journaliste.

Perçue comme une immense victoire de l'opinion, instruite par la philosophie du 18^e siècle, la Révolution de 1789 engendre le journaliste qui doit la déclarer, l'exprimer ou la guider. Le mythe de la volonté générale, de l'unité sans faille des bons citoyens, allié à celui d'une "raison" et d'un "bien commun" évidents et sans partage, produit à sa suite celui de l'écrivain chargé de l'imposer: mythe ardent et oblatif qui définit une forme extrême, mais capitale de la presse révolutionnaire.

Pierre RÉTAT

NOTES

- (1) On consultera en particulier les études lumineuses et fécondes de K.M. Baker, "Politics and Public Opinion under the Old Regime: some Reflections", Press and Politics in pre-Revolutionary France, éd. J.R. Censer et J.D. Popkin, University of California Press, 1987, pp. 204-246; M. Ozouf, "L'opinion publique", The Political Culture of the Old Regime, éd. K.M. Baker, Oxford, Pergamon Press, 1987, pp. 419-434; J. Sgard, "Naissance de l'opinion publique", Man and Nature, n° VII, 1988, pp. 1-11.
- (2) Voir même livraison, p. 7: les "Patriotes vertueux" composant l'Assemblée n'ont pas besoin de justification contre les accusations de la noblesse, "l'opinion publique leur suffit". Cette collection Du... n'a pas d'autre titre que la date (BN 8° Lc²2235).
- (3) Voir Courrier d'Avignon, 5 août, p. 256: le conseil des trois ordres de Marseille accuse l'intendant de causer tous les troubles: "si le torrent de l'opinion publique n'était enfin fixé, cette province se verrait bientôt en proie à la désolation".
- (4) Il paraît difficile de distinguer clairement "esprit public" et "opinion publique", comme le prouve ce texte du Courrier de Bordeaux: "ce qu'on appelle en politique l'esprit public n'était qu'assoupi. C'était un feu caché sous la cendre, qui est devenu un grand incendie sous la main de la liberté" (n° XI, 23 déc., p. 83). Le premier semble désigner plutôt une aptitude à juger ("former l'esprit public", dans Gazette nationale, n° 1, 24 nov., p. 1). Mais il faudrait sur ce point une enquête plus étendue.

- (5) Le journal se pose aussi comme organe d'expression de l'opinion. "Les journaux et les gazettes libres, qui sont distribués tous les jours" sont, selon Brissot, les "canaux les plus sûrs et les plus efficaces" de l'opinion (Patriote français, n° I, 6 mai, p. 6). Selon l'auteur du Journal de la ville, "la nation n'a d'autre organe pour faire connaître son vœu que l'opinion publique, manifestée par la liberté de la presse" (n° LIV, 23 nov.).
- (6) Dans la pratique, Mirabeau (et surtout ses secrétaires, Dumont et autres) réalise le travail sur l'opinion d'une façon très différente de Brissot. Le Courrier de Provence prolonge la parole de Mirabeau, il représente la phase finale, très élaborée, d'une action parlementaire. Mirabeau est un tribun d'assemblée, non du journal. Brissot, qui se méfie de la parole tribunicienne, veut faire du Patriote français un "catéchisme politique de tous les jours", éclairer les municipalités et la masse des citoyens par l'exercice permanent du jugement. Son action se veut pédagogique.
- (7) L'image du tribunal suprême est inséparable de celle d'opinion publique. On la trouve plusieurs fois en 1789. La Société patriotique du café Cuisinier décide de brûler le pamphlet Domine salvum, "et que dénonciation en serait faite ensuite à l'opinion publique par la voix de l'impression" (L'Observateur, n° 35, Supplément, 29 oct.). Brissot s'indigne que l'Académie Française ait repoussé des "écrivains que l'opinion publique lui désigne depuis si longtemps" (Patriote français, n° XXIX, 29 août).
- (8) Un texte de Mangourit trace à cet égard, dans le contexte des émeutes de Rennes à la fin de janvier, une frontière sociale entre les élites citoyennes et le peuple inculte qui répond à la distinction entre le "haut Tiers" et le "bas Tiers": "Qu'est-ce que l'opinion publique? Tout. Le cri de la multitude? Rien" (Le Héraut de la Nation, n° 16, fév., p. 243).
- (9) Voir Courrier d'Avignon, 17 juin, p. 199: "Il faut constamment alimenter et instruire l'opinion publique; cette opinion qui a ramené lentement à travers les siècles et au milieu de l'oppression les communes à la liberté dont elles ressentent les premiers effets, qui est la sauvegarde du faible contre les abus de l'autorité et les usurpations de l'aristocratie". La leçon de l'histoire doit inspirer la plus grande prudence, selon un correspondant du Patriote français: l'opinion publique n'empêchera pas le roi de faire usage du veto, "il faut donc que les peuples se réservent la force, et ne se mettent pas à l'abri de la seule opinion publique, qui les a si mal défendus pendant dix siècles" (n° 55, 28 sept.).
- (10) Ce pouvoir du pays réel est parfois opposé à la représentation. Le rédacteur de la Chronique de Paris écrit à la fin de septembre: "Nous n'espérons que dans la courageuse minorité soutenue de toute la force de l'opinion publique, par le concert unanime des vrais citoyens" (n° 35, 27 sept.). Les Révolutions de Paris affirment le droit qu'a le peuple de révoquer ses représentants: "Usons promptement de ce droit, il le faut, puisque l'opinion publique ne peut plus rien sur certains députés" (n° XI, 20 sept., p. 15).
- (11) Voir M. Dorigny, "La Sentinelle de J.B. Louvet, un organe officieux du ministère girondin en 1792", La Révolution du journal, 1788-1794, p.p. P. Rétat, Ed. du CNRS, 1989, p. 267-273.

- (12) Nous remercions F. Weil de nous avoir signalé ce texte.
- (13) Littérature française, présent. et notes de J.C. Bonnet et P. Frantz, Paris, Berlin, 1989, p. 53.
- (14) Ed. de Jean Ehrard, Gallimard, Folio, 1984, p. 75.
- (15) Voir surtout à cet égard l'étude de M. Ozouf citée plus haut, qui insiste sur les traits "archaïques".
- (16) Voir l'étude de K. Baker citée plus haut, p. 241-245.

ESSAI DE DÉFINITION DU PHÉNOMÈNE "OPINION PUBLIQUE" À PARTIR DES JOURNAUX PARISIENS DE 1789

Ces impressions des hommes rassemblés par un grand intérêt et par de grands objets acquièrent par une communication rapide, une énergie, un charme qu'il est impossible de rendre par des paroles. (Lettre d'un lecteur; Journal de Paris du 31 juillet 1789).

On trouve dans les textes d'avant la Révolution et sous des plumes diverses, des évocations de l'opinion et des réflexions sur le phénomène: Machiavel, Shakespeare, Pascal, Locke - et les préfaces de Boileau esquissent parfois une analyse intéressante du public, c'est à dire de la composante plus spécifiquement littéraire de l'opinion. En fait ces textes nous mettent en présence d'un phénomène aperçu dans ce qu'il a de global et de fondamental mais aussi sous des traits évasifs et incertains. La Fontaine, par exemple, écrit (1):

C'est souvent du hasard que naît l'opinion (...)
C'est un torrent, qu'y faire? Il faut qu'il ait son cours
Cela fut et sera toujours.

Et on peut avoir le sentiment que plusieurs siècles après, M. Mauss n'en dit guère plus lorsqu'il affirme "que toute la force des faits sociaux leur vient de l'opinion" et que "tout se passe dans la sphère de l'opinion publique" (2).

Au livre VII (fragment 13) de ses Caractères, La Bruyère décrit une sorte de badaud, homme public et homme-opinion, "spectateur de profession" qui voit tout, annonce tout: les spectacles, les entrées, les sermons, les réceptions, les chasses, les revues, les concerts, les foires, les aventures galantes et les potins des ruelles. "Voilà un homme (...) que j'ai vu quelque part, confie-t-il, de savoir où il est difficile, mais son visage m'est familier (...) où pourriez vous ne l'avoir point vu? où n'est-il point?". Il nous propose déjà la figure d'un sujet qui n'est personne et qui serait à la fois partout et nulle part. Il semble se fondre et disparaître dans l'information et les événements qui font l'étoffe circonstancielle d'un espace social.

Ces figures, ces métaphores ou ces prédéfinitions du phénomène peuvent se trouver encore dans les journaux de 1789. "L'opinion publique, mobile de toutes les actions" affirme Gorsas (Courrier, 10 septembre). "Reine du monde, puissance invisible, souveraineté impérieuse qui fait courber devant elle le sceptre des Rois" écrit le Journal général de France de l'abbé de Fontenai (n° 36, 24 mars). On se trouve donc, le plus souvent, en présence de définitions plutôt inconsistantes du phénomène, même si maint observateur souligne alors "son énorme influence sur tout ce qui s'est passé" (Journal politique national, n° 2, p. 6) et prend conscience de ses profondes et rapides transformations (3).

Les remarquables efforts pour cerner et analyser l'opinion de la période d'Ancien Régime (4), ne peuvent pallier l'absence des techniques qui, depuis lors, ont permis de formaliser ces faits: sondages, interviews organisés, accompagnés d'un appareil statistique comparatif. Encore ceux qui il y a près d'un demi siècle ont essayé d'élaborer une théorie de l'opinion en tenant compte de ces instruments ont-ils déjà suggéré les limites de l'entreprise:

"Le monde des opinions, dit l'un d'eux, évoque irrésistiblement les tourbillons d'une eau courante ou les nuages du ciel (...), un état de turbulence incessante et dont les contours sont indéfinis" (5).

Chacun sait cependant qu'au cours du siècle l'opinion suit une évolution qui s'accélère en 1789 et la fait passer du domaine littéraire à un champ plus proprement politique. *"Elle fixe tous les regards sur la chose publique (...) les affaires de l'Etat deviennent le domaine public et les Ministres ses esclaves"* dit le Journal général de France (n° 36). L'opinion en somme multiplie les énoncés sur l'état présent des choses qu'elle cherche à décrire et à évaluer dans le cours immédiat du temps et en fonction des événements.

Telle qu'on peut l'apercevoir à travers les nouveaux journaux qui paraissent à Paris en 1789 mais aussi éventuellement à travers les gazettes, l'opinion publique apparaît comme un milieu et comme une force, elle tient aussi du discours et de la représentation. Elle n'est réductible à aucun de ces 4 phénomènes mais elle en est inséparable. Chacun d'eux peut jusqu'à un certain point aider à la définir.

Milieu

On la perçoit d'abord comme une sorte d'Umwelt avec son armature vivante, ses foyers, ses rythmes et même ses moments. On l'appréhende à travers la presse comme l'association dynamique de deux dispositifs différents mais inséparables: le réseau des assemblées nouvelles qui émerge comme un nouvel espace politique (Assemblée Nationale, assemblée de l'Hôtel de ville de Paris, assemblées des districts, "assemblée du Palais Royal", municipalités de province); le réseau des journaux où les quotidiens occupés à publier les débats des nouveaux députés se multiplient. A cette double armature on peut adjoindre le flot des brochures qui continuent à paraître et la circulation des correspondances (lettres des correspondants des gazettes, échanges de courriers entre le députés et leurs commettants, lettres de lecteurs adressées aux journaux) (6).

Etant donné *"l'importance de ce qu'on a à discuter on ne peut mettre trop de publicité"* dans les débats de l'Assemblée pense Mirabeau (7) et il est indispensable qu'elle soit ouverte aux étrangers. *"Il faut à l'Assemblée une galerie d'auditeurs (...); le petit peuple quittait ses ateliers pour venir regarder les motions et s'échauffait, s'amentait au sortir de la salle (...)"* explique le Journal politique national (n° 2, p. 6/7, 14 juillet). Rendant compte de ces séances la Suite des nouvelles de Versailles (7 septembre) salue ce parler libre et hardi *"propre (non) seulement aux journalistes, mais aussi à toute l'Assemblée"* et ajoute *"nous ne sommes que l'écho d'un millier de voix qui retentissent tous les jours à nos oreilles"*. Le débat se prolonge hors de l'enceinte de l'Assemblée dans une sorte de conversation publique. *"On n'est plus occupé dans les lieux publics et dans les sociétés particulières, écrivent Les Révolutions de Paris (XIII, 19/20, 13 novembre), que de ce qui s'est dit ou fait le matin à l'Auguste Assemblée. Heureux celui qui a pu s'y rendre; il est l'oracle du cercle, on l'entoure, on le consulte, il obtient l'attention générale"*.

C'est surtout au Palais Royal que s'exerce cette nouvelle liberté de parler. Certains jours il ne désemplit pas (8). *"Dans toutes les villes, Les Révolutions de Paris (IV, 20-22, 2/8 Août), il y aura toujours un lieu où les désœuvrés s'assembleront pour causer et où les hommes occupés courront le soir pour avoir les nouvelles du jour et de l'heure"* et, ajoutent-elles, *"il y a beaucoup de réverbères au Palais Royal, il y fait pour ainsi dire jour la nuit; on y débite les nouvelles les plus fraîches et souvent les plus sûres; voilà sans doute ce qui attire un grand concours de citoyens"*. Lorsque l'évêque de Rodez et le docteur Guillotin y viennent le 13 octobre

(9), ils sont "entourés d'un groupe de plus de 1000 personnes" qui demandent si l'Assemblée viendra bientôt tenir ses séances à Paris. Dans une lettre du 29 juin, le correspondant de la Gazette de Leyde écrit "dans cette même journée le tumulte ne fit encore qu'augmenter au Palais Royal. Dix-mille personnes étaient occupées à entendre la lecture des prétendus bulletins qui arrivaient de Versailles, approuvant ou désapprouvant avec des cris tumultueux ce qui leur paraissait le mériter".

L'opinion trouve ainsi un de ses foyers de formation et un lieu de manifestation ostensible. Cette conjonction entre le milieu urbain et ce qu'on pourrait appeler la dynamique de l'opinion s'accélère assez spectaculairement en 1789. Dès lors et pour longtemps encore sans doute la grande ville capitale commandera l'opinion nationale. La ville est en effet animée par le "cours" permanent d'une opinion qui semble irriguer inlassablement les esprits. Journaux et gazettes rapportent souvent et sporadiquement un bruit de fond ("On dit que ... on dit que") faite d'informations rapides et de rumeurs. Lorsqu'on apprend le renvoi de Necker, la Gazette de Leyde note (21 juillet, correspondance du 13), "Il est aisé de se représenter l'impression que ce changement subit a causé dans la capitale, les idées sinistres, les inquiétants rapports, les craintes, les alarmes qui en ce moment agitent les esprits". Le milieu, c'est l'état des esprits en mouvement: incertitude, attente, inquiétude, fièvre parfois où l'information peut courir comme une traînée de poudre et provoquer des événements (10) et où "l'imagination et la peur (...) outrent tout" (11).

Force

L'opinion apparaît aussi comme une force. "L'opinion publique prenait donc une marche très vive dans la capitale. La foule des curieux ne tarissait pas de Paris à Versailles", écrit le Journal politique national (n° 2, p. 2, 14 juillet). L'un des lecteurs de cette feuille (n° 6, p. 4) en parle comme d'"une puissance que tout favorise et que rien n'arrête", comme de "la violence d'un torrent qui emporte et fait entrer dans son cours les obstacles mêmes qui s'y opposent". C'est pourquoi, elle pourra être tenue pour incohérente, divisée et foncièrement incapable de fonder une nouvelle autorité. "L'anarchie est complète, écrivent les Annales parisiennes, politiques et critiques (p. 87) il est temps que cela cesse (...); il est impossible de soumettre sans cesse chaque objet à l'opinion de la pluralité dans chaque district, et il l'est encore plus que les 60 districts s'accordent (...). Tout le monde ne peut pas diriger et commander et le nombre de ceux qui commandent doit être le moins possible (...) Il est difficile ou pour mieux dire impossible que le bien résulte de cette espèce d'organisation".

Ce milieu dynamique n'est donc pas homogène. Il devient un espace de conflit où peuvent s'esquisser des stratégies et des clivages. Le Journal politique national veut se différencier des feuilles qui rapportent les débats de l'Assemblée et entassent les événements au jour le jour. "Ils parlent à la multitude, écrit-il (n° 7, p. 2) et nous au petit nombre". On reconnaît ici l'ancienne distinction entre la masse vulgaire et l'élite. Le même journal (n° 2, p. 3) observe aussi l'opposition qui se dessine entre les réunions du Palais Royal et les autres assemblées. "Le Palais Royal, dit-il, devient le foyer des étincelles qui couvaient dans toutes les têtes et il se forma au Café de Foi comme un autre Assemblée des Communes qui par la vivacité de ses délibérations, la perpétuité de ses séances et le nombre de ses membres l'emportait sur l'Assemblée de Versailles. Ces nouvelles communes (...) avaient leur président et leurs orateurs (...). La cour étonnée en voyant ce parélie des Etats-Généraux put s'écrier comme Oedipe: je vois deux têtes et deux soleils". Les Révolutions de Paris (IV, 20-22, 2/8 Août) ne souhaitent pas que l'opinion

publique soit censurée, mais elles accepteraient sans doute que la fermentation du Palais-Royal soit contrôlée ou au moins tempérée par les districts. "... plus une assemblée est nombreuse plus une idée incendiaire y fait des progrès (...). La municipalité a chargé les districts qui ceignent le Palais-Royal, de prendre les mesures les plus sages pour y ramener le bon ordre (...). Les districts invitent les bons citoyens à venir présenter leurs idées; les bons citoyens doivent aider la municipalité à assurer la tranquillité publique".

Tempérer, canaliser cette force, l'utiliser aussi, c'est à quoi songe très tôt J.P. Marat. Elle est pour lui un levier et un recours politique déterminant. Dans le n° II de son *Publiciste parisien* (13 septembre 1789), il écrit: "*Quand les moyens qui prescrivent la circonspection ont été épuisés sans succès, reste ceux qu'offre le courage: or, le seul qui ne soit jamais vain est d'éclairer la nation, de fixer ses idées et de mettre l'opinion publique à même de se manifester: elle seule précipite la balance et triomphe de tous les obstacles*".

On reconnaît parfois au milieu d'opinion une autre vertu. Faire connaître une menace de complot, la diffuser dans cet espace collectif où beaucoup sont avides d'information contribuerait à la conjurer. L'opinion parviendrait même, au bout du compte à rendre justice des calomnies et des dénonciations abusives. Il ne s'agit pas seulement d'un espace extensible, traversé de résonances mais aussi d'une sorte d'enveloppe socio-symbolique qui pourrait inhiber l'erreur, le danger et le mal: une sorte de "surmoi politique" auquel l'on reconnaîtrait une fonction éthique et normative ou même un pouvoir magique (12).

Discours

Pour rattacher l'opinion publique à l'idée d'une pensée opinante capable de produire un jugement ou un discours, on retrouvera la notion de tribunal (le tribunal du public). A propos du projet de déférer les auteurs de libelle devant les tribunaux, *Le Véridique* soutient (n°11, 17 Août): "*L'opinion publique est une loi souveraine qui n'a rien de commun avec une ordonnance particulière. Le tribunal universel du public ne doit pas recevoir la loi d'un tribunal particulier*". Cette instance supérieure peut légitimement déroger aux procédures et aux jugements des tribunaux, il ne s'agit là que d'une "restitution" qu'(elle) se fait, par elle-même des pouvoirs qu'on lui enlève". Celui "qui a pour lui la voix d'une agrégation de citoyens" devrait en dépit des calomnies avoir "en sa faveur la présomption qu'il ne lui serait pas impossible de se justifier" (13).

Ces jugements pourront être proférés par les journalistes dans leurs feuilles et surtout dans celles qui se consacrent plus à la réflexion et à la discussion politique (14). On les trouvera aussi dans maintes lettres publiées dans la presse et qui proposent des analyses et des projets (des remèdes à la crise financière, par exemple). Mais on peut pratiquement en rencontrer dans tout journal soit sous forme de brève préface "éditoriale" précédant le récit d'un événement ou le compte rendu d'une séance "mémorable" de l'Assemblée, soit sous forme d'incidentes diverses qui échappent même aux journalistes les plus prudents.

Pris dans l'événement, Beaulieu (15) écrit: "*Il est certain que nous avouons que nous voulons tous avoir un Roi et ce Roi est le monarque citoyen auquel tout Français a juré d'obéir au fond de son coeur. Malheur à jamais à quiconque oserait professer une doctrine contraire! Il n'est pas fait pour être français. Nous n'avons pas 1200 Rois; nous avons des Législateurs qui veulent donner à ce Monarque que nous avons tous choisis, la puissance de la justice et de la raison. Quel est l'insensé et l'inhumain qui peut en ambitionner une autre?*". Ce petit moment de discours avec sa vivacité rhétorique traduit le sentiment général qu'il développe sous forme

d'une proposition simple approuvée sans réserve à l'exclusion de toute autre. On trouve souvent aussi des jugements plus généraux et des vues plongeantes sur l'actualité (16), parfois même des analyses argumentées comme celles du Courrier national (6 juillet) sur les causes de la disette.

Ce champ de discours s'organise en thèmes, en variations et en conflits (17). Ses principaux foyers sont la figure du Roi, les débats et les missions de l'Assemblée, l'opposition entre les "patriotes" et les "aristocrates", la crainte du conflit et aussi quelques personnages-vedettes comme Necker, La Fayette ou Bailly. Mais il s'agit au fond d'un discours peu homogène, affecté par l'humeur et dont les modes de cohérences varient parfois selon la conjoncture. Ce sont plutôt des éléments de discours, des moments de rhétorique, sans thèses vraiment stables.

Le problème est plus crucial encore si l'on veut saisir des modes de discours dans cette parole indéterminée et flottante qui court dans le public et dont journaux et gazettes se font l'écho. "On dit que ... On prétend que, on a remarqué que, il se répand le bruit que ..." disent les feuilles. Les Révolutions de Paris (XIII, p. 13, 20 septembre) savent utiliser la détente du dimanche pour recueillir l'opinion au moment "où les conversations roulent sur les affaires publiques". Le journal politique national saisit les différences de réaction face aux séances de l'Assemblée (18). Mais il est vrai aussi que sous la plume du journaliste ce mouvement des esprits se présente aussi comme un discours qui échappe (19).

Le sujet qui "opine" dans le journal peut être un journaliste qui tient un discours personnel, se fait l'interprète de l'opinion et se situe parfois de façon volontariste. Il peut aussi être indéterminé, omniprésent et informe: présence en creux, insaisissable. Si bien que l'opinion apparaît à travers deux pôles et deux modes opposés de discours. L'un parfois ordonné, suivi et argumenté mais toujours assumé qui correspond à la voix des "leaders" d'opinion et peut se rassembler sous l'égide du titre du journal; l'autre informel, fragmenté, traduction sommaire de l'effet immédiat d'une information incertaine sur les esprits. Si le premier conserve encore dans ses développements certains traits de rhétorique, l'autre semble n'être qu'une sorte d'infra-discours fondu dans une information aléatoire et dans la trépidation de l'événement. Dans la presse de 1789, l'opinion publique est faite d'un patchwork d'états et de modes de discours différents que les journalistes essaient de gérer de façon souvent maladroite et indécise. Elle parle à la fois dans l'écho des rumeurs, dans l'évocation des débats d'Assemblée, dans les comptes rendus des brochures, dans les lettres publiées, dans les pages de réflexion proposées aux lecteurs. On voit que le plus souvent il s'agit de discours répétés, mis en échos, à la fois multiples et fragmentés dont le destinataire est anonyme et la source parfois indéterminée. Un discours qui pourrait dépendre assez étroitement de ses agents et de ses méthodes de fabrication pour peu qu'ils sachent s'organiser.

Représentation

Marcel Mauss l'a écrit longtemps après 1789 "*L'opinion publique (...) est proprement ce que nous appelons le système des représentations collective*" (20). L'opinion a tendance à focaliser ses rumeurs et ses discours autour de scènes ou d'événements-spectacles: un archevêque qu'on lapide, un boulanger qu'on pend, Necker qui revient triomphalement, la journée du 14 juillet que l'on enrichit de traits et de circonstances subséquentes et qui devient très vite une sorte de tableau de référence pour la mémoire nationale et même universelle. Des scènes distinctes qui peuvent être retenues dans un cadre (cf les estampes de l'époque) mais qui peuvent aussi se former en suites et produire des échos.

Il semble que les plus prégnantes de ces scènes procèdent de deux schèmes élémentaires inséparables. Un schème d'euphorie et d'union dans les scènes de rencontre entre le Roi et l'Assemblée (15 juillet), le Roi et la Nation (17 juillet/6 octobre) et dans les mouvements d'unanimité (4 août). Un schème de division, de déchirement et d'angoisse dans les scènes de sang, les pillages, les émeutes, les débats houleux de l'Assemblée où affleure le souvenir des guerres civiles, du temps des ligueurs et de la Saint-Barthélemy. Ces deux mouvements sont inséparables. Peut-être peut-on y voir dans la conscience de 1789 l'expression problématique et conjoncturelle de cette "*fiction d'une opinion publique une*" dont parle J. Habermas (21). Ce jeu d'attraction et de répulsion rappelle aussi que dans l'opinion travaille un imaginaire collectif que nos stratégies politiques et médiatiques modernes continuent de solliciter.

La présence et l'activité des assemblées n'est pas seulement la mise en oeuvre d'une représentation strictement politique qui réunirait des députés dûment mandatés. Entourée d'un public et de lecteurs qui par le journal peuvent très rapidement suivre le détail des débats, cette scène devient elle-même la figure active, le reflet immédiat, la réalisation concrète, un des espaces opératoires de la conscience publique. C'est le lieu où, comme l'écrit H. Arendt, "la chose publique se manifeste comme échange d'opinion entre égaux" (22), où l'esprit public se voit en action. La scène quotidienne de la discussion libre et du débat public confère au domaine politique cette visibilité qui caractérise les républiques élémentaires (23). L'opinion est alors le sentiment, la certitude d'appartenir à une même communauté et c'est parfois dans le registre du "nous" que les correspondants de gazettes traitent des événements parisiens (24).

Ici le processus de représentation s'appuie sur un référent. Il y a des scènes publiques, il y a des séances d'Assemblée publiques et publiées. Mais on pourrait peut-être aussi concevoir que dans ce mode de représentation s'en introduit un autre où le référent tend à s'estomper. L'Assemblée figure l'opinion publique. L'opinion publique (cf. Le Palais Royal) figure l'Assemblée. Certains journaux essayent de réaliser un tableau-miroir à la fois de l'opinion et de l'Assemblée. Entre la presse, l'Assemblée et l'opinion, la représentation circule comme un reflet dans un jeu de miroir où l'opinion publique se reproduit, s'augmente d'elle-même, ne s'institue que par elle-même, multipliant ses ombres portées et son fantôme. Une fiction? Peut-être ... Mais aussi un phénomène originaire et fondateur.

Milieu, discours, représentation: ces notions-tests ont certes permis d'approcher un peu le phénomène. Mais ce "milieu" n'a pas toujours de consistance concrète, ce que "dit" l'opinion ne peut pas tenir aux modes et aux règles du discours et, à son contact, l'idée de représentation en même temps qu'elle se fonde semble abandonner sa trame. Il s'agit plus d'un phénomène vertigineux que d'un concept maîtrisable. C'est au carrefour de ces notions qu'à la fois il s'établit et nous échappe. C'est un milieu qui participe du discours, un discours qui stimule et recycle des représentations parfois élémentaires, une parole latente qui s'impose comme un espace et opère sur les sujets comme une sorte de pression atmosphérique permanente: un phénomène déjà étonnamment moderne.

Claude LABROSSE

NOTES

- (1) *Fables*, VII, 15, 1 à 7, Les devineresses.
- (2) *Oeuvres complètes*. Tome III p. 160, éditions de Minuit.

- (3) *"Les temps ont changé; ceux qui dans ces temps là faisaient à leur gré mouvoir l'opinion publique; ont aujourd'hui perdu toute espèce d'influence". Suite des nouvelles de Versailles (17 Août). Voir aussi l'analyse de J. Necker dans l'Introduction à De l'administration des finances de la France. 1784.*
- (4) F. Weil, "La notion de peuple et ses synonymes", in Images du peuple au 18ème siècle, A. Colin 1973, p. 27; J. Sgard, "Naissance de l'opinion publique", in L'homme et la nature. VIII, 1988, S.C.E.D.S.; K.M. Baker, "Politics and public opinion under the old regime: some reflections", in Press and politics in pre-revolutionary France, sous la direction de J. Censer et J. Popkin, University of California press, 1987; J. Habermas, L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot 1978; Edition originale allemande 1962.
- (5) Stoetzel, Théorie des opinions, P.U.F., 1943, p. 18.
- (6) *"Je pourrais remplir 20 numéros des lettres que j'ai reçues depuis quelques jours".* Gorsas, Courrier, 17 août.
- (7) Assemblée nationale du 5 juin.
- (8) Gazette de Leyde, 3 juillet.
- (9) Le Véridique (13 octobre).
- (10) Le Véridique, 9 Août (à propos d'un bateau chargé de poudre arrêté à Saint-Paul): *"Le bruit de cette capture, l'incertitude de sa destination répandirent aussitôt l'alarme et déjà le peuple menaçait de brûler l'Hôtel de Ville"*.
- (11) Gorsas, Courrier, 7 septembre.
- (12) Les Révolutions de Paris (IV, 20-22. 2/8 Août): *"Il est à peu près impossible que dans ce point de réunion (le palais Royal), on ne propose pas à ceux avec qui on converse des idées bonnes ou mauvaises: quant à celles qui sont dangereuses, on ne les y proposerait pas sans quelques risques; car la contradiction y étant très libre, le moteur dangereux est bientôt réfuté, interrompu et hué"*.
Le Véridique (n° 11, 17 Août): *"Le libelle enlève à l'honnête homme l'estime publique; il la lui enlève par des écrits publiés: la même voie est ouverte à l'innocence pour se justifier; qu'elle entre en lice, qu'elle imprime, qu'elle confonde le calomniateur (...). La vérité simple, nue, exposée voilà la meilleure réparation; le public éclairé vengera le citoyen par l'opprobre dont il couvrira l'imposteur"*.
- (13) Les Révolutions de Paris, V, 9 (17 Août).
- (14) Soit plus de 17% de l'ensemble. cf. C. Labrosse et P. Rétat, Naissance du journal révolutionnaire, P.U.L., 1989, p. 31-32.

- (15) Suite des nouvelles de Versailles, 11 octobre, p. 3.
- (16) Un exemple: *"Les deux extrêmes se touchent dans un peuple qui passe d'une servitude tranquille à une liberté imprévue. Ces flots irrités se calmeront avec le temps et par la sagesse des lois. L'histoire de toutes les révolutions présente le tableau de semblables événements"*; Courrier national (4 Août).
- (17) On en trouvera une description dans C. Labrosse et P. Rétat, op. cit. Chap. V.
- (18) *"Les uns ... croyaient avoir vu un consistoire de Rois, la fermeté, l'esprit public, l'éloquence et la majesté du Tiers-Etat leur en imposaient et les ravissaient (...) d'autres se plaignaient du peu d'idées qu'on agitait"* (n° 2, p. 2).
- (19) *"Il y aurait autant d'indiscrétion que de témérité de rapporter tout ce que l'on débite ici sur la Révolution"*, Gazette de Cologne (19 juillet).
- (20) Oeuvres, tome III, p. 160. Editions de Minuit.
- (21) Op. cit., p. 66.
- (22) Essai sur la Révolution, p. 133.
- (23) Ibid., p. 377.
- (24) Voir la Gazette de Cologne.

LA RÉVOLUTION EN DIRECT - LA GAZETTE DE BONN

La gazette française de Bonn donne l'exemple singulier d'un périodique francophone en Allemagne: cette feuille n'a existé que du 1^{er} janvier au 31 décembre 1789 exactement. A Cologne, elle a eu comme prédécesseur le Nouvelliste politique d'Allemagne. Les causes de sa fin nous posent encore des problèmes. Il semble qu'elle ait été prolongée par le Journal des révolutions de l'Europe en 1789 et 1790 que la Société typographique de Mettra fit paraître en plusieurs volumes à Neuwied sur le Rhin en 1790, et que la librairie J.G. Treutel diffusa à Strasbourg (1). Dans notre analyse, nous allons tracer un portrait de ce périodique éphémère, et nous nous demanderons comment son (ou ses) éditeur(s) ont pu développer un point de vue propre sur la Révolution. Nous montrerons que la liberté d'expression de ce journal était évidemment très grande, que le lecteur allemand à Bonn fut assez vite et sérieusement informé des événements dont la Gazette proclama très tôt: "Une des journées les plus mémorables dans l'histoire de France sera celle du 14".

Lorsque le lecteur de Bonn prenait son journal français, il pouvait s'attendre à des informations politiques venant du monde entier. Dans le Prospectus, les éditeurs avaient annoncé qu'ils

se flattent de pouvoir offrir au Public des nouvelles de la première fraîcheur, & [qu'ils] auront soin qu'elles soient rendues d'une manière nette & précise. En observant d'élaguer de leurs correspondances tout ce qui ne sera que conjectural, ou qui ne portera point un caractère de vérité ... ils éviteront le désagrément de se retracter, & multiplieront ... les moyens d'entretenir & piquer la curiosité de leurs Lecteurs, qui pourront y suivre sans peine, & sans crainte d'être égarés par des raisonnements inutiles ... (2).

Les promesses ont été tenues: par des articles en provenance de Stockholm et de St. Petersbourg, le lecteur est informé sur la guerre russo-suédoise, il apprend l'état des combats entre l'Autriche et la Turquie par des lettres envoyées de Vienne et de Constantinople - ces dernières avec un retard de plusieurs mois -, il apprend régulièrement comment se portent l'Empereur, le roi de Prusse, ceux de France et d'Angleterre. Il sait quels navires sont entrés dans quel port ou l'ont quitté. Il est informé des difficultés et des émeutes qui ont eu lieu aux Pays-Bas catholiques et en France par des lettres de Bruxelles, de Liège et de Paris, et il peut suivre directement comment ces émeutes se sont transformées en un mouvement libérateur et une révolution au sens moderne du terme. Bref, la Gazette de Bonn remplit sa fonction de mass-média permettant à une certaine élite allemande de se forger une opinion.

De temps en temps, on divertit le lecteur avec des histoires de corsaires barbaresques devant Gênes et Santa-Margarita, avec des nouvelles sensationnelles comme ce récit sur une bande de soldats qui a tué un receveur de la douane, "a blessé grièvement le contrôleur & a coupé les oreilles à l'inspecteur, & après avoir enlevé de la caisse environs 15.000 florins, s'est retiré" (3). De telles histoires sont cependant rares, et le récit d'un véritable hold-up dans la banque de Vienne fait vraiment exception:

Le 26 à 8 heures du matin 2 voleurs sont entrés dans la maison de banque, ont blessé à mort par 13 coups de couteau le régistrateur de la chambre des comptes Schon, & ont volé tout l'argent qui se trouvoit dans la chancellerie, & tout celui qui lui appartenait à lui-même (4).

Ce que le lecteur ne cherchera pas dans la Gazette de Bonn, ce sont des informations concernant la ville de Bonn même ou l'archevêché de Cologne. Il y trouve rarement les petits événements de la vie quotidienne, des critiques littéraires ou des comptes rendus sur les représentations données par le théâtre de Bonn. L'éditeur prend cependant part à ces distractions d'une ville résidentielle car il remarque avec satisfaction qu'on a employé des nouvelles que son journal avait annoncées le matin pour faire une allusion politique sur le théâtre de Bonn le soir même (5).

Max Franz d'Autriche, frère de l'Empereur, Prince de l'Empire, Prince Electeur, prince-archevêque de Cologne et de Münster, joue un rôle important dans l'histoire de ce journal français, mais pour la diffusion des informations d'intérêt local, il existe une autre feuille périodique, un journal allemand. En ce qui concerne Bonn, il s'agit du Bönnisches Intelligenzblatt qui porte comme sous-titre pour la propagation des Lumières ("zur Beförderung der Aufklärung") et qui publie tous les arrêts et ordonnances de la cour (6).

Entre ces deux types de périodique, il existe une distinction essentielle qui explique le choix de la langue. L'allemand sert à la communication quotidienne, pratique et accessible à tout le monde, tandis que le français est utilisé comme langue privilégiée, réservée aux élites et - cela est fondamental - propre à communiquer des vérités qui ne sont pas destinées aux bas esprits.

En général, le français ne joue plus ce rôle prépondérant vis-à-vis de l'allemand dans les années quatre-vingt. Les chefs-d'oeuvres de Lessing, Herder, Goethe et Schiller avaient déjà achevé de constituer une langue littéraire souple, élégante et exacte qui pouvait être utilisée avec précision par des philosophes comme Kant. D'autre part, le français perd de son attrait: comme langue scientifique, il n'a pu triompher sur le latin, nonobstant le remarquable exemple de l'Académie Frédéricienne de Berlin. Comme langue commerciale, il est menacé par l'anglais, et au théâtre, il subit la concurrence de l'italien. Seules les cours princières, la noblesse et la haute bourgeoisie s'efforcent toujours d'utiliser la langue française, comme deuxième langue à côté de leur langue maternelle, destinée à la communication avec un public restreint. L'exclusivité de la communication va de pair avec l'intention d'exprimer ainsi la supériorité sur le menu peuple et la possibilité de disposer d'un moyen de communication internationale.

Cet effort pour se distinguer a des conséquences pratiques pour les périodiques. Mais l'élite allemande ne se sent pas forcément attachée aux Lumières, et le journal francophone le plus important de Rhénanie, la Gazette de Cologne s'est toujours opposé aux idées progressistes. Lorsque Max Franz a été nommé coadjuteur de l'évêque de Cologne, en 1780, un deuxième périodique français y a été fondé, sous le titre de Nouvelliste politique d'Allemagne, et qui allait faire preuve d'une attirance décisive pour la cause des Lumières. Ce périodique a été fondé par un certain de La Roque, mais celui qui l'a véritablement dirigé fut Louis François de Mettra, banquier, homme politique, journaliste, auteur de Nouvelles à la main et imprimeur. A son époque, un tiers de tous les publications périodiques qui parurent à Cologne a été écrit en français, bien que le conseil municipal de Cologne n'eût toléré aucun réfugié huguenot entre ses murs (7).

En 1784, Mettra vend le Nouvelliste politique, il se retire à Neuwied sur le Rhin où il fonde une Société typographique qui travaille avec beaucoup de succès. La feuille colonaise tombe, devient moins intéressante. Elle change plusieurs fois d'éditeur. Jusqu'en 1788, le maître de poste colonais Pauli s'en occupe et demande un nouveau privilège à l'Electeur, à la condition d'en changer le nom et de pouvoir installer à Bonn une imprimerie pour le tirage. Ainsi la Gazette de Bonn se révèle être le successeur direct du Nouvelliste politique d'Allemagne.

Il s'agit peut-être même d'identité. Le maître de poste n'était probablement nul autre que l'homme de paille derrière lequel se cachait de nouveau Mettra. Dans son sixième numéro, les

éditeurs écrivent en effet d'avoir "des liaisons" avec la Société typographique dont Mettra était toujours le directeur (8).

L'hiver de 1788/89 a été rude, la farine commence très tôt à manquer, les esprits sont agités, et une famine menace presque tous les pays d'Europe. Dès février, les nouvelles de Paris prennent de plus en plus de place dans la nouvelle Gazette et de grands discours surprenants, comme le rapport de Necker, sont reproduits in extenso dans la feuille (9). Il arrive que l'éditeur ajoute de petits commentaires aux nouvelles qu'il insère. Plus souvent, c'est le correspondant qui commente les événements. Au sujet de quelques livres condamnés au feu par le Parlement de Paris, il écrit:

On doit à cet égard se féliciter du changement sensible que les lumières ont opéré en faveur de l'humanité, car les bûchers qui se dressent aujourd'hui pour brûler du papier ... étoient autrefois élevés pour y faire paraître les auteurs mêmes & les punir par un supplice horrible du crime de n'être pas du même avis que ceux, qui établissent leurs juges (10).

Les préliminaires de la convocation des Etats généraux sont rapportés au jour le jour, et la séance d'ouverture est décrite minutieusement (11). Le journaliste rapporte même les règles que le directeur général de la librairie de France, Maissemy, a établies pour "toutes personnes qui publient des gazettes ou journaux à Paris", et qui montrent parfaitement quel pouvoir le gouvernement accorde à la presse. Il ordonne

que toutes les feuilles périodiques & tous les journaux autorisés rendissent compte de ce qui se passe aux Etats-Généraux, en se bornant aux faits dont ils pourront se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion ni aucun commentaire (12).

Les événements ont très tôt montré que l'histoire s'est développée dans une autre direction que celle à laquelle on s'attendait, et le correspondant de la Gazette de Bonn, qui semble à maintes occasions avoir été témoin oculaire de ce qu'il rapporte, a su faire par ces réflexions de ses reportages des récits pleins de couleur et d'intérêt.

Lors de la proclamation des Etats généraux en Assemblée constituante, il cite le discours de l'abbé Sieyès (13), et il commente la réaction négative du roi au serment dit du Jeu de paume en journaliste qui sait employer la curiosité de ses lecteurs en sa faveur: "Cette nouvelle annonce un orage dont il faut attendre la suite" (14). Mais quelques jours plus tard, le roi cède et accepte la réunion des trois Etats.

Le 30 juin, le journaliste décrit la joie du peuple à Versailles comme "un sentiment qui a été le même dans plusieurs milliers d'ames à la fois", et il continue: "un peuple immense dans l'ivresse [qui] a couru vers le palais de ses Rois" (15). Mais deux jours plus tard, il raconte que le même peuple a affranchi quelques membres des Gardes françaises qui étaient emprisonnées dans l'abbaye St. Germain:

... sur le refus qu'on lui a fait [i.e. au peuple] d'en ouvrir les portes il les a enfoncés à coup de haches & a délivré indistinctement tous les prisonniers qui y étoient détenus. (16).

Ni le roi ni l'Assemblée ne réussissent à rétablir l'ordre. La famine règne, les boulangers envoient une députation à l'Assemblée et y déposent un mémoire "sur la rareté des farines" (17) et les nouvelles de Metz confirment que la situation est désormais partout désastreuse. On y contraint toutes les personnes n'ayant pas le droit de bourgeoisie à quitter la ville (18).

A Paris, des troupes étrangères doivent disperser les émeutes, et le correspondant de la Gazette de Bonn cite une critique amère du comte de Mirabeau:

... est-ce pour les insulter [i.e. les troupes nationales], pour les deshonorar que l'on appelle du fond du nord des hordes de barbares, qui avides du sang françois n'attendent que le moment de le repandre? est-ce pour soulager la misère des peuples qu'on les appelle pour nous disputer un reste d'aliments qui suffit à peine pour nous éloigner de quelques instans les approches de la famine? (19).

Et le journaliste semble être convaincu que cette critique "n'a point eu d'autre effet que celui d'avancer de quelque jours la catastrophe qui se préparoit". Il pense au 11 juillet, date du renvoi de Necker. La révolte générale n'a commencé que le 12, et le correspondant, qui donnait sa lettre à la poste dans la matinée du 14, n'était pas encore informé de ce qui allait se passer autour de la Bastille lors de l'après-midi (20).

Envoyer une lettre de Paris à Bonn, cela demande au 18^{ème} siècle normalement quatre ou cinq jours. Cependant, les nouvelles de la journée du 14 juillet traînent en route. Dans son numéro du lundi 20 juillet, la Gazette de Cologne donne des extraits des lettres datant du 13 parce que celles du 15 ne lui sont pas encore arrivées (21). Evidemment, le désordre général avait aussi affecté le service des postes. Au moment de l'événement central, les communications sont bloquées. Ce n'est que le 21 que les lettres portant sur la prise de la Bastille, sont publiées dans les feuilles périodiques de Bonn (et de Cologne), et c'est déjà tôt. A Vienne, l'Empereur n'en est informé qu'au début du mois d'août, et les autres journaux allemands ne précèdent pas ceux de Rhénanie, au contraire.

Au numéro du mardi 21 juillet 1789, les éditeurs de la Gazette de Bonn ont joint un Supplément de deux pages, de sorte que le reportage de Paris comprend sept colonnes, où la prise de la Bastille n'occupe pas trop de place:

Hier on s'est transporté en grand nombre à la Bastille pour en tirer tous les prisonniers. Le gouverneur Mr. le Marquis de Launay à qui l'on proposa de les rendre, refusa. On assure qu'ayant reçu quelques personnes députées vers lui il fit tirer sur elles, après avoir fait lever le Pont levis. Ce fait est difficile à constater. Ce qu'il y est sur, c'est que le peuple aiant fait venir du canon s'en est servi pour forcer l'entrée de la Bastille. Le gouverneur a été tué ainsi que son major le Chevalier de Pujet, & leurs têtes promenées au bout d'une pique dans toute la ville (22).

Le correspondant rapporte les actions des masses révolutionnaires avec un certain frisson d'horreur. On voit cependant qu'il essaie de distinguer soigneusement les faits dont il sait qu'ils sont exacts de ceux qui ne sont qu'un on-dit. Il rapporte les événements, mais il souligne ceux qui portent un caractère sentimental et peuvent émouvoir ses lecteurs. Lorsque Louis XVI se rend à l'Assemblée Nationale pour y tenir son discours, le journaliste remarque l'attendrissement de la scène: "les larmes couloient en abondance de tous les yeux" (23). Lorsqu'il rapporte "très incorrectement sans doute quelques idées recueillies de mémoire du discours de Mr. de la Fayette", il met l'accent sur le pathétique de la situation. Quand celui-ci vient d'être nommé commandant de la milice parisienne,

il a voulu parler, mais ne pouvant se faire entendre, il a tiré son épée qu'il a baissée devant l'assemblée en signe de remerciement (24).

C'est déjà dans le numéro suivant, dans une lettre datée du 18 juillet, qu'il caractérise la portée historique du mouvement: "Une des journées les plus mémorables dans l'histoire de France sera celle du 14" (25).

Les informations continuent d'être très favorables à la Révolution, mais le journaliste commence très tôt à en séparer toutes les actions d'un "peuple [qui] ne se livre plus qu'à un sombre enthousiasme pour un fantôme de liberté dont il se fait une image à son gré" (26).

L'affinité du correspondant avec des idées révolutionnaires, son amour pour la liberté nouvelle et sa haine de la tyrannie, trouveront leur place dans le journal jusqu'à sa fin. Il peut exprimer son opinion politique même là où les intérêts du maître de son privilège, l'électeur de Cologne, en tant que membre du corps germanique des princes de l'Empire, semble être touché. Une telle confrontation a en effet eu lieu lorsque les décrets de l'Assemblée Nationale du 4 août ont supprimé les droits féodaux et, avec eux, les droits de possession des princes allemands en Alsace.

Dans des lettres du 5 août, la Gazette a donné un résumé des travaux de l'abbé Sieyès sur les droits de l'homme et du citoyen (27), cite les deux premiers chapitres du projet d'une constitution lue par Mounier devant l'Assemblée nationale et finit par conclure que, si cette constitution "est admise ... le Roi de France sera le plus puissant, le plus glorieux & le plus heureux Prince de la terre, comme la nation française sera de toutes les nations qui existent ... celle dont le gouvernement approchera le plus de la perfection". Les délibérations sont rapportées peu après (28).

La réaction ne se fait pas attendre. Dans une lettre de Francfort, datée du 28 septembre, la Gazette de Bonn écrit:

Le Prince-Evêque de Spire étant, des Princes de l'Empire, celui qui souffriroit le plus dans ses revenus de l'anéantissement des droits féodaux résolu par l'Assemblée Nationale de France dans sa fameuse séance du 4 août, a fait à la Cour de Versailles des réclamations ... [Il] a fait tenir à plusieurs membres ... du corps germanique intéressés à la même cause, un mémoire conçu en termes fort pressans ... afin de s'opposer aux entreprises de l'assemblée nationale par des voyes amicales, ou même, s'il le faut, par celle des armes (29).

La lettre évoque directement l'intérêt très particulier d'August de Limbourg-Styrum, prince-archevêque de Spire, mais elle le fait sous une forme décente. Deux semaines plus tard, la nouvelle se trouve de nouveau insérée dans la Gazette, cette fois cependant d'une manière décidément calomnieuse. Le prince-évêque de Spire se serait déchaîné, écrit la Gazette,

avec la plus grande violence contre toutes les opérations & même contre la légalité de l'Assemblée nationale de France dans une note incendiaire ... [par laquelle] il cherche à intéresser à sa cause particulière ... tous les potentats de l'Europe (30).

Cette formule est évidemment trop dure, et les éditeurs doivent s'en excuser dans les formes, ce qu'ils font dans leur numéro du 18 octobre (31).

Il est cependant important de constater que cette rétraction concerne seulement la diffamation personnelle vis-à-vis de l'évêque, et en aucun cas l'activité politique de celui-ci. La liberté du journaliste est très large, et si, dans les informations concernant l'autre Révolution, celle des Pays-Bas catholiques à Liège et à Bruxelles, contre laquelle l'électeur de Cologne a fait

marcher ses troupes, elle est beaucoup plus restreinte, les affaires françaises seront toujours rapportées avec sympathie, comme on va le voir.

Or, la réclamation de l'évêque de Spire a été rejetée à Paris, et la Gazette de Bonn en rapporte l'essentiel dans une lettre datée du 5 octobre. Au compte-rendu de la réaction de l'Assemblée Nationale, le correspondant ajoute son propre commentaire individuel où il compare le nouveau souverain avec le plus célèbre de l'Ancien régime:

Dans le siècle passé on faisoit dire par Louis XIV à un ambassadeur étranger, qui se plaignoit d'une disposition peu favorable à sa nation, «Monsieur, j'ai toujours été le maître chez moi, & quelque fois chez les autres». Il semble qu'on pourroit dans ce siècle-ci répondre avec plus de justesse & de vérité aux allarmes des pusillanimes politiques modernes: Messieurs, une grande nation vraiment & constitutionnellement libre, sera toujours maitresse chez elle, & en mesure de repousser tous ceux qui tenteront de restreindre sa liberté (32).

Concluons donc: en 1789, la Gazette de Bonn a eu la possibilité de rapporter très librement tous les événements révolutionnaires à Paris. Une des raisons de cette liberté a été l'esprit philosophique qui a déterminé le point de vue politique des éditeurs de la Gazette de Bonn, une autre le recours au français comme langue d'une communication restreinte aux élites, une dernière le penchant du prince-évêque pour les Lumières, et surtout l'indifférence de celui-ci à l'égard de la politique française à cette époque. Il existe donc tout un ensemble complexe de motifs qui explique la liberté d'expression dont jouit la Gazette de Bonn pour ses reportages aux débuts de la Révolution française.

Edgar MASS

BIBLIOGRAPHIE

Gazette de Bonn. Avec Privilège de son Altesse Seren. Elect. de Cologne. 1er janvier - 31 décembre 1789. (Le privilège au Hauptstaatsarchiv Düsseldorf, Kurköln II, 2116. Seul exemplaire connu dans: Archiv und wiss. Bibliothek des Rhein-Sieg-Kreises, D 5200 Siegburg. Microfilm: Edgar Mass).

Braubach, Max: Maria Theresias jüngster Sohn Max Franz. Wien/München 1961.

Furet, François: Penser la Révolution française. Paris: Gallimard 1978. (Coll. folio/histoire).

Furet, François et Ozouf, Mona: Dictionnaire critique de la Révolution française. Paris: Flammarion 1988.

Groethuysen, Bernhard: Philosophie der Französischen Revolution. Neuwied/Berlin 1971.

Lüsebrink, Hans-Jürgen, et Rolf Reichardt: Médiation culturelle et perception de l'événement. Le cas de la Gazette des Deux-Ponts. In: Les Gazettes européennes. Saint-Etienne 1992, pp. 229-249.

Mass, Edgar: Die französische Presse im Deutschland des 18. Jahrhunderts. Köln, ein unrepräsentatives Beispiel. In: Mehrsprachigkeit in der deutschen Aufklärung. Hamburg 1985. (Studien zum achtzehnten Jahrhundert. 5), pp. 156-177.

Soboul, Albert: Histoire de la révolution française. Paris: Gallimard 1962 (Editions sociales).

Wenig, Otto: Buchdruck und Buchhandel in Bonn. Bonn: Röhrscheid Vlg. 1968.

NOTES

- (1) Journal des révolutions de l'Europe en 1789 & 1790. A Neuwied sur le Rhin. Chez la Société typographique, & à Strasbourg. Chez J.G. Treutel, Libraire. 1790. 7 vol.
- (2) Gazette de Bonn, Prospectus. Novembre 1788.
- (3) De Vienne, le 6 décembre, in: n^{ro} CLXXXXVI (!) du mardi 15 décembre 1789.
- (4) De Vienne, le 28 septembre, in: n^{ro} CLXI du jeudi 8 octobre 1789.
- (5) De Bonn, le 20 octobre, in: n^{ro} CLXIX du jeudi 22 octobre 1789.
- (6) Cf. Wenig (1968), p. 109-114.
- (7) Cf. Mass (1985).
- (8) A la suite d'un compte rendu du Dictionnaire des Jardiniers, le lecteur est renvoyé à "la Société typographique à Neuwied, qui fournit toutes les nouveautés qui paroissent. Les Editeurs de la Gazette de Bonn se chargeront gratuitement de la commission de la demander ... à cette société avec laquelle ils ont des liaisons". Gazette de Bonn, n^{ro} VI, du vendredi 9 janvier 1789.
- (9) Le rapport de Necker a eu lieu le 7 février 1789, et il est reproduit in extenso dans les numéros du 13 janvier au 3 mars 1789.
- (10) De Paris, le 17 mars, in: n^{ro} XLVII du dimanche 22 mars 1789.
- (11) De Paris, le 7 mai, in: n^{ro} LXXVII du jeudi 14 mai 1789.
- (12) De Paris, le 27 mai, in: n^{ro} LXXXVII du dimanche 31 mai 1789.
- (13) De Paris, le 19 juin, in: n^{ro} CI du jeudi 25 mars 1789.
- (14) De Paris, le 20 juin, in: n^{ro} CII du vendredi 26 juin 1789. Un rapport plus exact des événements du 20 juin se trouve dans une lettre du 23, in: n^{ro} CIII du dimanche 28 juin 1789.

- (15) De Paris, le 30 juin, in: n^{ro} CVII du dimanche 5 juillet 1789.
- (16) De Paris, le 2 juillet, in: n^{ro} CVIII du mardi 7 juillet 1789.
- (17) De Paris, le 6 juillet, in: n^{ro} CXI du dimanche 12 juillet 1789.
- (18) De Metz, le 8 juillet, in: n^{ro} CXI du dimanche 12 juillet 1789.
- (19) De Paris, le 14 juillet, in: n^{ro} CXV du dimanche 18 juillet 1789.
- (20) De Paris, le 14 juillet, in: n^{ro} CXV du dimanche 19 juillet 1789.
- (21) "De Paris (Nos lettres du 15 n'étant point arrivées, nous donnerons, en attendant, les extraits de quelques lettres, en date du 13). In: Gazette de Cologne, n^{ro} LVIII du lundi 20 juillet 1789. Le 21, les éditeurs font suivre un Supplément extraordinaire avec de longs rapports.
- (22) De Paris, le 16 juillet, in: Gazette de Bonn, n^{ro} CXVI du mardi 21 juillet 1789. Lüsebrink/Reichardt (1992). Leur Annexe 2, p. 245, est donc à compléter.
- (23) In: Gazette de Bonn, n^{ro} CXVI, du mardi 21 juillet 1789.
- (24) Suite des nouvelles de Paris du 16 juillet, in: Supplément au n^{ro} CXVI de la Gazette de Bonn, du mardi 21 juillet 1789.
- (25) De Paris, le 18 juillet, in: n^{ro} CXVII du jeudi 23 juillet 1789. - Dans une lettre du 24 juillet, il confirme que c'est une "journée qui fera époque".
- (26) Lettre du 26 juillet, in: n^{ro} CXXII du vendredi 31 juillet 1789.
- (27) In: n^{ro} CXXVII du dimanche 9 août 1789 et n^{ro} CXXVIII du mardi 11 août 1789.
- (28) In: n^{ro} CXXVIII du mardi 11 août 1789 et "De Paris le 8 août", in: n^{ro} CXXIV du jeudi 13 août 1789 sv.
- (29) De Francfort le 22 septembre, in: n^{ro} CXLXVIII du vendredi 2 octobre 1789.
- (30) De Francfort le 6 octobre, in: n^{ro} CLXI du jeudi 8 octobre 1789.
- (31) "Les éditeurs ayant reçu l'ordre de se retracter à cet égard [c.à.d. d'un article inséré dans notre feuille en date du 8 de ce mois, sous le n: CLXI, concernant la note remise aux Princes de l'Empire par Mgr. le Prince-Evêque de Spire], ils s'empressent ici d'obeir, en déclarant que c'est par une erreur involontaire du Prôte & l'indisposition survenue au rédacteurs, que l'article susmentionné a paru dans leur feuille ..." Avis des éditeurs, in: n^{ro} CLXVII du dimanche 18 octobre 1789.

(32) De Paris le 5 octobre, in: n^o CLXIII du dimanche 11 octobre 1789.

LE JOURNAL DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR DE VIVANT CARION DE 1796 À 1799

Les premiers journaux politiques dijonnais furent créés en 1794 et 1795; il s'agit du Nécessaire et de L'original; le premier était en fait l'organe de la Société populaire; le second était au contraire modéré; à la fin de septembre 1795 (vendémiaire an IV) le titre du Nécessaire fut repris par un certain Vivant Carion qui avait déjà signé quelques articles de L'original et en février 1796 ce nouveau Nécessaire, qui n'avait rien de commun avec son homonyme, absorba L'original pour devenir le Journal du département de la Côte d'or, vite connu comme le Journal de Carion; Vivant Carion en fut en effet le rédacteur puis l'imprimeur de 1795 jusqu'à sa mort (1834). Il fut ensuite continué jusqu'en 1863, 5 ans avant la création du Bien Public. Bien entendu je ne m'intéresserai aujourd'hui qu'aux quatre années du Directoire (1796-1799).

Qui était donc Vivant Carion? né en 1769 comme Napoléon, il a alors 25 ans. Il n'a aucun lien de parenté avec le "curé rouge" du Morvan, François Carion, mais comme lui il a été prêtre. Fils et petit-fils de menuisiers, il a fait de bonnes études au collège des Godrans, jadis collège des Jésuites. Il a sans doute été ordonné par l'évêque constitutionnel Volfus en 1792; pendant deux ans, en 1792 et 1793, il est un des trois vicaires directeurs du nouveau Séminaire. Et au début de 1794 il épouse une ancienne religieuse hospitalière, fille d'un orfèvre franc-maçon. Il est probablement franc-maçon dès cette époque, en tout cas il le sera sous l'Empire. Il a prêté serment en 1794 et ne fera pas de demande de "réconciliation" avec l'Eglise après le Concordat.

Il s'improvise donc journaliste; son journal est d'abord imprimé chez la veuve Defay comme L'Original puis il l'imprime lui-même à partir du n° 67 de l'an VI (1798), ce qui laisse supposer que l'entreprise marche bien. Le journal est de format 8° et paraît deux fois par décade. Il n'est pas vendu au numéro mais par abonnement, la période minimale étant de 3 mois. Le prix de l'abonnement est de 9 puis 12 francs pour un an, 12 puis 5 francs avec le port. Nous n'avons de chiffres sur le nombre d'abonnés que pour les années 1832 et 1833; encore sont-ils contradictoires; 1050 en 1832, 700 en 1833.

Souvent le numéro commençait directement par "Dijon" et la date de la veille. Venaient ensuite les nouvelles du département, une partie appelée "Variétés" (on trouve ce titre également dans la Décade philosophique) qui donnaient en général de brèves nouvelles militaires et de l'étranger, des extraits des actes législatifs et administratifs (France, Côte d'or, Dijon), les avis et annonces, enfin l'état-civil. Mais la chronique dijonnaise pouvait être précédée d'un texte sur un sujet précis; j'en ai trouvé 4 en l'an V, 18 en l'an VI, 20 en l'an VII. Ces textes sont en général de Carion mais parfois sont des proclamations des Conseils ou du Directoire ou d'autres autorités (5 en l'an VII) (Voir Annexe I).

On ne peut dire que le Journal de Carion soit réellement un journal complet d'information. Les nouvelles de Paris occupent peu de place et ne peuvent d'ailleurs être données qu'avec au moins 4 jours de retard (affaire du camp de Grenelle en l'an V). La mort de Hoche est signalée au bout de 8 jours; c'est également avec 8 jours de retard que les lecteurs apprennent qu'il y a eu une conspiration de Babeuf et que "le calme est rétabli". Quant aux nouvelles militaires elles passent sans doute par Paris; ainsi la bataille d'Arcole est connue par les lecteurs 3 semaines après et le débarquement de Bonaparte à Alexandrie 1 mois 1/2 après l'événement.

Carion est honnête dans son information, par conséquent prudent; il attend en général qu'une rumeur se confirme, ou la présente comme une rumeur vraisemblable. Nous aimerions bien entendu savoir comment il se tenait au courant. Pour les nouvelles du département il avait ses correspondants, et pour les nouvelles militaires il était en relations avec des Dijonnais qui

recevaient des lettres de l'armée; c'est ainsi qu'il publie une lettre très intéressante de Junod à son père sur la campagne d'Egypte; la lettre est datée du 2 fructidor an VI et est publiée deux mois plus tard, dans le numéro du 5 brumaire. Nous retrouvons dans ce cas un type d'information pratiqué dans les nouvelles à la main de l'Ancien Régime. Enfin Carion recevait des journaux de Paris et de province.

Il est évident que c'est là un journal provincial et dans son numéro 8 de l'an V (10 brumaire, 31 octobre 1796), Carion critique "la manie de tout faire pour Paris, de ne songer qu'à Paris et à ceux qui l'habitent, avant de tourner ses regards vers les départements; cette vieille manie de la Révolution n'est pas éteinte".

On aurait pu croire que ce journal était lu uniquement par les habitants de la Côte d'Or et on se demande en quoi il pouvait intéresser les habitants du Sud-Ouest de la France; cependant au début du Consulat, dans son n° 67 du 20 messidor de l'an VIII, Carion invite "les directeurs des postes du midi à surveiller exactement le distribution des feuilles dans ces contrées. Nos abonnés se plaignent, surtout à Toulouse, St Bât (commune de la Haute-Garonne comme Toulouse) et Carcassonne". Peut-être existait-il un échange de journaux?

La position politique personnelle de Carion est claire: en l'an IV (novembre 1795), encore considéré comme "ministre du culte", il a confirmé le serment de 1792 "de maintenir de tout son pouvoir la liberté, l'égalité, de protéger la sûreté des personnes et des PROPRIETES ou de mourir en les défendant". Il prêtera ensuite serment sans hésitation en tant que pensionnaire ecclésiastique (et comme tous les fonctionnaires du Directoire) "haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an III" (1). Ses ennemis, il ne cesse de le répéter, ce sont à la fois les royalistes et ceux qu'on appelle alors les anarchistes; robespierristes et jacobins. C'est en fait la position modérée de la Décade philosophique.

Si Vivant Carion est bien oublié aujourd'hui des Dijonnais, la municipalité radicale-socialiste de 1905 ne s'était pas trompée en donnant son nom à une nouvelle (petite) rue de Dijon qui heureusement l'a gardé, sinon je ne me serais pas intéressée à ce personnage pittoresque. Le 26 janvier 1834, lendemain de sa mort, son gendre et successeur Simonnot rappelait son appartenance à "une société recommandable dont l'origine se perd dans la nuit des temps" et soulignait qu'il avait consacré plus de la moitié de sa vie à la défense des libertés du pays. Sa longue carrière fut traversée par bien des orages... Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui devant une foule immense". Les Dijonnais n'ont pas oublié qu'en juillet 1815 son imprimerie avait été saccagée par les soldats autrichiens, probablement à l'instigation des extrémistes royalistes, et qu'il n'avait alors dû son salut qu'à la fuite.

Se réputation était telle que trente ans après sa mort Pierre Larousse lui accordera une notice dans son Dictionnaire, affirmant qu'il "consacra son talent à la défense des libertés publiques pour lesquelles il lutta toute sa vie". Examinons le rôle de Carion sous le Directoire: selon les historiens "d'octobre 1795 à septembre 1797 la presse (était), en droit et en fait, entièrement libre" (2). L'article 355 de la Constitution de l'an III avait prévu une loi restrictive dont le vote fut longtemps empêché dit-on par les journaux contre-révolutionnaires, grands bénéficiaires de la liberté de la presse.

Mais Carion ne cesse de réclamer cette liberté de la presse qui ne lui semble pas appliquée. Le 5 ventose de l'an IV (24 février 1796) Carion publiait un arrêté où cette administration affirmait que "les administrations municipales ne pourront exercer aucune censure restrictive de la liberté des opinions ou de la presse" (n° 31, p. 130).

Dans le numéro du 25 vendémiaire de l'an V (16 octobre 1796) il écrivait: "Chaque pas que nous croyons faire vers la liberté semble ramener dans d'autres mains le pouvoir tyrannique qui jadis enchaînait la pensée: partout on lève l'étendard de la persécution contre les écrivains

périodiques. Quelles que soient les couleurs qu'ils portent, sous quelques drapeaux qu'ils combattent, ils sont sûrs de n'être point à l'abri des nouvelles formes acerbes. On porte les uns à l'exagération, on souffle parmi les autres le feu de la discorde; on cherche à les mettre tous aux prises et à les envelopper tous dans une égale proscription. Ces moyens de l'intrigue ne sont plus un mystère, on les a déjà observés plus d'une fois depuis la révolution, et par eux les ennemis de la liberté de la presse ont toujours obtenu plus ou moins de succès". Il cite un certain nombre de cas, pour la plupart des journaux royalistes semble-t-il, avant de citer son propre cas: "Pour nous, nous avons eu aussi notre petite part à la persécution, et il n'y a pas encore longtemps que nous fûmes dénoncés à l'accusateur public par certaine administration centrale, pour avoir blâmé la texture d'un arrêté du directoire et osé dire tout haut ce que des administrateurs timides disaient tout bas" (n° 5, p. 34-35).

Le 15 brumaire an V (5 novembre 1796) Carion note que "le Directoire s'est plaint dans un message de la manière dont les journaux sont rédigés, de leur tendance connue à renverser la constitution et à avilir les fonctionnaires publics, tout en paraissant opposés d'opinion. Ainsi le grand procès de la liberté de la presse est rouvert de nouveau. Ses défenseurs ont montré le même courage. Boissy et Pastoret ont reproché au Directoire d'avoir donné le premier l'exemple de l'avilissement dont il se plaint, en faisant distribuer gratuitement, avec toute l'influence de son autorité, des journaux qui avilissaient chaque jour des membres du corps législatif. Talot et Lecointe se sont déchaînés contre les journalistes..." (n° 9, p. 69). Dans le numéro suivant, daté du 20 brumaire (10 novembre 1796), Carion explique à ses lecteurs qu'"on a cru trouver un excellent moyen de mettre des limites à la liberté en augmentant le prix du port des journaux et une résolution vient de le porter à 2 sous la feuille" (n° 10, p. 76). Carion n'en parle plus ensuite et c'est la Décade qui nous apprend que "Le Conseil des Anciens avait déjà rejeté deux résolutions sur le prix du port des lettres et journaux. Il en a rejeté le 2 nivose une nouvelle sur le même objet. Ce prix aurait été un impôt. [Seuls] les journaux purement politiques et qui paraissent tous les jours auraient peut-être pu supporter cet impôt" (p. 58). C'est encore dans la Décade qu'on peut lire le 20 nivose suivant (9 janvier 1797) que jamais on n'a vu paraître autant de nouveaux journaux en tous genres" (p. 115) et le 30 pluviôse (18 février 1797): "La loi sur les délits de la presse occupe toujours les Cinq Cents ... Ceux qui écoutent l'esprit de parti sont ceux qui ont réclamé le plus vivement une loi limitative de la liberté de la presse. Il paraît qu'on se bornera à faire une loi contre les calomnieux ... Une censure odieuse, des arrestations, des punitions arbitraires pourraient seules réprimer leur rage et bien loin de nous l'idée d'employer de pareils moyens. Il faut se borner à un système défensif".

Carion n'a pas fait d'autre commentaire sur les débats parisiens que ceux du 15 brumaire cités ci-dessus. Le 20 ventose an V (10 mars 1797) il commente les prochaines élections, plaide pour le maintien du "gouvernement actuel", constate que "l'isolement et l'inertie des hommes de bien font la force du royalisme. Comme tous les extrêmes ces deux partis (royaliste et "anarchiste") se touchent. Il ne peut plus y avoir en France qu'un parti, celui du gouvernement actuel, le parti républicain" (n° 34, p. 265-266).

Le 4 germinal Carion crie prématurément victoire devant les résultats locaux: "Les amis de la liberté et de la Constitution l'ont emporté partout" (n° 37, p. 292). Le 10 germinal il fait état d'incidents survenus au théâtre: "Le spectacle fut un moment très agité dimanche 6 de ce mois; des cris assassins, des coups violents retentirent quelque temps dans la salle et glacèrent d'effroi ceux que le plaisir et non l'espoir du trouble y réunis ... On entendit distinctement dans la mêlée ce cri sur lequel on n'eut garde de prendre le change, ce cri de proscription en masse de tous ceux que l'amour de la liberté place et retient dans les rangs républicains, à bas les jacobins de toute espèce! ... Cependant cette effervescence n'eut pas de suite et le calme renaquit bientôt. On voit

avec peine que la police soit restée muette sur cet événement, qu'elle n'ait pas dressé procès-verbal du délit et fait arrêter les perturbateurs, qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, méritent toujours d'être réprimés.

Deux mois plus tard, une fois connue la victoire royaliste sur le plan national, les incidents au théâtre recommencent. Le 30 floréal an V (19 mai 1797) Carion rend compte de la première représentation d'Amélie ou les religieuses de Cambrai, tragédie de Chénier, qui a remporté un "succès très grand" (n° 48, p. 379). Le 5 prairial (24 mai) il prévient ses lecteurs que "l'administration départementale, craignant que la pièce intitulée La pauvre femme n'excitât du trouble au spectacle et dans la commune, a pris hier à l'unanimité sur le réquisitoire du commissaire du directoire exécutif un arrêté qui en interdit la représentation" (n° 49, p. 388).

La pauvre femme était une pièce de Marsallier et Dalayrac représentée pour la première fois à Paris au théâtre Favart le 8 avril 1795. L'héroïne cache chez elle deux suspects traqués par les terroristes et s'écrie en apprenant la chute de Robespierre: "C'est bien alors qu'il était heureux d'être une pauvre femme! ... Ce n'était pas dans mon grenier qu'ils seraient venus". L'année 1795 avait été à Paris marquée par la politisation des spectacles: "Le théâtre du Directoire était le lieu privilégié de l'affrontement politique" (3). "Durant les premières années du Directoire les spectateurs s'étaient fait un jeu de décoder les allusions aux événements du jour et d'applaudir et de siffler. Désormais les jeunes bourgeois se livrèrent à un nouveau jeu: ils jetaient sur la scène des professions de foi politiques dont ils réclamaient la lecture en public" (4). "Le 16 juillet 1795 les muscadins (avaient chanté) au Feydeau Le réveil du peuple" (5) dont la première audition avait eu lieu à Paris le 19 janvier 1795 au café de Chartres, quartier général de la "jeunesse dorée" (6).

Nous ne sommes plus à Paris en 1795 mais à Dijon en 1797. Malgré l'interdiction de l'administration départementale la Municipalité autorise la Société dramatique à jouer La pauvre femme et cette décision entraîne la mort d'un homme. Carion manifeste sa colère dans le n° du 15 prairial an V (3 juin 1797): "Un citoyen vient de tomber atteint d'un plomb mortel" et rejette toute la responsabilité sur "un parti" qui n'a pas tenu compte des arrêtés de l'administration centrale" et a "voulu faire l'essai de ses forces". "Des hommes vont demander à la maison commune des armes qu'on leur refuse et un instant après plusieurs municipaux, suivis d'une force armée toute composée d'hommes choisis et commandée par des réactionnaires connus, débouchent sur la place d'armes ... Une division de la force armée fonce sur les citoyens ... A l'aspect du sang qui pour la première fois coule dans nos murs, il n'est qu'un cri d'horreur contre la patrouille assassine qui se débande et jette ses fusils. On ne conçoit pas encore comment l'indignation a pu se contenir, comment les assassins n'ont pas été égorgés. Beaucoup de leurs armes étaient chargées" (n° 51, p. 401 à 405).

L'affaire du 10 prairial an V, qui se situe entre le succès électoral des royalistes et le coup d'état du 18 fructidor, traînera devant les tribunaux jusqu'à la fin de l'an VII (Voir Journal de la Côte d'or an VII, n° 62, 4 thermidor). Dans le n° 18 du 30 frimaire de la même année, où il annonçait la reprise de la procédure, Carion écrivait: "On se rappelle sans doute la sanglante soirée du 10 prairial an 5, que la philanthropie voulait arracher des fastes de notre commune, où un parti, fort du sommeil du gouvernement et de l'appui que lui prêtaient les Législateurs que balaya le 18 fructidor, fondit les armes à la main sur des citoyens sans armes et sans défiance, donna la mort à un d'entre eux et en blessa plusieurs".

Ces incidents ne risquaient guère d'être ignorés de la population ni des lecteurs de Carion: l'administration municipale s'était à l'époque réunie de toute urgence et s'était estimée insultée par les n° 51 (cité ci-dessus), 53, 56, 57, 58, 59 et 60 "dans lesquels ce journaliste prodigue les outrages le plus sanglants aux membres de l'administration municipale en les accusant d'être les

provocateurs des scènes affligeantes qui ont eu lieu dans cette commune les 10 et 11 prairial, d'avoir pris des mesures malveillantes qui ont fait couler le sang, d'avoir fait un appel à un parti pour écraser l'autre, et enfin d'avoir consommé le crime qu'ils méditaient de commettre" (7).

En même temps un nouveau journal était né à Dijon, rédigé par un certain abbé Delautel, et imprimé comme celui de Carion chez la veuve Defay: dès la première page du n° 1, daté du 4 messidor an V (22 juin 1797), il attaque: "Cette ville jouit d'une tranquillité parfaite depuis l'affaire du 10 prairial. Malgré les efforts qu'on a faits pour égarer l'OPINION PUBLIQUE, il est bien constant aujourd'hui que la conduite de la municipalité, ainsi que celle de la force armée, est irréprochable".

Pendant les 2 mois 1/2 que devait durer La glaneuse (12 numéros, à raison d'un par décade), les échanges aigres-doux ne manquèrent pas entre les deux journalistes. On peut supposer que le journal fut balayé par le coup d'état antiroyaliste du 18 fructidor, que Carion, comme la Décade, accueille avec satisfaction: Carion parle de "victoire" et de "révolution nécessaire" tandis que la Décade affirme qu'"il est rigoureusement impossible dans les grandes crises politiques de s'en tenir aux formes légales ordinaires".

Un certain nombre de mesures "effaçant deux mois de Contre-Révolution" (8) furent votées. A Dijon le commissaire du directoire exécutif, après avoir procédé le 23 fructidor à la destitution et au remplacement de 5 des administrateurs municipaux, leur lut les lois du 19 fructidor: la municipalité prit en conséquence le 27 fructidor un arrêté qui exigeait des ou plutôt du seul journaliste dijonnais la remise à l'administration municipale avant tirage des épreuves de chaque numéro; c'était rétablir la censure préalable, et mettre le journaliste à la merci de la municipalité. Carion protesta énergiquement, se présenta à la séance du deuxième jour complémentaire de l'administration municipale, écrivit le lendemain à l'administration départementale qui demanda des explications à l'administration municipale; à la suite de l'intervention du ministre de la police auprès de l'administration départementale, l'administration municipale annula son arrêté dans sa séance du 22 vendémiaire an VI (Pour le détail voir annexe II).

C'est précisément à cette époque que le Directoire, "pour diminuer l'influence des journaux, décida d'adopter une mesure en vigueur en Angleterre et qu'il avait été question à plusieurs reprises depuis 1789 d'appliquer en France: augmenter artificiellement leur prix en les obligeant à être imprimés sur du papier timbré" (9). Carion augmente donc le prix des abonnements à partir du n° 5 (25 vendémiaire) de l'an VI (12 et 15 francs) mais se contente d'en donner la raison sans commenter la mesure.

Dans le numéro du 30 vendémiaire de l'an VI, quelques jours avant la signature de la paix de Campo-Formio avec l'Autriche, Carion note: "notre département est toujours paisible au milieu même des plus violents orages de la révolution. D'ailleurs la vigilance active du commissaire du gouvernement près l'administration centrale, modérément appuyée de la force armée, a assuré le retour des militaires à leurs drapeaux, et le zèle de l'autorité supérieure et des autorités locales garantit la rentrée des contributions" (n° 6, p. 41). Et on peut lire dans le numéro suivant du 5 brumaire: "Le projet impolitique, dépopulateur, attentatoire aux droits de propriété, qui excluait, avec quelques exceptions cependant, tous les ci-devant nobles du territoire de la République, a été retiré par la commission" (n° 7, p. 52).

Le 25 ventose (février 1798) Carion commente les prochaines élections: "Nos ennemis, ceux de la république, marchent bien pour la plupart sous la bannière homicide (du royalisme), mais ils ne portent pas tous maintenant les couleurs de Louis XVIII. Les amis du trouble, qui ... sont toujours prêts à sacrifier le peuple aux fureurs des partis, ceux-là ne sont pas moins dangereux, et si le 18 fructidor nous a délivrés de la crainte de voir nos choix influencés par ceux

qui ont rendu cette révolution nécessaire, redoutons au moins les autres" (n° 35, p. 273). Le 30 ventose: "Les places ne sont pas des propriétés à vie. Echappés aux dangers de l'anarchie et du royalisme, sachons éviter ceux de l'oligarchie" (n° 36, p. 282).

Au vu des résultats locaux Carion estime le 10 germinal an VI (30 mars 1798) que "le royalisme peut d'avance ne compter sur aucun succès et les amis seuls de la Constitution de l'an III sont sûrs de triompher. Ces choix peignent l'esprit public de notre département et les vues patriotiques de chacune de nos assemblées primaires" (n° 38, p. 300); le 15 germinal il affirme que "presque partout le véritable civisme a triomphé" (n° 39, p. 310), et le 30 germinal que "jamais depuis 1792 nous n'eumes un corps électoral aussi bien composé en lumières et en patriotisme" (n° 42, p. 330).

"Les nouveaux venus", selon Soboul, "n'avaient rien qui pût effrayer la bourgeoisie; mais le Directoire "prétendait avoir une majorité docile" (10). Aussi la loi du 22 floréal an VI (11 mai 1798), improprement appelée coup d'état, dénonçant une conspiration, "excluait 106 députés et n'en remplaçait que 53 ... Les Conseils avaient exercé leur puissance législative, ... mais sous la pression des Directeurs ... Le second Directoire avait gagné la partie, mais les conditions de cette victoire discréditaient irrémédiablement le régime" (11).

On ne trouve dans le Journal de Carion aucun commentaire politique important dans la période qui suit, qui est aussi celle de la reprise des débats sur la presse. C'est même le dijonnais Berlier qui présente le 8 fructidor an VI (25 août 1798) un projet sur la presse. Carion est alors occupé par l'installation de ses propres presses: à partir du n° 67 du 5 fructidor le Journal paraît en effet non plus chez la veuve Defay mais "à l'imprimerie du Journal", sur un autre papier et avec d'autres caractères. Un an plus tard, le 15 messidor an VII (2 juillet 1799), il pourra "prévenir ses concitoyens qu'il vient d'agrandir et de compléter l'imprimerie qu'il n'avait employée jusqu'ici qu'à son journal, [etc.]" (n° 54, p. 329). Le tarif, qui ne tenait pas compte du nombre de lignes, était de 60 centimes ou 12 sous.

Le 30 prairial avait vu la victoire du clan militaire avec le coup d'état des conseils contre le Directoire. "Un grand événement vient d'avoir lieu et on parle encore de nouveaux qui se préparent", écrit Carion dans le numéro du 5 messidor (n° 55, p. 441). Et s'adressant "au 14 juillet" dans le numéro du 25 messidor il s'écrit: "aujourd'hui tu revois la France se relevant sur le bord même de l'abîme où allaient la plonger l'impéritie, les trahisons...", etc. (n° 60, p. 469). Il s'efforce de rassurer ceux que les menaces des royalistes auraient pu ébranler: "vous serez tous pendus, disait humainement à l'agent (municipal) de Marsannay un noble d'hier, plus attaché à ses vains titres que les Montmorency ... Laissons à ces têtes délirantes le plaisir de calculer l'époque de l'arrivée des Russes dans la France, la jouissance d'indiquer les républicains aux coups de ces barbares laissons-les dévorer en perspective le spectacle de la pendaison de plusieurs milliers de Français" (n° 62, p. 486).

Le 22 vendémiaire an VIII Bonaparte arrive à Paris; le n° 5 du 25 vendémiaire (=25 octobre 1799) commence par quelques lignes en italique: "*Vive la République! BUONAPARTE est de retour en France. Il arrive vainqueur des Turcs, et en paix avec eux! Sa présence nous rendra la paix avec l'Europe, et le bonheur. Vive la République!*" (n° 5, p. 33). Le numéro du 30 vendémiaire nous apprend que la nouvelle de l'arrivée de Bonaparte a provoqué des "rixes dans un des marchés de Dijon parmi les vendeuses d'une opinion différente ... Les coiffes de voler, les bénatons de s'entrechoquer, les étaux de se renverser" (n° 6, p. 43).

Le numéro du 25 brumaire commente le coup d'état du 18: "Deux courriers extraordinaires ont apporté à l'administration centrale les lois qui consacrent les événements étonnants qui viennent de se succéder en France. On ne paraît pas encore revenu de la stupeur dans laquelle des événements si rapides ont plongé. Les uns craignent pour la liberté, la coupe

enivrante du pouvoir; les autres espèrent: le nom des hommes qui sont à la tête du gouvernement les rassure. Les journaux nous manquent depuis l'étonnante révolution qui vient de s'opérer; 5 à 6 seulement sont parvenus pour toute notre commune" (n° 11, p. 82).

Le numéro du 30 brumaire commence par un éditorial intitulé: "Quelques réflexions sur nos événements politiques": *"Une constitution outragée à son berceau par ceux même qui lui avaient donné le jour; des législateurs s'appuyant de son texte et l'invoquant au 18 fructidor, au 22 floréal et au 30 prairial, lors même qu'ils portaient à ses pieds une hache parricide ... un Directoire tantôt opprimé, tantôt oppresseur, décimé en fructidor et en prairial, décimant la législature en floréal; condamnant la pensée au silence et ne laissant la liberté d'écrire qu'à de vils adulateurs ou à des plumes insignifiantes ... Telle était notre situation politique à l'époque des grands événements qui viennent de charger la scène ... Un changement était nécessaire; tous les gens sages l'appelaient de leurs vœux; il vient de s'opérer ... Les consuls et les législateurs ont juré ... Mais loin de nous l'enthousiasme et l'adulation"* (n° 12, p. 89-91).

Nous laisserons le rédacteur du Journal de la Côte d'or poursuivre son chemin sous le Consulat, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet et nous essayerons de conclure:

- 1° Le Journal de Carion est à la fois un journal d'informations et de commentaires, mais les informations sont loin d'être complètes et les commentaires ne sont donnés que lorsque Carion les juge utiles (et possibles?).
- 2° Le Journal de Carion ne prétend pas concurrencer les journaux parisiens. Il ne donne les informations parisiennes que dans la mesure où les lecteurs du département se sentiront concernés.
- 3° Nous venons de voir que le 30 brumaire Carion n'a que mépris pour les acteurs des trois "coups d'état" du Directoire. Or il avait accueilli avec satisfaction celui du 18 fructidor an V et celui du 30 prairial an VII, ceux-là seuls qui méritent le nom de "coups d'état". Cet apparent revirement nous amène à poser deux questions importantes; celle de la liberté de la presse et celle du décalage possible entre la pensée personnelle de Carion et le message qu'il veut faire passer.
- 4° Je me bornerai aujourd'hui à soulever le problème de l'opinion publique. Dans un excellent article du Monde de la Révolution (n° 1, 1989) Mona Ozouf écrivait: "La Révolution française peut être lue comme la victoire que remporte sur l'idée d'opinion publique l'idée d'esprit public. On sait que les Girondins avaient créé le 18 août 1792 un "bureau d'esprit public". Mona Ozouf voit dans la loi sur la presse du 29 mars 1793 un "tournant dans la politique de la presse qui est aussi un tournant dans la conception de l'opinion publique". La poursuite des journaux aristocrates supposait que "l'opinion publique, loin d'être antécédente est conséquente". Une relecture de textes comme le Journal de Carion permettrait sans doute de nuancer les conclusions de M. Ozouf.

On lit d'ailleurs dans la Décade du 30 germinal de l'an V (19 avril 1797): "Qu'appelle-t-on liberté publique si ce n'est le résultat général des discours et des écrits sur les affaires publiques? En formant ce résultat on ne tient point compte des hommes qui se taisent ... Lorsque la terreur régnait et que les presses, les tribunes appartenaient aux seuls jacobins, à peine dans la société, dans l'intimité de sa famille osait-on parler un autre langage que le leur. Quelque petit que fût leur nombre, leur opinion était l'opinion publique. Maintenant l'horreur que la tyrannie des Jacobins a inspirée les tient presque dans le silence, et les amis de l'ordre et de la Constitution de l'an III, tous ceux de la Constitution de 1791, de la Constitution anglaise, ceux même de la monarchie absolue ont repris la parole ... Il semble que le gouvernement actuel a l'opinion contre

lui, et il agit, il réussit comme si elle était en sa faveur; c'est qu'il compte sur la masse qui se tait, et qu'il en est soutenu ..." (n° 21, p. 186-187).

Françoise WEIL

ANNEXE I
Éditoriaux de Carion

an V; idées précises de la liberté et de l'égalité

origine des épingles

et deux éditoriaux sur les élections (20 ventose et 15 germinal)

an VI: coup d'oeil sur le machiavélisme du cabinet de Londres (deux n°)

des usuriers

sur les élections

du fonctionnaire public

les élections

coup d'oeil sur les assemblées primaires

de la mendicité

des lycées

du calendrier républicain

de la société des sciences, arts et agriculture qui vient d'être établie à Dijon

de deux grands abus

des préjugés et de leur destruction

de la célébration du décadi

an VII: de l'éducation primaire

PROCLAMATION DU CORPS LEGISLATIF

découverte d'un nouveau pouvoir social (le dernier moment)

commerce

de l'épizootie

sur les élections

de nos romans et de nos pièces de théâtre

de la nécessité d'assister aux assemblées primaires

des scissions [des assemblées]

des électeurs, des municipalités et des juges de paix

de l'établissement d'une école de médecine

de la nécessité de nos mesures militaires

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE SUR L'ASSASSINAT DES
PLENIPOTENTIAIRES

Origine de l'art dramatique

ADRESSE AU CONSEIL DES 500

EXTRAIT DE LA PROCLAMATION DU CORPS LEGISLATIF

De l'esprit public

Séance de la société littéraire et d'agriculture x 2

Au 14 juillet

Des rêveries nouvelles des premiers jours de la révolution

Des proclamations royales

ADRESSE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE [= du département] AUX
CONSCRITS

Des établissements militaires d'Auxonne

an VIII:

Avant le 18 brumaire:

Morale

Doit-on donner aux femmes et aux filles le titre de citoyennes?

Le cri des arts, du commerce et de l'industrie

Découvertes intéressantes pour l'histoire

De l'éducation

Après le 18 brumaire:

30 brumaire: Quelques réflexions sur nos événements politiques

5 frimaire: EXTRAIT DU DISCOURS DU REPRESENTANT CABANIS A LA
SEANCE DU 19 BRUMAIRE

10 frimaire: Des bruits répandus dans nos cantons ruraux

25 frimaire: Le refrain des conversations politiques

30 frimaire: PROCLAMATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE A SES
CONCITOYENS

5 nivose: Quelques réflexions politiques

5 ventose: De la nécessité de se rallier au gouvernement

15 germinal: Coup d'oeil sur notre gouvernement

ANNEXE II
Démêlés de Carion avec la Municipalité
à la fin de l'an V

à propos de l'application de l'article 25 de la loi du 19 fructidor sur la presse

1) Arrêté du 27 fructidor an V de l'administration municipale

"Vu l'article 25 de la loi du 19 fructidor portant les journaux et autres feuilles périodiques et les presses qui les impriment sont mis pendant un an sous l'inspecteur de la police qui pourra les prohiber aux termes de l'article 355 de l'acte constitutionnel

Le commissaire du directoire exécutif entendu

L'administration municipale arrête:

1° aucun citoyen rédigeant et publiant des feuilles périodiques ne pourront les répandre, et les imprimeurs les livrer à l'impression, sans avoir été vues par un commissaire de l'administration municipale à ce destiné qui pourra provisoirement en arrêter la distribution jusqu'à ce que l'administration municipale ait prononcé définitivement

2° pour l'exécution de l'article précédent les auteurs ou imprimeurs feront remettre à l'administration municipale de la publication de leurs feuilles une épreuve exacte, et le tirage ne pourra en être fait que sur le vu du dit commissaire

3° le présent arrêté sera imprimé et affiché" (12).

2) Intervention de Carion à la séance de l'administration municipale du deuxième jour complémentaire de l'an V:

"Un citoyen s'est présenté à la séance et a demandé à faire des observations sur l'arrêté de l'administration municipale du 27 fructidor dernier concernant l'inspection des feuilles périodiques, ce qui lui ayant été octroyé il a dit que cet arrêté était contraire à l'art. 355 de la constitution [etc.]"

"La discussion ouverte sur cette observation et le commissaire du Directoire exécutif entendu, l'Administration municipale, considérant que son arrêté du 27 fructidor dernier est la stricte exécution de l'art. 25 de la loi du 19 même mois, que cette loi elle-même est conforme à l'art. 355 qui interprète et limite le sens de l'art. 353 et 354 qui donne à la loi de fructidor une exécution différente de celle que prescrit l'arrêté du 27 fructidor, c'est rendre l'art. 25 de la loi sur les mesures de salut public entièrement illusoire. Si en effet la police ne pouvait prohiber un écrit périodique incendiaire que lorsqu'il aurait répandu son poison dans la société, le but du législateur qui est de prévenir un délit infiniment dangereux dans les circonstances présentes serait totalement manqué, il n'y aurait plus qu'un attentat à punir et la loi du 22 germinal qui détermine la peine à imposer en pareil cas aurait alors tout prévu, et celle du 19 fructidor deviendrait superflue et inutile.

Arrête que son arrêté du 27 fructidor dernier demeure maintenu, interprétant néanmoins en tant que de besoin l'article 2 du dit arrêté, déclare que par ces mots le tirage ne pourra en être fait que sur le vu du commissaire l'administration municipale a entendu que ce vu n'était nécessaire que pour assurer l'imprimeur que l'administration municipale avait exercé son droit d'inspection et qu'il pouvait imprimer sans se rendre coupable de contravention à la loi.

Arrête en outre que le présent arrêté ainsi que l'arrêté du 27 fructidor seront envoyés au ministre la police générale (13).

3) Lettre à l'Administration centrale de la Côte d'or par Vivant Charles Augustin Carion directeur du Journal intitulé de la Côte d'or

"L'administration municipale de Dijon vient de porter atteinte à la liberté de la pensée, elle a cru être autorisée à commettre cette violation par l'art. 25 de la loi du 19 fructidor portant Les journaux, les feuilles périodiques qui les impriment, sont mis sous l'inspection de la police qui les peut prohiber conformément à l'art. 355 de la constitution et prenant l'inspection établie par cet article pour le droit de censure qui avant la révolution comprimait la liberté de la presse, elle oblige par un arrêté du 27 fructidor les auteurs à communiquer à un de ses membres qui peut provisoirement en arrêter la publication leur manuscrit qui ne peut être imprimé que sur son vu.

Cet arrêté me paraît en opposition et avec les intentions du législateur et avec la constitution. Tant qu'un auteur n'émet pas une opinion éversive de l'acte constitutionnel, tant qu'il évite avec soin d'attaquer les actions des autorités constituées avec l'arme de la calomnie, le droit de manifester sa pensée doit conserver son intégrité plénière et le corps législatif n'a point dû vouloir que mette un frein à l'audacieuse licence de la presse, il ne peut, il n'a pu vouloir déroger, par un acte réglementaire, à la déclaration des droits, autrement il faudrait convenir qu'un régime constitutionnel aura substitué le gouvernement révolutionnaire, ce qui n'est pas.

L'art. 353 est clair et n'a pas besoin d'être commenté: Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication. A la vérité l'art. 355 suppose une loi prohibitive que limiterait pendant un an la liberté de la presse et que la loi du 19 fructidor a interprété en plaçant pendant ce temps les journaux sous l'inspection de la police qui peut les prohiber dit-elle, mais cette inspection de la police n'est-elle pas seulement le droit qu'elle n'avait pas auparavant d'empêcher sur le champ la publication d'un journal dont un numéro provoquerait ou la dissolution du gouvernement ou celle des mœurs ou la désobéissance aux lois.

Que l'Administration municipale puisse envoyer à l'imprimerie un commissaire de police qui, quand il voudrait, compulserait le manuscrit, serait bien assurément un moyen suffisant d'inspecter le journal, moyen qui cependant peut n'avoir pas été dans l'intention du législateur, mais une censure habituelle et [?] moins encore dans son intention.

Tout ce qu'une réclamation verbale faite hier en séance a pu obtenir de l'administration municipale en faveur des principes, c'est qu'en bas de chaque numéro on ne lirait pas la permission d'imprimer. Est-ce ainsi qu'on doit fouler aux pieds les principes, est-ce ainsi qu'on doit, sous le régime de la liberté, n'avoir pas le droit de penser ou d'être obligé de plier sa pensée au désir d'un fonctionnaire public, une autorité constitutionnelle peut-elle ainsi mépriser la constitution en s'arrogeant le droit de censurer les écrits.

Je demande l'annihilation de l'arrêté du 27 fructidor comme éversif du droit de la pensée, comme contraire à l'art. 355 de la constitution (14).

La lettre de Carion fut "renvoyée à l'administration municipale pour avoir ses observations et son avis"; les observations demandées sont portées en marge et se contentent de reproduire le compte rendu de la séance.

3) Le 2 vendémiaire de l'an VI l'administration municipale ... arrêta "qu'en réponse il sera envoyé à l'administration centrale les deux arrêtés qu'elle a pris sur ces objets les 27 fructidor et 2e jour complémentaire de l'an V (15).

4) Le 13 vendémiaire, le ministre de la police adressait à l'administration de la Côte d'or une lettre "concernant la répression des journaux et des presses" (16).

5) Le 21 vendémiaire l'administration de la Côte d'or adressait à l'administration municipale une lettre "portant invitation de rapporter [= annuler] son arrêté du 27 fructidor relatif au Journaliste de la Côte d'or" (16).

6) Le 22 vendémiaire l'administration municipale arrêta "que son arrêté du 27 fructidor dernier portant que le Journaliste de la Côte d'or communiquerait à l'administration municipale les feuilles de son journal avant son impression demeure rapporté et que copie du présent sera envoyé à l'administration centrale pour lui en donner connaissance et à la citoyenne veuve Defay imprimeur du dit journal" (17).

NOTES

- (1) Archives municipales de Dijon.
- (2) Histoire générale de la presse sous la dir. de J. Godechot, t. I, Paris, 1969, p. 543.
- (3) D. Woronoff, La république bourgeoise de Thermidor à Brumaire, 1794-1799, Paris, 1972, p. 163.
- (4) M. Carlson, Le théâtre de la Révolution française, Paris, 1970, p. 256.
- (5) M. Carlson, op.cit., p. 261.
- (6) Chants de la Révolution française, éd. F. Moureau et E. Wahl, Paris, 1989, p. 167-168.
- (7) Archives municipales de Dijon, 1D1/15, p. 1647.
- (8) D. Woronoff, op.cit., p. 75.
- (9) Histoire générale de la presse, I, p. 454.
- (10) A. Soboul, La révolution française, Paris, 1982, p. 477.
- (11) D. Woronoff, op.cit., p. 206-297.
- (12) A.M. Dijon, 1D1/15, p. 1778.
- (13) A.M. Dijon, 1D1/15, p. 1783.
- (14) Archives départementales de la Côte d'or, L 445.
- (15) A.M. Dijon, 1D1/16, p. 4.

(16) A.M. Dijon, 1D1/16, p. 56.

(17) A.M. Dijon, 1D1/16, p. 57.

**OPINIONE E PRASSI NE L'AMICO DEGLI UOMINI.
FOGLIO PERIODICO DEI TORCHI LIBERI DI VERONA (1797)**

Tra le numerose testimonianze che ci sono rimaste di quella prima esperienza di libertà democratica che Verona ebbe modo di vivere nel breve periodo che va dalla fine di aprile del 1797 ai primi di gennaio del 1798, quella costituita da L'Amico degli Uomini è senz'altro una delle più interessanti e significative. Era, questo, un giornale che, con cadenza bisettimanale, uscì dai "torchi liberi di Verona" dal 12 maggio 1797, dall'indomani quindi delle Pasque Veronesi e della successiva conseguente instaurazione della libertà democratica, fino al 10 novembre di quello stesso anno, allorquando le decisioni prese qualche settimana prima a Campoformido ne resero inutile, oltre che probabilmente impossibile la prosecuzione (1).

Lo aveva fondato un certo "cittadino Basilio", forse un piemontese al seguito dell'esercito francese (2); un 'giacobino' perciò che, su suggerimento - come egli stesso dice - di alcuni municipalisti veronesi e sull'esempio di quanto era già successo nelle altre città 'liberate' dagli eserciti di Napoleone, si propose di dare anche a Verona un 'foglio' periodico libero.

Sbaglierebbe tuttavia chi cercasse ne L'Amico degli Uomini la cronaca minuta di quei mesi. Certo, le notizie non mancano: il giornale dà conto di tutto quanto accade in Italia e nel resto dell'Europa; ma L'Amico degli Uomini non è, innanzitutto, un 'foglio' di informazione bensì quello che potremmo definire un 'foglio' di opinione o, se si preferisce, di propaganda. L'obiettivo del giornale, dichiarato fin dalla prima pagina, è quello di "istruire il popolo"; un obiettivo che, se accomuna L'Amico degli Uomini ai tanti 'fogli' apparsi in quegli anni (3), risulta tanto più giustificato per Verona in quanto, come faceva notare qualche tempo più tardi in un suo discorso Sebastiano Salimbeni, una delle menti più lucide del giacobinismo veronese, la rivoluzione democratica non vi era stata "figlia dell'opinione, ma si bene di forza esterna che sopra di noi estese la sua beneficenza". Era perciò necessario, usando ancora le parole del Salimbeni, "adoperare [...] ogni mezzo per illuminare i fratelli sopra i loro interessi, metterli sulla via della verità, propagare, spiegare i diritti dell'Uomo e del Cittadino, dichiarare in che consista la libertà e l'uguaglianza e la sovranità del popolo, e soprattutto far loro intendere che se i vizj e l'abrutimento del Popolo erano le basi sopra le quali posava l'Aristocrazia [...], la base della Democrazia è la virtù" (4).

A Verona più che altrove era cioè necessario creare un clima di fiducia e di favore attorno alla 'libertà' democratica e a quel manipolo di 'giacobini' che, nella Municipalità provvisoria imposta dai Francesi, stavano faticosamente tentando di metterla in pratica, traducendola in misure amministrative ed in atti legislativi (5). Occorreva far capire ai Veronesi la bontà dell'esperimento appena avviato, i vantaggi della libertà, i benefici della democrazia. I pregiudizi erano molti, capillarmente diffusi negli anni precedenti dalla propaganda contro-rivoluzionaria; a Verona forse più estesi che altrove a causa del soggiorno che dal 1794 al 1796 vi avevano fatto il conte di Lilla - il futuro Luigi XVIII - e la sua corte (6); e, poi, a partire dal giugno del 1796, a causa dell'onerosa e umiliante presenza delle truppe rivoluzionarie (7). Si trattava, in pratica, di rovesciare un'immagine e di convincere in particolare gli incerti, facendo leva sulle diffuse attese di cambiamento e, anche, sulla tradizionale ostilità dei Veronesi nei confronti dell'aristocrazia veneziana che, oltretutto, assai poco onorevolmente si era comportata in occasione delle ultime trattative coi generali napoleonici.

In questa sua azione L'Amico degli Uomini si affiancava, del resto, ad un'altra delle istituzioni tipiche dei movimenti rivoluzionari, quella Società Patriottica o di Pubblica Istruzione nella quale i 'giacobini' più audaci, che proprio per questo erano rimasti fuori dalle Municipalità, trattavano dei problemi più diversi, con l'intenzione di illuminare coloro che l'aristocrazia aveva

fino allora tenuti nell'ignoranza e nell'oppressione (8). Ovvio che i rapporti tra giornale e Società Patriottica fossero molto stretti e che della prima il secondo si facesse spesso portavoce e cassa di risonanza.

Il programma del "cittadino Basilio" appare chiaro fin dall'inizio: si tratta di far vedere che la 'libertà' e la 'democrazia' veronesi si inscrivono in un movimento ormai inarrestabile, che si sta espandendo a macchia d'olio in Italia come in Germania e negli altri paesi europei; che esse progrediscono inesorabilmente, città dopo città, paese dopo paese, come necessaria conseguenza di un profondo desiderio del popolo, ricacciando indietro la "barbarie aristocratica", ormai confinata quasi esclusivamente nei "barbari" paesi del Nord, in piena crisi peraltro ed in preda ad una serpeggiante guerra civile; si tratta inoltre di far vedere che i Francesi non sono i "mostri" che per anni ha tratteggiato la propaganda contro-rivoluzionaria, bensì dei fratelli che hanno combattuto e sofferto a lungo per portare ad altri popoli la libertà duramente conquistata, nel rispetto delle loro tradizioni e delle loro abitudini; di far vedere, infine, che la 'libertà' veronese non è l'affare di pochi fanatici esagitati, ma il desiderio profondo di tutto il popolo.

A questo proposito ha un ruolo eccezionale la "Descrizione della Festa Nazionale eseguita in Verona li 8 Fiorile (= 7 maggio) in occasione che si eresse l'Albero della Libertà" (9). La cerimonia di quel giorno è presentata come una straordinaria festa di popolo e come un fondamentale momento di riconciliazione. Non solo la festa è organizzata in risposta ad una precisa richiesta del popolo che, "ravveduto da' suoi errori e persuaso dell'iniquità de' suoi antichi oppressori", "non desiderava in questi giorni passati che di vedere annichiliti i simboli della prima sua servitù, e innalzati in luogo di questi gli Emblemmi della sua rigenerazione"; non solo a questa festa il popolo partecipa in massa, come è a più riprese sottolineato nella "descrizione"; ma essa segna, da un lato, la riconciliazione con la più tradizionale e più importante delle istituzioni cittadine, la Chiesa - e difatti per prima cosa "si andò alla Cattedrale" dove "si cantò il Te Deum solenne, onde ringraziare il Motor d'ogni cosa che ci ha riservati a giorni così felici" e furono benedette le nuove bandiere della libertà - dall'altro con gli occupanti francesi, così come dimostra chiaramente l'incontro con il generale Augereau, comandante in capo di tutta la terraferma, che manifesta alla Municipalità "la sua compiacenza di vedere quasi comune il giubilo del popolo e l'ardente intenzione di procurare la nostra felicità". L'apoteosi della giornata, ed il suo significato più alto, consistendo nella distribuzione ai poveri di "una quantità di pane e di danari" fatta dal "gran carro trionfale della Mascherata di S. Zeno".

La riprova di tutto ciò è nel comportamento del generale Augereau il quale, qualche giorno più tardi, ascoltando "le voci della natura e del suo cuore" assai più che quelle della severità e del rigore, decide, con un gesto di grande effetto anche scenografico, di liberare i contadini che erano stati arrestati in occasione della rivolta di Pasqua e di "restituire i Figli alle lor tenere Madri, i Mariti alle piangenti lor Spose, i Padri alle sconsolate lor Famiglie, i Cittadini alla rigenerata lor Patria" (10), accontentandosi di esercitare la severità richiesta dalla sicurezza delle truppe francesi e dal suo stesso dovere ai pochi "uomini perversi, che fomentarono la rivolta, seminarono la discordia, suggerirono il tradimento, ed eseguirono il massacro", vale a dire i due conti Francesco Emilei ed Augusto Verità e il loro complice Giovan Battista Malenza, che furono in effetti fucilati alcuni giorni più tardi. Il tutto è suggellato da un vero e proprio peana nei confronti del Bonaparte, il "liberator dell'Italia", "Uomo grande, incomprensibile, vasto, senza limiti, senza confronti, vero oggetto dell'orgoglio e della superbia della prima, della massima Nazione dell'Universo", come in una sua supposta lettera lo definisce il nobile veneziano Alessandro Balbi (11), completando così il quadro, visto che anche la nobiltà più sana ed illuminata aderisce ai lumi della ragione e alla democrazia portata dai Francesi.

La 'libertà' aveva tuttavia bisogno di essere coltivata; occorreva un lavoro di informazione e di educazione che si rivolgesse soprattutto alla parte del popolo meno preparata, e per questo più refrattaria al nuovo corso; che consolidasse quella fragile 'democrazia' che era arrivata al seguito delle truppe francesi, la radicasse e la rendesse duratura. Di questa necessità si rese soprattutto conto la Società di Pubblica Istruzione nel cui ambito il problema educativo assunse subito una dimensione privilegiata. L'Amico degli Uomini se ne fece immediatamente eco, pubblicando la maggior parte dei discorsi pronunciati a questo proposito. Iniziò fin dal suo quarto numero con un 'trasunto' del discorso pronunciato dal cittadino Ballestrieri il quale, convinto come l'Elvezio che "l'educazione può tutto" e che "l'educazione sola deve farci e mantenerci liberi", non solo aveva applaudito alla mozione della cittadina Mattei di porre il problema dell'educazione all'ordine del giorno della Società Patriottica ma aveva, egli stesso, proposto "un Catechismo repubblicano per uso della gioventù da leggersi dai padri di famiglia e dai professori nelle Scuole" (12); un progetto che trovò applicazione qualche tempo più tardi quando gli eredi di Marco Moroni ristamparono l'Istruzione d'un Cittadino ai suoi fratelli meno istruiti del padovano Melchiorre Cesarotti, di cui con delibera del 28 luglio 1797 la Municipalità di Verona inviò 350 copie al Vescovo, con preghiera di "volarlo far spargere a tutti li Parrochi, e Curati della Diocesi, incaricando tanto li stessi, quanto i Religiosi che fungessero le loro veci, di voler tutti li giorni festivi, e nella maggior concorrenza del Popolo, spiegare a sua chiara intelligenza, un Capitolo di detto Libretto" (13).

Più organica e radicale appare l'azione svolta, a questo riguardo, dalla già citata "cittadina Mattei". Convinta che "li principj, che si succhiano col latte, son per lo più quei soli, che rimangono indelebili ne' nostri cuori", ella sostenne la necessità di una forte azione educativa nei confronti delle donne, per toglierle dall'umiliante e nefasto ruolo che era stato il loro sotto i governi aristocratici o dispotici, e conferire alla loro persona quella dignità e quella responsabilità che sole avrebbero potuto trasformarle in cittadine utili e in madri efficaci. "Saremo felici per poco - osservava convinta la Mattei - se non si prenderà cura di istruire un sesso, che contribuir può molto a consolidare, o a distruggere la nascente nostra libertà" (14).

Il concetto era ribadito, ed allargato, in un altro discorso del quale purtroppo L'Amico degli Uomini non riporta che la prima parte. "L'educazione è una delle cose più interessanti in ogni Governo - osservava la "cittadina Mattei" - ma singolarmente in una nascente Democratica Repubblica, poiché fa d'uopo a un tempo stesso sradicare li predominanti vizj del passato dispotismo, ed introdurre negli animi l'amore delle virtù, ch'essere non possono disgiunte dalla nuova Costituzione". Per questo riteneva "necessarie due sorta di Educazione: l'una per gli adulti, l'altra per li teneri fanciulli che verranno crescendo". Per gli adulti - gli unici per i quali ci siano rimaste le indicazioni della "cittadina Mattei" - poteva bastare la "sala d'istruzione, purché in essa, piuttosto che promuovere le private contese, che altro non possono produrre che il tanto pernicioso spirito di fazione e di inimicizia, si studi di smascherare li detestabili vizj degli abborriti Governi Monarchici, Aristocratici e Oligarchici, ponendovi al confronto le fulgide virtù, che deggiono essere le pietre fondamentali del Democratico Governo" (15).

Sul ruolo fondamentale dell'educazione insistettero in quelle settimane, oltre al già ricordato Sebastiano Salimbeni, anche altri: Leonardo Salimbeni, per esempio, nel "Discorso pronunciato nell'accogliere la prima volta i Giovani della Guardia Civica Veronese" (16) e il piemontese Angelo Pico - l'organizzatore della "fallita congiura giacobina" (17) - in un discorso consacrato alla conservazione "in una maniera costante ed irrevocabile" della libertà, "senza la quale non v'è società felice" (18). Questo dibattito si inseriva del resto in un contesto, che non abbiamo qui il tempo di esaminare neppure nei suoi sommi capi, il quale andava tutto nella

direzione di un futuro irenico, ricco di attese e di promesse, che il giornale lasciava numero dopo numero intravedere, e di cui Verona pareva essere in qualche modo il centro ideale.

A legger bene tra le righe non tutto è però così radioso; la realtà veronese appare assai più opaca di quanto il giornale non voglia far credere, e l'esercizio della libertà assai più difficile. Di queste difficoltà L'Amico degli Uomini si fa. suo malgrado, egualmente eco. E' già significativo il fatto che, in pratica, esso non dia conto dell'operato della Municipalità, che pure era interamente nelle mani di autentici democratici, specie dopo il 'rimpasto' del 15 maggio (19); probabilmente per non essere costretto a parlare delle precarissime condizioni in cui essa era obbligata ad operare a causa della prepotenza e dell'ingordigia dei Francesi e degli eccessivi sacrifici che la tanto decantata 'libertà' comportava giorno dopo giorno per tutti (e di cui pur parlano abbondantemente le memorie dell'epoca, anche quelle più 'democratiche') (20). Se è poi vero che alcuni nobili, come i conti Schioppo, Nuvoloni o Marioni, avevano subito depresso i segni della loro antica supremazia ed accolto con entusiasmo il nuovo governo democratico, altri, la maggior parte, avevano reagito in modo ben diverso: molti se ne erano andati fin dall'inizio per non entrare in compromessi con gli alfieri della libertà rivoluzionaria; quelli che erano rimasti mostravano nei confronti della 'democrazia' la più assoluta indifferenza quando non anche il più totale disprezzo.

A tal punto che lo stesso Comitato di Polizia fu costretto a constatare che "malgrado il proibito uso de' titoli distintivi, e le molte carte pubbliche nelle quali fu adottato il solo titolo di Cittadino [...] alcuni, o per sentimento contrario, o sotto pretesto di un'abitudine che ormai più non deve servir di scusa, proseguivano a far uso dei proscritti vocaboli" (21). E se nella Sala d'Istruzione Pubblica "il patriottismo [era] ormai all'ordine del giorno" e lasciava "presagire le più alte speranze di vedere sistemata la [...] libertà" (22), qualche settimana più tardi L'Amico degli Uomini metteva in guardia i suoi lettori contro "gli sforzi di coloro che tenta[va]no di ritardare i progressi della causa pubblica" e suscitavano dubbi e perplessità nei "creduli, che troppo debolmente si lascia[va]no sedurre", spargendo "notizie false e contrarie all'attuale [...] interesse" (23).

Incertezze e difficoltà si possono cogliere anche nelle file dei 'democratici' più convinti: è, per esempio, l'ambizione delusa che ha spinto gli "ex conti Riva padre e figlio, con un altro ex-Nobile" ad uscire da Verona per cercare altrove quelle soddisfazioni al loro orgoglio che la 'democrazia' veronese aveva loro negato (24). Un pericolo, questo dell'ambizione, contro il quale aveva messo in guardia lo stesso Sebastiano Salimbeni: "Lo studio del cuore umano, la storia di tutte le rivoluzioni, e singolarmente di quella di Francia ci insegna che l'ambizioso batte questi sentieri per farsi tiranno" osservava egli lucidamente (25).

All'interno stesso della Società Patriottica c'era il rischio, denunciato dalla "cittadina Mattei" fin dal 24 giugno, che la Sala di Pubblica Istruzione fosse ridotta a palestra di "private contese" che null'altro avrebbero potuto produrre se non "il tanto pernicioso spirito di fazione, e di inimicizia" (26), come di fatto talvolta avvenne, anche per l'eccessiva demagogia di taluno. Neppure i rapporti tra la Società Patriottica e la Municipalità erano sempre idilliaci: testimone la "censura" che quest'ultima pronunciò il 30 giugno 1797 nei confronti del cittadino Luigi Pase, uno degli animatori più assidui e fanatici della Sala di Pubblica Istruzione (27). E idilliaci non furono neppure con le autorità francesi, che non sempre ne condivisero i toni eccessivamente demagogici e 'giacobini', così come dimostra, tra i numerosi esempi che si potrebbero portare, l'aspro rimprovero che un ufficiale francese dello Stato Maggiore espresse la sera del 19 luglio contro coloro che, in Sala di Pubblica Istruzione, avevano proposto "il sacrificio degli Aristocratici come gente contraria alla quiete del Comune e alla tranquillità del popolo" (28), e del quale per la verità L'Amico degli Uomini non fece cenno.

In questo clima di incertezza i risultati delle elezioni del 2 luglio per il Governo Centrale Veronese, Colognese e Legnaghese ebbero l'effetto di una vera e propria bomba: contrariamente alle attese dei 'democratici', risultarono eletti per la maggior parte personaggi moderati quando non addirittura conservatori, con bocciature clamorose che solo l'intervento del generale Augereau riuscì, in parte, a mitigare.

Significativo, a questo proposito, il commento che, su L'Amico degli Uomini del 4 luglio, pubblicò il "cittadino Basilio": "Lo spirito de' Veronesi non credevasi abbastanza manifesto nei fatti della memorabile giornata del 17 aprile. Ha voluto spiegarsi con più energia nelle assemblee primarie del giorno d'ieri, nominando per suoi rappresentanti que' medesimi che lo hanno precipitato nell'infame delitto che sarà di eterno disonore a Verona" (29).

La sua lapidarietà bene esprime, accanto al disprezzo per un popolo che non ha voluto capire la lezione della libertà e della democrazia, lo sconcerto che quelle elezioni provocarono nel gruppo dei 'giacobini' veronesi. Il colpo fu talmente grosso, e così duramente sentito da tutti, che esso segna un po' lo spartiacque tra le settimane dell'entusiasmo e della fiducia e quelle, assai più lunghe e penose, dello scoraggiamento e della difficile ripresa, delle quali il giornale lascia trasparire echi altrettanto chiari, nonostante l'evidente sforzo di nascondere lo sconcerto e la gravità della situazione.

Del nuovo clima profittarono del resto subito gli aristocratici per rialzare la testa: "Ancor baldanzosi - ammetteva il redattore del giornale alla data del 4 luglio - i nemici dell'umanità cercano di avvilirla" (30). C'è addirittura chi, come il conte Bevilacqua, va in giro, anziché con la coccarda tricolore, con quella di una "potenza anti-repubblicana", verosimilmente austriaca (31). La voce, fatta circolare dapprima artatamente poi con sempre maggiore insistenza e fondamento, della prossima cessione di Verona all'Austria ebbe anch'essa pesanti ripercussioni sul comportamento dei Veronesi e sulle difficoltà sempre crescenti del Governo Centrale a far fronte agli impegni imposti dalla presenza francese in città e nel territorio.

Alla data del 19 luglio, l'anonimo autore del Diario della Rivoluzione del 1797 osservava che "I discorsi continui della vicinanza de' Tedeschi, il vederne qualcheduno anco nel nostro comune, il fissare il giorno della loro venuta tiene indietro i cittadini, con notabile danno del pubblico, a pagare le imposte tasse" (32); alla stessa data, il diarista riportava l'osservazione fatta dal cittadino Marco Angelini in Sala Patriottica secondo cui "gli Aristocratici ogni giorno acquistavano più ascendente sul popolo e che faceva d'uopo annichilire questi sforzi" (33); indicazione, quest'ultima, che non solo confermava quella, più sopra ricordata, de L'Amico degli Uomini, ma l'aggravava in quanto evidenziava un rapporto aristocrazia-popolo che il redattore del giornale non aveva evidentemente osato confessare.

Contro questa situazione di progressivo scollamento la Società Patriottica cercò di reagire: lo fece talvolta con rabbia, radicalizzando le proprie posizioni non solo contro l'aristocrazia, di cui, come abbiamo visto, chiese decisamente "il sacrificio", ma anche contro i ministri della religione che, di questa situazione, erano ritenuti altrettanto responsabili avendo spesso "convertito i confessionali ne' ricettacoli dell'impostura, e della menzogna, e procurato d'istillare nelle anime timide quegli errori, e quei timori che tanto sono da noi lontani, quanto è da quelli discosta la virtù" (34). Ma fu reazione di breve durata e respiro, perché risenti anch'essa del clima pesante che, negli ultimi tempi, si era venuto a creare in città. "La Sala patriottica procede con scarso calore" annotava alla data dell'8 luglio l'autore del Diario della Rivoluzione; e alla data del 15 agosto confermava: "La Sala patriottica continua tutt'ora languida" (35).

Anche L'Amico degli Uomini era costretto a riconoscere il suo "illanguidimento", mettendolo sul conto di certe "inopportune regolazioni" che facevano sperare "certi vigilanti di poter introdurvi a dirigere, ed istruire degli oratori quanto per dottrina cogniti, altrettanto

sconosciuti di Patriottismo" (36). Chi fossero questi "vigilanti" L'Amico degli Uomini non dice, ma è agevole individuarli tra quei 'patrioti' moderati che, all'indomani delle elezioni del 2 luglio, consci del nuovo corso che i Francesi intendevano far prendere ai governi locali, cercavano di adeguare anche la Società Patriottica alle mutate circostanze, con un'operazione che al "cittadino Basilio" o al 'giacobino' di cui riportava il pensiero pareva invece un chiaro tentativo di restaurazione; "con questi direttori, che comuni col Governo farebbero le cause - osservava infatti - non potessimo che vivere nel passato letargo, ed essere condotti a lor talento" (37).

Del resto, a quella data gli animatori più attivi ed intelligenti della Sala se ne erano già andati delusi, come la "cittadina Mattei" o il Pico, oppure erano stati posti in condizione di non poter più continuare la loro battaglia, come il Pase. Che l'azione propulsiva della Società Patriottica fosse andata effettivamente scemando lo dimostra, d'altra parte, il fatto che ad essa ed al suo operato, nei numeri di settembre, ottobre e novembre, L'Amico degli Uomini fa sempre meno spesso riferimento.

Per il movimento democratico veronese, quelli che seguirono le elezioni del 2 luglio dovettero essere mesi estremamente difficili: con un Governo Centrale alle prese con le sempre più pressanti richieste delle autorità militari francesi, per far fronte alle quali era costretto ad inasprire ulteriormente una pressione fiscale già di per sé insopportabile, allargando così il solco del malcontento; una situazione diplomatica oltremodo incerta che poneva Verona al centro delle soluzioni più diverse e contraddittorie; una opposizione aristocratica sempre più arrogante e sicura; un malcontento sempre più esteso e giustificato; ed un comando francese, di contro, sempre più disimpegnato nei confronti di una politica democratica che era stata, solo pochi mesi addietro, quella della 'libertà' rivoluzionaria.

In questo contesto, dopo un periodo di grande disagio nel corso del quale cercò con ogni probabilità di prender tempo riempiendo le sue colonne di notizie sparse, tratte da questa o da quella gazzetta, quasi nessuna delle quali concerneva tuttavia Verona, L'Amico degli Uomini, con una decisione che può sorprendere visto che nei confronti dell'autorità costituita esso aveva sempre mantenuto le distanze, con un atteggiamento che voleva essere di pungolo e di coscienza critica insieme, si avvicinò decisamente al Governo Centrale, delle cui sedute prese a pubblicare i resoconti a partire dal 6 ottobre. Non tutto di quei mesi difficili e tumultuosi passò nelle cronache, spesso succinte, del giornale; per di più, accanto all'almeno apparente acquiescenza nei confronti del Governo Centrale, è agevole cogliere un senso di disimpegno, le cui cause sono difficili da precisare ma sono forse da mettere in relazione con la sopravvivenza stessa del giornale o con il disincanto sempre più sentito, anche se mai confessato, del suo redattore.

L'Amico degli Uomini non arrivò mai a proporre ai suoi lettori una analisi della situazione venutasi a creare a Verona in quei mesi così lucida e disincantata insieme come quella che fece l'autore del Diario della Rivoluzione alla data del 9 settembre: "Le gravose imposizioni, lo stato d'inquietudine, la quasi anarchia, le discussioni fra i Rappresentanti del Popolo, la giustizia male amministrata, la prepotenza, il terrorismo, la scostumatezza e la non eseguita manutenzione della proprietà impressero tali segni sul comune di Verona che giammai non lascerà di odiare il presente sistema, e qualunque altro piuttosto abbracciare" (38). Oltretutto, avrebbe significato riconoscere il fallimento di un sogno in cui il giornale aveva con molta probabilità profondamente creduto; così come ci avevano creduto molti dei 'giacobini' di cui esso era stato in qualche modo il portavoce. Della difficile, quasi disperata realtà di quegli ultimi mesi della 'libertà democratica' tuttavia L'Amico degli Uomini qualche brandello lasciò comunque trasparire: quando parlò dei "gravi disordini" che rischiavano di sovvertire "i principj essenziali della Democrazia", scoppiati a Legnago e altrove (39); o dell'"introdotta detestabile maniera di lucrare sopra i bisogni de' poveri Cittadini" per cui si esigeva "per lucro fino la terza parte del

danaro dato a titolo di prestito" (40); oppure delle sempre maggiori difficoltà incontrate dal Comitato Viveri a far fronte alle incessanti richieste dei generali francesi (41).

Fino all'ultimo esso conservò tuttavia un atteggiamento di grande dignità, sforzandosi di non dare eccessivo credito alle sempre più insistenti voci di un prossimo passaggio di Verona all'Austria; o trincerandosi dietro l'atteggiamento, altrettanto dignitoso, del Governo Centrale che, sino alla fine, svolse il suo gravosissimo compito con compostezza e, nei limiti in cui le circostanze lo permettevano, con efficacia. L'Amico degli Uomini seguì la sorte del Governo Centrale sino alla fine, o quasi. Difatti, dopo aver chiuso il suo numero 52 con il resoconto della seduta del "9 brumale anno VI della Repubblica Francese e II della Libertà Italiana", una brevissima nota in calce alla quarta pagina avvertiva che "certe combinazioni" non permettevano più di "proseguire la Stampa del presente Foglio". Si trattava evidentemente del trattato di Campoformido firmato il 17 ottobre, le cui clausole, durissime come è noto per Verona e per tutto il Veneto, rendevano la pubblicazione de L'Amico degli Uomini ormai inutile, quand'anche non impossibile. Proseguirla, d'altra parte, avrebbe costretto a denunciare quello che a tutti era parso un vero e proprio tradimento, dopo le reiterate assicurazioni, e a rimettere in discussione la figura stessa di Napoleone; e questo, per interesse o per incrollabile fede, il "cittadino Basilio" non volle evidentemente mai fare.

A conclusione di questa breve lettura, ci si può chiedere quale sia stato il ruolo svolto da L'Amico degli Uomini nella breve esperienza di vita democratica che Verona visse in quei mesi del 1797; e in quale misura il giornale abbia assolto al compito che si era proposto; in quale modo e misura sia cioè riuscito, con la sua azione, ad "istruire il popolo", aprendolo alla strada della libertà repubblicana.

Una risposta, in assenza di precisi riscontri, non è agevole. Sarebbe, per esempio, necessario sapere, prima di tutto, se l'obiettivo delle mille copie che il "cittadino Basilio" si era posto è stato raggiunto, ed eventualmente quanto a lungo una simile tiratura si sia mantenuta; parimenti, sarebbe necessario avere indicazioni abbastanza precise sul pubblico dei lettori, e sulle sue reazioni alla linea del giornale. Attenta riflessione meriterebbero anche la brevità del periodo durante il quale esso operò e le oggettive difficoltà della situazione veronese; senza trascurare le non eccelse doti di giornalista che sembrano aver contraddistinto il "cittadino Basilio".

Più facile è dire che cosa un giornale come L'Amico degli Uomini rappresenti per noi che, a distanza di due secoli, ci accostiamo ad esso ed agli eventi che lo hanno fatto nascere. Da questo punto di vista, è indubbio che esso costituisca prima di tutto un'eco, parziale certo, a volte addirittura frammentaria, ma non per questo meno importante e significativa, di quello che in quei mesi a Verona, specie nel gruppo dei 'giacobini', si pensò, si sperò, si progettò, si soffersse; in qualche modo, anche una chiave privilegiata di lettura di quegli avvenimenti, e del progetto politico e sociale che stava loro dietro, e a cui un gruppo di uomini tentò, nonostante tutte le difficoltà, di dare corpo e vita; quindi, anche la testimonianza di una battaglia, che alla luce della Storia può sembrare impari, quasi patetica data la disproporzione delle forze e le inesorabili esigenze della diplomazia e della Realpolitik, ma non inutile in quanto, al di là degli errori e delle delusioni di quei mesi, essa consentì al gruppetto dei 'giacobini' veronesi di fare i primi, difficili ma importanti passi sulla strada della democrazia e della presa di coscienza nazionale, la cui lezione, nonostante l'amaro epilogo, non sarebbe andata del tutto perduta. Gli ideali risorgimentali e la lotta per l'indipendenza infatti nacquero e presero linfa anche da quella prima, difficile esperienza di libertà.

Franco PIVA

NOTE

- (1) Del giornale, il cui titolo esatto era L'Amico degli Uomini. Foglio periodico dei Torchi liberi di Verona, sono rimaste, a quanto pare, due sole copie, una conservata alla Biblioteca Civica, l'altra alla Società Letteraria di Verona. Comportava quattro pagine non numerate per numero, talvolta altre due di supplemento. Il primo storico che abbia attirato l'attenzione sull'Amico degli Uomini è stato V. Cavazzocca Mazzanti con un breve articolo, L'Amico degli Uomini, primo giornale veronese, pubblicato sul "Bollettino della Società Letteraria di Verona", a. VII, n. 4 (luglio 1931), pp. 118-121. La notizia più interessante l'ha invece fornita R. Fasanari con Il giornale dei giacobini veronesi: "L'amico degli uomini" (12 maggio-10 novembre 1797), "Atti dell'Accademia di Agricoltura, Scienze e Lettere di Verona", s. VI, vol. XV, pp. 193-206. Solo giornalistico è invece l'articolo di E. Luciani, L'amico degli Uomini in La Rivoluzione Francese. Storia illustrata dalla presa della Bastiglia all'avvento di Napoleone, Verona, L'arena, 1989, pp. 267-268.
- (2) Come "cittadino Basilio" il redattore del giornale si qualifica nella lettera da lui inviata "il primo Pratile anno primo" (=20 maggio 1797) ai Membri della Municipalità veronese per ottenere una sovvenzione (Conservata all'Archivio di Stato di Verona, Municipalità, b. 1, la lettera è stata pubblicata da V. Cavazzocca Mazzanti in L'Amico degli Uomini cit.). L'autore, anonimo, della Storia giornaliera di quanto succedette in Verona dal giorno 17 aprile (1797) fino al 20 settembre dello stesso anno, conservata manoscritta alla Biblioteca Civica di Verona (ms. n. 849) e pubblicata quasi integralmente da O. Perini nell'Archivio Storico Veronese, vol. VII (1880), pp. 58-81; 138-179; 242-289 e vol. VIII (1881), pp. 17-48; 131-156; 246-290, con il titolo Diario della Rivoluzione del 1797, alla data del 14 giugno 1797 parla di un "certo Basilio, piemontese, che serve nell'armata d'Italia" come del traduttore del primo volume delle opere di J.-J. Rousseau che si accingerebbe a pubblicare la "Stamperia Merlo alla Stella" (ed. cit., vol. VII, p. 295); qualche settimana più tardi, alla data del 26 giugno, parla di un "cittadino Basilio" segretario del Comitato di Sicurezza della Municipalità veronese. Ora, siccome nessun Basilio appare mai nei documenti e tra le persone che hanno avuto in qualche modo a che fare con il giacobinismo veronese, non ci pare azzardato identificare il segretario del Comitato di Sicurezza con il traduttore di Rousseau e, soprattutto, con il redattore dell'Amico degli Uomini; tanto più che nella lettera più sopra ricordata il "cittadino Basilio" si diceva disponibile alla "traduzione delle carte francesi, come già dal primo Comitato di Vigilanza gli era stato proposto".
- (3) A questo riguardo, cfr. l'introduzione, dal titolo Opinione pubblica, propaganda e giornalismo politico nel triennio 1796-1799, che R. De Felice ha premesso al volume antologico I giornali giacobini italiani, Milano, Feltrinelli, 1962, pp. IX-LVI.
- (4) Cfr. L'Amico degli Uomini (d'ora in poi A.U.), n. X, del 13 giugno 1797.
- (5) Sulla Municipalità veronese e la sua attività cfr., tra gli altri, L. Gallas, Tendenze illuministiche ed esperienze giacobine a Verona alla fine del Settecento, Verona, Ed. di Vita Veronese, 1970, pp. 91-102.
- (6) Su di esso, cfr. A. Righi, Il conte di Lilla e l'emigrazione francese a Verona, Perugia 1909.

- (7) A questo proposito, cfr. L. Gallas, Tendenze illuministiche cit., pp. 81-90.
- (8) Sulla Società Patriottica veronese e la sua attività cfr., soprattutto, R. Fasanari, Gli albori del Risorgimento a Verona (1785-1801), Verona, Ed. di Vita Veronese, 1950, pp. 63-155.
- (9) A.U., n. II, del 16 maggio.
- (10) Ibid., sotto la data 9 maggio.
- (11) Ibid., n. III, del 19 maggio.
- (12) Ibid., n. IV, del 23 maggio.
- (13) Ibid., n. XXIV, dell'1 agosto.
- (14) Ibid., n. VI, del 3 maggio.
- (15) Ibid., Supplemento al n. XIV, del 27 giugno.
- (16) Ibid., n. VIII, del 6 giugno.
- (17) Su di essa, cfr. R. Fasanari, La fallita congiura dei giacobini veronesi nell'aprile 1797, "Vita veronese", IV, 6 (1953), pp. 2-5.
- (18) A.U., n. VII, del 2 giugno.
- (19) Cfr. Diario della Rivoluzione, cit., vol. VII, pp. 178-179 e 242-244.
- (20) Oltre al già citato Diario della Rivoluzione, cfr. per esempio, V. Alberti, Raccolta storica, cronologica di tutti gli avvenimenti sì politici che militari accaduti dalla venuta dei Galli in Italia nell'anno 1796 fino al 1834 (Biblioteca Civica di Verona, ms. n. 950); G. De Medici, Storia di Verona dall'anno 1794 al 1800 (ivi, ms. n. 1360); G. Martini, Le calamità d'Italia nonché i tragici avvenimenti di Verona città celebre nel terminare del secolo XVIII (ivi, ms. n. 859).
- (21) A.U., n. XIII, del 23 giugno.
- (22) Ibid., n. VIII, del 6 giugno.
- (23) Ibid., n. IX, del 9 giugno.
- (24) Ibid., n. XIII, del 23 giugno. Sulla 'democraticità' dei conti Dalla Riva, cfr. L. Gallas, Tendenze illuministiche, cit., p. 74.
- (25) A.U., n. X, del 13 giugno.

- (26) Ibid., n. XIV, del 27 giugno.
- (27) Cfr. Archivio di Stato di Verona, Municipalità, b. 2, cart. 26. Sull'intera vicenda, cfr. R. Fasanari, Gli albori, cit., pp. 96-97.
- (28) "La Democrazia - disse l'ufficiale francese - è un Governo pacifico e tranquillo; se la disparità vi si frammischia, degenera in orribile anarchia. Il vero cittadino, il buon patriota, il perfetto democratico non deve usare sovente modi forti per abbattere l'aristocrazia, ma dolci e piacevoli, da fratelli. Chiunque non li usa deve ritenersi per uno scellerato, per un cattivo, e come tale abborrito dalla società": cfr. Diario della Rivoluzione, cit., alla data del 19 luglio (ed. cit. vol. VIII, p. 30). Lo stesso Bonaparte, in un incontro che ebbe con alcuni dei loro rappresentanti il 23 agosto, "parlò con gravi maniere, esortandoli alla moderazione" (cfr. B. Del Bene, Avvenimenti successi in Verona l'anno 1797 e 1798, con alcune postille di Benedetto Del Bene, a cura di G. Biadego, Verona, G. Franchini, 1888, p. 43).
- (29) A.U., n. XVI, del 4 luglio.
- (30) Ibid.
- (31) Ibid., n. XVII, del 7 luglio.
- (32) Ed. cit., vol. VIII, p. 29.
- (33) Ibid.
- (34) A.U., n. XXI, del 21 luglio.
- (35) Ed. cit., vol. VII, p. 270 e vol. VIII, p. 266.
- (36) A.U., n. XXI, del 21 luglio.
- (37) Ibid., n. XX, del 18 luglio.
- (38) Ed. cit., vol. VIII, p. 51.
- (39) A.U., n. XLV, del 17 ottobre.
- (40) Ibid., n. XLVI, del 20 ottobre.
- (41) Ibid., n. XLVIII, del 27 ottobre.

IL "PUBBLICO" E LA TRADIZIONE DELLE "DISPUTE VANE" COME PRE-COSTITUENTI DELL'OPINIONE PUBBLICA ATTRAVERSO I PERIODICI*

1. Introduzione

Questa comunicazione si pone due questioni: (i) in che modo attraverso i periodici vien data rappresentazione alle forze che costituiscono l'opinione pubblica prima che si parli di un "impero dell'opinione pubblica" [1749] (1)? e (ii) in che modo ci si rappresenta la sua pericolosità, e quali sono le tradizioni di pensiero che contribuiscono a questa rappresentazione?

Nelle discussioni settecentesche sul concetto di 'opinione pubblica', si trova l'opposizione tra "sentimenti particolari" e "sentimenti pubblici", ossia condivisi da un "pubblico" (2). I sentimenti particolari vengono sentiti come negativi, frutto dei pregiudizi personali, e impediscono di giungere a un risultato comune: in questa prospettiva, il nemico dell'opinione 'pubblica' è l'opinione 'eterogenea', il "cambiare di sistema o di principio" (3).

Questa presentazione del problema, che si ricava dal recente contributo di Mona Ozouf sull'opinione pubblica [1987], ha due elementi che vorrei sottolineare. Uno è l'opposizione tra 'opinione pubblica' e molteplicità delle sette, religiose come filosofiche: l'opinione pubblica è contraria allo spirito particolare, allo spirito "di sistema" (4). L'altro è il collegamento tra il concetto di 'opinione pubblica' e il 'Pubblico' al sostantivo, inteso come massa dei lettori di un testo. Così, l'opinione pubblica si oppone ai sistemi ed è condivisa da un Pubblico: ma questi elementi - preesistono al concetto di opinione pubblica, e contribuiscono alla sua fortuna. Le loro radici sono già presenti, infatti, prima che si parli di *"empire de l'opinion publique"* (5), e anche prima che venga pubblicato il lungo trattato *De l'Opinion* del marchese Legendre de St. Aubain [1733] (6). Non sono però talmente precedenti da restare senza legame con le discussioni sull'opinione pubblica della seconda metà del secolo: e a questo scopo vorrei mostrare alcuni elementi e alcune tradizioni che anticipano, o meglio pre-costituiscono, dialettiche proprie del concetto di 'opinione pubblica' durante il secondo Settecento. Divideremo il lavoro in due fasi: nella prima esamineremo il legame tra l'opinione pubblica e la nascita del Pubblico dei periodici come portatore di opinioni. Nella seconda seguiremo le vicende della protesta per la 'molteplicità delle sette' e delle opinioni.

2. Il pubblico e l'opinione: uno sguardo quantitativo

Per fare riferimento in modo non troppo episodico alla nascita del pubblico dei giornali ci baseremo su un tipo particolare di fonti, ossia le prefazioni dei periodici. Poiché la prefazione al primo numero di un periodico cerca di mettersi in rapporto col suo pubblico futuro, è naturale aspettarsi una sua attenzione particolare al tema del 'public', e alle opinioni in generale. D'altra parte, proprio per questo bisogno di conquistarsi un pubblico, i dati così reperiti possono non essere oggettivi, e questo è un limite del quale tener conto.

Abbiamo quindi raccolto un corpus di 27 prefazioni di periodici tra il 1666 [*Journal des Savans*] e il 1759 [*Nuove Memorie per servire all'Istoria Letteraria* (Venezia)] (7). Lo spoglio semantico di queste prefazioni ha fornito una lista di tutti i termini contenuti. Questa lista ci mostra che proprio "Public" è tra i termini più ricorrenti: è il secondo termine più frequente dopo

"Auteurs" e prima di "Savans", "Lecteurs", "Gens" e "Journalistes" (8). Manca invece 'opinion publique', anche se una volta sola compare "voix publique", nel Journal Littéraire del 1713.

Passiamo ora a esaminare l'uso di questi concetti. Un dato è che sia 'Public', sia 'Lecteurs' sono concetti fondamentali di quasi tutte le prefazioni, e compaiono già nel Journal des Savans [1666] (9). Per uno sviluppo del concetto di 'Public' dobbiamo però attendere fino al periodico di Pierre Bayle, le Nouvelles de la République des Lettres del 1684. In Bayle, il 'Public' appare già come un soggetto dotato di personalità propria, e con caratteristiche molto precise: ad esempio, non deve immaginarsi che il giornale sia un "bureau de médisance", e poi non deve aspettarsi troppa attenzione per le opere di controversia (10). Sintetizzando, il pubblico viene presentato qui come una massa compatta, dotata di un atteggiamento omogeneo di fronte al giornale.

Questa omogeneità ci pone un problema: in che misura Bayle era portato a idealizzare, rafforzandola, l'identità di "Pubblico" dei suoi lettori? Non è azzardato supporre che l'importanza che egli assegna al concetto avesse anche un effetto pedagogico: quello di dare coscienza di sé ad un insieme di lettori molto disparato. I lettori, dal canto loro, erano effettivamente di molti tipi, e le prefazioni ne tengono conto. La più interessante al riguardo è quella del Journal Littéraire [1713], che fornisce addirittura una casistica dei diversi tipi di lettore, e perciò rappresenta in nuce una vera teoria della ricezione: c'è l'uomo dotato di "imagination & vivacité", c'è l'"esprit juste & méthodique", c'è "l'esprit délicat & fin" come c'è il "génie métaphysique", e così via (11).

Un'altra prova della diversità di funzione tra 'Public' e 'Lecteur' è che la prefazione si rivolge sempre "Au Lecteur", e nel corpus non si trova mai un'intestazione del tipo "Au Public": le differenze tra i singoli lettori sono molto salvaguardate. Tanto che in alcuni casi (pochi) compare anche un altro termine collettivo diverso da 'Public', cioè "Tout le monde". "Tout le monde" indica concretamente la massa delle persone, mentre "Public" indica una coesione più forte (12).

Concludiamo allora su questo punto che l'osservazione fatta a proposito del giornale di Bayle va generalizzata a tutti gli elementi del nostro corpus: 'Public' e 'Lecteur' sono termini fondamentali nelle prefazioni; tra essi c'è una differenza di funzione. In particolare, "Public" tende a comparire particolarmente in funzione quasi ideale: cioè tutte le volte che un gruppo di "Lettori" non rischia di perdere la propria interna differenziazione se è nominato unitariamente (13).

Questi pochi dati confermano la funzione di sostegno che i periodici svolgono nel preparare il terreno al concetto di 'opinion publique', creando un 'Pubblico' portatore di opinioni. Se però passiamo ad esaminare un concetto al quale avevamo già accennato, quello di 'voix publique', notiamo che esso - nell'unica occorrenza del Journal Littéraire [1713] - esprime una visione delle opinioni addirittura alternativa alla funzione svolta dai periodici.

Per il Journal Littéraire, infatti, ci sono tre maniere di essere al corrente delle novità (14): (i) leggere di persona tutti i libri, (ii) fidarsi della "voce pubblica", (iii) leggere le recensioni dei periodici. Ora, secondo i giornalisti, l'unica via praticabile è proprio la terza. Da un lato, infatti, leggere tutto di persona è diventato impossibile per la "moltiplicazione delle stampe": penso che ogni studioso del periodo si sia trovato di fronte a questo tipo di lamentele, per cui mi astengo dal commentarle: basta osservare qui che compaiono in quattro quinti delle prefazioni del nostro corpus, e ancora una volta a partire dalle Nouvelles di Bayle. Ma d'altro lato abbandonarsi alla "voce pubblica" (cioè alla seconda alternativa) è ugualmente impossibile, perché essa è troppo lenta a formarsi. E questo succede perché nel 1713 questo importante giornale sembra concepire la "voix publique" ancora come qualcosa che si trasmette oralmente - in modo non omogeneo, quindi - e perciò indipendentemente dai periodici.

Quindi l'unica alternativa valida è proprio usare il periodico.

Il periodico risulta così un mezzo veloce per formarsi un'opinione, anzi un mezzo che forma le opinioni più velocemente degli altri. Tuttavia è ben chiaro il rischio di questo mezzo di informazione: cioè il fatto che il periodico svii il pubblico formando una falsa opinione pubblica. Vedremo adesso più da vicino come le prefazioni stesse si rappresentino questi pericoli.

3. La questione delle "dispute vane"

Sin qui possiamo sottolineare due cose. Da un lato, i periodici presentano il pubblico come costituito - almeno in buona misura - proprio a partire dalle opinioni espresse nei periodici; avremmo quindi che il pubblico si costituisce in primo luogo come 'portatore di opinioni': sarebbe così l'opinione a precedere il pubblico, e non viceversa, malgrado il fatto che il termine 'Pubblico' preceda cronologicamente il termine 'opinione pubblica'.

D'altro lato, notiamo la presenza di una "voce pubblica" alquanto statica ed esterna al circuito dei periodici. L''opinione pubblica' contenuta nei periodici, invece, è dinamica, nel senso che è veloce: tanto da richiedere controlli sul suo campo d'azione, in modo che non vengano divulgate informazioni inutili e sterili: perché, come si esprime bene un giornale dell'epoca, la stampa è in grado di "eterniza[re] le nostre scioccherie" (15).

Ora, le prefazioni spendono molte parole su questi controlli delle opinioni inutili: essi sono incentrati su un punto importante, che viene presentato come un nemico comune che si tratta di evitare, ed è il meccanismo delle controversie e delle dispute sterili. Per la Bibliothèque Universelle & Historique [1986], studiata recentemente da Hans Bots (16) si tratta di "non prendere mai partito nelle dispute dei dotti" (p. [*8r]), per la Bibliothèque Italique [1728] studiata da Bianca Maria Crucitti Ullrich (17) si tratta di evitare le "disputes aigres et personnelles, qui seront absolument exclues de cet Ouvrage" (p. 19). E anche qui gli esempi potrebbero essere una decina almeno: ma per brevità citiamo solo quello della Bibliothèque Universelle & Historique [1686], il cui interesse è quello di descrivere la genesi psicologica delle dispute, nella quale gioca nuovamente un ruolo il concetto di 'opinione'.

Scrive la prefazione che "presque tous les Savans s'entêtent si fort de leurs opinions, qu'ils viennent enfin à les regarder comme des veritez incontestables, & qu'ils s'imaginent qu'il n'est rien de plus utile que ce de les introduire dans le monde: ce qu'ils appellent détruire l'erreur & faire triompher la verité" [*6v].

Qui il punto è, come si anticipava all'inizio, l'opposizione tra sentimenti 'particolari' (del singolo) e 'pubblici': i sentimenti particolari sono negativi perché frutto della testardaggine. Questa affermazione della Bibliothèque ha conseguenze importanti, mi pare, su due ordini di piani. Da un lato, opponendo 'particolare' a 'generale', presenta i sentimenti 'pubblici' come la verità, e quelli particolari come il pregiudizio e l'eresia: il tema dell'opinione viene così a legarsi a quello di un sapere che garantisca una comunicazione esatta delle conoscenze.

D'altra parte, poi, la molla dell'eresia e del pregiudizio viene attribuita a una passione particolare, cioè l'amor proprio: in questo modo l'opinione appare come la prima delle passioni, per il ruolo classico dell'amor proprio come 'radice di tutti i mali' (18).

E' su queste due direzioni che ora ci concentriamo. Si può assicurare intanto la centralità di questa impostazione nel corpus dei periodici presi in esame: questi elementi compaiono, anche se non in forma così sviluppata, nei quattro quinti delle prefazioni esaminate. La sua frequenza e l'insistenza delle prefazioni ci convincono che si tratta di una tema importante per la precostituzione dell'opinione pubblica.

Se passiamo a indicarne le componenti, possiamo notare in primo luogo che vi fa capo una tradizione di tipo psicologico, fondata sull'idea di "amor proprio". Nel brano appena citato, dalla *Bibliothèque Universelle*, la causa delle false informazioni sono le dispute, e la causa delle dispute è l'"*entêtement*", ossia la ostinazione nel senso di attaccamento alle proprie opinioni. E' proprio l'attaccamento eccessivo alle "opinioni private" che guasta la formazione di una "opinione pubblica" veritiera, e la causa di questo attaccamento viene rintracciata in un tema comune a tutti i grandi scrittori di morale, da Paolo di Tarso in poi: la critica all'amor proprio. Questa critica si esprime tecnicamente con il termine di '*filautia (amor sui)*': esso compare anche nel nostro corpus, nella prefazione del *Giornale dei Letterati* di Firenze [1742] (19). "*Filautia*" è il termine che dalla seconda lettera a Timoteo [3, 2] (20) passa nella riflessione ecclesiale sia dell'Oriente sia dell'Occidente. Nell'Occidente, inoltre, essa è coniugata col rifiuto del parlar troppo di sé: un tema trattato in Plutarco, che compare in Dante e viene largamente sviluppato nella mistica religiosa, specie quella tedesca della "*Theologia Germanica*" [XIV-XV sec.] (21). Dal Settecento in poi queste tematiche vengono accolte nel nuovo termine "*egoismo*", che si prepara tra le pagine dello *Spectator* di Addison e viene diffuso attraverso gli scritti di un erudito tedesco, Johann Burchard Mencke, tenendo conto degli influssi francesi dei *Mémoires de Trévoux*; per tutti questi passaggi rimando ai lavori di Hans-Jürgen Fuchs e a un noto *mémoire* - benché ancora inedito - di Jean-Robert Armogathe (22).

In conclusione secondo questa lunga tradizione, qui estremamente ridotta e schematizzata, le dispute sono originate dalla superbia e l'amor proprio è la causa prima delle disfunzioni umane: quindi anche delle disfunzioni comunicative della Repubblica delle Lettere.

Una seconda tradizione presente nella volontà di "evitare le dispute" è costituita dagli scritti contro le pedanterie dei dotti, l'erudizione eccessiva e le dispute su minuzie, che nel primo Settecento produce veri e propri successi di mercato e che si riflette nella controversia tra gli Antichi e i Moderni. Questa seconda tradizione si esprime in diversi scritti poi caduti nell'oblio, come lo *Chef d'oeuvre d'un inconnu* di Thémiseul de Saint-Hyacinthe [1714], che conobbe almeno otto edizioni tra il 1714 e il 1758 (23); o come la *Charlataneria Eruditorum* del 1715 di Johann Burckard Mencke, figlio del fondatore degli *Acta Eruditorum*, che fu tradotta in tedesco, francese, olandese e spagnolo entro la fine del secolo, raggiungendo almeno quattordici edizioni tra il 1715 e il 1787 (24). Essi sono accompagnate da opere meno diffuse e note, come la *Charlataneria Medicorum*, edita con la data di Verona nel 1717-25 e il *De Machiavellismo Literario* di Michael Lilienthal [1686-1750], del 1712 (26). Questi autori vedono i loro antecedenti nel famoso *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum* di Heinrich Cornelius Agrippa [1531?], e ancor prima nell'elogio della follia di Erasmo da Rotterdam: essi si esprimono in favore di un sapere più utile e libero dalle sottigliezze inutili; si riconoscono in una tradizione di progresso tendenzialmente favorevole ai moderni, che combatte contro i pericoli di una erudizione eccessiva. Anche questa tradizione - semplificata, depurata - riecheggia nelle prefazioni, nella polemica contro le dispute vane, e contribuisce a formare il gusto dei lettori per una opinione esatta e libera da dispute.

Ma nella polemica contro le 'dispute vane' si può riconoscere anche una terza tradizione, non più solo erudito-filologica, e nemmeno psicologico-morale come la prima, ma più strettamente filosofica. Questa tradizione è diretta contro il settarismo delle teorie. Si sa che tra Sei e Settecento il termine 'setta' non viene usato solo in campo religioso per indicare gli eretici, ma anche in tutto il campo speculativo: così si parla di setta dei cartesiani, degli epicurei, degli egoisti e anche degli economisti. In pratica, si indica con 'setta' qualunque sapere 'separato' da altri [secondo una delle etimologie del termine]; ossia, separato perché fondato su pregiudizi che

richiedono una adesione quasi 'sentimentale' ai 'principi' della setta, in modo da poterne poi condividere anche le conseguenze.

La polemica contro le dispute vane è quindi anche polemica contro la molteplicità vana delle sette, delle opinioni e dei pregiudizi. E' per poter superare questa massa di opinioni, descritta all'epoca come "infinita"; che verranno salutati favorevolmente i tentativi di Histoire critique de la philosophie come quella di François **Boureau-Deslandes** [1737] (27), - che possa risalire all'origine delle divisioni e dei fraintendimenti (28). C'è, oltre e prima di **Deslandes**, una consistente riflessione per superare le divisioni tra le sette, e che si manifesta inizialmente negli Stati tedeschi: sia tramite un eclettismo positivo, non solamente sincretistico, come propone **Christian Thomasius** da Halle, sia tramite il richiamo all'evidenza del metodo matematico, ossia geometrico, che ben presto verrà identificato con la monumentale filosofia di **Christian Wolff**. Col procedere del secolo, questi fermenti nuovi si chiariranno nella lotta contro le metafisiche arbitrarie, e la lotta contro le sette, le dispute e le sottigliezze apparirà sempre più come lotta contro i sistemi.

Queste tradizioni - antiche e meno antiche - sono distinguibili nei lamenti per la molteplicità delle sette e delle dispute (curiosamente, essi somigliano ai lamenti per la "moltiplicazione delle stampe") che accompagnano, nel periodo della affermazione dei periodici, il formarsi di un pubblico come portatore di un'opinione generale.

L'elemento di interesse di questo gruppo di concetti, che assieme preconstituiscono lo spazio per le discussioni sull'opinione pubblica, è la possibilità di variazione del significato posseduta dai concetti di 'pubblico' e 'opinione'. Inteso come pubblico di un singolo periodico, "Public" (che, ricordiamo, è costituito proprio anche a partire dalle opinioni) non ha certo una portata generale. Ma inteso in senso largo, "Public" coincide con l'intera estensione della Repubblica Letteraria, e dunque dei soggetti in grado di produrre opinioni scientifiche.

Allo stesso modo, "opinione" intesa in senso stretto si riferisce all'"entêtement", e quindi all'isolamento dovuto all'amor proprio del singolo pensatore, o della singola setta. Ma intesa in senso più largo comprende evidentemente tutto il patrimonio del sapere della Repubblica Letteraria e l'insieme delle sue conoscenze: si va pertanto dall'opinione come falsità personale all'opinione come verità comune.

Il futuro di questo nodo di concetti mi pare si possa leggere, attraverso le prefazioni dell'epoca, in due modi. Da un lato la lotta contro le dispute dei dotti, già chiara nel periodico di **Bayle**, anticipa, accompagna e sostiene la coscienza illuminista della lotta contro i sistemi, e su questo punto non mi soffermerò oltre. Meno evidente, invece, è un altro fenomeno, che pure ha la sua importanza: che cioè l'esperienza della comunicazione delle idee attraverso i periodici potesse retroagire sull'ideale filosofico di un metodo esatto - geometrico euclideo - per la scoperta di nuove verità.

Richiamiamo infatti le ricerche sei-settecentesche sull'esistenza di un linguaggio universale - come sono state messe in luce da **Paolo Rossi** e da **Hans-Werner Arndt** (29) - e sulla possibilità di ordinare il sapere attraverso di esso in modo che tutti comprendano: se confrontiamo queste ipotesi con la sottile analisi dei tipi di lettori, che il Journal Littéraire compie nel 1713, questa analisi del giornale olandese ci appare estremamente più fine, più cosciente delle tensioni del suo tempo, e anche più pessimista. Pessimista perché se i lettori sono tutti diversi tra loro per "esprit" e per "lumières", per convincere ciascuno bisognerà adottare il linguaggio che egli è in grado di capire; detto in altri termini, vi sono diversi gradi di evidenza e manca un unico criterio di verità: convincere un 'esprit fort' non è come convincere un credente, o un 'settatore' di qualche disciplina (30).

E' possibile, allora, pensare che l'esperienza concreta del rapporto con i lettori (in vista della loro costituzione come Pubblico) abbia costretto i periodici alla elaborazione di nuovi strumenti di analisi: ossia di analisi degli elementi che concretamente disturbano il formarsi di un'opinione pubblica coerente e comune. Queste analisi suonano come abbozzi di una teoria della ricezione del sapere, in alternativa ai progetti di una sua trasmissione esatta e universale.

Ed è possibile, anche, ipotizzare che queste analisi abbiano agito nel campo della filosofia speculativa, come potenti accentuazioni dei limiti all'uso del metodo geometrico e dei limiti della ragione - un tema la cui importanza è stata utilmente messa in luce alcuni anni fa da Giorgio Tonelli (31). Non a caso, negli scritti sul Progetto di una repubblica letteraria di Ludovico Antonio Muratori, dei quali riferisce il primo numero del Giornale dei Letterati di Venezia del 1710, il problema della parzialità dei recensori e dell'influsso delle passioni sul loro lavoro verrà esaminato attentamente, e trattato come una condizione molto importante per il funzionamento della Repubblica Letteraria. E nel Trattato della fantasia umana, che esce nel 1745 (Venezia, Pasquali) ed è quindi anteriore solo di pochi anni all'affermazione di de Rulhière sull'"empire de l'opinion publique" citata in apertura, le "calde dispute" saranno viste ancora da Muratori come un pericolo per l'"Ingegno", a causa "della smoderata ansietà di abbattere altrui, e di innalzare se stesso" [p. 246]. Mi pare che in questa "smoderata ansietà" si possano rintracciare agevolmente le tradizioni di pensiero che concorrono a plasmare l'opinione pubblica ai suoi inizi, e a costituire lo spazio delle sue discussioni: quella della riflessione morale, quella filologico-erudita, e quella più strettamente filosofica, coi suoi antichi ideali di una comunicazione esatta delle conoscenze.

Fabio TODESCO

* Comunicazione fuori-programma al III Colloquio italo-francese di Santa Margherita Ligure (21-23 settembre 1989). Questa comunicazione è parte di una tesi di dottorato in preparazione all'Istituto Universitario Europeo (Firenze) diretta dai proff. Daniel Roche (Paris I), Maurizio Torrini (Napoli) e seguita inoltre dal prof. Antonio Santucci (Bologna), sulla diffusione dello scetticismo nell'Europa centrale del primo Settecento.

NOTE

- (1) Per questa data v. sotto, alla nota 5.
- (2) Cfr. Mona Ozouf, "L'opinion publique", in: The Political Culture of the Old Regime [K.M. Baker], Pergamon Press, 1987, pp. 419-34, qui a p. 419: i dizionari dell'epoca, compresa l'Encyclopédie, collegano l'"opinion" al "particulier", trattandola come doxa, o conoscenza dubbia.
- (3) Queste espressioni si ritrovano in un testo anonimo giornalistico (Abréviateur Universel, 18 germinal, an III) citato in Ozouf, Op. cit., p. 419: "Nous parler d'esprit public c'est s'obstiner à donner une dénomination commune aux opinions les plus hétérogènes ... dans le même cercle, on change de système, de parti, de principes tous les mois, tous les décades et souvent du soir au matin".
- (4) Nell'accezione classica dopo il lavoro di Ernst Cassirer, Die Philosophie der Aufklärung [1932], tr. ital. La filosofia dell'Illuminismo, Firenze, 1973.
- (5) Così si esprime un osservatore del periodo rivoluzionario, Claude-Carloman de Rulhière, citato da M. Ozouf, secondo il quale l'"empire" sarebbe nato nel 1749 (Op. cit., p. 422).
- (6) Gilbert-Charles Legendre, Traité de l'opinion, Paris, 1733, 6 voll.. L'opera è segnalata nelle Neue Zeitungen von gelehrten Sachen [Leipzig] il 17.8.1733 (n° LXVI), p. 578.
- (7) I loro titoli sono: 1. Journal des Savans (Paris) 1655; 2. Philosophical Transactions (London) 1665; 3. Giornale de Letterati [Nazari] (Roma) 1668; 4. Acta Eruditorum (Leipzig) 1682; 5. Nouvelles de la Republique des Lettres (Amsterdam) 1684; 6. Bibliothèque Universelle et Historique (Amsterdam) 1686; 7. Histoire des Ouvrages des Savans 1687; 8. Mémoires de Trévoux (Trévoux, poi Lyon, poi Paris) 1701; 9. Bibliothèque Choisie 1703; 10. Giornale de' Letterati d'Italia (Venezia) 1710; 11. Journal Littéraire (La Haye) 1713; 12. Bibliothèque Ancienne & Moderne 1714; 13. Histoire Critique de la Républiques des Lettres (Utrecht, poi Amsterdam) 1715; 14. Nouvelles Littéraires (La Haye, poi Amsterdam) 1715; 15. Neue Zeitungen von gelehrten Sachen (Leipzig) 1715; 16. Bibliothèque Angloise (Amsterdam) 1717; 17. Mémoires Littéraires de la Grande Bretagne (La Haye) 1720; 18. Bibliothèque Italique (Genève) 1728; 19. Bibliothèque Raisonnée (Amsterdam) 1728; 20. Bibliothèque Britannique (La Haye) 1733; 21. Novelle della Repubblica Letteraria (Venezia) 1735; 22. Osservazioni letterarie (Verona) 1737; 23. Giornale de' Letterati (Firenze) 1742; 24. Notizie letterarie oltramontane (Roma) 1742; 25. Giornale enciclopedico di Liegi (Lucca) 1756; 26. Estratto della letteratura europea (Berna) 1758; 27. Nuove Memorie per servire all'Istoria Letteraria (Venezia) 1759.
- (8) I termini sono resi normalmente in francese per comodità ma naturalmente ricompaiono tradotti nei periodici di altre lingue: non elenco qui traduzioni e sinonimi per brevità. I valori delle frequenze più comuni sono: 131 volte (Auteurs); 74 (Public); 59 (Savans); 55 (Lecteurs); 53 (Gens); 50 (Journalistes); 48 (Personnes).

- (9) "observations qui meriteront d'estre communiquées au Public", p. A3.
- (10) pp. [*3v]-*4; [*6v];]5. Ricorrono poi le espressioni: "faire sçavoir au", "avertir le", "apprehendre au Public": pp. *5; [*3v]; [*6r].
- (11) Il primo, ad esempio, desidera la "variété des images"; il secondo una "manière nette & simple"; il terzo vuole "quelque chose à deviner", e così via (pp. viij-ix).
- (12) Un esempio: "... on se plaint du grand nombre & de la multiplication de cette sorte d'Ouvrages. L'objection revient à chaque heure, & tout le monde la fait" (Nouvelles de la République des Lettre, p. ix).
- (13) Un altro esempio: per la Bibliothèque Italique [1728] è il "Public" che sostiene economicamente il giornale, mentre la prefazione si rivolge, come sempre, "Au Lecteur".
- (14) Journ. liter., p. vij.
- (15) Estratto della Letteratura Europea, p. xiii-xiv.
- (16) Bots (et al.), De Bibliothèque Universelle et Historique (1686-1693), Amsterdam, 1981.
- (17) La 'Bibliothèque Italique', Cultura 'italianisante' e giornalismo letterario, Milano-Napoli, Ricciardi, 1974.
- (18) Su questo tema si v. oltre.
- (19) "L'Autore del Gran Giornale [di Forlì] dà a se medesimo somme lodi, e cade nel vizio ad altri ancora comune di filautia [in caratteri greci]", p. XXXI n. 1.
- (20) "Erunt homines seipsos amantes [filautoi], cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non oboedientes, ingrati, scelesti".
- (21) I luoghi sono: Plut., Moralia 539A-547E (= De se ipso citra invidiam laudando); Dante, Convivio, I, 2, 3. Su questo punto cfr. Hans-Jürgen Fuchs, "Egoitas, Moi, ergotisme. Materialien zur Entstehung des Präfixes Ego- und seiner Bildungen", in: Lebendige Romania. Festschrift für Hans-Wilhelm Klein [edd. A. Barrera-Vidal et al.], Göppingen, Kümmerle, 1976, pp. 103-123.
- (22) Di Fuchs si veda ancora Entfremdung und Narzissmus. Semantische Untersuchungen zur Geschichte der 'Selbstbezogenheit' als Vorgeschichte von französisch 'amour propre', Stüttgart, Metzler, 1977, pp. 394; Jean-Robert Armogathe, Une secte-fantôme au XVIIIe siècle: les égoïstes, mémoire de maîtrise spéc. d'Hist. de la philos. [Sorbonne], dactyl., pp. 318.

- (23) Senza contare le contraffazioni; un elenco delle edizioni si trova nello studio dedicato all'autore da Elisabeth Carayol, Thémiseul de Saint-Hyacinthe. 1684-1746, Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, 221 (1984), pp. 208, a p. 195.
- (24) Cfr. l'introd. di Henry Louis Mencken alla trad. inglese: De Charlataneria eruditorum, New-York, 1937, con bibliogr.
- (25) Una copia si trova nella UB di Erlangen (D).
- (26) Abbastanza diffuso negli Stati tedeschi, e in certi casi rilegato assieme alla Charlataneria.
- (27) La prima edizione fu anonima, ad Amsterdam presso Changuion; poi 1742, Londres, Jean Nourse; poi ampliata nel 1756, Amsterdam, Changuion: i dati in Rolf Geißler, Boureaux-Deslandes. Ein Materialist der Frühaufklärung, Berlin, Akademie Verlag, 1967, pp. 208, qui a p. 38 sgg.
- (28) L'idea di Deslandes di "risalire all'origine" dell'"infinita varietà" delle opinioni per mostrare la loro concatenazione secondo una legge precisa si ritrova esattamente citata nelle recensioni sulla Bibliothèque Raisonnée XX (1738), p. 267 e sui Deutsche Acta Eruditorum 231 (1739), p. 201.
- (29) Paolo Rossi, Clavis Universalis. Arti mnemoniche e logica combinatoria da Lullo a Leibniz, Milano-Napoli, Ricciardi, 1960. Hans-Werner Arndt, Methodo scientifica pertractatum. Mos geometricus und Kalkülbegriff in der philosophischen Theorienbildung des 17. und 18. Jahrhunderts, Berlin-New York, W. de Gruyter, 1970, pp. 170.
- (30) Così si esprime a più riprese la Bibliothèque Raisonnée, in polemica col metodo deduttivo di Wolff, nella recensione alla sua Theologia Naturalis del 1736-37: "Quel inconvénient y a-t-il à suivre plusieurs routes différentes pour démontrer la même vérité? N'est-ce pas le meilleur moyen, vu la diversité des génies, & de leur façon de penser, qu'on puisse employer pour convaincre un plus grand nombre de personnes?" (1738, p. 290).
- (31) "The Weakness of Reason in the Age of Enlightenment", Diderot Studies, XIV (1971): pp. 217-44.

L'OPINION PUBLIQUE EN PROVINCE: LES ÉLOGES DE MONTESQUIEU ADRESSÉS À L'ACADÉMIE DE BORDEAUX (1782-1789)

L'influence de Montesquieu sur l'opinion publique en province, et particulièrement à Bordeaux, est encore mal connue. Sur cette voie obscure, nous voudrions tenter d'apporter quelques éclaircissements à l'aide du contenu des bibliothèques, de la presse locale et, essentiellement, des éloges adressés à l'Académie de Bordeaux de 1782 à 1789. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que, pendant cette période, les seules oeuvres connues de Montesquieu sont les Lettres persanes, les Considérations, l'Esprit des lois et les Lettres familières éditées par Guasco en 1767. La publication, en 1783, des Oeuvres posthumes (1) renfermait quelques inédits: Arsace et Isménie, les Réflexions sur les causes du plaisir qu'excitent en nous les ouvrages d'esprit et les productions des Beaux-Arts, l'Ebauche de l'Eloge historique du maréchal de Berwick. Quelques pensées du célèbre Montesquieu extraites de ses manuscrits (2) paraissent à Bordeaux en 1787, mais sont désavouées par le petit-fils de l'auteur, Charles-Louis de Secondat (3). Toutes les autres oeuvres de Montesquieu, en particulier les Pensées, le Spicilège et les Geographica, la plus grande partie de sa correspondance, demeurent encore inédites.

Les bibliothèques publiques et privées (4) du XVIII^e siècle, à Bordeaux, sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Parmi les bibliothèques religieuses, celle du couvent des Dominicains est connue par son catalogue, Inventarium seu Index bibliothecae Fratrum Praedicatorum Burdigalensium, achevé le 25 février 1771, dont les notices sont accompagnées de commentaires précis portant un jugement sur l'auteur et sur son oeuvre. La notice consacrée à Montesquieu est malheureusement très courte; elle se borne à évoquer son attitude face à l'attaque de l'abbé de Bonnaire, publiée en 1751, sous le titre: L'Esprit des loix quintessencié par une suite de lettres analytiques, ouvrage écrit "d'un ton disgracieux, injurieux et même parfois ridicule" (5), auquel le rédacteur du catalogue accorde une importance qu'il ne méritait pas: "Monsieur de Montesquieu a gardé le Tacét sur cet ouvrage et il a pris le bon parti. Répondre eût été lutter contre plus fort" (6). Les bibliothèques des Franciscains (7), celles des nobles (8), des parlementaires (9) ou des ecclésiastiques (10) ne fournissent que des renseignements trop fragmentaires pour qu'on puisse en tirer des conclusions sur les oeuvres de Montesquieu conservées dans ces bibliothèques.

De 1758 à 1784, l'hedomadaire, Annoces, Affiches et Avis divers pour la ville de Bordeaux, puis, de 1784 à 1789, le Journal de Guienne, quotidien, et l'éphémère Iris de Guienne, portent un intérêt sans cesse renouvelé à Montesquieu, à son oeuvre et à son influence. Comme le note Robert Granderoute, en conclusion d'une étude exhaustive, "de cette presse attentive au sort de l'oeuvre jusque dans ses inédits, toujours prête à nommer l'écrivain, le citer, avancer son témoignage ou se réclamer de son autorité, s'élève une sorte d'hymne à la gloire de l'homme et de ses productions" (11).

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux fondée en 1712 et à laquelle Montesquieu avait été élu le 3 avril 1716, n'avait semblé attacher qu'un intérêt assez lointain à l'auteur de l'Esprit des lois, au moment de sa mort. Le 25 août 1763 (13), Lascombes, conseiller au Parlement de Bordeaux et directeur de l'Académie, fait appel, pour demander l'érection d'un buste de Montesquieu, "à tous les effets de cette rhétorique ampoulée, de ce lyrisme conventionnel qui envahit alors le style académique" (14): "Chacun de vous cherche des yeux le portrait de Montesquieu, de ce philosophe, l'honneur de la nation et la gloire de votre patrie. Ce n'est pas assez qu'il vive dans nos coeurs: il faut que sa statue honore ces lieux, qu'elle les consacre à l'immortalité dont il jouit ... C'est de votre sein qu'est sorti le législateur des Nations; il

était votre compagnon: associé à vos travaux philosophiques, il était l'ami de chacun de vous ... Montesquieu fut le premier chez les modernes qui envisagea toutes choses dans leurs rapports avec les mœurs; il se servait de toutes les sciences pour donner plus de lustre et d'universalité à la morale. C'est là le véritable système des connaissances humaines, que Socrate déroba au ciel: chaîne merveilleuse qui unit toutes les sciences à la science des mœurs. Montesquieu fit plus; il orna la philosophie des grâces de l'imagination et du charme de la poésie; il amena le chœur des muses dans le sanctuaire de la politique, et s'assit parmi elles, à côté du divin Platon".

Lascombes conclut son discours par cette envolée lyrique: "O Montesquieu! reçois d'avance en ce jour les plus purs hommages de tes concitoyens. Ce n'est point par des pleurs ou des gémissements que nous prétendons honorer tes mânes, c'est par l'imitation de tes vertus; c'est en consacrant nos jours à l'instruction des hommes et au bonheur du genre humain. Ce sont là les seuls et vrais hommages que peuvent acquitter ce qui est dû à la mémoire des citoyens illustres. Puisse ton génie former parmi nous des imitateurs! Puissent tes sublimes ouvrages conserver à la nation la supériorité qu'ils lui ont acquise sur les nations voisines!"

En 1782, l'Académie de Bordeaux, poussée par le légitime désir de s'associer à la gloire posthume de Montesquieu, mit au concours l'éloge du plus illustre de ses membres. Mais les résultats de cette initiative furent décevants; aucun des éloges reçus ne fut jugé digne d'être récompensé, bien que le concours ait été renouvelé d'année en année jusqu'en 1789. Deux appels insérés dans le *Journal des Savants*, attirèrent l'envoi de textes, mais n'en améliorèrent pas le contenu, au jugement de l'Académie soucieuse "d'honorer aujourd'hui la mémoire de ce grand homme, par l'éclat d'un triomphe, et de présenter à ses concitoyens un monument digne de sa gloire". L'Académie constate, en le regrettant, qu'"aucun des Discours qu'elle a reçus sur le sujet n'a rempli son attente. Elle n'a pu dans le nombre, n'en distinguer qu'un, portant cette devise: "Ille est omnibus optimis in sua cujusque laude praestantior" (Pline, in *Paneg.*), mais qui lui a laissé à désirer qu'à l'avantage d'une imagination vive et capable de grandes idées, l'auteur eût réuni l'art de savoir la modérer, un goût plus formé, un style moins inégal, plus de choix et d'exactitude dans l'expression, le talent d'écrire perfectionné par l'étude des grands modèles" (15).

L'année suivante, l'Académie ne put couronner aucun des éloges qui lui furent adressés: "Elle n'a pu reconnaître dans les uns, que des auteurs qui, en se laissant entraîner par ce sentiment d'admiration qui s'éveille au seul nom de ce grand homme, se sont dissimulé que ce sentiment ne suffise point pour pouvoir le célébrer d'une manière digne de lui; dans les autres, que des panégyristes qui n'ont pas vu toute l'étendue de la tâche qu'ils avaient à remplir" (16).

Aucun des vingt-et-un discours envoyés à l'Académie ne fut donc jugé digne d'être couronné. Ces éloges (17) ne méritent guère de sortir de l'oubli où ils sont enfouis. Ils ne nous renseignent que vaguement sur le sens de l'action de Montesquieu; ils se réduisent, pour la plupart, à des déclamations banales, "grand philosophe", "législateur des nations", homme "vraiment grand, parce qu'il fut simple, bon et utile", ces louanges de convention ne nous apprennent à peu près rien (18).

Ces éloges ne sont cependant pas tout à fait dépourvus d'intérêt, car ils permettent de mieux comprendre les rapports de la génération de 1780 avec la tradition des Lumières. L'anonymat de quelques-uns de ces discours a été percé, car ils ont été publiés par leurs auteurs. L'un de ces éloges demeuré inédit et portant pour épigraphe cette phrase empruntée à Raynal "Montesquieu parut et l'horizon du génie fut agrandi" (19) était traditionnellement attribué à l'avocat bordelais Pierre Bernadau, polygraphe fécond, mais dépourvu de tout esprit critique, qui joua un rôle ambigu pendant la Révolution. Une récente étude (20) semble prouver que le texte de cet éloge émanerait de Bertrand Barère. Envoyé à l'Académie, en 1787, cet éloge fut jugé par le rapporteur, l'avocat Romain de Sèze, futur défenseur de Louis XVI, "le moins mauvais qui ait été

jusqu'à ce jour présenté à l'Académie". De Sèze l'analyse en ces termes: "Il considère dans M. de Montesquieu l'homme de lettres, le jurisconsulte, le politique, l'historien, le législateur, l'éclat de toutes ses qualités formait naturellement son plan, il a suivi l'ordre de ses ouvrages. Son analyse est un tableau des vues de M. de Montesquieu présentée avec de grands mots, mais avec beaucoup de froideur. Il compare, ensuite, successivement, les auteurs célèbres qui ont mérité les suffrages de leurs siècles, il les montre injustement petits, pour élever d'autant son héros. M. de Montesquieu est grand par ses oeuvres, et la réputation des grands hommes qui l'ont précédé ou suivi ne peut nuire à la sienne".

De Sèze formule un reproche plus grave; selon lui, l'auteur "ne s'occupe que de politique et de philosophie; il ne sait pas que l'esprit du citoyen a concouru avec l'esprit du philosophe à la formation de l'Esprit des lois. La modestie, la candeur, l'affabilité de M. de Montesquieu, le charme de sa société, enfin tout ce qui pouvait caractériser l'homme qui désire le bonheur de ses semblables, tout cela a été oublié et nous ne pouvons le pardonner à l'auteur". Cependant De Sèze reconnaît quelques mérites à ce texte: "Nous devons à l'auteur cette justice ... qu'il a une plume nerveuse, un style énergique et assez soutenu; on y reconnaît une âme philosophique, et des dispositions déjà cultivées pour cette éloquence mâle et capable des plus grands succès" (21).

De Sèze, jugeant un autre éloge demeuré anonyme, écrivait en 1788: "Je ne sais si je me trompe, mais je crois que Montesquieu a trop de réputation pour être bien loué: il est déjà jugé, apprécié par les nations, tous les secrets de son génie sont révélés. Quand on vient nous apprendre ses titres à l'immortalité, on nous trouve au pied de sa statue ... Montesquieu ne peut être loué que par de grands écrivains, et les grands écrivains se vouent rarement à la gloire des autres! Voilà pourquoi nous n'avons eu jusqu'ici que de faibles discours, ouvrages d'écoliers ou de rhéteurs" (22).

Si le jugement est sévère, il demeure juste pour la plupart des éloges reçus par l'Académie de Bordeaux. Aucun des candidats ne s'attache à étudier avec méthode l'originalité de la pensée de Montesquieu. Le contenu positif de l'Esprit des lois, la théorie des trois gouvernements, les principes de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs sont, pour ainsi dire, passés sous silence. L'un des auteurs fait dire à Montesquieu que le gouvernement anglais est "le chef-d'oeuvre de l'esprit humain", tout en le louant d'avoir respecté "le gouvernement sage, où il avait reçu l'être" (23). Un autre concurrent loue la distinction des trois puissances: "Elles sont pour la constitution politique ce que les règles de Képler sont pour les lois du mouvement et la gravitation newtonienne pour le système du monde" (24). Le même auteur est déconcerté par les principes de l'état monarchique tels qu'ils sont énoncés par Montesquieu: le pouvoir intermédiaire de la noblesse et du clergé, la vénalité des charges, la prééminence de l'honneur sur la vertu. Un autre panégyriste plus empreint de rhétorique que de réflexion exhorte "les citoyens" à faire "sucrer à leurs enfants" l'honneur "avec le lait" et à s'instruire dans l'Esprit des lois de leur dignité, de leurs droits, des prérogatives attachées à leur institution politique: qu'ils remercient le ciel de les avoir fait naître dans une monarchie; qu'ils s'attachent fermement à cette constitution" (25).

Dans un éloge écrit au mois d'août 1789, l'auteur rattachant à l'Esprit des lois l'origine de "l'heureuse révolution qui s'opère en France", fait de Montesquieu l'âme du parti patriote: "Avec quel enthousiasme, conclut-il en s'adressant à Montesquieu, tu reconnaîtrais l'erreur qui te fit voir dans la forme de notre gouvernement le meilleur des gouvernements possibles, ou plutôt l'illusion qui te représenta comme chimérique au milieu des aristocraties la régénération de la France, favorisée par le plus populaire et le plus sage des rois; hélas! tu n'es plus, mais ton génie préside à l'assemblée nationale, en dirige les délibérations, en dicte les lois, inspire le patriotisme qui l'embrase. C'est toi qui l'as allumé; tu es l'oracle qu'elle consulte; et si elle porte cette belle

monarchie à une perfection que tu ne vis pas, ou que tu n'osais espérer, c'est par tes principes qu'elle est parvenue à ces étonnantes réformes; c'est avec tes ailes qu'elle s'est élevée dans cette lie des siècles à la hauteur d'une monarchie que tu n'aurais cherchée que dans l'âge d'or" (26).

Parmi les éloges dont les auteurs sont connus, on retiendra d'abord celui du Chevalier de Rutledge qui voit, dans la distinction des principes, une satire déguisée de la monarchie: "Manifestement, Montesquieu pensa beaucoup plus qu'il ne crut à propos d'exprimer; et ce qu'il exprima conduisit l'homme capable et digne de le lire, à penser aussi profondément que lui-même" (27).

Récompensé par une mention honorable, Etienne-Guy Lenglet, dans sa dissertation publiée sous le titre d'Essai sur Montesquieu (28) reconstruit l'Esprit des lois au lieu de l'expliquer, montre que l'ouvrage contient les éléments d'une histoire des sociétés, mais les groupe à sa façon, remplit des vides, invente des transitions. Sur les idées politiques de Montesquieu, il est sobre d'appréciation: il chicane sur les mots à propos du despotisme, admet la distinction entre l'honneur et la vertu, et loue, l'historien d'avoir débrouillé "le chaos" des lois féodales. Mais il sacrifie l'exactitude à l'esprit de système, le devoir de peindre Montesquieu à l'ambition de le recommencer (29).

Trigant de Brau, avocat à Bordeaux, tente d'abord de justifier l'Académie de Bordeaux sur le silence qu'elle garda pendant plusieurs années sur Montesquieu. Son Eloge (30), truffé de citations de l'Esprit des lois, écrit dans un style ampoulé et oratoire est dépourvu de toute idée originale, comme en témoigne cette apostrophe: "Le Despotisme s'avance foulant sous ses pas aveugles et meurtriers les arbres qu'il arrache, pour en dévorer les fruits. Ce premier reproche est suivi de tous les mépris qu'inspire un gouvernement chez lequel la vertu n'est point nécessaire, et qui tient l'honneur pour dangereux; il fuit à l'annonce d'une chute d'autant plus certaine, que, corrompu dans sa propre nature, il n'est pas besoin d'accident particulier pour l'anéantir; son vice intérieur doit seul produire cet effet" (31).

Dans son Eloge de Montesquieu (32), l'abbé Briquet de Lavaux, avocat au Parlement de Paris, démarque d'Alembert sur "l'amour de la patrie, le goût pour le commerce, l'agriculture et les arts utiles", effets d'une "révolution opérée en France par la philosophie" et dont Montesquieu eut le bonheur d'être témoin".

Membre de l'Assemblée nationale, de la Convention et du Comité de salut public, Bertrand Barère envoya à l'Académie de Bordeaux, entre 1787 et 1789, trois versions de son Eloge de Montesquieu (33). L'académie ne semble pas avoir examiné le second; le premier et le troisième ne furent pas jugés dignes d'obtenir le prix. L'Eloge de 1787 félicite Montesquieu de "cette idée sublime des trois pouvoirs". Dans le second Eloge, plus hardi et plus engagé, Barère juge obscure la définition de la loi donnée par Montesquieu. Il lui reproche plusieurs erreurs, en particulier le Rôle assigné à la noblesse et au clergé dans la monarchie. Selon Barère, le "corps dépositaire des lois fondamentales" ne peut être que "la nation elle-même", c'est-à-dire les Etats généraux; il montre ainsi son opportunisme coutumier et sa facilité d'adaptation aux événements. Il conteste l'idée d'un "principe" propre à chaque type de gouvernement, critique, dans la théorie des climats, des "maximes funestes que les despotes s'empresseront d'adopter pour justifier leurs excès". L'Eloge de 1789 met l'accent sur la distinction entre monarchie et aristocratie. Le second Eloge se termine par une invocation à Montesquieu dont le contenu se ressent des agitations contemporaines et de la philosophie de l'époque:

"O toi! le premier des citoyens, quand tu ne serais pas le premier des législateurs, philosophe sublime qui as éclairé l'univers par tes ouvrages, et illustré la plus ancienne monarchie de l'Europe, que ne puis-je invoquer dans ce moment ton éloquence! la France n'eut peut-être jamais une aussi grande et aussi malheureuse époque à peindre. Comme tes pensées élevées et

profondes se fussent développées pour le bien de ta patrie, à ce spectacle imposant de notables rassemblés, pour sonder un abîme inconnu menaçant d'engloutir la prospérité nationale! Avec quelle force tu nous aurais retracé l'origine des excès, les effets funestes du luxe et la masse des dilapidations fiscales, et des excès qui ruinent les monarchies dégénérées! Quels traits de lumière tu aurais jeté sur la corruption des principes constitutifs du gouvernement. Tu n'es plus, mais ton génie réside au conseil de la France; c'est à tes ouvrages immortels que nous devons cette publicité moderne des travaux de l'administration publique, cette destruction des humiliantes corvées, cette abolition des gabelles inquisitoriales, et le retour de cette liberté indéfinie, qui est le cri du commerce. C'est à ton influence que nous devons un jour la science qui constitue l'ordre politique et social, la prudence qui délibère les lois, la fermeté qui les fait exécuter, et les lumières générales qui nous permettent de juger les chefs de gouvernements et leurs ministres. Il existera donc dans nos annales une tradition qui apprendra à nos derniers neveux, que l'influence de Montesquieu produisit une heureuse révolution dans la législation, la politique et la morale des Etats, l'Esprit des lois est le temple où se rallumera toujours le feu sacré de l'amour de la patrie, du bien public et de l'humanité" (35).

Disciple de Jean-Jacques Rousseau, Jean-Paul Marat admirait aussi Montesquieu qu'il défend, en ces termes, en 1789: "On reproche à Montesquieu d'avoir quelquefois manqué d'énergie et on l'oppose à Rousseau. Quelle différence entre ces deux hommes! Rousseau n'a pas craint de soulever contre lui l'autorité, j'en conviens, mais il n'avait rien à perdre à la persécution; il portait avec lui son génie, sa célébrité; sa gloire ne pouvait qu'y gagner. Mais Montesquieu avait une grande fortune en fonds de terre; il tenait à une famille notable; il avait femme et enfants; que de liens! Et toutefois il ne craignait pas d'attaquer l'autorité arbitraire, les vices du gouvernement, les prodigalités du Prince ..." (36). Ayant séjourné deux ans à Bordeaux, comme précepteur des enfants de Paul de Nairac, futur député à l'Assemblée nationale, Marat adressa, le 19 mars 1785, à l'Académie de Bordeaux un Eloge de Montesquieu accompagné de cette devise: "Pour peindre un Alexandre il faudrait un Apollon" (37). De Sèze jugea "l'ouvrage froid et languissant, manquant également de grâces dans le style, d'énergie dans les pensées, et dans son ensemble de ces vues philosophiques auxquelles le sujet par lui-même fournissait un si vaste champ et tant d'occasions de se développer" (38).

Mêlant assez adroitement la biographie de Montesquieu et l'étude de ses oeuvres, en particulier de l'Esprit des lois, Marat s'en tient, cependant, à une analyse superficielle de la pensée de Montesquieu, dont témoignent ces quelques lignes de sa conclusion: "Montesquieu respecte toujours les opinions qui assurent le repos de la société, et n'attaque jamais que les préjugés funestes. Mais, pour en purger la terre, il ne prit point le ton dogmatique d'un réformateur; il eut recours à cette satire délicate, dont les atteintes, peut-être moins violentes, n'en sont que plus sûres. C'est ainsi qu'il ébranla les autels de la superstition. C'est ainsi qu'il rendit ridicules les supports du fanatisme. C'est ainsi qu'il désarma l'intolérance, et qu'il décria les disputes théologiques, uniquement propres à scandaliser les sages ..." (39).

Par leur quantité, ces éloges adressés à l'Académie de Bordeaux témoignent de l'influence de Montesquieu, sans, cependant, parvenir à la définir avec netteté. Après les avoir lus, on ignore comment la pensée de Montesquieu a été interprétée, quelles en furent les applications et les déformations. Rédigés dans un style pompeux, ces éloges, comme l'a justement remarqué E. Carcassonne, tracent le portrait d'un Montesquieu abstrait et lointain, figure de législateur et de sage à la mode antique, impersonnelle dans sa majesté" (40). N'ayant lu souvent que superficiellement l'oeuvre de Montesquieu, les auteurs de ces éloges se satisfont trop souvent d'approximations, d'interprétations erronées influencées par les

idées de l'époque dont une rhétorique verbeuse ne suffit pas à dissimuler les erreurs et les insuffisances.

Louis DESGRAVES

NOTE

- (1) Oeuvres posthumes de Monsieur de Montesquieu, Londres et Paris, 1783, in -12.
- (2) Bibliothèque municipale de Bordeaux, Br. 161; Journal de Guienne, 10 novembre 1787, p. 1255, col. 2; cfr. Louis Desgraves, Les Pensées de Montesquieu de 1755 à 1796, dans Revue historique de Bordeaux, 1953, pp. 235-236.
- (3) Journal de Guienne, 30 novembre 1787, p. 1336, col. 2.
- (4) Cf. Louis Desgraves, Bordeaux au XVIII^e siècle, dans Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien régime 1530-1789. Sous la direction de Claude Jolly, Paris, Promodis, Editions du Cercle de la Librairie, Paris, 1988, pp. 477-487.
- (5) Jean Brethe de La Gressaye, édition de l'Esprit des lois, t. I, Paris, Les Belles-Lettres, 1950, p. LXVIII.
- (6) Texte cité par Charles Teisseyre, Un carrefour de la vie intellectuelle en Aquitaine au XVIII^e siècle. La bibliothèque du couvent des Frères Prêcheurs de Bordeaux, dans Buch und Sammler Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert, Heidelberg, 1979, p. 81. Cfr. aussi, du même, Le Catalogue de la bibliothèque du couvent des Dominicains à Bordeaux au XVIII^e siècle, dans Revue française d'histoire du livre, 1987, pp. 69-88.
- (7) Philippe Colombani, Les bibliothèques des couvents franciscains de Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime, TER, Université de Bordeaux III, 1986; cfr. aussi, Philippe Loupès, A propos des bibliothèques des couvents franciscains de Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime, dans Revue française d'histoire du livre, 1986, pp. 547-555.
- (8) Michel Figeac, La culture nobiliaire au travers des bibliothèques: l'exemple bordelais à la fin du XVIII^e siècle, dans Revue française d'histoire du livre, 1986, pp. 389-413.
- (9) E. Rousseau, Les bibliothèques de Parlementaires et d'avocats bordelais à la fin de l'Ancien Régime, TER, Université de Bordeaux III, 1980.
- (10) Philippe Loupès, Baron, dernier vicaire perpétuel de Saint-Projet de Bordeaux et sa bibliothèque, dans Revue française d'histoire du livre, 1972, p. 120, mentionne un exemplaire de l'édition genevoise de l'Esprit des lois, de 1749.
- (11) Robert Grandroute, Montesquieu à travers la presse bordelaise de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans Revue d'histoire littéraire de la France, 1985, pp. 1027-1043.

- (12) Mercure de France, novembre 1755, pp. 132-133.
- (13) Ibidem, juillet 1765, pp. 119-124.
- (14) Pierre Barrière, L'Académie de Bordeaux centre de culture internationale au XVIII^e siècle (1712-1792), Bordeaux et Paris, (1951), p. 61.
- (15) Journal des Savants, décembre 1782, p. 868.
- (16) Ibidem, décembre 1783, p. 877.
- (17) Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms. 828, t. XCVI, XCVII, CII; ms. 1576.
- (18) E. Carcassonne, Montesquieu et le problème de la constitution française au XVIII^e siècle, Paris, PUF, p. 167.
- (19) Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms. 828, t. XCVI, n° 7.
- (20) Kōichi Yamazaki, Les Eloges de Montesquieu de Barère, dans XVIII^e siècle, 1989, pp. 97-100.
- (21) Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms. 828, t. XCVI, n° 7.
- (22) Ibidem, ms. 828, t. XCVII, n° 19, texte cité par Carcassonne, ouv. cit., pp. 167-168.
- (23) Ibidem, ms. 828, t. XCVII, n° 21.
- (24) Ibidem, ms. 828, t. XCVI, n° 20.
- (25) Ibidem, ms. 828, t. XCVII, n° 1.
- (26) Ibidem, ms. 828, n° s 20 et 20 bis; cf. Carcassonne, ouv. cit., p. 175.
- (27) Jean-Jacques de Rutledge, Eloge de Montesquieu, Londres 1786.
- (28) Paris, 1792.
- (29) E. Carcassonne, ouv. cit., p. 169.
- (30) Eloge de Montesquieu. Discours présenté à l'Académie de Bordeaux en 1782, Bordeaux, Pallandre, 1782, 34-12 pp.
- (31) Ibidem, pp. 24-25.
- (32) Eloge de M. de Montesquieu, auteur de l'Esprit des lois. Adressé aux Sages, par M. l'abbé Briquet de Lavaux, avocat au Parlement de Paris, A Paris, et se trouve à Londres, 1783.

- (33) Eloge de Charles de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu ... Présenté à l'Académie de Bordeaux en 1788, dans Eloges académiques par Bertrand Barère, Paris, A.-A. Renouard, 1806, pp. 283-328.
- (34) K. Yamazaki, art. cit., p. 99.
- (35) Bertrand Barère, ouv. cit., pp. 326-328.
- (36) Marat, Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un plan de constitution sage et libre, 1789, texte cité par Arthur de Brézetz, Eloge de Montesquieu présenté à l'Académie de Bordeaux le 28 mars 1785 par J.-P. Marat, Libourne, 1883, p. IX.
- (37) Bibliothèque municipale de Bordeaux, ms. 828, t. XCVI, n° 5.
- (38) Ibidem, ms. 1699, t. 4, p. 15.
- (39) Marat, Eloge de Montesquieu, pp. 77-78.
- (40) Carcassone, ouv. cit., p. 176.

LE ACCADEMIE TORINESI FRA POLITICA, SCIENZA E CULTURA

1.1. Una realtà in movimento

Da alcuni anni la storia della cultura subalpina del XVIII secolo è oggetto di una profonda revisione critica che ha quasi completamente rovesciato l'immagine tradizionale di un Piemonte settecentesco ermeticamente chiuso o, quantomeno, impermeabile alle influenze intellettuali del grande illuminismo europeo. Certo, il Piemonte del Settecento non aveva vissuto i fervori di rinnovamento che avevano percorso la Lombardia austriaca tra gli anni Sessanta e Settanta, né il coerente processo riformatore messo in atto negli stessi anni in Toscana da Pietro Leopoldo, tuttavia le solide premesse rappresentate dalle riforme amedeane dei primi trent'anni del secolo e l'opera di consolidamento di queste attuata durante il lungo regno di Carlo Emanuele III avevano reso possibile alla società civile subalpina di affacciarsi alla soglia degli anni Ottanta - negli anni centrali del regno di Vittorio Amedeo III - con una maturità e con una vitalità insospettate (1).

1.2. Stato e società civile

Se intendiamo per "società civile" tutto ciò che si esprime al di fuori dello Stato e delle sue istituzioni, dobbiamo constatare che solo a partire dalla seconda metà del XVIII secolo inizia a svilupparsi in Piemonte una vera e propria società civile e quindi un'opinione pubblica. Infatti, mentre all'inizio del secolo il Piemonte doveva "importare" intellettuali dall'estero, dopo la metà del secolo Carlo Emanuele III potrà permettersi di parlare degli intellettuali come del "surplus d'une nation". Le riforme scolastiche di Vittorio Amedeo II avevano in effetti prodotto un "surplus" di laureati che, privi nell'immediato di sbocchi occupazionali adeguati alle loro aspettative, a partire dagli anni Cinquanta iniziarono ad organizzarsi autonomamente in accademie e società scientifiche, sia a Torino che nelle province. L'aspetto più interessante della nuova situazione, inoltre, stava nel fatto che il cosiddetto "surplus intellettuale" non comprendeva solamente i tradizionali quadri giuridici ed ecclesiastici, ma un gran numero di nuovi quadri di formazione tecnico-scientifica: architetti, ingegneri, agrimensori, medici, tecnici militari (2), tutti in possesso di competenze fondate su quell'utilitas che, affiancata alla veritas, avrebbe costituito, a partire dal 1783, l'impresa dell'Accademia delle Scienze a Torino.

Alle spalle di quella che potremmo definire come la "riscossa della società civile sullo Stato", dopo poco più di mezzo secolo di iniziative provenienti quasi sempre dalla corte o dagli uffici delle regie segreterie, vi era dunque l'opera di formazione di quadri intellettuali, di diffusione e sistematizzazione delle conoscenze, di "aratura del terreno", insomma, realizzata grazie alla presenza di alcune solide istituzioni statali quali i collegi, l'università, l'accademia militare e - tenendo presente lo stretto rapporto che legava, nel gallicano Piemonte, la chiesa e lo Stato - i seminari diocesani e la Sacra Congregazione di Superga. Il quadro che si viene delineando in Piemonte già agli inizi degli anni Settanta è dunque quello di una società in movimento, in cui il dibattito scientifico è nettamente privilegiato rispetto a quello politico e in cui gli intellettuali sono animati da uno spirito di concretezza che li porta ad operare per riforme limitate, ma efficaci, piuttosto che a dibattere attorno ai grandi problemi filosofici. Da queste premesse, nell'arco di pochi anni, assistiamo al fiorire di una gran quantità di società letterarie,

scientifiche, di accademie, di pubblicazioni periodiche, di esperienze editoriali, spesso effimere e fragili, ma segno comunque che qualcosa di profondo stava mutando in quella che era stata considerata, fino a non molto prima, una sonnacchiosa capitale di periferia. Ed è precisamente questo carattere "periferico" del Piemonte rispetto alla cultura italiana, ma non rispetto alle grandi correnti internazionali, che permette agli intellettuali subalpini, pur con tutti i loro limiti, di rappresentare per circa un decennio una realtà di frontiera capace di collegare Torino con le maggiori capitali d'Europa (3).

Con l'inizio degli anni Ottanta assistiamo quindi ad una rapida ripresa del movimento riformatore il cui impulso iniziale proviene, questa volta, non già dallo Stato, ma dalla società civile, che riesce finalmente ad esprimersi compiutamente e a condizionare anche le scelte del governo. D'ora in avanti sia lo Stato che la società civile avrebbero dovuto necessariamente fare i conti con un'opinione pubblica certo ancora elitaria, ma ormai capace di orientare vasti strati del ceto medio colto. La necessità di costruire un consenso rappresenterà quindi un problema non solo per i gruppi riformatori, ansiosi di far circolare il più possibile le loro proposte, ma anche e soprattutto per il governo, indotto ad appoggiarsi a quegli stessi gruppi d'opinione per vincere le inevitabili resistenze frapposte alla sua politica riformatrice da alcuni settori della società civile colpiti nei loro interessi immediati.

Un ruolo fondamentale nell'orientare l'opinione pubblica subalpina sarebbe stato quindi svolto dalle società scientifiche e letterarie sorte negli ultimi due decenni del secolo e dai periodici - il più delle volte concepiti all'interno di queste stesse società - che permisero una più vasta circolazione delle idee e soprattutto il confronto con quanto si andava pubblicando contemporaneamente negli altri paesi d'Europa. E' tuttavia emblematico che nello Stato sabaudo - diversamente nella maggior parte degli Stati italiani -, accanto agli organi d'opinione ed ai giornali eruditi mancasse una gazzetta d'informazione. L'unico tentativo in questo senso è rappresentato dall'effimero "Giornale di Torino e delle province", pubblicato fra il 1780 e il 1781 dal savoiaro C.I. De Roches in edizione bilingue, italiana e francese.

Nonostante queste limitazioni e nonostante la minor libertà di espressione che in Piemonte continuava a sussistere, a partire dalla seconda metà del secolo si formarono diversi canali di circolazione delle idee: il più tradizionale - ed inizialmente anche il più elitario - è rappresentato dal circuito europeo delle accademie scientifiche, con la loro fitta rete di corrispondenza; accanto ad esso e sovente ad esso collegato in vario modo è il circuito nazionale delle accademie letterarie nate sul modello arcadico; una terza rete di collegamento - ancor oggi assai difficile da penetrare - è rappresentata dal circuito delle logge massoniche che vedevano affratellati esponenti della grande nobiltà, intellettuali, funzionari di provincia, ufficiali dell'esercito e diplomatici stranieri (4); infine non va trascurato il ruolo dell'editoria e la conseguente diffusione legale, semi-illegale o clandestina di libri, spesso introdotti dall'estero con la complicità di insospettabili professori universitari e di compiacenti funzionari postali.

Si possono quindi individuare tre successive "generazioni" accademiche (tra la fine degli anni cinquanta e la fine degli anni Novanta), corrispondenti ognuna ad una diversa fase di sviluppo della società civile piemontese.

2.1. Le accademie della prima generazione: La "Società privata torinese" e la "Miscellanea philosophico-matematica"

Nella primavera del 1757 tre giovani intellettuali piemontesi di diversa origine sociale - il conte Giuseppe Angelo Saluzzo di Monesiglio, il matematico Luigi Lagrange ed il medico

Gianfrancesco Cigna - decisero di dar vita ad un consesso scientifico che prese il nome di "Società privata torinese" e che divenne in breve tempo un punto di riferimento non solo per la cultura scientifica subalpina, ma anche per molti scienziati europei. Nel 1759 iniziava infatti la pubblicazione dei volumi della "Miscellanea philosophico-matematica", un periodico scientifico di vasto respiro e di risonanza europea, al quale collaborarono fra gli altri Eulero, Haller, Bernouilli, d'Alembert, mentre una fitta corrispondenza scientifica si intratteneva fra i membri della "Società" e studiosi come Bonnet, Buffon, Condorcet, Frisi, Fontana, Lavoisier, Linneo, Rozier, de Saussure, Spallanzani e moltissimi altri. Ben presto gli studiosi piemontesi furono invitati a collaborare a loro volta alle più prestigiose pubblicazioni scientifiche europee, come il "Journal de physique" dell'abate Rozier, o come l'edizione livornese dell'Encyclopédie di Diderot e d'Alembert (5).

2.2. Le Conversazioni di Palazzo Barolo e il "Parlamento Ottaviano"

Anche nel campo degli "studi d'umanità" la seminazione incominciò nei primi anni Sessanta, con le periodiche riunioni che si svolgevano nella residenza del marchese (e gran dignitario della massoneria) Carlo Giuseppe Falletti di Barolo, dove si incontravano aristocratici illuminati, professori universitari, viaggiatori di passaggio per Torino, diplomatici stranieri come Louis Dutens, Honoré Sabatier de Cabre, o Domenico Caracciolo.

Espressione indiretta di quel cenacolo fu il "Parlamento Ottaviano", il periodico redatto da Carlo Denina sul modello dell'inglese "Spectator", che apparve a Torino per una breve stagione, fra il 1762 e il 1763. Concepito come organo di un immaginario "parlamento", o accademia letteraria, il periodico riproduceva lo schema delle discussioni accademiche, trattando dei più vari temi morali e filosofici (6).

2.3. La "Società Sampaolina"

La maggior parte dei frequentatori di palazzo Barolo si trasferì, a partire dal 1776, nel palazzo del conte Emanuele Bava di San Paolo (7) dando vita a quelle che Vittorio Alfieri avrebbe battezzato "Libere conversazioni", ma che la maggior parte degli storici ricorda come le adunanze della "Società Sampaolina" (8). Si trattava di riunioni informali, non vi era alcuno statuto da rispettare, non esistevano cariche sociali, non vi fu mai un presidente riconosciuto, all'infuori dell'ospitalissimo padrone di casa. Anche le riunioni della "Sampaolina", che durarono fino al 1791, erano frequentate da numerosi esponenti della massoneria, oltre che da aristocratici letterati come Agostino Tana, Benvenuto Robbio di San Raffaele e Gerolamo Rosasco di Trino. La "Sampaolina" non sviluppò alcun dibattito in campo scientifico, mantenendo rigorosamente la sua caratteristica di accademia letteraria piuttosto diffidente nei confronti degli aspetti più innovativi del pensiero illuministico proveniente d'oltralpe.

3.1. Le accademie della "seconda generazione": la "Patria Società Letteraria"

Nel mese di luglio 1782 un gruppo di sette giovani sui vent'anni, tra i quali si trovavano aristocratici, professionisti e funzionari pubblici, accomunati da alcuni principi comuni quali la convinzione che l'unico metro di giudizio per valutare gli uomini fossero le qualità intellettuali e

morali, la fiducia nel progresso e nella ragione e la volontà di reagire al conformismo culturale e alla "degradazione de' sani studi", decisero di dar vita ad un libero consesso denominato "Patria Società Letteraria". Le due figure che si imposero subito come animatori della Società furono il ventenne Felice San Martino della Motta e il suo coetaneo Prospero Balbo (9) - figlio adottivo dell'ex ministro Bogino - accanto ai quali si distinse anche il ventiquattrenne Amedeo Ferrero Ponziglione di Borgo d'Ale. La maggior parte dei "Filopatridi" era impegnata al servizio dello Stato: di qui la loro richiesta di maggior efficienza e maggior senso di responsabilità da parte del governo. Il mito di Vittorio Amedeo II era ben presente fra questi giovani i quali non nascondevano la loro ammirazione per sovrani come Federico II di Prussia, Giuseppe II d'Asburgo e Pietro Leopoldo di Toscana. La "Patria Società Letteraria" divenne in breve tempo, insieme con l'Accademia delle Scienze fondata nel 1783 - fra i cui soci furono cooptati numerosi animatori del primo gruppo -, il cuore e l'anima del nuovo Piemonte degli anni Ottanta.

Nelle adunanze settimanali della "Patria Società Letteraria" si lessero e discussero, fra le altre cose, le opere di Antonio Genovesi, Saverio Bettinelli, Cesare Beccaria, Pietro Verri, Giambattista Vasco, Carlantonio Pilati, Gian Rinaldo Carli, Montesquieu, d'Alembert, Franklin, Necker, Goethe. Gli interessi dei soci non furono limitati alla storia, alla letteratura e alla filosofia, ma si estesero - anche se in maniera episodica - alle scienze naturali. Di qui presero l'avvio alcune significative imprese editoriali, come la Biografia Piemontese (10) di Carlo Tenivelli, lo "Spettatore piemontese ed italiano" fondato nel 1787 da Francesco Grassi e la serie degli Ozii Letterari, espressione diretta del lavoro dei soci, contenenti saggi letterari, composizioni poetiche, traduzioni (11). Gli anni compresi fra il 1782 e il 1789 furono gli anni migliori della Società Patria che subì poi, dopo il 1790, una svolta in senso nettamente conservatore ed un progressivo ripiegamento su se stessa.

3.2. Dalla "Società privata" alla "Reale Accademia delle Scienze"

Quando, il 25 luglio 1783, Vittorio Amedeo III concesse finalmente le Regie Patenti alla "Società privata torinese", autorizzandone la trasformazione in "Reale Accademia delle Scienze", si ebbe la prova concreta che in Piemonte qualcosa stava davvero mutando nei rapporti fra intellettuali e potere: per la prima volta un'impresa nata autonomamente, per iniziativa di un gruppo di intellettuali, liberi da ogni legame con il potere politico e non protetti dal sovrano, si trasformava in istituzione di Stato; per la prima volta, dunque, la società civile riusciva, per così dire, a "farsi Stato".

Proseguendo sulla via maestra già percorsa per venticinque anni dalla "Società privata", la nuova Accademia delle Scienze si confermò come il vero centro motore della ricerca scientifica e del dibattito teorico del tardo illuminismo subalpino. Accanto al nucleo dei fondatori ed ex membri della "Società privata", come Saluzzo, Allioni, Morozzo e Brezé, e al prestigioso abate Valperga di Caluso, si affermò fin dai primi anni Ottanta una nuova generazione accademica i cui esponenti di maggior spicco furono i "Filopatridi" Prospero Balbo e Felice San Martino della Motta. Conclusa la serie della "Miscellanea philosophico-matematica", a partire dal 1784 iniziò la pubblicazione delle "Memorie della Reale Accademia delle Scienze" che si affiancavano così alle "Memorie" delle accademie di Parigi, Londra, Berlino, Stoccolma, Pietroburgo, Filadelfia, rafforzando la presenza della comunità scientifica piemontese sulla scena internazionale ed accrescendone il prestigio all'interno. Ora l'Accademia delle Scienze poteva proporsi con più forza ed autorità come elemento di raccordo effettivo fra società civile e Stato promuovendo la ricerca e il dibattito scientifico anche al proprio esterno, raccogliendo suggerimenti e idee

provenienti dalle forze vive del paese e facendosi portatrice di progetti di riforma politica ed economica nei confronti dello Stato. Schematizzando, potremmo dire che quattro furono le principali funzioni che l'Accademia delle Scienze di Torino svolse nei suoi primi due decenni di attività: 1) proiettare verso l'esterno un'immagine della cultura e della scienza subalpina collegando Torino con il circuito accademico internazionale; 2) sviluppare il dibattito scientifico attraverso la pubblicazione delle "Memorie" ed il carteggio con i più noti scienziati italiani ed europei; 3) sviluppare la ricerca scientifica attraverso l'attività dei soci e stimolare la ricerca scientifica all'esterno attraverso i concorsi accademici; 4) esercitare per conto del governo il controllo sulle nuove scoperte scientifiche e tecnologiche, attraverso l'esame dei progetti inviati all'Accademia. Come si può facilmente constatare, l'Accademia torinese privilegiò sempre il lavoro collettivo dei suoi soci e non mancò di prestare la massima attenzione agli aspetti tecnici connessi con il lavoro scientifico. Prova ne sono tre importanti "concorsi d'idee" promossi dall'Accademia del corso degli anni Ottanta:

1) Il primo, svoltosi tra dicembre 1784 e febbraio 1785, riguardò il problema della conservazione dei grani: il dibattito, cui concorsero ventidue persone, tutte esterne all'Accademia, evidenziò sia gli aspetti tecnici della questione (come evitare la fermentazione, come costruire le botti), sia gli aspetti economici (come e quando realizzare gli ammassi, come approvvigionare una città).

2) Il secondo si svolse tra il 1788 e il 1789 in seguito al premio, messo in palio dal barone Blancardi della Turbia, sui rimedi da adottare per evitare che la crisi dell'industria serica riducesse alla fame gli operai. I pareri inviati all'Accademia furono più di ottanta, provenienti da tutto il Piemonte e scritti dai personaggi più vari: accanto a personalità come Giambattista Vasco e Gian Francesco Galeani Napione, troviamo infatti imprenditori, artigiani, negozianti, funzionari statali, avvocati, notai, sacerdoti e aristocratici. Il premio fu vinto ex equo dalle dissertazioni di Alessandro Francesco Riccati e di Gaspare Tempia.

3) Il terzo - sollecitato dal sovrano - sul problema della tintura industriale, vide nuovamente gli accademici impegnati a favorire lo sviluppo dell'industria e dell'economia nazionale. Discutere di tintura significava infatti discutere della recente rivoluzione chimica che aveva coinvolto, a partire dalla Francia e dall'Inghilterra, l'intera Europa. Fu costituita una commissione con l'incarico di svolgere un'inchiesta sullo stato dell'arte della tintura negli Stati sardi - attraverso ispezioni e visite agli stabilimenti industriali - e di confrontare i dati raccolti con quelli in possesso del governo e dell'Accademia stessa sullo sviluppo della tintoria nei paesi stranieri (in particolare in Francia ed in Toscana). Per alcuni mesi i commissari esaminarono i regolamenti di mestiere, visitarono i laboratori, parlarono con gli operai, invitarono a discutere i maggiori negozianti del paese. I risultati dell'inchiesta, terminata nell'aprile 1790, non furono, purtroppo, utilizzati adeguatamente dal governo, che a partire dal 1792 sarebbe stato impegnato per quasi quattro anni in una logorante guerra contro la Francia rivoluzionaria (12).

3.3. La "Reale Società Agraria" e il "Calendario Georgico"

Il secondo esempio di società scientifica nata per iniziativa privata, ma successivamente riconosciuta dal sovrano ed impegnata in un positivo rapporto con le istituzioni statali, è quello della "Società Agraria" di Torino, nata nel 1785 dall'incontro fra un gruppo di scienziati (medici, botanici e chimici) e di intellettuali di formazione giuridica (per lo più avvocati o funzionari statali) con alcuni grandi proprietari terrieri aristocratici decisi ad introdurre nuove tecniche agricole nei loro poderi (13). La sperimentazione concreta servì poi come base per avanzare,

anche nei confronti dell'amministrazione statale, proposte di riforma di ampia portata. Oltre all'attività di promozione della ricerca e di sperimentazione concreta la "Società Agraria", a partire dal 1788, intraprese la pubblicazione dei volumi delle "Memorie della Società Agraria" - rivolte al pubblico più specialistico - e, a partire dal 1791, dell'annuale "Calendario Georgico", una sorta di almanacco rivolto ad un pubblico di agricoltori e di piccoli proprietari, che ebbe un ruolo assai importante per la formazione di una moderna coscienza imprenditoriale e per la diffusione delle più innovative tecniche agricole nelle campagne piemontesi. La fiducia illuministica nel ruolo pedagogico del libro popolare e l'intuizione che l'almanacco - se affidato alle cure degli scienziati e dei tecnici illuminati - potesse mutarsi in uno strumento di progresso e trasformazione della società, testimoniano in maniera eloquente il valore dell'opera della Società Agraria torinese. Nonostante ciò i membri del sodalizio manifestarono sempre un'estrema prudenza nell'affrontare i gravi problemi sociali delle campagne, mostrando di preferire la via delle piccole riforme quotidiane a quella delle grandi riforme politiche.

4.1. La stagione dei periodici: la "Biblioteca Oltremontana"

Fra le espressioni più interessanti della "seconda generazione" accademica vi furono i nuovi periodici d'opinione il più importante dei quali fu senza dubbio la "Biblioteca Oltremontana", che possiamo considerare la rivista più intelligente ed aperta, insieme con il milanese "Caffè", tra quelle pubblicate in Italia nella seconda metà del Settecento (14). Alle spalle della "Biblioteca", che recensì tempestivamente, per oltre un decennio, gran parte di quanto si andava pubblicando in Italia e in Europa, furono inizialmente alcuni uomini legati all'Accademia delle Scienze ed alla "Società Patria": Felice di San Martino, Camillo Maulandi, Vincenzo Marengo, Giuseppe Pavesio, e due personaggi esterni ad entrambe le istituzioni come i fratelli Giambattista e Dalmazzo Francesco Vasco. La "Biblioteca" non fu dunque una sorta di organo ufficioso della "Società Patria", bensì una rivista indipendente che voleva, in un certo senso, fungere da cassa di risonanza delle due principali accademie piemontesi, tentando di intrecciarne ed amalgamarne le esperienze, diverse, ma non certo antagoniste. L'uomo che più di altri credette in questa possibilità fu senza dubbio Prospero Balbo, il quale tentò, tramite la "Biblioteca", di collegare l'Accademia delle Scienze con la Società Patria, promuovendo la costituzione di quest'ultima in "classe umanistica" dell'Accademia. Ma il principale animatore della prima stagione della "Biblioteca Oltremontana" fu l'abate Giambattista Vasco, il quale, nel 1787, aveva già alle spalle una buona esperienza di battaglie intellettuali. Suo fratello Dalmazzo Francesco, invece, era stato arrestato ed incarcerato nel 1768 per aver tentato di organizzare un'insurrezione in Corsica; liberato solamente nel 1785, egli si era venuto ad affiancare al fratello nell'attività giornalistica. Tra il 1787 e il 1790 - prima che Dalmazzo Francesco fosse nuovamente arrestato e Giambattista abbandonasse il Piemonte per ritornare nella più libera Milano - la "Biblioteca Oltremontana" fu dunque una rivista d'avanguardia, aperta al confronto con la migliore cultura europea. Nella storia del periodico torinese è possibile individuare due fasi distinte: 1) una prima fase compresa tra il 1787 e il 1790, legata ai nomi dei due fratelli Vasco e di Felice San Martino della Motta, caratterizzata da un deciso intento di sprovvincializzare la cultura subalpina e dalla partecipazione ai grandi dibattiti economico-politici di quegli anni (sulle pagine del periodico furono discusse le opere di Beccaria, Mably, Necker, Brissot, e le riforme politiche di Giuseppe II e di Pietro Leopoldo); 2) una seconda fase successiva al 1790 quando, venuta meno la collaborazione dei fratelli Vasco e in conseguenza della svolta conservatrice seguita in tutt'Europa alla rivoluzione francese, anche la "Biblioteca Oltremontana" si ripiegò su se stessa.

La modificazione della testata in "Biblioteca Oltremontana e Piemontese" nel 1791 e in "Biblioteca dell'anno" nel 1792 sancì inequivocabilmente la svolta in senso conservatore ed anticospopolita ed annunciò l'ormai irreversibile crisi della rivista che interruppe le pubblicazioni nell'estate del 1793.

4.2. Il "Giornale scientifico letterario e delle arti" e i "Commentarii Bibliografici"

Nel gennaio 1791 era frattanto fallito l'ultimo tentativo di unificare ciò che restava del gruppo originario della "Biblioteca Oltremontana" con quello dei promotori del "Giornale Scientifico, letterario e delle arti", con il gruppo cioè degli scienziati illuministi riuniti attorno a Giobert, Giulio e Michelotti, che avevano fondato il nuovo periodico nel 1789, in corrispondenza con la prima crisi della "Biblioteca", nel tentativo di farne rivivere lo spirito originario o, quantomeno, di affiancare ad essa uno strumento che guardasse con maggior attenzione al dibattito scientifico internazionale (15). Le due più interessanti esperienze giornalistiche piemontesi del tardo Settecento avrebbero così proseguito - ancora per poco - la loro strada separatamente: la prima chiudendosi sempre più nella dimensione letteraria e localistica, la seconda esaurendosi nel giro di un anno per mancanza di mezzi e di sostegno.

Un tentativo di riprendere l'esperienza del "Giornale" si ebbe nel 1792 con la fondazione dei "Commentarii Bibliografici", una rivista di estremo interesse, anche se di breve vita. Animata anch'essa da Giobert, Giulio e Michelotti e dal carmelitano Evasio Leone, la nuova pubblicazione fu chiaramente ispirata all'illuminismo europeo, in reazione alla chiusura culturale della "Biblioteca" di Ponziglione. Sfogliando i pochi fascicoli usciti incontriamo infatti frequenti citazioni di Voltaire, d'Alembert e Rousseau, recensioni delle opere di Franklin e di Adam Smith, notizie dalla Francia, dall'Inghilterra e dalla Toscana, segnalazioni di nuove scoperte scientifiche e di libri stranieri di fisica, chimica, botanica e medicina. L'ultimo fascicolo dei "Commentarii", pubblicato nel dicembre 1792, rappresentò davvero il canto del cigno della pubblicistica scientifica subalpina.

5.1. La cultura subalpina fra passato e futuro. Dalla "Società degli Unanimi" ai "clubs" repubblicani

La crisi generale che investì l'Europa negli anni Novanta e che si concluse con l'affermazione dell'egemonia militare della Francia napoleonica produsse effetti laceranti sulla società civile e sulla cultura subalpina. La rinnovata spinta riformista che aveva caratterizzato il decennio precedente si interruppe bruscamente; l'ondata di immigrazione aristocratica che aveva investito il Piemonte a partire dall'autunno 1789 trasformò Torino nell'epicentro dell'attività controrivoluzionaria antifrancese; inoltre la logorante guerra per la riconquista di Nizza e della Savoia impegnò l'esercito sabaudo fino al 1796, mentre le finanze statali andavano a rotoli. In questo clima è evidente che la cultura "oltremontana" fosse ormai vista con sospetto dalla maggior parte degli intellettuali fedeli alla monarchia, provocando una spaccatura irreversibile all'interno dei gruppi intellettuali piemontesi che fino a quel momento avevano mantenuto una certa omogeneità. Da quel momento due "patriottismi" contrapposti si fronteggiarono: da un lato gli strenui difensori della monarchia e degli ordinamenti di antico regime, fra i quali si schierarono inevitabilmente anche molti di coloro che fino a qualche mese prima erano stati convinti fautori delle riforme; dall'altro lato i nuovi "patrioti" repubblicani animati dagli ideali

rivoluzionari di libertà, eguaglianza e giustizia, fra i quali troviamo anche numerosi esponenti degli ambienti accademici degli anni Ottanta. Di fronte alla nuova realtà politica il mondo delle accademie settecentesche era ormai entrato in crisi, ma nonostante ciò vi fu chi proseguì tenacemente per la via maestra, tentando fino all'ultimo di rinnovare e mantenere viva una tradizione che sembrava ormai destinata a scomparire.

Fu certamente questo lo spirito che animò il giovane abate Carlo Marco Arnaud quando, nella primavera del 1790, decise di dar vita alla "Società storico-patriottica degli Unanimi", raccogliendo l'eredità della Sampaolina e della Filopatria. Ma l'età dell'Arcadia era ormai tramontata e nuovi, drammatici sconvolgimenti si preannunciavano all'orizzonte. Nel 1796 Napoleone Bonaparte avrebbe sottomesso il Piemonte sabaudo costringendolo al ruolo di Stato satellite della Francia e nel 1798 la stessa monarchia sarebbe stata rovesciata e sostituita da un governo provvisorio repubblicano filofrancese. Nel 1797 anche la "Società degli Unanimi" cessò le attività per riprenderle brevemente nel 1801, quando la maggior parte dei soci superstiti decise di confluire nella nuova classe umanistica dell'Accademia delle Scienze, ribattezzata dai francesi Accademia Nazionale.

Se la soluzione adottata da alcuni intellettuali fu dunque quella di mantener viva fino all'estremo la tradizione accademica, difendendo gelosamente l'autonomia della cultura da ogni contaminazione politica, con lo sguardo nostalgicamente rivolto al passato, la scelta di altri andò nella direzione opposta: fu la scelta dei clubs repubblicani - espressione del nuovo patriottismo - che si andarono organizzando clandestinamente fra il 1791 e il 1794 nelle principali città del Piemonte. Con lo sguardo rivolto al futuro intellettuali di estrazione borghese e giovani aristocratici imbevuti di cultura illuministica si trovano momentaneamente uniti in un progetto politico di rivolgimento radicale del sistema di antico regime. Ma l'occupazione francese del Piemonte, l'ambigua politica del Direttorio e dello stesso Bonaparte ed infine l'annessione del Piemonte alla Francia, misero rapidamente in crisi le utopie democratiche dei "giacobini" piemontesi, inducendo molti di loro a ripiegare ancora una volta sul modello tradizionale dell'accademia letteraria ed a ricongiungersi con i colleghi dai quali si erano separati alcuni anni prima sull'onda degli eventi rivoluzionari (16).

Gian Paolo ROMAGNANI

NOTE

- (1) Sulla cultura subalpina di fine Settecento cfr. la "trilogia" di C. Calcaterra, Il nostro imminente risorgimento, Torino 1935; I filopatridi, Torino 1941; Le adunanze della Patria Società Letteraria, Torino 1943; una nuova interpretazione è data da G. Ricuperati, I volti della pubblica felicità. Storiografia e politica nel Piemonte settecentesco, Torino 1989; V. Ferrone, La Nuova Atlantide e i lumi. Scienza e politica nel Piemonte di Vittorio Amedeo III, Torino 1988; M. Cerruti, Le buie tracce. Intelligenza subalpina al tramonto dei lumi, Torino 1988. Per un quadro politico-istituzionale cfr. G. Ricuperati, Gli strumenti dell'assolutismo sabaudo: Segreteria di Stato e Consiglio delle Finanze nel XVIII secolo, in "Rivista Storica Italiana", CII (1990), III, pp. 796-873.
- (2) Sul ruolo dei militari nel Piemonte settecentesco cfr. V. Ferrone, Tecnocrati militari e scienziati nel Piemonte dell'antico regime, in La nuova Atlantide, cit., pp. 15-105; W.

Barberis, Le armi del principe. La tradizione militare sabauda, Torino 1988, pp. 139-238; S. Loriga, Soldati. L'istituzione militare nel Piemonte del Settecento, Venezia 1992.

- (3) Per un bilancio di questa stagione cfr. C. Dionisotti, Piemontesi e spiemontizzati, in Letteratura e critica. Studi in onore di Natalino Sapegno, vol. III, Roma 1976, pp. 329-348; G. Ricuperati, Intellettuali e istituzioni della cultura nello Stato sabauda della seconda metà del Settecento, in Vittorio Alfieri e la cultura piemontese fra illuminismo e rivoluzione, Torino 1985, pp. 3-15; Id., Cultura di frontiera e identità italiana nelle vicende del Piemonte settecentesco, in La frontiera da Stato a Nazione. Il caso Piemonte, a cura di C. Ossola, C. Raffestin e M. Ricciardi, Roma 1986, pp. 147-170; e Id., I volti della pubblica felicità, cit., pp. 203-236.
- (4) Oltre al classico C. Francovich, Storia della massoneria in Italia. Dalle origini alla rivoluzione francese, Firenze 1974, cfr. ora il volume La massoneria e le forme della sociabilità nell'Europa del Settecento, a cura di Z. Ciuffoletti, Firenze 1991 (numero speciale de "Il Vieussieux", anno IV, n. 11).
- (5) Oltre a V. Ferrone, La Nuova Atlantide, cit.; cfr. ora I due primi secoli della Accademia delle Scienze di Torino, Torino 1985; Tra società e scienza. 200 anni di storia dell'Accademia delle Scienze di Torino, Torino 1988.
- (6) Sul "Parlamento Ottaviano" e su Carlo Denina cfr. F. Venturi, Illuministi italiani. Riformatori lombardi, piemontesi e toscani, Milano-Napoli 1958; G. Ricuperati, Giornali e società nell'Italia dell'ancien régime (1668-1789), in La stampa italiana dal '500 all'800, a cura di V. Castronovo e N. Tranfaglia, Roma-Bari 1976, pp. 215-221.
- (7) Sulla figura di E. Bava di S. Paolo cfr. la voce di V. Jemolo in D.B.I., vol. VII, Roma 1965, pp. 303-304.
- (8) Cfr. T. Vallauri, Delle società letterarie del Piemonte, Torino 1844; C. Calcaterra, Il nostro imminente risorgimento cit.; G. Ricuperati, I volti della pubblica felicità, cit., Torino 1989.
- (9) Su Balbo cfr. G.P. Romagnani, Prospero Balbo intellettuale e uomo di Stato (1762-1837), 2 voll., Torino 1988-1990.
- (10) Pubblicata a Torino fra il 1784 e il 1792 in 4 volumi e 5 tomi.
- (11) I tre volumi sono pubblicati rispettivamente nel 1787 (due voll.) e nel 1791.
- (12) Cfr. supra i titoli cit. alla nota 5.
- (13) Sulla Società Agraria di Torino cfr. G. Torcellan, Un tema di ricerca: le accademie agrarie nel Settecento, in "Rivista Storica Italiana", LXXVI (1964), 2, pp. 531-552 e Id., Giuseppe Nuvoletto, agronomo piemontese, in Miscellanea Walter Maturi, Torino 1966 (entrambi i saggi sono ripubblicati in G. Torcellan, Settecento veneto e altri scritti storici,

Torino 1969); G. Donna D'Oldenico, L'Accademia di Agricoltura di Torino dal 1785 ad oggi, Torino 1978.

- (14) Sulla "Biblioteca Oltremontana" cfr. G. Ricuperati, Giornali e società nell'Italia dell'ancien régime (1668-1789), cit., pp. 344-350; Id., I volti della pubblica felicità cit., pp. 221-233; G. Marocco, Giambattista Vasco, Torino 1978, pp. 97-119; G.P. Romagnani, Prospero Balbo, cit., I, pp. 61-87.
- (15) Cfr. P. Delpiano, I periodici scientifici nel Nord Italia alla fine del Settecento: studi ed ipotesi di ricerca, in "Studi Storici", n. 2, 1989, pp. 457-482.
- (16) A questo riguardo cfr. la raccolta di saggi di G. Vaccarino, I giacobini piemontesi (1794-1814), 2 voll., Torino 1989.

VOX POPULI, VOX DEI?
TENTATIVI DI FORMAZIONE DELL'OPINIONE PUBBLICA A ROMA
(1798-1799)*

Vi è un tribunale ch'esiste in ciascheduna nazione; ch'è invisibile perché non ha niuno de' segni che potrebbero manifestarlo, ma che agisce di continuo, e ch'è più forte de' magistrati e delle leggi, de' ministri e de' re; che può essere pervertito dalle cattive leggi; diretto, corretto, reso giusto e virtuoso dalle buone, ma che non può né dalle une né dall'altre esser contrastato e dominato. Questo tribunale che col fatto ci dimostra che la sovranità è costantemente e realmente nel popolo; e che non lascia in certo modo di esercitarla, malgrado qualunque deposito che ne abbia fatto tra le mani di molti o d'un solo, d'un senato o d'un re; questo tribunale, io dico, è quello dell'opinione pubblica.

L'opinione pubblica come tribunale: invisibile, permanente, forte, e, nonostante questo, suscettibile di modifiche e condizionamenti. La metafora (tratta, in questo caso, delle colonne del "Monitore di Roma" (1)) costituisce un significativo indizio del valore attribuito in periodo repubblicano alle istituzioni giuridiche, garanti universali dall'arbitrio e sopruso dei singoli (2), e testimonia, nel contempo dell'affermazione di un nuovo modo di pensare e fare politica, di cui le stesse vicende storico-semantiche del termine (3) possono essere portate a prova della centralità assunta da un fenomeno in continua evoluzione. Con l'ondata rivoluzionaria, la sensibilità degli uomini del XVIII secolo verso quei meccanismi di formazione della pubblica opinione già individuati, tanto per fare solo alcuni nomi, da un Rousseau o da un Mercier in ambito francese, e da un Beccaria, un Verri, un Frisi, un Filangieri, un Pagano nell'ambito della cultura italiana (4), si unì a un ampliamento delle possibilità di incidere sul reale e a una fiducia nuova sul coinvolgimento di quegli ampi strati di popolazione fino ad allora emarginati dalla gestione della cosa pubblica. La necessità di ottenere un consenso sociale il più ampio possibile portò alla messa a punto di una serie di strumenti diversificati, atti a promuovere nel miglior modo l'affermazione di un'opinione ideologicamente orientata, e tra questi, come è stato ormai ampiamente dimostrato, i giornali rivestirono un ruolo centrale e prioritario (5).

Anche a Roma dunque, dall'indomani della proclamazione del nuovo governo (15 febbraio 1798) l'obiettivo della formazione di un'opinione comune, modellata sui principi rivoluzionari, divenne centrale e dichiaratamente programmatico: l'informazione e la pubblica istruzione si posero infatti come i canali privilegiati attraverso cui procedere, per pilotare, diremmo oggi, quella stessa opinione, potenziandone le capacità e arginandone i rischi di incontrollabilità. All'interno delle varie testate dei giornali repubblicani di Roma - "Monitore di Roma", "Banditore della verità", "Gazzetta di Roma", "L'Osservatore", "L'Orateur du Capitole" e le semisconosciute "Notizie dei teatri repubblicani", "Pozzo di Democrito", "Spirito delle leggi repubblicane", "Il Compilatore di Roma", "Giornale di Roma", "Monitore del Monitore", "Il Tempio di Vesta" (6) - il "Monitore di Roma" rappresenta indubbiamente una fonte privilegiata, per una serie di motivi. Innanzitutto questo periodico fu l'unico, assieme al "Banditore della verità", a essere regolarmente pubblicato per tutta la durata della Repubblica (7): ciò permette dunque di verificare le ripercussioni, sul piano giornalistico, delle varie fasi politiche, di seguire il modo in cui venivano riportate le notizie di cronaca, di esaminare i principali problemi affrontati, di avere, insomma un'immagine dei miti e dei modi di rappresentazione della vita del tempo. La genesi particolare del giornale - sorto a quanto pare, per volontà delle autorità (8) - e l'evoluzione

successiva ne fanno inoltre un interessante esempio di connubio tra ufficialità e libertà di stampa: alla fedeltà politica si alternarono infatti momenti di pesanti critiche e accuse nei confronti della classe dirigente al punto che il "Monitore" non diventò mai un diretto organo governativo.

La struttura interna di questo periodico presenta diverse affinità e analogie con altri giornali giacobini. Ogni numero era composto da circa otto-dodici pagine; gli articoli, per quanto riguarda la cronaca, generalmente riportavano le "notizie del giorno" della vita dei dipartimenti e quelle più importanti di politica estera, offrendo peraltro i testi delle principali emanazioni legislative e dei decreti, i resoconti dell'attività e delle sedute dei vari organi istituzionali, arricchiti di commenti e di indicazioni teoriche e pratiche. Alla parte puramente istruttivo-informativa si aggiungeva un ricco repertorio di articoli di vario genere, manifestamente dominati da intenti strettamente pedagogici, tra i quali la rubrica denominata Istruzione pubblica, o popolare, rappresenta la parte più organica, sia per l'esplicitazione degli obiettivi degli autori - e di Lampredi in particolare, visto che la maggior parte di questi articoli sono a sua firma (9) - sia per la sua continuità e regolarità - costituiva infatti una sorta di articolo di fondo, presente in tutti i numeri pubblicati -: su di essa ho dunque soffermato con maggiore attenzione l'analisi, per capire quali fossero i temi e i problemi particolarmente significativi al fine della formazione dell'opinione pubblica. Con questa rubrica infatti - presente in moltissimi giornali del Triennio - si realizzava la fusione tra informazione e istruzione, adempiendo quello che era considerato lo scopo principale dell'attività giornalistica giacobina, e cioè l'illuminazione del pubblico, con la contemporanea messa in guardia dei falsi profeti e dai sobillatori della opinione pubblica stessa.

Indubbiamente, per valutare in modo corretto l'atteggiamento politico-culturale dei giornalisti che lavorarono nell'ambiente redazionale del "Monitore" (da Urbano Lampredi, il direttore, a Vincenzo Russo, Mario Pagano, Claudio Della Valle, Faustino Gagliuffi, Scipione Breislak, Vincenzo Bianchini, Giuseppe Marj, Luigi Lamberti), sarebbe necessario analizzarne le caratteristiche biografiche, l'estrazione geografica e sociale, la formazione culturale, così come sarebbe altrettanto importante conoscere, parallelamente, le componenti sociologiche e intellettuali del pubblico effettivo dei fruitori del giornale e, ancora, di quello che si potrebbe definire il destinatario ideale. L'intento infatti non era tanto quello di rivolgersi alle masse, al popolo (sia pure "Sovrano"), attraverso un'istruzione "astratta, sovraccarica di reminiscenze classiche (...) che riuscivano incomprensibili al lettore incolto e suscitavano la sua diffidenza" (10), quanto piuttosto, di coinvolgere un più ristretto gruppo di intellettuali-patrioti, di creare di un gruppo che sapesse fare "da cardine fra i pochi e i tutti, mediando il consenso fra i ceti all'interno del corpo sociale" (11), attraverso la proposizione di un modello onnicomprensivo, di valori comuni che servissero ad amalgamare questa nuova koiné. I veri interlocutori del "Monitore" sono chiamati "filosofi", e rappresentano i Cittadini per eccellenza, coloro, cioè, che riunivano l'uso sapiente dei lumi della ragione con le virtù morali e l'impegno civile e che, in nome di quest'ultimo, erano pronti ad abbandonare l'individualismo tradizionale per esercitare il proprio ruolo sociale (12). Lo scopo principale del giornale è quindi quello di formare i formatori di opinione pubblica, un intento non certo nuovo per la cultura settecentesca italiana, che già si era interrogata sulla necessità di creare non tanto degli strumenti linguistici di comunicazione tra masse e ceti colti, quanto, piuttosto, di giungere alla formazione di un più ampio ceto intellettuale medio (13). Nuova era la congiuntura politica in atto, diverse le occasioni da sfruttare in tale direzione. Ai "filosofi" sarebbe dunque spettato il compito di creare una cultura politicizzata secondo modalità e tecniche differenziate, costituire un'opinione pubblica conforme all'ideologia rivoluzionaria, come attestano i numerosi "Inviti per l'istruzione del popolo" presenti nel "Monitore" (14).

La trattazione delle condizioni oggettive che impedirono la diffusione di un orientamento favorevole alla Repubblica esula da questa sede. Qui interessa piuttosto chiarire e verificare le caratteristiche e le contraddizioni interne al progetto culturale degli uomini del "Monitore" sul problema dell'opinione pubblica. E in proposito si deve immediatamente rilevare la mancanza di vere e proprie definizioni del concetto: probabilmente non si avvertiva la necessità di pervenire a una chiarificazione terminologica di un fenomeno certamente nuovo, ma ormai noto ai lettori. Inoltre deve essere posta in evidenza la diversità - oggi meno consueta e familiare - dei termini "spirito pubblico" e "opinione pubblica": nel patrimonio linguistico settecentesco il primo sembra infatti rivestire un carattere meno individualistico dell'altro, identificarsi con il generale esprit della nazione nella sua globalità, nelle sue esigenze più vere e profonde, laddove il secondo viene avvertito come una realtà più superficiale, corrispondente a una generica concordanza di vedute da parte della gente comune, del volgo, marcata da un carattere maggiormente soggettivistico (15). L'esame delle due locuzioni all'interno del "Monitore" riflette questa diversità concettuale. Per quanto riguarda "opinione pubblica", significativamente l'espressione compare in contesti in cui è il fenomeno del "giudizio" a essere analizzato. Il giudizio popolare viene confrontato con quello espresso dai magistrati o dalle autorità, deducendone che l'opinione del popolo risulta sempre essere "più forte del governo e delle leggi" (16), anche qualora sia discorde dal parere emanato dalle corti giudiziarie o non veritiera. La non piena e costante attendibilità di alcuni di questi giudizi deriverebbe dalla forte influenzabilità del popolo, che, "come animal d'abitudine" (17), è spesso abbagliato dalle manifestazioni e dagli atteggiamenti più appariscenti. Prendere atto di tale suggestionabilità implicava la possibilità di poter orientare l'opinione pubblica, e, in linea con l'impegno politico dei patrioti, la necessità di dirigerla in senso positivo, di raddrizzarla.

La Democrazia convien piantarla negli animi, convien stabilirla nel riordinamento dei fatti sociali, nella riforma dei pubblici desiderj, nel raddrizzamento dei costumi nell'onnipotenza di una legislazione repubblicana, e dell'opinione (18).

Il teatro veniva indicato come uno dei mezzi privilegiati per attuare quest'azione, per "correggere l'opinione pubblica nel determinarla a stimare ciò che è veramente stimabile" (19). Questo momento si poneva però solo come la fase intermedia di un processo a più lunga scadenza, volto alla creazione di uno spirito pubblico nazionale, e cioè di una nuova cultura, conforme alle esigenze e vocazioni storico-geografiche della società locale, ma modellata su valori rivoluzionari. E proprio la formazione di questo "spirito pubblico" veniva a costituire l'obiettivo prioritario del giornale ("il nostro foglio è diretto a formare lo spirito pubblico" (20)), anche se per i redattori era chiaro che il raggiungimento di questa finalità non era semplice né rapido e che l'instaurazione dei nuovi organismi istituzionali non era sufficiente per determinare meccanicamente tale spirito. La modifica della cultura preesistente implicava infatti l'abbattimento di secolari credenze, idee, opinioni, completamente opposte agli ideali repubblicani:

La mancanza dello spirito pubblico, la superstizione, l'ignoranza e l'avvilimento negl'Italiani traggono la loro origine dal sistema politico-religioso introdotto dai preti dominatori, e dalla fatale loro influenza nella pubblica educazione (21).

Da queste considerazioni scaturiva l'invito per un totale cambiamento: "ponghiamo in uso i mezzi veri ed efficaci, perché al cangiarsi del governo, si cangi ancora lo spirito pubblico" (22).

Oltre a tali aspetti, è interessante porre in evidenza un'altra preoccupazione fondamentale celata dietro queste e altre indicazioni relative al problema dello spirito e dell'opinione pubblica: quella di evitare la formazione di fazioni, partiti, atteggiamenti molteplici e diversificati. L'insistente e ridondante singolarità, utilizzata nei testi francesi e italiani per designare il concetto (23), del tutto alieno dall'ammettere pericolose connivenze di punti di vista diversi, rivela uno dei limiti dell'ideologia rivoluzionaria, avvertibile anche attraverso i fogli del "Monitore": non a caso si parla sempre di opinione, di spirito pubblico, e mai di opinioni pubbliche, quasi a esorcizzare la forza temibile ed incontrollabile delle molteplicità. La democrazia dichiarata e perseguita dai rivoluzionari di fine secolo, conformemente al pensiero dei fisiocratici, rifiuta il pluralismo, teme le fazioni, i gruppi politici organizzati, aborre ciò che viene dispregiativamente chiamato "spirito di setta", "di corpo", "di partito": essa è anelata quanto "una".

Poiché dunque uno è l'oggetto che i patrioti si devono proporre una ancora esser deve la direzione di tutte le loro operazioni (24).

La forza dell'*esprit public révolutionnaire*, espressione dell'uniformità della volontà espressa, e, dunque, della sua giustizia e legalità, sembra quindi risiedere proprio nell'uniformità ottenuta, nella mortificazione delle dissonanze e delle individualità. Non a caso dunque negli articoli di "Istruzione pubblica" del "Monitore" si ritrovano sempre appelli per sollecitare "l'impegno di tessere un piano di educazione nazionale" (25). Il timore delle diversità viene talvolta espresso apertamente ("V'ha nel mondo morale come nel fisico una forza segreta, che distrugge tutti i composti colla diversità" (26)), al punto di bandire qualsiasi organizzazione educativo-istruttiva di tipo privato, secondo un orientamento individuabile fin dai primi momenti della grande Rivoluzione. I concetti di opinione pubblica e di spirito pubblico svelano in tal modo le caratteristiche del progetto di egemonia degli intellettuali giacobini: creare un ceto di intellettuali medi che sappia orientare e dirigere l'opinione pubblica (27), per formare, in tal modo, una cultura popolare complessiva e a essi omogenea, un consenso sociale univoco, che non consenta l'espressione di dissensi e particolarità. Ma questa impostazione - contraddittoria con un sistema realmente democratico e pluralista - avrebbe richiesto l'adozione di una diversa strategia politica, aliena da compromessi con uomini, cose ed idee del passato governo, drastica e risoluta nell'affrontare i numerosi problemi economico-sociali che affliggevano Roma. La realtà sarebbe stata invece ben diversa.

Le prime avvisaglie furono avvertite già nei primi mesi di vita della Repubblica. Quando poi, con la prima invasione napoletana (23 novembre-11 dicembre 1798) le manifestazioni popolari si verificarono con più frequenza e virulenza, fu chiaro che il rapporto degli intellettuali col popolo aveva subito pericolose incrinature, il cui risanamento, alla luce dei fatti, si dimostrava sempre più difficile e incerto.

Alla speranza subentrava ormai l'amarezza di un'occasione perduta.

Oh, disgraziata mia Patria! E quando mai si formerà nel tuo seno lo spirito pubblico? Questo felice avvenimento io lo vedo molto lontano. I dipartimenti son privi di quei mezzi, che solo sono atti a richiamare i cittadini alla virtù, a fargli aborre i vizj. Essi son privi d'istruzione, non odono altra voce, che quella degli apostoli del fanatismo, e della superstizione. Non vi sono scuole, e se ve ne hanno, sono montate sul vecchio assurdo stile dell'abolito governo; cosa presso di noi la più nociva, presso tutta l'Europa la più vergognosa. I giuri di accusa universalmente ricusano di prestare il giuramento, e quando si radunano, per scrupolo di coscienza radicato nel loro cuore dalle insinuazioni

degli'ipocriti, asseriscono con tutta franchezza non esservi luogo all'accusa in delitti matematicamente dimostrati, ed in specie quando si tratta di ex nobili, di aristocratici, e di tutti coloro, da cui possono sperare un guadagno nei loro particolari interessi, o qualche dispotica protezione onde sfogare i loro capricci (28).

Per una versione più ampia e analitica di tale intervento cfr. "Dimensioni e problemi della ricerca storica", 1989, n. 2.

Marina FORMICA

NOTE

- (1) "Monitore di Roma", IV serie, n. XVI, 27 termifero anno VII repubblicano, e II della Rep. romana, pp. 123-124 (articolo di G.F.).
- (2) L'immagine del tribunale appare con particolare insistenza nella letteratura filosofico-politica del tempo: da Necker (Oeuvres complètes, Paris, 1820-1821, vol IV, p. 47) a Linguet (Appel à la postérité ou Recueil des mémoires et playdoyers de M. Linguet pour lui-même, contre la communauté des avocats du Parlement de Paris, s.l., 1779, p. 372) a Malesherbes (Discours de réception à l'Académie française - 16 février 1808 - in Oeuvres inédites, Paris, 1808, p. 151) -. Sul problema v. S. Maza, Le tribunal de la Nation: les mémoires judiciaires et l'opinion publique à la fin de l'Ancien Régime, "Annales E.S.C.", janvier-février 1987, pp. 73-90 e, soprattutto, K.M. Baker, Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime, op. cit., pp. 41-71.
- (3) Il primo caso d'uso di questa espressione si trova in Montaigne (cfr. Oeuvres complètes de Montaigne. Les Essais. II. Texte du manuscrit de Bordeaux. Etude, commentaires et notes par le Dr. A. Armaingaud, Paris, 1924, livre I, chap. XXIII, p. 22). J. Habermas, Storia e critica dell'opinione pubblica, Bari, 1971 (I ediz. tedesca: 1962), fornisce una breve storia del concetto e della sua circolazione in Europa, in particolare nel cap. I; nel complesso però, l'opera è dominata da un approccio prevalentemente sociologico. Impossibile dar conto qui dei più significativi studi sul problema dell'opinione pubblica, per il quale esiste ormai una ricca bibliografia; utile a scopo di sintesi, è la voce "Opinione pubblica" curata da G. Busino sull'Enciclopedia einaudiana (vol. X, Torino, 1980); più in particolare, sul periodo qui esaminato, si veda E. Tortarolo, "Opinion publique" tra antico regime e rivoluzione francese. Contributo a un vocabolario storico della politica settecentesca, "Rivista storica italiana", aprile 1990, fasc. 1.
- (4) Cfr. M. Ozouf, L'opinion publique in The French Revolution and the creation of modern political culture, vol. I: The Political culture of the old regime, Oxford, 1987, p. 422; F. Furet-M. Ozouf, Dictionnaire critique de la Révolution française, Paris 1988 ("Esprit public"), p. 712 - ediz. italiana: Milano, 1988 - V. inoltre: L.S. Mercier, Tableau de Paris, Amsterdam, 1782-1788, vol. 4, p. 289; C. Beccaria, Dei delitti e delle pene (a cura di G.

- Francioni - Edizione nazionale delle opere di Cesare Beccaria diretta da L. Firpo, vol. I, Milano, 1984, pp. 168, 88 n.); P. Frisi, Elogio del Signor d'Alembert, in Illuministi italiani, t. III: Riformatori lombardi piemontesi e toscani, a cura di F. Venturi, Milano-Napoli, 1958, p. 370; G. Filangieri, Introduzione a La scienza della legislazione, in Illuministi italiani, t. V: Riformatori napoletani, a cura di F. Venturi, Milano-Napoli, 1962, p. 666); in M. Pagano, Ragionamento sulla libertà del commercio del pesce in Napoli, ivi, p. 850).
- (5) Dagli studi di L. Gallois, Histoire des journaux et journalistes de la Révolution, Paris, 1845, 2 voll., a quelli più recenti di H. Gough, The newspaper press in the French revolution, London, 1988, si è creata infatti un'ampia produzione bibliografica (di cui lo stesso Gough offre un accurato resoconto). All'argomento è stata inoltre dedicata una specifica sezione - Diffusione et propagande - Opinion publique et presse pendant la Révolution - in: L'image de la Révolution française. Communications présentées lors du Congrès Mondial pour le Bicentenaire de la Révolution (Sorbonne, Paris, 6-12 juillet 1989), Paris-Oxford-New York-Pekin-Francfort-Sydney-Tokio, 1989, vol. I. Sui rapporti tra opinione pubblica e gazzette settecentesche v. invece F. Venturi, Settecento riformatore, vol. III: La prima crisi dell'Antico Regime (1768-1776), Torino, 1979; M. Berengo, Fonti e problemi di Settecento riformatore (in Settecento riformatore, "Annali della Fondazione Luigi Einaudi", XIX, 1985); G. Ricuperati, La storiografia italiana sul Settecento nell'ultimo ventennio, "Studi storici", a. XXVII, 1986.
- (6) Sulla stampa repubblicana di Roma v. innanzitutto J.C. Tautil, La presse de la première République romaine, in Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, voll. XXIII-XXIV (1971-1972), Roma, 1975, pp. 521-538. Cfr. inoltre D. Spadoni, I giornali della Repubblica romana, "Bollettino della Società nazionale per la storia del Risorgimento", Luglio 1923; G. Gasperoni, Una fonte settecentesca per la storia del giornalismo, "Rivista letteraria", a. VII N.S. (1935), fasc. 2; R. De Felice, Giornali giacobini italiani, Milano, 1962, pp. XXXV, XXXIX; C. Capra, Il giornalismo nell'età rivoluzionaria e napoleonica, in Id., V. Castronovo, G. Ricuperati, La stampa italiana dal Cinquecento all'Ottocento, Roma-Bari, 1986, pp. 474 e sgg.
- (7) Il "Monitore" uscì in un primo tempo il mercoledì e il sabato; in seguito il mercoledì, venerdì, nonodì. Era pubblicato presso la tipografia di Vincenzo Poggioli e si vendeva per associazione. Alcune interessanti considerazioni sul ruolo di questo giornale nel dibattito economico-politico del tempo sono state offerte da A. Miniero, Il "Monitore di Roma". Un giornale giacobino?, "Rassegna Storica del Risorgimento", a. LXXI, fasc. II, aprile-giugno 1984, pp. 131-169. Sulle vicende relative alla chiusura del "Monitore" v. Archivio di Stato di Roma, "Repubblica romana del 1789-1799", b. 1, fasc. 1, e Repubblica romana - Tribunato, Rapporto della Commissione deputata per l'esame del Decreto Consolare de' 19 Pratile sulla soppressione, ed inabilitazione del Monitore di Roma (Roma), 1799. D'ora in poi contraddistinguerò questo giornale con la sigla M.R.; il numero romano che seguirà servirà per identificare la serie; per la datazione - repubblicana o di "vecchio stile" - seguirà le indicazioni offerte da ciascun numero.
- (8) M.R., I, n. XXXIII, 25 pratile an. VI (13 giugno 1798), p. 282.

- (9) Per quanto riguarda gli autori degli articoli di Istruzione pubblica la maggior parte sono a firma di U. Lampredi: indicherò dunque l'autore solo qualora sia un altro - e identificabile -
- (10) R. De Felice, Giornali giacobini italiani, cit., p. XLV.
- (11) L. Formigari, Filosofia linguistica, eloquenza civile, senso comune, in Teorie e pratiche linguistiche nell'Italia del Settecento, a cura di L. Formigari, Bologna, 1984, p. 78.
- (12) M.R., I, n. I, cit., p. 4; ivi, I, n. VI, 10 marzo 1798, p. 52.
- (13) v. Teorie e pratiche linguistiche (...), cit., parte prima: Il dibattito teorico. In merito alla composizione sociale di questo ceto medio intellettuale Antonio Genovesi aveva ad esempio proposto che fosse composto da "preti", (...) frati, (...) professori delle lettere, (...) giureconsulti (...) e gentiluomini privati" (A. Genovesi, Lezioni di commercio, ossia d'economia civile, Venezia, 1788, I, p. 66); mentre qualche tempo dopo V. Cuoco, nel suo Rapporto al re Gioacchino Murat e progetto di decreto per l'organizzazione della pubblica istruzione (1809) lo avrebbe identificato con i soli "proprietari" (cfr. C. Nigro, Acculturazione, propaganda, opinione pubblica, in Letteratura italiana, Einaudi, vol. V - Le questioni - Torino, 1986, p. 261).
- (14) M.R., I, n. VI, cit., p. 52.
- (15) Da un punto di vista definitorio, se pur in contesto geografico diverso, risulta invece molto precisa la spiegazione data da Salfi nel "Giornale de' patrioti d'Italia" del 26 gennaio 1797: "Lo spirito pubblico è l'espressione di un sentimento generale dei membri della società riguardo alla loro posizione politica. Egli si compone delle sensazioni del momento, e del raziocinio sulle cagioni che le producono. (...). Dove lo spirito pubblico sviluppa la sua massima energia, è in quella forma di governo in cui tutti i membri della società sono cittadini, e dove tutti i cittadini son membri del sovrano" (riportato da V. Criscuolo, Per uno studio della dimensione politica della questione della lingua: Settecento e giacobinismo italiano, "Critica storica", a. XV, 1 ottobre 1978, fasc. 2-3, p. 147). Per altri giudizi e definizioni di "opinione pubblica" nella stampa del Triennio v. l'importante lavoro di E. Leso, Lingua e rivoluzione. Ricerche sul vocabolario politico italiano del triennio rivoluzionario 1796-1799, Venezia, 1991, pp. 120 sgg.
- (16) M.R., IV, n. X, 6 termifero anno VII, p. 77; cfr. anche M.R., IV, n. XXII, 18 fruttifero anno VII, p. 172, M.R., II, n. V, 16 vendemmiale anno VII, p. 43, e la nota n. 1.
- (17) M.R., I, n. XIV, 7 aprile 1798, p. 112.
- (18) M.R. II, n. IX, 29 vendemmiale anno VII, p. 82.
- (19) M.R., IV, 2 fruttifero (leggi: termifero) Anno VII, p. 68; su questo rapporto teatro/opinione pubblica v. anche M.R., II, n. XVII, 26 brumale anno VII, p. 159; IV, n. XXXV, 26 nevoso anno VII, n. 295 sg., e, in generale, tutti gli articoli e i resoconti dati dal "Monitore" sugli spettacoli teatrali.

- (20) M.R., IV, n. XXIII, 21 fruttifero anno VII, p. 181.
- (21) M.R., IV, n. 15 messifero anno VII, p. 27.
- (22) M.R., I, n. XXXVI, cit., p. 308.
- (23) Cfr. M. Ozouf, "voce" Esprit publique, in Dictionnaire, cit. e Id., L'opinion publique, cit. In merito alla differenza tra "esprit" e "opinion publique" non mi sembra comunque che ci sia sempre piena chiarezza: le osservazioni della Ozouf risultano piuttosto generiche - e, in ogni caso, non applicabili al caso romano qui preso in esame -, quelle di altri studiosi fanno talvolta ambigualmente coincidere l'"esprit" col "rumeur" (v. S.L. Kaplan, Le complot de famine: histoire d'une rumeur au XVIII siècle, Paris, 1982; R. Cobb, Polizia e popolo. La protesta popolare in Francia (1789-1820), Bologna, 1976).
- (24) M.R., II, n. I, 3 vendemmiale an. VII Rep. (24 settembre v.s.), p. 2. Corsivi miei.
- (25) M.R., III, n. XIX, 3 pratile anno VII, p. 147 - corsivo mio -. Cfr. ivi, III, n. XXII, 13 pratile Anno VII, p. 172.
- (26) M.R., III, n. XX, 6 pratile anno VII, p. 156.
- (27) Su questo rapporto intellettuale/opinione pubblica si veda quanto aveva scritto Gaetano Filangieri qualche anno prima: "In qualunque governo, presso qualunque popolo l'opinione pubblica è ciò che vi è di più forte nello stato, la sua influenza così nel bene, come nel male, è massima, perché è superiore così all'azione come alla resistenza della pubblica autorità, e per conseguenza è di una somma importanza che venga rettificata, diretta e corretta" (G. Filangieri, Scienza della legislazione, cit., libro IV capo II; citazione tratta da Illuministi italiani, t. V, cit.).
- (28) M.R., IV, n. XXXIV, 23 nevosio anno VII, p. 288 (articolo di Vincenzo Bianchini).

VITTORIO ALFIERI PENTITO "MALGRÉ LUI". COME SI COSTRUISCE UN FALSO STORICO

Alfieri. Relation de cet homme illustre avec l'auteur du présent recueil (1). Questo il titolo del 'falso' e il suo autore è Arsenne Thiébaud de Berneaud. Francese nato a Sedan nel 1777, morto a Parigi nel 1850, conservatore presso la Biblioteca Mazarine (2) e, ciò che più importa, amico intimo di Vittorio Alfieri. Almeno così sostiene lo stesso monsieur de Berneaud che avrebbe conosciuto "le poète" durante la sua permanenza in Italia e precisamente il 6 febbraio 1803. In questo giorno infatti egli ebbe la fortuna di varcare la soglia di Palazzo Gianfigliuzzi dimostrando così l'infondatezza di quelle voci che la volevano inaccessibile a tutti e, ai francesi, ancor di più.

Fu Teresa Bencivenni Pelli Fabbroni a fare le presentazioni e Alfieri, forse perché distratto dalla numerosa compagnia e forse perché preso, egli stesso, dalla piacevole conversazione, non solo non cacciò il giovane 'repubblicano', ma lo pregò anzi così vivamente di tornare che Arsenne Thiébaud non se lo fece ripetere due volte (3).

Numerosa compagnia, piacevole conversazione. Tanta folla e tanto parlare in casa Alfieri stupisce non meno della sua presunta affabilità, giacché conoscevamo un Alfieri "très sauvage" (come lo definisce appunto Luisa D'Albany, e se è lei a dirlo possiamo anche crederci), dal corpo estenuato, misantropo più che solitario, rustico, taciturno e così malinconico da preferire la compagnia dei libri a quella della sua amata Luisa Massimilla Carolina.

Comunque sia, da quel 6 febbraio né Palazzo Gianfigliuzzi né tanto meno il suo inavvicinabile, e perciò stesso mitico, inquilino ebbero per il francese alcun segreto. Anzi. "Le poète" arrivò al punto di nutrire nei confronti del suo giovane amico Thiébaud una così viva stima, da concedergli qualcosa di più di una semplice amicizia. Qualcosa che, secondo noi, avrebbe preferito invece bruciare piuttosto che vederla, o saperla, nelle mani di un francese: i suoi manoscritti.

A quelques semaines de là, appuyé sur mon bras, l'illustre poète me conduisit dans son cabinet. Dans le mémoires que j'écris, ainsi que vous le saurez plus tard, j'ai - me dit-il - légué à madame d'Albany mes manuscrits et tous mes livres, à l'exception de ce de mes ouvrages ayant trait à la politique; ceux-là je veux vous le donner: cet un legs d'estime et de confiance que je vous fais ... Gardez le tout fidelement, entre vos mains mes pensées fructifieront (4).

Cadeaux da non poco i manoscritti che Alfieri avrebbe così generosamente deposto nelle mani di Arsenne de Berneaud, essendo questi Del Principe e delle lettere, Della Tirannide e il Panegirico di Plinio a Traiano (5). Opere importanti, vero manifesto di libertà e al francese, il loro misogallico autore, avrebbe assegnato con esse anche il compito di interpretare e realizzare quanto egli aveva li auspicato.

Ma altre sono le informazioni che proprio su quei manoscritti ci vengono direttamente dallo stesso Alfieri. In una lettera scritta all'abate Valperga di Caluso nel 1798 egli afferma, infatti, che quelli gli furono sequestrati durante la perquisizione effettuata nella propria abitazione l'indomani della sua fuga da Parigi. Ma non basta. In occasione della pubblicazione abusiva fatta nella capitale francese dall'editore Molini nel 1799, Alfieri, difendendo la sua estraneità all'impresa, afferma categoricamente che "... siccome i mss. da esso lasciati in Parigi ... tutti trattavano di opinioni politiche ... Vittorio Alfieri ardisce asserire sull'onore suo, che egli non

avendo mai più avuta notizia di codesti manoscritti, non ha né direttamente né indirettamente presa nessunissima parte alla presente stampa" (6). Così, "le poète" avrebbe donato a Thiébaut qualcosa di cui egli stesso era stato privato ormai da gran tempo.

Ma è bene dire che quei manoscritti monsieur de Berneaud li aveva e come, tanto che nel 1834 ne prospettò la vendita a Xavier Fabre che tuttavia li rifiutò: e non fu solo per la cifra elevata che l'intimo amico di Alfieri ne aveva richiesta. Ma Arsenne Thiébaut trovò ugualmente un compratore, e dobbiamo a Roberto Marchetti il ritrovamento del manoscritto Della Tirannide conservato nella biblioteca della famiglia Ferrero - Ventimiglia di Torino. Sul v. del primo foglio leggiamo un 'messaggio' quanto mai illuminante del venditore: "Ce qui double le prix de ce manuscrit c'est de le tenir de Alfieri lui même. Il me le donna durant mon séjour à Florence, en 1803, époque où j'eus le bonheur de le voir presque journellement et de vivre dans son intimité. Arsenne Thiébaut de Berneaud" (7).

A sentire l'autore della Rélation, la prodigalità alfieriana non si ferma qui. Altri cadeaux "le poète" volle aggiungere al primo, ma il più importante deve essere ancora presentato. Alfieri lo ha lasciato per ultimo:

Voilà le brouillon autographe de la lettre que j'écrivis le 14 mars 1789 au roi Louis XVI, en lui envoyant mon Panégyrique de Trajan. Cette lettre, que très peu de personnes connaissent dans son entier, est demeurée sans effet. Je l'ai toujours regrettée non par amour propre, mais dans l'intérêt de la France et de l'humanité... (8).

Ma a trattenere Alfieri dalla divulgazione della famosa lettera, anch'essa venduta e ritrovata da Landranco Caretti nella Biblioteca del Burcardo a Roma (9), non fu certo il timore di nuocere agli interessi dei francesi, quanto piuttosto perché intimamente convinto e consapevole della inutilità del gesto. Egli desiderava solo uscire da quel "fetente ospedale, che rinserra gli incurabili e i pazzi." (10). Di parere diverso è invece Thiébaut allorché fa confessare a "le poète" di essersi allontanato da Parigi piangendo e di essere venuto a nascondere le sue lacrime sotto il cielo limpido della Toscana (11). Ora, tutto può aver fatto e detto Alfieri fuggendo da Parigi. Tutto. Imprecato e perfino bestemmiato, ma non certo pianto. E a Firenze egli non ha nascosto la sua disperazione, ma ha gridato tutta la sua ira, la sua rabbia in quel volumetto dall'eloquente titolo al quale l'autore volle affidare la sua vendetta nei confronti di un popolo i cui crimini lo facevano "fremere inorridire rabbrivire": il Misogallo, appunto. Premesse tutt'altro che di pace, dunque.

E dopo aver narrato la requisizione, il conte si rivolge al suo giovane amico francese in questi termini:

... je regrette les flots de bile, versés pendant de longues années, sous toutes les formes et dans tous les styles sur la généralité de votre nation ... Je me fais en ce jour, que je n'oublierai jamais, un devoir de m'en excuser ... je fais plus, je vous remercie de m'avoir ouverte une voie aussi sûre de réconciliation avec moi même (12).

Alfieri ultimo atto.

Al cospetto di un francese rinnega le sue idee e i suoi scritti. Pari a un fanatico, a un miope della storia, le sue pagine, generate dall'odio e dalla bile, devono essere distrutte, dimenticate insieme a quegli strumenti di cui egli le ha fornite per meglio colpire l'oggetto della sua animosità: la forma e lo stile non sono infatti meno pericolosi del contenuto.

Così, la resa è ormai completa.

Alfieri, il misogallico Alfieri, è stato vinto, piegato, recuperato alla causa francese, dispiaciuto, dolente e vergognoso di aver condotto una battaglia solitaria a colpi di penna anziché di spada e, magari, perché no, al servizio dei francesi.

Ma le cose non stanno come vorrebbe monsieur de Berneaud, giacché le testimonianze di una gallofobia a oltranza non sono poche. Senza soffermarci su quanto ricorda Gino Capponi a proposito degli insulti di cui Alfieri ricopriva i "giacobini messi alla gogna nei monarchici furori del 1799" (13), perché troppo lontano nel tempo, basti per tutto ricordare l'atmosfera che si respirava a Palazzo Gianfigliuzzi proprio nei giorni dell'abiura. E, eloquente in tal senso, è una lettera scritta da Luisa Albany agli amici di Siena: "Nous allons voir ici un frère de Bonaparte qui à épousé Melle Beauharnais ... Il a défendue les gazettes anglaises, et à rétabli les Académis Française, Sciences, et Belle Lettres. Il va rétabli les mareshaux de France: peu à peu tout reviendra, excepté ceu qui ont été sacrifiés à la fureur des cannibales. Il est cependant horrible à penser que tant de sang répandu n'a servi qu'à établir les trone d'un tyran, tant de beaux sentiments exprimés pour faire le contraire de ce qu'on a dit" (14). E se questo è quanto Luisa Stolberg scrive l'11 febbraio del 1803, mal si concilia con il *mea culpa* del 'pentito' Alfieri. Il quale, da parte sua, incurante delle rappresaglie in cui poteva incorrere, e non sarebbe stata la prima volta (15), manifestava pubblicamente i suoi sentimenti dicendo "cose da stordire contro Bonaparte e tutti i francesi" (16).

Quel "salotto sul Lungarno" era un punto di riferimento per le persone colte, purché non francesi e neppure inglesi, e se il "conte non riceve", non così la contessa che altrimenti sarebbe forse morta di tristezza visto che "le poète" a mala pena alzava gli occhi dai suoi libri. Così le idee politiche degli inquilini di Palazzo Gianfigliuzzi erano più che note e Alfieri niente faceva per correggere l'opinione che di lui molti si erano fatta.

Ma a questo ha pensato, appunto, Arsenne Thiébaud de Berneaud riconsegnando alla storia un Alfieri 'pentito', non meno che 'pazzo'. La pazzia e non una banale gotta avrebbe infatti stroncato un uomo nel quale genio e follia non potevano, e non dovevano nelle intenzioni di Thiébaud, andare disgiunti. Nutrito dall'odio e dalla bile, inavvicinabile nel chiuso del suo misantropismo, eccentrico nei suoi atteggiamenti, consunto dallo studio dissennato, orgoglioso del suo *contemptus mundi*, come poteva un sì fatto individuo soccombere di fronte a una semplice gotta? Non nel fisico doveva risiedere dunque la vera malattia del conte, ma nella sua psiche, nel suo carattere viscerale e fin troppo appassionato. Quindi se è vero che alla morte l'uomo si prepara vivendo, come era mai possibile che Alfieri, la cui esistenza era stata fin troppo "orageuse" avesse potuto avere in sorte un *exitus* così tranquillo quale noi invece sappiamo?

Umore e impazienza sono infatti le coordinate nelle quali si snodano gli ultimi giorni del poeta. Un'inquietudine crescente e difficile a calmare se non con l'oppio, si sostituisce al più prosaico dolor di viscere, e la morte, tanto più solitaria quanto più inattesa, si fa, essa stessa, triste spettacolo a cui bisogna assistere. E Alfieri ne è il primo attore:

Tout à coup le puissant narcotique, troublant le calme se mit à agir d'une manière facheuse. Alfieri se plaignit d'une horrible fatigue; son visage s'empourpra; ses yeux s'ouvrirent très grands, il devint fixes, l'inquiétude agitait ses bras et ses jambes, les hallucinations l'augmenterent et firent crindre la paralysie du cervau; la voix devenue strident, saccadée, nous reedit plusieurs événements de la vie orageuse du grand poète ... sa vue ne tarda point à s'obscurcir, ses yeux à ses fermer, les extrémités inférieures à ses refroidir ... Les larmes roulaient sur tous les visages, en voyant les dernières étincelles du génie qui cherchent à combattre l'engourdissement progressif de la matière ... tandis qu'il rend un long et déchirant soupir: c'était le dernier: Alfieri n'était plus (17).

Si abbassa così il sipario su una pièce che, se non fosse stato per l'imprudenza del regista, ci avrebbe indotto a riconsiderare la figura di un uomo diversamente conosciuto. Dicevamo imprudenza. Sì, perché la smentita più clamorosa alle vicende narrate nella Rélation viene proprio dalla penna stessa di Thiébaud allorché, ignaro della perfida curiosità dei posteri, prega Pompilio Pozzetti, bibliotecario modenese, di favorirgli "alcune notizie su di questo gran poeta" (18). E come se non bastasse continua: "... ho bisogno dell'amicizia vostra per rendere almen utile alle due nazioni un libro fatto per mostrare il tragico italiano sotto il suo vero giorno" (19). Siamo nel 1807. E l'incauto Arsenne smentisce da subito quanto avrebbe scritto da lì a trenta anni, giacché la Rélation, priva di data, è tuttavia riconducibile agli anni intorno al 1837.

Così Arsenne Thiébaud de Berneaud ha costruito un falso, ha alterato la storia di un uomo nel duplice intento di giovare alla patria non meno che a se stesso, capovolgendo l'opinione che del tragico si era avuta e che lui, del resto, niente aveva fatto per correggerla. Anzi.

Tutti quei manoscritti che tanto generosamente il 'convertito' Alfieri avrebbe donato al giovane repubblicano, furono in realtà prelevati da uno di quei tanti depositi nei quali confluivano i materiali requisiti. Lo fece monsieur Ginguené prima, lo ha fatto Thiébaud dopo. Dopo, giacché mal si spiegherebbe il motivo per cui la Gigantea e la Nanea, poemi entrambi di Benedetto Arrighi, invece di trovarsi nelle mani di Thiébaud insieme al giudizio critico ad essi relativo (20) figurino, al contrario, proprio nella lista dei libri a suo tempo sottratti da Louis Ginguené (21).

Se Arsenne de Berneaud non si fosse trovato nell'occorrenza di vendere, egli forse non avrebbe mai scritto alcunché in proposito. Ma la necessità di compiere un tale passo deve averlo costretto a giustificare quanto era in suo possesso nel modo a lui più favorevole sia dal punto di vista economico sia da quello del prestigio personale.

Dalla penna dell'autore della Rélation esce dunque un Alfieri inedito e impensabile in questo suo estremo ravvedimento.

Che se fosse stato vero, i troppo creduli e zelanti posteri avrebbero dovuto rifare i conti non più con l'austero e intransigente fustigator di tiranni, bensì con un uomo capace di beffarsi allegramente di quanti quel suo misogallismo avevano preso fin troppo sul serio.

Ma non è così.

E il conte continua a non ricevere.

Carla DONI

NOTE

- (1) L'originale si conserva a Parigi presso la Biblioteca Mazarine (ms. 4445); fu pubblicato da A. Lombroso in Deux lettres historiques V. Alfieri à Louis XVI; O. Feuillet à Napoléon III, Roma, Tipografia del Senato, 1898.
- (2) J.M. Quérard, La France littéraire, Paris, Didot, 1838, t. IX, pp. 422-424.
- (3) A. Lombroso, cit., p. 15 sgg. "Sur le point de me retirer, Alfieri me renouvela le désir de me voir souvent; il m'en fit prendre de nouveau l'engagement. J'étais trop honoré pour ne point tenir parole, et me rendre exactement tous les jours après de lui" (A. Lombroso, cit., p. 17).

- (4) A. Lombroso, cit., pp. 17-18.
- (5) A. Lombroso, cit., p. 37 n. 16. L'autore della Rélation ha infatti corredato il suo scritto di alcune note che servono di richiamo e puntualizzazione al testo.
- (6) V. Alfieri, Vita scritta da esso, a cura di L. Fassò, Asti, Casa d'Alfieri 1951, vol. II, p. 299.
- (7) R. Marchetti, Nuovi manoscritti alfieriani, in "Annali Alfieriani" III (1983), pp. 69-72.
- (8) A. Lombroso, cit., p. 19.
- (9) L. Carretti, Due lettere alfieriane: tra inedito e romanzesco, in "Annali Alfieriani" IV (1985), pp. 7-13.
- (10) Vita IV 19.
- (11) "J'en fus profondément effrayé, je m'éloignai, en gémissant, d'un pays que j'amaï de prédilection, et je vins cacher mes larmes et mon désespoir sous le ciel paisible de la Toscane" (A. Lombroso, cit., p. 19).
- (12) A. Lombroso, cit., p. 20.
- (13) G. Capponi, Scritti editi e inediti, a cura di M. Tabarrini, Firenze, Barbera 1877, p. 15.
- (14) Lettres inédites de la comtesse D'Albany à ses amis des Siennese. Lettres à l'Archiprêtre Luti et à V. Mocenni (1802-1809) mises en ordre et publiées par L.G. Pélassier, Toulouse, Privat 1912, p. 56.
- (15) L'episodio è raccontato da Luisa D'Albany all'arciprete Luti: "Ils envoient formés une troupe a grand frais de tous le coquins possibles, qui volait tout le monde toutes les nuits, et jettoit des pierres aux voitures le soirs: ce qui est arrivé au poète il y a deux jours" (Lettres inédites, cit., p. 363).
- (16) G. Drei, Il regno d'Etruria (1801-1807), Modena, Società tipografica modenese 1935, p. 121.
- (17) A. Lombroso, cit., p. 26.
- (18) Biblioteca Universitaria di Bologna ms. 2087.
- (19) Ibidem.
- (20) A. Lombroso, cit., p. 26.

- (21) L'elenco si conserva presso la Biblioteca Mediceo Laurenziana di Firenze, allegato al ms. Alfieri 28¹. Redatto in francese, conferma quanto sempre sostenuto da Alfieri e cioè che i libri in esso contenuti, e che Ginguené voleva, appunto, restituire, rappresentavano solo la minima parte della sua ricca biblioteca, e non certo la più importante.

MADAME DE STAËL ET L'IDÉE D'OPINION PUBLIQUE

Dans les temps modernes, les gouvernements représentatifs ont besoin de l'opinion publique. Madame de Staël soutient cette idée avec éclat dans ses ouvrages politiques, en particulier dans les Considérations sur la Révolution française qui embrassent la période 1780-1816.

Elle en a acquis très jeune une vaste expérience. Elle a dix ans quand son père devient ministre en 1776, quinze quand il est renvoyé, vingt-deux quand il est rappelé au pouvoir, jouissant d'une énorme popularité. Le salon de sa mère, qui a largement travaillé à la gloire de Necker, aurait suffi à lui faire comprendre l'importance de l'opinion. Très tôt, elle constate le rôle des hommes de lettres, l'influence que la plume leur permet d'exercer. Le premier ministère de son père lui montre comment une fonction peut recevoir une légitimité populaire. A partir de 1786, elle a son propre salon, très politique. Elle devient écrivain et gagne une célébrité européenne. Quand elle commence les Considérations, en 1813, elle joue un rôle politique d'une importance indéniable. De plus, elle a souffert dans sa propre vie des persécutions dirigées contre les écrivains d'opposition. Elle sait que la liberté de l'opinion fait l'esprit national et qu'il faut instruire la masse ignorante pour qu'elle s'exprime autrement que par la violence.

Cet examen de l'opinion publique est un vaste un sujet chez un tel écrivain. Encore n'examinerons-nous pas toute son oeuvre, mais surtout les Considérations, ni tous les aspects du sujet. Par exemple, Delphine, roman de l'opinion privée, porte aussi sur l'opinion de classe et montre comment les deux peuvent s'associer pour ou contre le progrès. Nous ne parlerons pas non plus des idées de ses proches, Necker ou Benjamin Constant; Necker qui, dit-elle, "étudia constamment l'esprit public comme [une] boussole" (134).

Qui fait l'opinion en 1789 selon Madame de Staël? Il y a d'abord Versailles, la cour et le gouvernement qui s'y trouve concentré. Les ministres sont nommés par la faveur et nomment et renvoient à leur tour qui peut plaire ou déplaire. Ce n'est plus le règne des favorites; mais il n'en vaut guère mieux. Maurepas est présenté comme l'archétype du vieux courtisan, qui, pour trouver de l'argent, appelle des hommes remarquables, la trinité des bons ministres, Malesherbes, Turgot, Necker, et les fait rejeter capricieusement, croyant flatter ainsi "l'esprit public par de bons choix pour l'en priver ensuite" (84).

Les princes ne sortent presque jamais d'un monde qui les sépare de la nation et de l'opinion publique (1). L'étiquette, contredisant l'évolution du temps, accentue la coupure. Les courtisans se partagent en deux catégories, les grands seigneurs qui peuvent tout se permettre (beaucoup embrasseront le parti de la liberté) et ceux du second rang, plus redoutable, "essaim obscur qui s'accroche à la faveur pour en obtenir quelque don nouveau" (101). Envieux, ces derniers haïssent pour des "opinions dont la vie peut dépendre" et plus encore "pour toutes les combinaisons d'amour-propre", multipliées par Louis XIV et reprises par Napoléon (483). Ceux-là, plus âpres, furent dès l'origine hostiles à un ministre désintéressé, qui s'attaquait aux abus, et formèrent à la cour un second parti, fidèle à l'ancien régime (228). Elle montrera comment ils ont évolué sous l'emprise de Bonaparte ressuscitant les habitudes anciennes dans ce qu'elles avaient de plus mauvais, le crédit, l'intérêt, y joignant "le goût du pouvoir et la vanité qu'il inspire" aux "caractères plus forts et plus violents" des nouveaux arrivés (479).

Après Versailles, Paris, où, grâce à la concentration des talents, prennent naissance les idées qui se répandent dans tout le pays. La capitale possède un grand ascendant sur le pouvoir et sur la France unifiée par la monarchie absolue, qui a prudemment transformé les nobles en

courtisans ne séjournant pas dans leurs terres (96). Mais, entre les paysans et le pouvoir, il n'y a pas d'interprètes. Le peuple est gouverné de trop haut et de trop loin; il ne peut s'exprimer (98).

Les salons et les femmes occupent une place prépondérante. Sans rôle effectif dans la société politique, elles "dirigeaient chez elles presque toutes les conversations [...]. Les discussions sur les affaires publiques étaient [...] adoucies par elles, et souvent entremêlées de plaisanteries aimables et piquantes" (228).

Mais, dès 1789, il y eut une sorte de terrorisme dans la bonne compagnie, qui pratiquait, suivant les opinions, l'art de recevoir ou de bannir (2). Madame de Staël, qui parle peu de son ascendant personnel sur l'opinion, définit son rôle en disant qu'il lui arriva parfois, sous la Constituante, "par esprit d'entreprise, d'essayer quelques mélanges des deux partis, en faisant dîner ensemble les hommes les plus spirituels des bancs opposés" (229). Cet accord ne put se renouveler souvent, les événements devenant trop graves et séparant de plus en plus les partis. On relève là une conduite habituelle à Madame de Staël: faire de son salon un lieu de confrontation et de conciliation des intelligences et des opinions, ce qui lui vaudra à partir de 1795 de sérieux ennuis et finalement l'exil, chacun la prenant pour traître à sa cause.

On parle beaucoup dans les salons, en attendant de beaucoup écrire dans les journaux, mais il n'y a pas de lieu d'expression pour les ministres. Madame de Staël y insiste avec force. Or la politique de Necker, en exaspérant toutes sortes d'intérêts particuliers (3), provoque contre lui des pamphlets et des libelles encouragés par Maurepas jaloux de ce pouvoir issu de l'opinion et donc indépendant du sien. Necker ne peut y répondre, puisque, comme ministre d'un gouvernement absolu, en l'absence de tout système représentatif, il n'a d'interlocuteur que le roi, et ne peut ni s'exprimer ni se défendre. C'est pourquoi, après sa démission en 1781, il publie son Compte rendu des finances de la France, seul moyen pour se justifier devant l'opinion.

Une parlement élu suppose, comme en Angleterre, des discours et des discussions entre les ministres et les députés. Madame de Staël, partisan déclaré d'une monarchie constitutionnelle puis de la république, s'est expliquée sur ce système dans lequel elle voit le moyen pour l'opinion publique de s'exprimer légalement en ménageant les droits des gouvernants et des gouvernés. Elle développe en 1800, dans De la littérature, une étude sur le rôle de l'éloquence dans les régimes parlementaires et son influence sur l'opinion; elle la considère comme le moyen républicain par excellence, le genre littéraire de l'avenir.

Autre particularité de la vie parisienne: à l'avènement de Louis XVI, les publicistes faisaient l'opinion publique depuis des années. C'est une nouvelle force avec laquelle il faut compter, qui cherche, bien souvent sans égards, à faire envisager par le roi "leur autorité comme une espèce d'article de foi" (82), ce que Louis XVI n'était pas préparé à admettre (4). Les monarchies sans constitution ne peuvent aller trop loin dans l'exercice du pouvoir sans se heurter à l'opinion (5). Or elle est devenue indispensable pour gouverner, puisque c'est elle qui, en accordant ou refusant le crédit, permet au gouvernement d'obtenir par l'emprunt l'argent nécessaire aux finances. Exemple: Necker fut appelé au pouvoir, parce que ses capacités financières inspiraient confiance aux banquiers, pendant que sa popularité agissait sur la nation: "Le crédit n'est que l'opinion appliquée aux affaires de finances" (79).

Trois fois, l'opinion publique porta Necker au pouvoir. Elle lui assura des triomphes populaires, eux-mêmes expression de l'opinion, récompense glorieuse. Madame de Staël en resta vivement frappée. Elle vit aussi l'opinion imposer les Etats généraux et bien d'autres changements. Il fallait "transiger avec l'esprit du temps" (6). Elle souligne qu'on ne pensait pas à renverser le trône, mais que l'opinion voulait la séparation des pouvoirs (148). Elle ne juge pas déshonorant pour le roi d'avoir auprès de lui une assemblée éclairée, représentative, qui le mettrait en contact avec le peuple en supprimant l'inutile théorie du droit divin. Mais alors les

esprits s'étaient si bien enflammés qu'on ne pouvait plus que "triumpher de l'opinion ou traiter avec elle" (149). Le roi avait le choix entre l'approbation populaire réglée et la force armée, en partie acquise aux idées nouvelles. L'opinion publique était si puissante que, selon Madame de Staël, "quand la plus énergique volonté des temps modernes, celle de Bonaparte, se serait trouvée sur le trône, elle se serait brisée contre [elle] au moment de l'ouverture des Etats généraux" (149).

En 1789, la liberté de la presse n'existe pas encore, au contraire de l'Angleterre et des Pays-Bas, dont les gouvernements représentatifs ne peuvent agir sans elle (7): dans la logique parlementaire, l'Assemblée constituante a institué la liberté de la presse, pour que le pouvoir représentatif ne soit pas anéanti (8). Les représentants du peuple, souligne Madame de Staël, "ne sont quelque chose que quand ils ont la nation derrière eux; mais, dès que cet appui leur manque, un bataillon de grenadiers est toujours plus fort qu'une assemblée de trois cents députés" (190), allusion au 18 Brumaire.

La censure préalable peut supprimer un bon ouvrage ou un mauvais écrit, mais les journaux, par nature éphémères, dépendent nécessairement du ministre dans les régimes absolus; "par ce moyen il est autant le maître de commander à l'opinion qu'aux troupes de ligne" (189). En effet, "la censure ne s'en tient pas à défendre, elle ordonne; car il faut dicter l'esprit dans lequel les feuilles publiques doivent être rédigées". Avant 1789, la presse politique ne pouvait exister. Cette direction de la pensée devint un fait avec les jacobins, qui exerçaient eux aussi un pouvoir arbitraire (9). Ce le sera plus encore avec Napoléon, et de façon plus systématique. Mais alors l'opinion publique est en dérive depuis l'échec du système parlementaire en 1792.

Dans les Circonstances actuelles qui peuvent achever la Révolution, écrit en 1798, non publié du vivant de l'auteur, et plus tard dans les Considérations, Madame de Staël établit la différence entre les livres d'une part, les journaux et les brochures de l'autre. Le livre, long à composer, ne peut concerner les événements immédiats ni exercer une influence rapide mais le journal, la brochure vite écrits font l'actualité. Ils peuvent modifier l'opinion par la manière dont ils rapportent à chaud ce qui se passe (10).

La position nuancée de Madame de Staël envers la presse provient de ce que, dans une situation si nouvelle, on n'avait pas prévu les attaques sans ménagements de certains journaux contre la vie publique et privée de leurs victimes. Elle estime que la Constituante a laissé une lacune en ne soumettant pas les délits de presse, "les écrits factieux", aux tribunaux (190). "Lorsque la curiosité pour les nouvelles ne peut se satisfaire qu'en recevant un appoint de mensonges; lorsqu'aucun événement n'est raconté sans être accompagné d'un sophisme, lorsque la réputation de chacun dépend d'une calomnie répandue dans des gazettes qui se multiplient de toutes parts, sans qu'on accorde à personne la possibilité de les réfuter; lorsque les opinions sur chaque circonstance, sur chaque ouvrage, sur chaque individu, sont soumises au mot d'ordre des journalistes, [...] c'est alors que l'art de l'imprimerie devient ce que l'on a dit du canon, la dernière raison des rois" (369) (11). L'écrivain prend en particulier la défense des femmes, attaquées (elle-même entre autres) avec moins de ménagements encore que les hommes, puisqu'elles ne sont rien dans la cité, qu'elles n'y ont aucun rôle, aucun pouvoir. Il faudra du temps pour qu'on se rende compte de la nécessité de légiférer, de créer le délit de diffamation avec poursuite devant les tribunaux, tout un arsenal qui, de nos jours, permet aux victimes de se défendre. Madame de Staël anticipe en demandant ce qui, pour nous, est devenu la norme.

Pour elle, l'année 1789 a été faite par l'opinion et non par des factions; presque aucun des événements qui suivirent cette heureuse année ne fut désiré par la nation dans son bon sens (278). Après le 10 Août, l'opinion sombra pour de nombreuses années et, même si elle retrouva sous le Directoire, une liberté, d'ailleurs menacée par les gouvernants et les factions, elle ne s'exprima plus avec la même franchise.

Avec la période napoléonienne, Madame de Staël estime que l'opinion publique est reconnue comme indispensable par un pouvoir absolu, mais qui va s'en servir comme jamais auparavant pour faire sa propagande par la manipulation. Bonaparte comprend très vite le pouvoir de l'opinion (12). La constitution de l'an VIII, en paralysant le fonctionnement des assemblées, l'empêche de s'exprimer. Au sommet de son pouvoir, il attache une grande importance "à l'art de guider l'esprit public par les gazettes", devenant à l'occasion journaliste lui-même. Exploitant la dérision et l'immoralité (369), il parvient à dépraver la presse. Il rétablit la censure et supprime un nombre grandissant de journaux de tous les partis, réduits à ne dire que ce qu'on leur laisse publier ou les contraint à imprimer.

La manière dont il dirige sa propagande est alors chose nouvelle et Madame de Staël note le danger pour l'opinion publique de s'anéantir. Bonaparte, allant au-delà de l'ancienne censure, a imposé aux écrivains une tâche difficile, combattre les principes libéraux de la Révolution et respecter les intérêts qu'elle avait créés, "de façon que la liberté fût anéantie, mais que les titres, les biens et les emplois des révolutionnaires fussent consacrés" (417). Il a utilisé certains écrivains pour commenter les événements et les pensées "avec d'autant plus d'impudence qu'il est interdit de leur répondre" (13). On en vit "tenter de faire une théorie abstraite du despotisme" ou louer le machiavélisme, le tout sans vérité, sans éloquence. Les "journaux, fidèles à l'esprit de servitude, trouvaient le moyen d'être fades à l'époque du bouleversement du monde" (418). De plus, ces journaux orientés d'une main ferme avaient tout pouvoir pour détruire une personne ou un livre (14). La littérature tomba dans la dépendance des services de police. Les Français se réfugièrent dans les sciences et l'érudition ou la poésie la plus flagorneuse (15).

Elle écrit tout cela entre la fin de l'Empire et le début de la Seconde Restauration, dans une époque troublée, où le pouvoir essaie de s'établir et de remettre de l'ordre. Quel ordre? Il faut effacer certaines conséquences de la Révolution et de l'Empire, sans contredire l'opinion qui a réimposé la constitution, le parlement, la monarchie limitée. Il reste pour Madame de Staël, spectateur attentif et inquiet, à souhaiter que les leçons du passé proche soient prises en compte (16) et que l'opinion publique occupe la place exacte qui lui revient, la plus importante, puisqu'elle est la condition même de la véritable démocratie.

Madame de Staël a pu mesurer le rôle nouveau de l'opinion publique, capable de faire tomber des régimes anciens et de modifier ou renverser des régimes représentatifs dans la légalité, suivant la nature bonne ou mauvaise des constitutions. L'opinion publique est le moyen par lequel la nation s'exprime. Pour cela elle doit jouir de toute la liberté possible. Pour la même raison, les écrivains doivent être libres eux aussi, car ils expriment l'opinion et la guident. Ceci est un autre sujet, conséquence ou complément de celui qui traite de l'opinion publique (17). Selon Madame de Staël, la pensée est le plus bel instrument de la liberté, son meilleur garant, l'appui nécessaire à tout pouvoir libre pour le conserver et le faire progresser.

Simone BALAYÉ

NOTES

- (1) "La cour leur paraît le centre de tout, et ils sont eux-mêmes à leurs yeux le centre de la cour" (110), "Les courtisans se placent d'ordinaire entre le prince et la nation, comme un écho trompeur qui altère ce qu'il répète" (153). - Les références aux Considérations renvoient à la réédition par Jacques Godechot, Paris, Tallandier, 1983.
- (2) 481. Mme de Staël mettra en scène de ces moments dans Delphine.
- (3) "L'intérêt seul de la nation était sans force" (92).
- (4) "Dans les gouvernements arbitraires, les rois, même les meilleurs, ont de la peine à comprendre l'importance que chaque homme doit attacher à l'estime publique" (110).
- (5) "Un roi absolu "aurait tort d'essayer jusqu'à quel point le peuple supporterait ses fautes. Personne ne doit faire tout ce qu'il peut, surtout sur un terrain aussi chancelant que celui de l'autorité arbitraire dans un pays éclairé" (98).
- (6) 134. Necker voyait une partie des nobles et du clergé partager sa propre pensée, tout en faisant face à l'opposition des privilégiés: "Tous ceux et toutes celles qui, dans la haute compagnie de France, influaient sur l'opinion, parlaient vivement en faveur de la cause de la nation: la mode était dans ce sens, ajoute Mme de Staël, non sans un grain d'ironie; c'était le résultat de tout le 18^e siècle, et les vieux préjugés, qui combattaient encore pour les anciennes institutions, avaient beaucoup moins de force alors, qu'ils n'en ont eu à aucune époque pendant les vingt-cinq années suivantes. Enfin, l'ascendant de l'esprit public était tel qu'il entraîna le parlement lui-même", de tous les corps de l'État, le défenseur le plus ardent des anciens usages. Lui aussi céda à la force de l'opinion (135).
- (7) "La gazette de la cour, dans les monarchies absolues, suffit à la publication des nouvelles officielles; mais pour que toute une nation lise chaque jour des discussions sur les affaires publiques, il faut qu'elle considère les affaires publiques comme les siennes (189)".
- (8) 188 et ss.. La presse est "une puissance morale qui leur sert à balancer la force physique de l'autorité à laquelle les soldats obéissent, et cette force morale consiste toute entière dans l'action de l'esprit public par la liberté de la presse. Le pouvoir qui donne les places est tout, du moment que l'opinion qui distribue la considération n'est plus rien" (190).
- (9) "La terrible secte des jacobins prétendit dans la suite établir la liberté par le despotisme, et de ce système sont sortis tous les forfaits" (191).
- (10) "La liberté des journaux diffère à plusieurs égards de celle des livres. Les journaux annoncent les nouvelles dont toutes les classes de personnes sont avides, et la découverte de l'imprimerie, loin d'être, comme on l'a dit, la sauvegarde de la liberté, serait l'arme la plus terrible du despotisme, si les journaux qui sont la seule lecture des trois quarts de la nation étaient exclusivement soumis à l'autorité" (368).

- (11) Elle examine aussi une question intéressante, la suspension momentanée de la liberté de la presse dans les temps dangereux. Elle s'y refuse, "comme le seul droit dont tous les autres dépendent", mais elle fait une exception, "quand les étrangers sont maîtres d'un pays", car rien alors ne permet une véritable existence politique: "Le seul intérêt de la nation opprimée est donc alors de recouvrer, s'il se peut, son indépendance; et, comme dans les prisons le silence apaise plus les geôliers que la plainte, il faut se taire tant que les verroux sont fermés tout à la fois sur le sentiment et sur la pensée" (190). Elle ne va pas plus loin dans cette direction de pensée née d'une condition qu'elle a vu vivre et qu'elle a vécue dans plusieurs pays, et Genève et la France et l'Allemagne et l'Italie. Il est évident qu'il ne reste plus alors que la clandestinité; y a-t-elle pensé? était-il encore trop tôt pour pareille prise de position, conséquence logique de ses propres opinions?
- (12) Il la ménagea avant le 18 Brumaire en profitant de l'immense lassitude de la nation: "C'est presque toujours après de longs troubles civils que la tyrannie s'établit, parce qu'elle offre à tous les partis épuisés et craintifs l'espoir de trouver en elle un abri" (365). "La génération qui a eu part à de grands troubles civils, n'est presque jamais capable d'établir la liberté: elle est trop souillée pour accomplir une oeuvre aussi pure" (357).
- (13) 587. Mme de Staël développe à la suite: "C'est consacrer l'art d'écrire à la destruction de la pensée, et la publicité même aux ténèbres. Quand on veut commander sans la loi, il ne faut s'appuyer que sur la force, et non sur des arguments; car, bien qu'il soit défendu de les réfuter, la fausseté palpable de ces arguments donne envie de les combattre; et pour bien faire taire les hommes, le mieux est encore de ne pas leur parler" (587).
- (14) "On ne pouvait jouir d'aucune gloire littéraire dans son pays, quand des journaux aussi multipliés que sous un gouvernement libre, et néanmoins soumis tous au même langage, vous harcelaient de leurs plaisanteries de commande" (419).
- (15) "L'art d'écrire en prose, inséparable de la pensée, embrasse nécessairement toute la sphère des idées; et, quand on condamne des hommes de lettres à tourner dans le cercle des madrigaux et des idylles, on leur donne aisément le vertige de la flatterie" (417).
- (16) "Le public a plus d'esprit qu'aucun individu maintenant, et les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances" (360). Pourtant, elle a peur, non plus du despotisme mais de l'intrigue, des flatteurs du pouvoir, toujours prêts à changer d'opinion et de parti. "Les ruses de l'intrigue se mêlant maintenant à la littérature comme à tout le reste, il n'y a pas une possibilité pour un pauvre lecteur du français, d'apprendre jamais autre chose que ce qu'il convient de dire et non ce qui est" (590). Le pire sans doute est qu'on finit par s'habituer au despotisme "comme aux terribles lois de la nature, la maladie et la mort" (419).
- (17) Voir Simone Balayé, Madame de Staël: Lumières et Liberté, Paris, Klincksieck, 1979, chapitre III.

LINGUET ET L'APPEL À L'OPINION

"L'opinion est une chimère, son effet une réalité"
Chevalier de Bruix

Simon-Nicolas Linguet est contemporain de ce moment où l'opinion en France, après avoir été, sous l'étroit contrôle de la monarchie, un instrument de règne, passe à l'opposition et devient un contre-pouvoir efficace. Témoin perspicace et indigné de cette évolution, Linguet apparaît tout à la fois comme un théoricien et un adversaire de l'opinion.

Cela explique l'aspect curieux et au prime abord contradictoire de ses Annales, qui à la veille de la Révolution en appellent à l'opinion pour condamner ce que l'on définit comme Opinion.

L'appel à l'opinion

Le célèbre journal de Linguet reparait en octobre 1787, après une longue interruption due à de nombreux déboires (1). Sa formule demeure cependant inchangée: c'est un journal de réflexion, nous dirions aujourd'hui d'opinion, dans lequel l'actualité n'occupe qu'une place négligeable. Alors que la presse provinciale et les grands journaux politiques (Journal de Genève, Gazette de Leyde, Courrier d'Avignon ...) se consacrent à la relation d'événements récents (actualité régionale, évolution des rapports diplomatiques et des conflits militaires, échos mondains ...), les Annales contiennent fort peu d'informations pures. L'événementiel, l'actualité, lorsqu'ils sont présents, ne sont jamais que le point de départ d'une réflexion et d'une interrogation. Le fonds du journal est constitué par des enquêtes, des dossiers (sur la pauvreté du bas-clergé, la précarité des conditions de vie des petits paysans, des ouvriers du textile ...), des dialogues avec les lecteurs, des parallèles entre époques différentes, l'analyse de discours et de textes divers ... Linguet, rédacteur unique, semble constamment occupé du souci de démontrer. Il s'agit pour lui, selon les sujets, de dénoncer, de proposer, d'annoncer des événements futurs, en nouant toujours un dialogue avec le public.

Ainsi Linguet s'emploie-t-il, dans de longs et parfois pesants articles, qui sont comme des plaidoiries, des prolongements de ses oeuvres maîtresses, à démontrer qu'il n'est pas un apologiste du despotisme, qu'il n'est pas à la solde du Ministère ou encore qu'il n'a pas tenu tel ou tel propos. Multipliant les renvois, les citations, Linguet veut établir qu'il n'a pas changé de sentiment, que les faits confirment ses prévisions. Il y a en effet un aspect prophétique dans le journalisme de Linguet, qui ne cesse d'annoncer à ses contemporains les dangers qui les menacent. On peut même voir, à cet égard, dans Linguet un prophète de la Révolution, dont il aperçoit les prémises dans l'effritement de l'autorité et l'audace des Parlements:

(...) c'est une subversion absolue que l'on prépare, c'est une destruction complète de tous les droits, de tous les principes à laquelle on travaille (2).

Mentor de l'autorité royale, défenseur zélé, systématique des ministères à poigne, au point de passer pour stipendié, Linguet ne se contente pas de relater l'actualité, il la sonde, l'interprète et la problématise:

Depuis dix ans je ne cesse de remarquer, et de faire remarquer au public la bizzarrerie des évènements dans cet étrange dix-huitième siècle. J'ai osé dire que la fin en seroit encore plus extraordinaire que ne l'a été son cours (3).

Voulant contribuer à prévenir les cataclysmes politiques, qu'il juge imminents, Linguet recherche et désigne les fauteurs de troubles; il mène ainsi inlassablement campagne contre les Parlements, qui frondent l'autorité royale. Il s'attache aussi à faire des propositions de réformes; dans le numéro 116 de ses Annales, par exemple, il ose proposer et légitimer une banqueroute royale, qui résoudrait selon lui le problème de la dette française.

Dans ses Annales, Linguet agit donc à la manière d'un Cassandre, d'une sentinelle avancée de la monarchie absolue. Il s'agit pour lui-on l'a vu-moins d'informer au sens usuel du terme que d'éclairer le public, de l'amener à réfléchir. Il s'agit encore d'alerter le public, de s'adresser de façon constante et insistante à l'opinion, d'argumenter avec elle, d'obtenir son adhésion. Ce projet journalistique particulier irrite les adversaires de Linguet, qui, comme l'avocat-général Séguier, voient en lui un homme aveuglé par l'esprit de système et qui a l'audace de tout vouloir régenter.

Délaissant en effet les thèmes lénifiants, l'auteur des Annales n'aborde pratiquement, en matière de politique, de société, d'économie, que des sujets explosifs et incite le lecteur, quand il ne le somme pas, à prendre parti, à se prononcer, à se faire une opinion. Pratiquant la polémique et l'invective, voire la provocation, Linguet va sans cesse à la rencontre du public, n'hésitant pas à l'affronter, en publiant par exemple des lettres qui lui sont hostiles. La formule journalistique des Annales, cette forme d'interpellation constante, est un acte de foi: Linguet croit en l'existence et l'importance de l'opinion. Mais, paradoxalement, ses Annales, instruisent le procès de l'opinion publique.

La condamnation de l'opinion publique

Les Annales prennent en effet presque systématiquement le contre-pied de la pensée de leur époque et sont comme une image inversée des goûts de la fin du XVIII^e siècle, étudiés notamment par R. Darnton dans La fin des Lumières. Linguet délaisse la plupart des sujets qui passionnent ses contemporains: le thème de la bienfaisance, si répandu dans les Gazettes et les Affiches n'est presque pas abordé, les nouvelles militaires, si développées dans les journaux politiques, sont quasiment absentes et Linguet se moque même de ceux qu'il appelle les "affamés de nouvelles" (4). Lorsqu'il examine les mêmes sujets que ses confrères, c'est souvent pour critiquer la manière dont ils sont traités; il ironise par exemple sur l'engouement des années 80 pour les expériences aérostatiques, le mesmérisme, les inventions utilitaires, l'Angleterre et l'Amérique. Il dénonce de même-et il nous faudra y revenir-les campagnes en faveur de l'abolition de l'esclavage, s'attaque aux notions-clefs de l'opinion publique en France (enthousiasme, bienfaisance, humanité, patriotisme, nation, liberté):

Le mot liberté a quelque chose de si flatteur: il est si doux d'une part, si aisé de l'autre de se distinguer dans le nombre de ses partisans: le développement vrai ou chimérique de ses prérogatives prête tant aux déclamations (...) (5).

Dans le même registre, Linguet note à propos des campagnes anti-esclavagistes:

Prétendus philosophes, votre enthousiasme s'évapore en faveur de ces étrangers que vous ne verrez jamais, pour qui il est plus que douteux que la restitution de la liberté fût un bien (6).

Directement ou indirectement - par le choix des thèmes qu'il traite ou écarte - Linguet rejette le message de l'opinion publique en même temps qu'il condamne les véhicules de celle-ci. On nous entretient trop souvent, se plaint-il, de faux problèmes ou de problèmes secondaires:

Les bilboquets, les pantins, l'électricité, le produit net, les ballons, le déficit ayant tour à tour exercé la sagacité Française (...) c'est aujourd'hui le rappel des Protestants qui absorbe l'attention de ces têtes sulphureuses si bien faites pour goûter la raison et quelquefois si promptes à la méconnoître (7).

Aussi est-ce avec beaucoup de sévérité que Linguet juge les activités des organismes responsables, selon lui, de l'uniformité et de la banalité de l'opinion publique. Il ne cesse de se moquer des académies et des sociétés savantes, "multipliées jusqu'au ridicule", dans lesquelles il ne voit que des institutions remarquables surtout par leur inutilité:

On a des patentes; on s'assemble: on propose, on donne des prix aussi mesquins que mal appliqués ou peu mérités (...) (8).

Il précise son accusation en commentant les désastres entraînés par la grêle au cours de l'été 1788 et en évoquant les secours apportés aux agriculteurs en cette occasion:

La compassion publique s'est émue: on leur a déjà procuré divers soulagemens, les hommes opulens ont donné de l'argent, et des grains, le gouvernement des lotteries, les comédiens des représentations. Les savans ont offert des leçons et promis des lumières: je ne sais si de cette dernière espèce d'assistance il y a beaucoup à espérer (9).

Dans le même sens, Linguet note à propos des lumières attendues des Académiciens dans le débat autour des Etats généraux: "Quant aux académiciens, je crois bien que leurs recherches ne seront pas fort fructueuses. S'il s'agissoit de déterminer la manière dont Apollon tenoit sa sistre dans l'assemblée des neuf Muses (...), ce seroit une belle occasion de faire briller la fastidieuse sagacité qui distingue ces compagnies" (10).

Linguet est encore plus dur à l'égard des journaux: ils occupent l'esprit de leurs lecteurs avec de faux problèmes, délaissant les problèmes de fond. Les commentaires des *Annales* sur l'affaire Hastings, vice-roi des Indes accusé de concussion, résument bien ce que Linguet pense de la presse de son temps. Il se refuse à suivre dans le détail le long feuilleton de ce procès, qui occupe dans la plupart des feuilles des dizaines de pages. C'est tout juste s'il lui consacre quelques pages méprisantes: on parle trop de cette affaire, pour répandre des rumeurs à la place d'informations sûres et en restant à la surface des choses. On condamne Hastings sans voir qu'il n'est que le représentant du système d'exploitation de l'Inde par les Anglais (11).

Les journaux se répétant les uns les autres vont répandre ces rumeurs et analyses superficielles. Linguet étaye ces accusations d'autres exemples: il note ainsi que la disparition de Buffon a suscité dans la presse des articles se ressemblant singulièrement, reprenant même des images identiques (Linguet est d'une aide précieuse lorsque l'on veut comprendre les allusions, les obscurités de la presse de 1788). Le détail mérite d'être relevé selon Linguet, qui y voit

l'illustration des mécanismes par lesquels s'élabore l'opinion publique. C'est des mêmes centres que partent l'information et les idées que l'on veut imposer, par la répétition, au public. Linguet plaisante de manière mordante sur l'utilisation faite de l'Eloge de d'Alembert:

Le discours ainsi célébré dans la société [de médecine] est communiqué avec discrétion aux journaux, aux gazettes, qui ne manquent pas d'en faire une mention flatteuse; peu à peu l'opinion s'établit, elle devient irréfutable. Un petit nombre de gens sensés rient tout bas de ces apothéoses: mais la multitude en est dupe: et il se trouve par là que la philosophie du jour nous ramène insensiblement à cette superstition dont elle s'est tant moquée, qui présentait autrefois à la vénération des peuples comme des reliques précieuses et sacrées, des dépouilles inconnues et des ossements sans valeur (12).

La répétition des mêmes idées, des mêmes terms, n'est pas innocente, elle correspond à ce que nos publicitaires appellent "le matraquage", elle donne force à des idées banales. Mais ces idées peuvent être dangereuses, poursuit Linguet, songeant aux idées politiques. Il y a, aux yeux de Linguet, un complot de l'opinion, ourdi par les parlementaires, systématiquement hostiles au pouvoir royal. L'opinion apparaît comme une redoutable arme politique: les journaux sélectionnent l'information, pire ils dénaturent tout en criant au despotisme au moment où, selon Linguet, la monarchie s'humanise. L'opinion publique n'est pas une manifestation de la vérité, elle écrase la vérité:

Loin de favoriser l'éruption de la vérité, ils [les bruits qu'on fait courir] l'étouffent sans retour. Ils parviennent à imposer silence aux honnêtes gens timides et consternés. Ils subjuguent les esprits légers, qui regardent ces faciles, et honteuses déclamations comme le triomphe de l'éloquence, comme les plus beaux monumens du patriotisme. Elles paroîtront donc avec le temps généralement approuvées parce qu'elles ne seront plus contredites ou désavouées. Elles paroîtront ratifiées par l'acclamation universelle (13).

Ainsi le discours de l'opinion publique est-il aux yeux de Linguet à la fois vain, car il ne va jamais au coeur des problèmes, et dangereux parce qu'il distrait et sape les bases de l'autorité. Linguet relève même dans les discours des ministres des concessions faites à l'esprit du temps. Mais, poursuivant sa réflexion radicale sur l'opinion publique, Linguet va plus loin et s'interroge (notamment dans un article de 1788): qu'est-ce que l'opinion publique?

L'appel à la soumission

Réfutant l'idéalisme de ceux qui, comme Necker, visé par un article du numéro 117, exaltent le rôle de l'opinion, Linguet affirme le caractère éminemment relatif et suspect de l'opinion: "il n'y a point d'opinion si généralement reçue qu'elle ne soit contredite" (14). Au reste, les personnes qui manifestent leur soutien à Christophe de Beaumont sont-elles l'opinion, ou celle-ci est-elle à chercher parmi les émeutiers parisiens de l'été 1788? Au fond, l'opinion, évoquée dans les circonstances les plus diverses, n'a pas de réalité: ce n'est pas ce que pense le public, ce n'est pas l'expression sacrée de la volonté générale. L'opinion ne pense pas, elle est dirigée, manipulée. Elle est essentiellement l'expression des intérêts politiques ou économiques des milieux privilégiés. Cette thèse sous-tend presque tous les articles des Annales consacrés aux Parlements. Ceux-ci se disent les défenseurs de la Nation contre le despotisme ministériel et les excès de

l'autorité royale, quand ils ne songent qu'à défendre leurs privilèges et à étendre leur pouvoir. La campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage inspire de même la plus vive méfiance à Linguet: elle est menée par des gens qui font assaut d'humanité et de générosité dans leurs discours et qui sont féroces en affaires. C'est d'ailleurs poussés par des calculs de rentabilité qu'ils proposent l'abolition de l'esclavage: tout bien considéré, le salarié est moins coûteux que l'esclave.

Le scepticisme de Linguet s'étend jusqu'à la notion cardinale dans l'opinion publique des années 80, de bienfaisance: la bienfaisance dispense les employeurs des devoirs qu'ils omettent de remplir en période de chômage à l'égard de leurs employés. Ce qui s'autoproclame "opinion publique" n'est pour Linguet que la caution morale, le paravent des intérêts des privilégiés, c'est ce que l'on appelle en termes marxistes "l'idéologie dominante". C'est, pour revenir à la pensée de Linguet, un artifice, un pur moyen dont les chantres de l'opinion se moquent bien d'ailleurs:

"Malheureux déclamateurs, vous vous targuez sans cesse de votre condescendance! A-t-on jamais manifesté un mépris plus ouvert, plus audacieux pour cette opinion et en même temps pour les bienséances, pour la raison, pour la vraie humanité qui devrait la diriger" (15).

Dès lors, la tâche de Linguet est d'avertir ses contemporains, et l'on retrouve ici l'idée d'appel au public. Il s'agit, en s'inspirant du "vrai patriotisme", de la "vraie philosophie", de dénoncer l'amalgame des intérêts généraux et des intérêts particuliers, les confusions savamment entretenues (assimilation des Parlements aux Communes anglaises). Il s'agit d'atteindre la "vraie opinion", le public des "observateurs impartiaux", des "gens honnêtes", de réveiller les personnes subjuguées par le discours de l'opinion dominante. Pour y parvenir, Linguet n'hésite pas à recourir aux procédés qu'il condamne sous la plume de ses adversaires. Linguet a compris l'importance des idées, le poids ou le pouvoir flétrissant de certains mots-clefs. Il sait en jouer lorsque, par exemple, défendant les édits du 8 mai 1788 sur les non-catholiques, il rend grâce à la "bienfaisance", à la "tendre humanité" du Ministère. Il est également d'une redoutable efficacité dans sa campagne anti-parlementaire, fondée sur le harcèlement, l'attaque masquée (attaquer le rôle judiciaire des Parlements pour les atteindre politiquement).

Linguet dénonce l'opinion mais l'utilise. C'est qu'elle est pour lui un moyen, une force dont on ne saurait se passer et qui trop souvent, malheureusement, fait défaut au bon droit:

(...) il n'y a pas de minute où je n'aie lieu de me convaincre que la chose souvent la plus dangereuse, et toujours la plus inutile (...), c'est d'avoir raison quand on n'a que raison. Dans ce meilleur des mondes, à cette fin du XVIIIème siècle, où l'on parle si haut, et si bien, de justice, de droit, d'opinion publique, la puissance fait tout, ainsi que disait ce bon et doux La Fontaine (16).

Ainsi Linguet milite-t-il ardemment, notamment dans les derniers numéros de 1788, pour la liberté de la presse et invite-t-il les gouvernants à s'occuper de l'opinion publique:

L'homme même le plus capricieux, le plus indépendant de tous en apparence, est peut-être le plus réellement subordonné à son influence physique: il le seroit encore plus à l'influence morale, si les législateurs savoient mettre en oeuvre ce ressort efficace, ou s'ils le vouloient, ou s'ils en avoient le temps. Il n'y a point de réforme qu'on ne fit adopter avec reconnaissance (...) d'après le vœu du plus grand nombre, et d'accord avec la véritable opinion publique.

Les gouvernements ont aujourd'hui un moyen facile, assuré, de parvenir à ce but: c'est de laisser la liberté à la presse: c'est d'accorder la franchise à cet instrument si simple et si ingénieux, qui multiplie la pensée comme les miroirs à facettes la lumière, en répétant les

images. L'usage momentané de la raison, et du raisonnement, dans un préambule de loi, dans un discours d'appareil, ne peut réduire au silence des factieux qui ne voient que leur intérêt, ni éclairer le peuple (...) C'est par l'impression qu'il faut l'instruire (17).

Avec ce texte curieux, aux accents inquiétants, on s'éloigne de la vision idéaliste de l'opinion publique, pour s'approcher de ce que nous appelons la propagande: l'opinion, sous le regard décapant de Linguet, cesse d'être un en-soi, une valeur morale, le fondement de toute saine politique, pour n'être plus qu'un moyen au service d'un pouvoir lucide.

Radicale, dialectique, se situant résolument dans l'ailleurs, la pensée de Linguet est de nature à surprendre, à dérouter, voire à irriter le lecteur. La lecture des Annales n'en est pas moins intéressante à plus d'un titre: elle nous permet de découvrir une des facettes de l'opinion à la veille de 1789 - ce que l'on pourrait appeler la contre-opinion -, elle facilite également le décryptage du discours de l'opinion (notamment des journaux) et provoque une réflexion critique sur ce que l'on appelle peut-être un peu rapidement l'opinion publique.

Mais par là l'analyse de Linguet ne vaut pas pour le seul XVIII^e siècle. Cela fait tout son intérêt et son originalité. Voltaire le notait déjà: "Linguet brûle mais il éclaire".

Christian ALBERTAN

NOTE

- (1) Pour tout ce qui concerne Linguet et notamment pour comprendre l'arrière-plan et la cohérence de ses écrits, il convient de se reporter à l'excellente biographie de Mme Darline Gay Levy, The ideas and careers of S.N.H. Linguet, University of Illinois Press, 1980 (malheureusement non encore traduite en français). On consultera également avec fruit l'ouvrage de Ginevra Conti Odorisio, S.N.H. Linguet, dall'Ancien Régime alla Rivoluzione, S.I. Giuffrè, 1976.
- (2) T. XV, n. 114, pp. 170-171.
- (3) T. XV, n. 119, p. 409.
- (4) T. XV, n. 113, p. 39.
- (5) T. XIII, n. 103, p. 487.
- (6) T. XV, n. 113, p. 38.
- (7) T. XIII, n. 99, p. 162.
- (8) T. XIII, n. 99, p. 208.
- (9) T. XV, n. 113, pp. 57-58.
- (10) T. XV, n. 113, p. 53.

- (11) T. XV, n. 102 et 103.
- (12) T. XV, n. 116, p. 192.
- (13) T. XV, n. 117, p. 306.
- (14) T. XV, n. 117, p. 300.
- (15) T. XV, n. 118, p. 348.
- (16) T. XV, n. 120, p. 493.
- (17) T. XV, n. 117, pp. 307-308.

**LA FORCE DE L'OPINION PUBLIQUE
DANS LE PROCESSUS RÉVOLUTIONNAIRE, VUE PAR UN ALLEMAND:
GEORGES FORSTER**

Dans le dernier quart du dix-huitième siècle, la France a été un pôle d'attraction pour les Allemands et on voit les voyages s'accélérer avec la Révolution française. Des voyageurs illustres comme Joachim Heinrich Campe, Georg Forster ou Alexandre de Humboldt parmi de nombreux autres, se rendent à Paris pour être les témoins d'un phénomène qu'ils jugent de grande importance et ne s'être encore jamais produit dans l'histoire. Ils ne vont pas à Paris pour décrire des monuments mais pour observer la Révolution, vivre directement l'histoire. Les récits de ces voyageurs ont eu un succès considérable en Allemagne, car ils répondaient au besoin d'information et à la curiosité du public. Même s'ils n'ont pas été conçus comme des écrits de propagande, ils ont fortement contribué à répandre de façon positive les idées de la Révolution française. Les impressions ainsi communiquées sont variables selon la période du voyage et les idées politiques des auteurs. Il y a néanmoins des constantes qui sont remarquables: non seulement ces récits donnent des témoignages concrets, décrivent les fêtes, les hommes de la Révolution, les débats de l'Assemblée, les séances du club, les scènes de la vie quotidienne, mais surtout, ces Allemands ont été frappés par un certain nombre de phénomènes qu'ils ont jugés spécifiques et qui sont la transformation du peuple de Paris par la Révolution ainsi que le rôle de capitale joué par Paris, coeur de l'opinion publique.

Parmi ces voyageurs, Georg Forster occupe une place remarquable par la profondeur de ses analyses et par le fait que son principal écrit sur la Révolution française, Parisische Umriss (1), a été écrit fin 1793, à une date où il n'y avait pratiquement plus d'étrangers à Paris, étant donné la vague de xénophobie. Mais Forster avait donné de telles preuves de sa fidélité à la Révolution française, qu'on n'avait pas hésité à lui confier des missions diplomatiques. Forster traite également de l'opinion publique dans deux autres textes: Französischer Enthusiasmus auf dem März- oder Föderationsfelde (2) relatant son passage à Paris en juillet 1790 et le fragment sans date Über die öffentliche Meinung (3). Le texte principal Parisische Umriss se présente sous forme de lettres que Forster écrivait pour la revue Friedenspräliminarien dirigée par L.F. Huber. La première de ces lettres date de son séjour à Pontarlier en octobre 1793; Forster poursuit ensuite la rédaction à Paris et la dernière lettre est achevée un mois avant sa mort, en décembre 1793.

Définition de l'opinion publique. En allemand comme en anglais, le terme réfère au mot latin opinio: "jugement incertain, non prouvé" ou "ce que pense la foule". Hobbes identifie conscience et opinion; son Etat fondé sur l'autorité d'un prince est dépendant des idées des sujets. Une expression intermédiaire entre le sens latin et celui-ci, public spirit prend naissance en Angleterre. En France, opinion publique est synonyme d'opinion populaire, née du bon sens et de la tradition. C'est avec les physiocrates que l'expression prend le sens "d'opinion éclairée par la discussion critique", résultant donc d'une réflexion générale. Sebastien Mercier qui reprend le concept distingue entre ceux qui gouvernent et les lettres: les uns déterminent l'opinion publique, les autres passent à la pratique; l'opinion est le fruit d'une réflexion éclairée publique, elle n'est pas déterminante, mais le despote éclairé doit en tenir compte. Quand J.-J. Rousseau utilise le concept dans Le Contrat social, il distingue entre l'opinion du public éclairé connue par la presse et les salons et dont l'influence est corruptrice et l'opinion des gens simples et bons. Il identifie l'opinion souveraine du peuple à l'opinion publique. Tandis que les physiocrates sont partisans d'un

absolutisme tempéré par une opinion publique critique. Rousseau est plutôt pour une démocratie directe ou la place publique doit décider de la constitution. Dans la Révolution française, on retrouve les deux conceptions: la Constitution de 1791 limite le principe de souveraineté par le Parlement qui est garant de l'opinion publique et le pouvoir politique est contrôlé par elle. Quant à G. Forster, il traduit opinion publique par öffentliche Meinung et il distingue bien ce concept de celui de Gemeingeist (esprit public). Öffentlich est ici la traduction de publica dans res publica. Chez Forster, cette notion est proche de celle de volonté générale que l'on trouve chez Rousseau. Mais ce dernier n'est pas pour le transfert de pouvoir, alors que Forster explique le succès de la démocratie représentative par l'opinion publique qui légitime la Révolution. En ce sens, elle n'est pas à confondre avec l'esprit public représentant l'attitude de l'individu travaillant spontanément pour le bien de la communauté.

Pour lui, l'opinion publique a pris une telle force à Paris pendant la Révolution que ce serait folie que de vouloir l'entraver. Le décret de la Convention Nationale que le gouvernement doit rester révolutionnaire jusqu'à la paix lui paraît l'expression la plus authentique de l'opinion publique qui estime que la Révolution doit durer jusqu'à ce qu'elle ait épuisé sa force. Cette force motrice n'est rien de purement intellectuel ni rien de purement raisonnable; elle est la force brute de la foule. Ainsi la Révolution ne peut être en tous points expliquée par les lois de la raison. Toutefois, on ne doit pas pour autant "méconnaître et compter pour rien l'admirable richesse d'idées, les vérités les plus sublimes de la raison, les multiples contacts et élans que permettent les sens humains les plus nobles, bref le grand spectacle de la lutte et de la naissance d'aussi nombreuses forces de l'esprit qui, dans ces occasions, tantôt sont réceptives et tantôt extériorisent" (4).

Depuis qu'il est à Paris, Forster considère l'opinion publique comme le moteur de la Révolution, il évoque tous les aspects qu'a pris la Révolution et estime que l'opinion publique a su gravir tous les échelons, qu'à chacun elle a su reconnaître l'erreur. Mais, si elle est une force qui agit dans la Révolution, elle ne saurait être prépondérante. En effet, si elle devenait prédominante, elle constituerait une entrave, dans la mesure où elle-même ne saurait faire progresser la Révolution. C'est cela qu'il veut dire quand il écrit: "Notre opinion publique est le produit de la réceptivité du peuple enrichi par les apports de tous les mouvements révolutionnaires passés" (5). Qui sait à quel point la Nation française est réceptive et à quel point les événements des quatre dernières années à pu aiguïser la part prise aux affaires publiques se rendra bien compte que la force d'une opinion publique fondée sur cette capacité morale peut opérer des miracles. Une injustice perd son caractère révoltant et arbitraire quand l'opinion publique estime qu'elle était nécessaire. La Convention Nationale règne par l'opinion, soit en s'adaptant à elle, soit en la déterminant. Ainsi, il y a unité entre la volonté populaire et la raison de représentants et c'est ce qui fait la force et la durée de la Révolution.

Dans un régime despotique, raison et volonté n'existent que dans la tête du prince et le peuple n'est qu'une masse sans vie, un corps mort qui ne fait qu'obéir. A Paris, "l'opinion publique est l'instrument de la Révolution et en même temps son âme" (6). Elle a commencé à s'exprimer dans les derniers temps de la Monarchie par le fait que la situation était favorable à la liberté de penser: la masse de connaissances concentrées dans la capitale, l'absence de préjugés, l'influence du mouvement d'indépendance de l'Amérique, la mauvaise conscience de la Cour qui allait faire faillite, l'impunité des auteurs de brochures politiques, tout cela a permis à la liberté de penser de se développer et à l'opinion publique de se former. C'est parce que Paris a été un centre des Lumières que ses habitants ont pu devenir réceptifs aux idéaux de la Révolution française. La curiosité des Parisiens a aiguïsé leur capacité de discernement et ils se sont formés par la fréquentation de la culture à un point qui n'est comparable à aucune autre ville; maintenant après

cinq ans de révolution, plus encore qu'avant. Les gens parlent politique avec justesse et clarté. Ceux qui ont défendu Molière, Régnard, Destouches, Marivaux, Racine, Corneille et Voltaire sont désormais réceptifs à la vérité. Forster cite tous les événements importants depuis le premier rassemblement des notables qui lui sont dûs et montre que c'est chaque fois l'opinion publique qui a été déterminante. Se développant et se purifiant constamment, l'opinion publique a préparé la chute des autorités et l'abolition des ordres; elle a fait naître cette véritable chrétienté de coeur que la Réforme allemande n'avait jamais réussi à instaurer. Grâce à elle, les représentants du peuple gouvernent sans contradiction l'ensemble de la Nation, ce qui signifie qu'elle est garante de la démocratie.

L'opinion publique, phénomène français. De nombreux voyageurs et Forster en particulier déplorent qu'il n'y ait pas d'opinion publique en Allemagne. Forster estime que tant que le peuple ne sera pas libéré, il n'y en aura pas. Dans *Über die öffentliche Meinung*, il rappelle que les Allemands ne constituent pas une Nation et que l'Allemagne manque d'une capitale qui pourrait jouer le rôle de Paris, Londres ou Rome. Or, une capitale qui sait donner le ton peut accélérer la maturité d'une nation. L'Allemagne reste très en retard par rapport aux pays qui ont une capitale. Il y a certes 7000 écrivains en Allemagne, mais il n'y règne ni esprit public, ni opinion publique. Il faut dire que sur ce point, Rebmann (7) n'est pas en accord avec lui et déplore cette suprématie, en concluant à l'unilatéralité et la pauvreté des idées. Il constate en Allemagne où il y a cinq ou six capitales et peut-être trois cents petites villes dont chacune est un centre des Lumières une saine émulation et l'absence d'un esprit partisan.

Le rôle de Paris est ainsi jugé très important par Forster. C'est cette ville qui détermine l'opinion publique et est le coeur de la Révolution et de la République. C'est là que se sont produits tous les grands événements de la Révolution. Paris est la tête dont partent tous les mouvements vers les provinces et vers laquelle reviennent les réactions en retour. Paris "pense, éprouve des sentiments, savoure et digère" pour tout le pays. C'est pourquoi les ennemis avaient eu raison de marcher sur Paris pour étouffer la Révolution. C'est Paris qui donne le ton, non seulement parce que c'est une grande ville, mais parce que la circulation des idées, du commerce et des hommes est encore insignifiante dans le reste du pays. Cette ville est la fierté de la Nation, l'étoile polaire de la République. C'est ici seulement que l'on trouve la lumière, la vie, l'invention et la connaissance. C'est là que sont créées les lois du goût et de la mode qui sont suivies en France et même en Europe. En ce qui concerne la République, Paris donne le ton grâce à la force de l'opinion publique. Rien ne prouve aussi clairement la maturité des Français pour une constitution républicaine que ce soit Paris qui ait donné le ton alors que cette ville était le siège du luxe le plus insolent et de la corruption des moeurs la plus débridée.

Paris devra rester le siège du gouvernement. L'ensemble de la population approuve ce qui s'y passe et toutes les tentatives d'opposer les départements à Paris ont échoué. De toutes façons, la concentration d'un demi-million d'habitants (en fait 700.000) constitue un bon baromètre. Le 31 mars et le 2 juin ont été l'oeuvre de la Commune de Paris qui a sauvé la Convention. C'est sous sa pression que 29 députés de la Gironde ont été arrêtés après quelques hésitations de la Convention, ce qui a permis le passage du pouvoir dans les mains des Jacobins. Forster termine son ouvrage en disant que Paris reste la carte de la Révolution et qu'elle fera perdre ses ennemis.

Si Paris peut jouer un tel rôle c'est qu'on y sent plus que partout ailleurs la participation populaire; Forster, comme d'autres, est conscient de la transformation du peuple parisien qu'il constate déjà lors de son premier voyage à Paris qui lui permet d'assister aux préparatifs de la fête du Champ de Mars le 14 juillet 1790 (8). Estimant que le peuple parisien représente l'ensemble de la Nation, il souligne l'enthousiasme de vingt-cinq millions d'hommes. C'est un

argument qu'il reprendra lors de la Révolution de Mayence pour convaincre ses concitoyens. Dans de nombreux discours, il souligne que la force de la révolution a déjà totalement transformé le peuple français et qu'elle pourra donc aussi transformer les Mayençais. D'autres voyageurs comme Campe ou Halem sont également frappés de trouver une collectivité populaire, concept encore chimérique pour l'Allemagne. Une des manifestations de cette transformation consiste en ce que le peuple français a conscience de ne pas travailler pour lui, mais pour la postérité. Forster est déjà frappé par cette nouvelle mentalité lors de la fête de la Fédération, Rebmann le constate encore en 1796: "*Nous voyons la cuisine* (en français) me disait récemment un Français à juste titre, *la postérité mangera le ragoût* (en français)" (9).

Ainsi frappés par l'existence d'un peuple en tant que communauté, les voyageurs se plaisent à décrire les scènes de rue et les lieux de Paris. Tous sont étonnés que l'on parle politique dans la rue et signalent que le rôle de l'opinion publique est d'éclairer le peuple afin qu'il puisse conserver les acquis révolutionnaires et consolider la liberté.

Les effets de l'opinion publique sur la marche de la Révolution. Les pas de géant de l'opinion publique sont manifestes quand on voit à quel point elle a renversé l'esprit régnant, en particulier l'égoïsme. Elle a préparé la chute des autorités et des classes: tout récemment, c'est elle qui a fait mourir en douceur le clergé et sa hiérarchie ainsi que la superstition qui a reçu si peu de nourriture qu'elle s'est éteinte d'elle-même. Ainsi, Forster estime que l'approfondissement de la conscience révolutionnaire est un facteur important de succès pour la Révolution. Il identifie l'opinion publique à la raison du peuple et à sa participation à la vie publique. La souveraineté populaire et la raison deviennent ainsi une seule et même chose, la raison s'identifie à la liberté et à l'égalité, elle perd son caractère abstrait et prend un contenu démocratique et révolutionnaire, étant désormais liée à la vie politique des masses. Forster qui avait douté de la raison humaine reprend confiance en elle grâce à la Révolution qui éveille les talents du peuple et permet aux capacités de l'homme de se développer.

La force de l'opinion publique enseigne à Forster ce qu'est la souveraineté populaire. Une des conséquences de cette orientation est une forte réaction contre le culte de la personnalité. Forster se refuse à considérer comme des demi-dieux ceux qui dirigent le mouvement révolutionnaire et il constate que l'opinion publique juge encore plus vite que le tribunal. La formule des représentants du peuple doit être celle-ci: "Que la République dure et que mon nom disparaisse" (12) et Forster cite cette parole de Danton: "Que la patrie soit sauvée et que mon nom soit flétri!" Forster a de plus en plus conscience que le sort de la Révolution ne dépend plus de ses meneurs, mais du peuple qui doit guider l'action: "Leur lumière ne luit que dans la masse où elle se multiplie vingt quatre millions de fois" (13). Il loue les hommes de la Montagne qui se comportent comme des serviteurs du peuple et non comme des despotes parce que la Révolution leur impose d'elle-même certains sacrifices et les rend vertueux. Administrant dans l'intérêt du peuple, ils ont l'appui de l'opinion publique, parce qu'ils sont des modèles d'abnégation et de simplicité républicaine. La Révolution tient sa grandeur du fait qu'elle ne sert pas la satisfaction des passions d'une poignée d'ambitieux, de ce qu'elle est indépendante de personnalités particulières. L'opinion publique est assez forte pour que les dirigeants soient à l'abri d'une corruption qui leur ferait trahir la Révolution.

Forster envisage déjà les aspects positifs de cette administration et il loue la politique de la Convention qui a pour conséquence l'abolition du luxe, la simplicité des mœurs et le respect de l'égalité. La Révolution opère le passage de l'égoïsme à l'altruisme, mettant ainsi l'homme sur la voie du bonheur. Jusqu'ici, on avait lié les notions de gain, de possession et de bonheur; l'opinion publique a détourné de l'esclavage par rapport aux choses mortes, à l'avidité du gain et à

l'avarice. Toute la politique financière de la Convention est allée dans ce sens; elle a enseigné à la nation entière à faire des sacrifices qui font que la propriété a perdu de son attrait de même que la fortune devient dangereuse. Ainsi le luxe a été banni et on vit dans une saine simplicité de mœurs. Forster approuve les mesures de Robespierre limitant la liberté économique qui avait engendré trop d'inégalités. Rendre la richesse inutilisable est un bon moyen d'apprendre à la mépriser. C'est en partant de ces considérations que Forster révisé totalement ses opinions sur le libéralisme économique. Il critique la richesse et sa mauvaise utilisation, estime qu'il est indispensable de limiter la liberté économique au profit de l'Etat, loue la Convention d'avoir interdit la spéculation et l'exportation des marchandises de première nécessité. Seule l'opinion publique permet de maintenir ces acquis et grâce à elle, les représentants du peuple règnent sans contradiction sur vingt quatre millions d'hommes. La démocratie lui paraît nécessaire à l'homme pour qu'il puisse se perfectionner. En s'éloignant du libéralisme, Forster en vient à la conception selon laquelle la liberté politique, comme l'égalité, doit transformer l'homme.

Conclusion. Ce texte se caractérise essentiellement par la foi qui y est constamment exprimée en la Révolution dont Forster ne cesse de noter les progrès. Il rappelle qu'on a cru un temps en Allemagne que la Révolution était inoffensive tant elle se déroulait dans le calme. L'expérience a malheureusement montré qu'elle ne pouvait pas progresser sans effusions de sang et elle est rapidement devenue violente. D'après certains, les troubles qui se produisent en France sont fomentés par les puissances qui ont intérêt à ce que la République s'écroule. Les résultats acquis devraient inciter ces mêmes puissances à réfléchir. S'il est vrai que la déclaration de guerre, l'exécution de Louis XVI et les dissensions de la Convention ont été provoquées par l'étranger, on notera combien maigres sont les résultats obtenus par cette politique machiavélique en comparaison des conquêtes de la Révolution dont le feu brûle et fait fondre tout ce qui se trouve sur son passage. Forster termine en disant qu'il est faux de croire que les événements sont dirigés de l'extérieur et que les gouvernants actuels mènent volontairement la France à sa perte, car tout espoir de soumettre à nouveau le pays au joug féodal est illusoire. En ce sens, ce texte est le plus révolutionnaire que Forster ait écrit. Selon lui, le but de la Révolution est la conquête de la liberté politique, condition première de la liberté de l'esprit qui est la seule véritable. Ce n'est que dans un Etat libre que la vertu peut se propager et que l'homme peut se perfectionner. Cette conception s'oppose à celle du classicisme allemand qui veut d'abord éduquer l'homme à la liberté avant de la lui accorder. Forster estime quant à lui que la Révolution crée un Etat dans lequel l'opinion publique devient souveraine et dans lequel la volonté du peuple peut s'exprimer conformément à la justice et à la raison.

Cette foi dans la victoire finale de la Révolution grâce au rôle important de l'opinion publique considérée comme un acquis fondamental de la Révolution est partagée par d'autres voyageurs comme Campe ou Halem et les relations les plus critiques se terminent par l'espoir de la victoire de la Révolution grâce à cette transformation du peuple. Seul, Rebmann met en doute cette transformation d'un peuple qu'il juge immoral et dépravé. Pour lui, la Révolution n'a pas encore su créer de nouveaux hommes et les dirigeants sont corrompus. Il faut dire qu'il est à Paris pendant le Directoire et que par ailleurs il pense que les hommes s'amélioreront peu à peu. La véritable liberté dépend pour lui de cette amélioration morale des hommes et il croit en cette amélioration car si les dirigeants sont corrompus, le peuple en revanche, ceux que l'on appelle la canaille ou les sans-culottes, précise-t-il, est le plus noble et le meilleur de toutes les nations et c'est grâce à la force de cette masse que la Révolution gagnera. Il est intéressant de voir qu'en dépit d'un raisonnement et d'une vision différents devant une réalité différente, Forster et Rebman

se rejoignent dans leur conviction que ce sont les masses populaires qui permettront la victoire finale de la Révolution.

Marita GILLI

NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Georg Forster, Parisische Umriss, in Sämmtliche Schriften, herausgegeben von dessen Tochter und begleitet mit einer Charakteristik von G.G. Gervinus, Leipzig, 1843, t. VI, p. 306.
- (2) Georg Forster, Französischer Enthusiasmus auf dem März-oder Föderationsfelde, in Erinnerungen aus dem Jahre 1790. In: G. Forster., Werke in vier Bänden, hg. v. G. Steiner, Insel. Vlg, Stuttgart 1970, III, p. 456.
- (3) Georg Forster, Über die öffentliche Meinung, in Sämmtliche Schriften, op. cit., t. V, p. 248.
- (4) Parisische Umriss, op. cit., p. 318.
- (5) Ibid., p. 310.
- (6) Ibid., p. 316.
- (7) Andreas Georg Friedrich Rebmann, Holland und Frankreich in Briefen, hg v. Hedwig Voegt, Rutten und Loenig, Berlin, 1981.
- (8) Cf. note 2.
- (9) A.G.F. Rebmann, op. cit., p. 241.
- (10) Joachim Heinrich Campe, Briefe aus Paris während der französischen Revolution geschrieben. Rutten und Loenig, Berlin, 1961.
- (11) Gerhard Anton von Halem, Blick auf einen Teil Deutschlands, der Schweiz und Frankreichs bei einer Reise vom Jahre 1790, Hambourg 1791.
- (12) Parisische Umriss, op. cit., p. 329.
- (13) Ibid., p. 328.

THOMAS PAINE ET L'OPINION PUBLIQUE

Dans un colloque consacré à "l'opinion publique", la présence de Thomas Paine s'impose. Ce professionnel des révolutions - qui participa à la Révolution américaine et la Révolution française et fit de son mieux pour fomentier une révolution en Angleterre - fut avant tout un publiciste et un journaliste. D'une certaine façon il incarne, je crois, le nouveau modèle de journaliste dont il est question dans d'autres communications.

Paine, qui était devenu célèbre à cause de son pamphlet Common Sense en 1776, visita la France pour la première fois en 1781, avec un émissaire venu chercher l'aide du gouvernement français dans la guerre contre les Anglais. Mais ce n'est que pendant un séjour de quatre mois en 1787 qu'il prit contact pour la première fois avec les milieux intellectuels. Ce séjour fut suivi d'autres, en 1789-90 et pendant le printemps et l'été de 1791. A cause du procès intenté contre lui en Angleterre après la publication de la deuxième partie des Droits de l'homme, il quitte ce pays en septembre 1792 pour la France, où il est élu député à la Convention et où il reste jusqu'en 1802. L'essentiel de son activité pendant cette période est bien connu, ainsi que ses écrits principaux, car il existe un nombre impressionnant de biographies de cet homme actif et passionné (1). Quand on y regarde de plus près cependant, on constate que des zones d'ombre existent. A part un article d'Aldridge, écrit il y a une trentaine d'années, portant sur les rapports entre Paine et Condorcet, personne ne s'est penché sur son activité journalistique en France. Il est par conséquent très difficile de savoir ce que Paine a effectivement écrit (2). Le problème se complique quand on sait que Paine connaissait très mal le français; ses articles furent donc écrits en anglais en ensuite traduits par Condorcet ou sa femme entre autres (3). Dans ces conditions il est difficile de juger de la part qu'il a prise dans certaines publications. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas d'édition complète de ses oeuvres (4).

Il est bien connu que le manifeste républicain, signé Achille Duchatellat, publié en 1791, fut effectivement écrit par Paine (5). Il est probable aussi que des articles dans des journaux comme Le patriote français de Brissot ou La bouche de fer de Bonneville sont également de lui. Il est intéressant de constater que son nom apparaît parmi les auteurs de La chronique du mois en mai 1792, quand il était encore en Angleterre, mais cela s'explique peut-être par le fait que c'est dans ce numéro que commence la publication de sa "Réponse à quatre questions sur les pouvoirs législatif et exécutif", traduit par Condorcet, qui date apparemment de 1791 (6). Plus tard, après sa sortie de prison en 1794, dans les longues années d'attente pour pouvoir rentrer en Amérique, il continue ses activités journalistiques, avec son ami Bonneville; mais ici encore des détails manquent. Un Anglais qui rend visite à Paine à Paris en 1802, nous informe qu'il écrivait souvent dans Le citoyen français avant "l'usurpation de Bonaparte", mais que depuis cet événement il s'en est retiré (7). Aucun article cependant n'y peut être clairement attribué à Paine. Il est évident qu'il reste une étude à faire sur Paine journaliste pendant la Révolution française.

Cela dit, nous pouvons, à partir des connaissances et des textes dont nous disposons, essayer de cerner le rapport de Thomas Paine à l'opinion publique. Une remarque s'impose d'emblée: l'activité essentielle de Paine depuis son arrivée en Amérique jusqu'à la fin de sa vie, c'est le journalisme. Ce n'est pas un penseur profond, c'est un publiciste, et il conçoit son rôle comme un double effort pour former l'opinion publique et pour faire appel à cette même opinion. Lui-même, comme bon nombre de ses contemporains (amis ou ennemis), considérait son pamphlet Common Sense comme facteur déterminant dans la décision des colons américains de rompre définitivement avec la Grande-Bretagne (8). Cet écrit aurait opéré un changement dans l'opinion publique, jusqu'alors hésitante à couper les ponts, et l'aurait convaincue de soutenir

massivement la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776. De même, sa série d'articles intitulée La crise américaine (traduite en français en 1793) a joué un rôle considérable en remontant le moral de ceux qui combattaient pour l'indépendance contre l'armée britannique.

On reconnaissait donc à Paine un rôle dans la formation de l'opinion publique. Et en France ce rôle fut considéré comme exemplaire. De façon générale, la liberté de la presse en Amérique, l'importance des journaux américains dans la bataille pour l'indépendance, et l'existence d'un public assez large et bien informé, sont perçus en quelque sorte comme des modèles par des intellectuels français au début de la Révolution. L'admiration pour les Américains - qui est souvent exprimée par Brissot entre autres - est bien connue, mais elle est rarement évoquée dans les études sur l'opinion publique. Cependant, le rôle des journaux américains est souligné par Condorcet dans son écrit sur "L'influence de la Révolution américaine sur l'Europe", qui date de 1786. Il loue la liberté de la presse dans la nouvelle république et l'importance du débat public pour emporter l'adhésion des citoyens: ainsi, "on a vu des discussions publiques détruire les préjugés et préparer aux vues sages de ces législations naissantes l'appui de l'opinion publique" (9). Plus tard, dans Le patriote français de Brissot nous trouvons des remarques semblables, comme par exemple celle-ci:

Beaucoup de gazettes américaines ne sont que des dépôts qui offrent chaque jour des connaissances nouvelles aux lecteurs; ainsi les gazettes sont elles la meilleure école pour les Américains; et voilà pourquoi vous trouvez même dans les forêts du Kentucky, des hommes instruits de ce qui se passe en Europe, et des découvertes dans les sciences (10).

De ce pays de fiers républicains éclairés qui participaient tous à la chose publique, Thomas Paine était en quelque sorte le symbole. D'ailleurs, le prospectus du Patriote français de 1789 se réfère explicitement aux gazettes sans lesquelles "la révolution de l'Amérique ... ne se serait jamais faite" et à leur rôle dans la diffusion du Common Sense qui "ranima les esprits abattus" (11).

Il ne faudrait pas non plus oublier la propagande gouvernementale française en faveur des colonies américaines pendant la guerre contre les Anglais, qui a fait connaître aux Français les arguments des Américains. La traduction de certains textes américains contre la tyrannie du roi Georges III fut une arme à double tranchant (12). C'était d'ailleurs l'opinion de Paine lui-même. Il écrit dans les Droits de l'homme que la publication en France des événements d'Amérique encouragera la résistance au pouvoir. Selon lui Vergennes avait dû céder à l'opinion publique et permettre la publication en France d'une traduction de la constitution américaine (13).

Le Nouveau Monde fournit donc le modèle d'une opinion publique constituée par la masse des citoyens, éclairée par une presse libre et par la discussion publique des problèmes. Un exemple en est le débat public sur la constitution américaine et surtout la série d'articles écrite pour la défendre et connue sous le nom des Federalist Papers. Ces articles sont traduits en français en 1792 et Le patriote français en recommande la lecture à la commission chargée de rédiger la constitution française (14).

Paine était non seulement en quelque sorte le représentant du modèle américain en France, mais lui-même exprimait inlassablement dans ses écrits les mêmes principes. Tout ce qu'il écrivait était conçu comme un appel à un public aussi large que possible et comme un moyen d'éclairer l'opinion publique (c'est-à-dire la masse des citoyens) et de la former. Il veillait par conséquent à la diffusion de ses ouvrages parmi un public très large. Lui-même procurait des éditions bon marché du Sens commun et surtout des Droits de l'homme en Angleterre, pour les mettre à la portée de tout le monde (15). Et c'est bien cela qui inquiéta les autorités anglaises et

qui mena à sa condamnation et à la répression féroce qui suivit. Pour Paine, la publicité est fondamentale. Comme il répète dans ses écrits, un débat totalement libre et aussi large que possible est indispensable. Il l'affirme par exemple au sujet de la nouvelle constitution française qui doit être soumise à l'approbation de l'opinion publique. Pour lui, on peut adopter ou la méthode américaine qui consiste à publier la constitution une fois entièrement rédigée, ou la méthode française de publication des travaux de la commission au fur et à mesure de sa rédaction. L'important est de soumettre la constitution à l'opinion publique et de lui laisser le temps de la discuter (16). On constate ici que ce qui compte pour lui est la publicité des débats et la possibilité pour l'opinion publique (c'est à dire l'opinion de tous les citoyens) de s'exprimer. Ce débat est important surtout pour emporter l'adhésion de tous les citoyens. Car si la minorité a la possibilité de s'exprimer librement et de voir son point de vue réfuté par des arguments raisonnables, elle se soumettra à l'opinion de la majorité (17). De cette façon, l'unité de la nation est assurée et on évitera l'esprit de faction et de parti. L'opinion publique, que Paine appelle aussi la volonté générale (18), s'oppose aux opinions individuelles qui deviennent dangereuses quand elles ne sont pas prises en compte. Mais une fois donnée la possibilité de s'exprimer, elles sont désamorcées. En 1792, il propose une convention nationale en Angleterre pour réformer les lois et rédiger une constitution. Il est convaincu que la majorité des opinions deviendra la règle pour tous et que "the individual opinion will quiet itself by having a centre to rest upon" (19).

Une lettre d'Angleterre dans Le Patriote français du 1^{er} août 1791, sur les émeutes à Birmingham pendant lesquelles le laboratoire de Priestley fut détruit, exprime le même point de vue. Cette lettre n'est pas signée mais elle représente bien les opinions de Paine, qui était en Angleterre à cette date. Le fanatisme et l'aveuglement des émeutiers sont expliqués par leur exclusion de la chose publique du fait qu'ils ne sont pas représentés au Parlement; "est-il étonnant dès lors qu'une telle population soit accessible à toutes les corruptions dangereuses?" (20). Si par contre les opinions peuvent s'exprimer librement et ouvertement, la raison l'emportera et tout le monde y adhèrera. Une opinion publique libre s'oppose ainsi à la formation de factions et de partis. L'opinion éclairée produit naturellement un consensus. Car Paine croit à la raison. Il est convaincu que la raison l'emportera toujours et qu'il suffit d'exposer les arguments de la raison pour garantir l'adhésion de l'opinion publique, c'est à dire l'opinion de la majorité. Et cette opinion de la majorité est aussi la volonté générale car elle incarne la raison et l'intérêt de tous.

Paine arrive ainsi à concilier l'opinion publique et le gouvernement représentatif, car cette opinion s'exprime naturellement dans des élections libres précédées d'un débat libre. Dans ces conditions, elle ne peut que suivre la voix de la raison. Mais quand elle n'est pas libre, dans un pays comme l'Angleterre, où la majorité est exclue du processus politique, elle peut facilement être trompée par des hommes sans scrupules. Paine a toujours, on le voit, devant les yeux la situation en Angleterre où ce qui est important, c'est le besoin de réformer la représentation parlementaire. Il est néanmoins intéressant de constater que pour lui cette opinion peut s'exprimer là où les opinions sont libres, c'est-à-dire dans les cafés. Dans sa lettre ouverte à l'Attorney General sur le procès intenté contre la deuxième partie des Droits de l'homme en 1792, il prétend que la seule façon d'obtenir une condamnation de son ouvrage est de soudoyer les jurés, car il a sondé l'opinion publique dans les cafés et il a constaté que la majorité approuvait l'ouvrage. Selon lui, l'écoute des conversations dans les cafés est "un moyen raisonnable" de sonder l'opinion (21). Il faut, je crois, lier cette affirmation à sa confiance en la raison. Là où la discussion est libre, la raison l'emportera toujours et l'opinion raisonnable rejoindra l'opinion de la majorité.

Il a, nous le voyons, une confiance absolue dans le bon sens de la masse des gens, et donc dans l'opinion publique. Lui-même prétendait n'exprimer, comme l'indiquait le titre de son pamphlet américain, que le bon sens, le sens commun immédiatement reconnaissable par tout le

monde pour peu qu'on se donnât la peine de réfléchir. Il écrivait, comme il se plaisait à le répéter dans ses écrits, pour tout le monde, "dans un langage aussi simple que l'ABC" (22). Et il signait ses articles sur la crise américaine "common sense". C'est d'ailleurs ainsi qu'il proposait de signer ses articles dans le journal Le Républicain en 1791. (En fait, aucun article n'est signé 'sens commun' car Paine repartit tout de suite en Angleterre et le journal ne connut que quatre numéros.) Ses arguments sont également simples et directs, et il manie souvent le ridicule, notamment pour dénoncer la monarchie héréditaire. L'évocation du spectacle d'un imbécile ou d'un enfant ayant la charge de gouverner un pays suffit au bon sens pour comprendre l'absurdité de ce système de gouvernement. Ses écrits sont semés d'affirmations répétant qu'il n'exprime que le bon sens et la raison. Ainsi dans Common Sense il commence le chapitre sur les affaires américaines en écrivant:

In the following pages I offer nothing more than simple facts, plain arguments, and common sense (23).

Et ce bon sens est bien incarné par l'opinion publique, car pour lui l'opinion à la différence des préjugés est le résultat de la raison et de la réflexion (24).

Mais il faut montrer aux citoyens ordinaires quel est le chemin indiqué par la raison. Il faut les éclairer pour les empêcher de tomber dans les pièges tendus par des hommes sans scrupules qui veulent les tromper. Pour lui, le problème fondamental est de vaincre l'ignorance. L'effort permanent de Paine pour éclairer le peuple se voit par exemple dans un ouvrage publié simultanément en Angleterre et en France, intitulé: Sermons civiques adressés au peuple, par Thomas Paine (25). Il déclare que le but de la publication est de persuader le peuple de faire usage de sa raison et de ses facultés critiques, pour juger par lui-même de ce qui est juste. Il condamne sévèrement ceux qui veulent empêcher le peuple de s'instruire, et oppose le comportement d'un peuple instruit avec l'ignorance des émeutiers de Birmingham (p. 13). Ce qui l'intéresse ici est surtout la lutte pour l'opinion publique en Angleterre, dans laquelle il s'opposait non seulement à Burke mais aussi à la propagande gouvernementale, et où, bien sûr, un des enjeux est la Révolution française. L'image de la Révolution dans l'opinion publique étrangère est d'ailleurs un de ses arguments quand il s'oppose à l'exécution du roi (26).

En France par contre l'opinion est libre de s'exprimer. D'ailleurs déjà en 1787 il estimait que le peuple français commençait à réfléchir tandis que le peuple anglais abandonnait ce privilège (27). Mais en France aussi le peuple a besoin d'être informé et éclairé. Paine écrit dans un Essai anti-monarchique à l'usage des nouveaux républicains, publié en 1792 dans La feuille villageoise et dans Le patriote français:

Pourquoi la royauté est-elle un gouvernement absurde et détestable? Pourquoi et comment la république est-elle un gouvernement conforme à la nature et à la raison? Aujourd'hui un Français doit se mettre en état de répondre nettement à ces deux questions. Car enfin, si vous êtes contents et libres, encore faut-il que vous sachiez pourquoi? (28).

Car une opinion publique éclairée est le meilleur soutien du gouvernement républicain juste, et un rempart contre l'esprit de parti et de faction qui veut la diviser. Malgré ses déceptions et malgré l'amertume qu'il finit par éprouver devant l'évolution de la situation en France, Paine ne perd jamais sa foi en le bon sens de la masse des hommes, qui suit toujours la voix de la raison. Ce qui mène à la catastrophe c'est l'esprit de faction qui suit des intérêts particuliers, tandis que

l'opinion publique, cette entité mythique, incarne la voix de la raison. Comme il écrit dans la deuxième partie des Droits de l'homme:

lorsque les affaires publiques sont soumises à la discussion, et l'opinion publique est libre, ses décisions ne sont jamais fausses, à moins qu'elles ne soient trop précipitées (29).

Ann THOMSON

NOTES

- (1) La biographie la plus détaillée reste celle de Moncure D. Conway, publiée en 1893; version française: Thomas Paine (1737-1809) et la révolution dans les deux mondes, 1900. Une des plus récentes est: Bernard Vincent, Thomas Paine ou la religion de la liberté, Paris, 1987.
- (2) Voir A. Aldridge, "Condorcet et Paine. Leurs rapports intellectuels", Revue de littérature comparée, janv.-mars 1958. Le livre de Conway fournit le plus de renseignements à ce sujet.
- (3) Voir l'article d'Aldridge, p. 64, et la Lettre de Thomas Paine au peuple français sur la journée du 18 fructidor, Paris, an VI, p. 12.
- (4) L'édition la plus récente, procurée par P. Foner en 1945, n'est pas complète et comporte des erreurs.
- (5) Voir E. Dumont, Souvenirs, 1832, p. 321-2.
- (6) Voir à ce sujet, A. Aldridge, art. cit., p. 57-59.
- (7) Henry Redhead Yorke, France in Eighteen Hundred and Two, éd. J.A.C. Sykes, Londres, 1906, p. 224.
- (8) Voir les témoignages cités par Conway, op. cit., p. 33, 143-4, et Dumont, op. cit., p. 319.
- (9) Condorcet, Oeuvres, éd. Arago, t. VIII, 1847, p. 16.
- (10) Le patriote français, Supplément au n° 244, 7 avril 1790, p. 6.
- (11) Prospectus, p. 2.
- (12) Voir La bouche de fer, n° 36, p. 559-60; et K. Baker, "Politics and Public Opinion Under the Old Regime: Some Reflections" in Press and Politics in Pre-Revolutionary France, éd. Jack R. Censer et Jeremy D. Popkin, 1987, p. 240.
- (13) Rights of Man, Penguin, 1969, p. 117.

- (14) Le patriote français, n° 1151, p. 384.
- (15) Voir par exemple, Paine, Letter Addressed to the Addressers (Works, éd. Foner, II, p. 488) ou Letter dans le National Intelligencer, 15 nov. 1802 (Works, éd. Foner, II, p. 910).
- (16) Reponse à quatre questions, dans La chronique du mois, mai 1792, IX.
- (17) Dissertation on First Principles of Government, Londres, 1795, p. 33.
- (18) Address to the Addressers (Works, éd. Foner, II, p. 504).
- (19) Ibid., p. 510.
- (20) Le patriote français, n° 722, p. 131.
- (21) Works, éd. Foner, II, p. 513.
- (22) La crise américaine, trad. fr., Paris, an II, p. 18.
- (23) Common Sense, Penguin, 1976, p. 81.
- (24) Rights of Man II, Preface (Penguin, 1969, p. 179-80).
- (25) Cet ouvrage est présenté comme une publication périodique. Je n'ai trouvé que le premier numéro, publié à Paris en 1792, en français.
- (26) Voir ses discours à la Convention nationale, le 15 janvier et le 19 janvier 1793.
- (27) Prospects on the Rubicon (Works, éd. Foner, II, p. 623).
- (28) Le patriote français, Supplément au n° 1167, p. 453-76.
- (29) Rights of Man, Penguin, 1969, p. 213.

COSCIENZA DI PUBBLICO, OPINIONE E COSA PUBBLICA: IL CASO DI GESTIONE DELL'OPÉRA (1779-1799)

"Oui, le Législateur avoit dit à l'Art Dramatique: sois libre; mai il lui avoit dit également: prospère. Il avoit dit à l'industrie: tu peux élever des théâtres ... mais il l'avoit soumise en même ... S'il n'osa dans le tems confier au despotisme royal, ce moyen si puissant de former, d'éclairer, de diriger l'opinion publique, craindroit-il aujourd'hui de confier à un Gouvernement républicain le soin de rendre ces établissements républicains?" (1). L'ideologia repubblicana sancì analogamente l'aspetto didascalico del teatro saldandolo intuitivamente con il rapporto tra opinione pubblica e politica di gestione del teatro, coinvolgendone anche aspetti modernamente economici e industriali e riconoscendo la causalità di un'opinione dapprima acquisita in quanto diritto, poi diretta e infine controllata.

Prima che la Rivoluzione evocasse il concetto di contenutismo teatrale (cui si oppose proprio la frivolezza e il 'consumismo' del teatro musicale (2)) fu paradossalmente proprio l'Opéra in quanto istituzione a proporre un primo caso di ricorso all'opinione in materia gestionale. Quale établissement reale ma 'pubblico', l'Opéra era passata infatti dal 1749 ad una gestione impresariale (sorta di appalto attraverso "lettres patentes" del re) fino al 1780 ("... il a toujours, sous l'agrément du Roi et la surveillance du ministère, appartenu au Corps de la Ville de Paris, qui l'a géré ou fait gérer"), mentre un sistema di pensioni durò fino al 1790 ("qu'il est retourné au Roi, jusqu'en 1790, époque à laquelle le Roi l'a abandonné de nouveau à l'administration municipale..." (3)).

Furono così estese al pubblico in quanto cittadinanza - e alla cittadinanza in quanto pubblico - tematiche quali il rapporto tra la libertà di amministrazione e la legge, il grado di incidenza del corpo lavoratori e addetti, il margine decisionale dell'impresario e infine la consapevolezza di un pubblico nei confronti di una 'cosa pubblica'. Tali concetti, contenenti in nuce anche il principio di persona fisica e persona giuridica di ognuna delle categorie, invocarono l'opinione attraverso il canale della pubblicazione a partire dagli anni '70. Prima di questi anni erano già apparsi, sempre pubblicati, memorie, promemoria, corrispondenze, petizioni, reclami i cui destinatari erano già il pubblico, gli "abbonati", "amatori", "azionisti" e infine il Comité de l'Opéra. Simili documenti - dai cui destinatari era per l'appunto possibile risalire alla formula gestionale - servirono infatti a creare una sensibilità all'opinione, ma non ne sollevarono doveri o diritti, come accade invece nei venti anni precedenti la Rivoluzione in materia di una istituzione la cui amministrazione già alle soglie della Comune oscilla tra il versante dell'appalto privato e quello della statalizzazione (4) (la stampa di rendiconto di bilancio, prodotti poi regolarmente dopo il 14 luglio, fa fede dell'avvenuto processo di interazione tra la cittadinanza, il fronte amministrativo e la ministerialità).

Alla svolta degli anni '70, non di certo causale, fa riscontro una sempre più incidente operatività del Comité de l'Opéra, organo competente dell'intero sistema Opéra, di fatto collegio con facoltà deliberative e giurisdizionali intese anche in materia 'scientifica' (il suo inserimento si estese fino alla censura dei temi, come nel caso del Tarare di Salieri-Beaumarchais, occasione in cui fu formalmente invocata l'opinione pubblica e coinvolta a tal fine la stampa (5)).

Nel graduale formarsi del concetto di opinione converge, accanto alla metamorfosi del tessuto sociale verso l'identità dei futuri citoyens (eredi morali della borghesia frequentatrice di caffè e caveaux coinvolta attraverso pamphlets), anche il sorgere del corporativismo di categoria lavorativa. Presso l'Opéra l'etichetta di sujets, già invalsa per fissare le contribuzioni o le partecipazioni agli utili delle gestioni impresariali, comincia a porsi quasi sindacalmente

nell'invocare un tribunale di opinione avverso le sopraffazioni dell'entrepreneur. La posizione giuridica dei sujets era infatti fondamentale nel sistema più o meno capitalistico dell'impresa, giacché è a tutti noto in quale misura la qualità di uno spettacolo dipenda da una eventuale cointeressenza degli operatori (e persino degli autori) e quanto direttamente questa incida su quella forma più elementare di opinione che è il 'gradimento' del pubblico.

Ciò vale a creare una triangolazione tra le due figure della gestione, impresario e operatori e il pubblico, dalla cui affluenza (schema indiretto di opinione) dipende la salute dell'impresa pubblica, come pure da cui è formato un tribunale collettivo che garantisce una circolazione di idee, ovvero un flusso di opinione (schema appunto definitivo di opinione, con coinvolgimento dei periodici). Questo secondo aspetto rende pertanto particolarmente tesa la contrapposizione tra dipendenti e gestione ufficiale nei reciproci margini di potere contrattuale una volta resi pubblici eventuali scandali amministrativi e comunque nella ripartizione di specifiche competenze e responsabilità, poiché di fatto l'Opéra è un bene pubblico.

All'interno di un simile campo di forze è singolare rilevare come il ruolo del Comité de l'Opéra si vada localizzando nella formazione dell'opinione di pubblico, filtro tra la volontà latente del re e l'impresario, filtro tra questi e il pubblico, convogliando di fatto l'opinione proprio nell'oggettivare uno spartiacque burocratico a garantire l'imparzialità di interessi. Va sottolineata in tal senso l'ambivalenza del Comité, che gravitò infatti, variando i giochi di interesse, dall'una o dall'altra delle parti, senza inoltrarsi a specchio di una rappresentanza.

Il corpus di documenti che ufficializzano all'opinione attraverso la pubblicazione questioni inerenti l'Opéra e la sua impresa consentono nello specifico di riconoscere il formarsi dell'opinione come effetto di nuove tendenze sociali e politiche apparentemente lontane e di tracciarne una sorta di topografia ad esse parallela.

Già nel 1779 un tribunale curiosamente istruito presso il Café du Caveau provoca uno tra i primi casi di divulgazione e appello all'opinione da parte di sujets vessati dall'impresario Sr. de Vismes (6) che avrebbe diffamato su giornali anche stranieri la loro immagine. Le carte non furono pubblicate - almeno apparentemente - dai sujets, bensì giunsero all'editore da "une main enconnue" e questi si fece carico di diffonderle "en les rendent publics par l'impression" sollecitando "qu'ils éclairent le Public sur cette affaire..." (nel documento si apprende come lo stesso 'processo' si sia svolto "Pardevant la Tournelle du Public"). Tutto il documento e la sfumatura di cospirazione e di eccezionalità (compresa una vignetta raffigurante un indice puntato) lasciano supporre quanto decisiva fosse la fase immediatamente precedente il 1784 quanto al peso di un pubblico quale fruitore non soltanto di uno spettacolo, ma già latentemente di un bene collettivo su cui si richiama la consapevolezza. La lettura dei vari Arrêts du Conseil, e soprattutto di quelli stilati nel 1784 (3 gennaio e 13 marzo) dichiara una volontà di rendere infatti sempre più pubblica e burocratica la regolamentazione del sistema amministrativo del teatro, che dalle formule - anche diverse - di azioni e di appalto impresariale passò ad una elargizione proporzionale di "pensioni" da parte del re (tornato in possesso dell'istituzione) agli addetti "afin d'exciter l'émulation des Sujets pour le service PUBLIC" (7). L'apparente regresso verso un monopolio monarchico si fondava di fatto sul riconoscimento dei sujets da un lato e del pubblico (giudicante e fruitore) dall'altro e identificava lo schema di un établissement public che la Comune, non senza esitazioni ideologiche e indeterminatezze di natura etica, avocherà a sé ma che non potrà che lasciare parzialmente al privato. Il modello instaurato dal re nel 1784 era infatti lontano dall'incoraggiare sistemi impresariali ben più lucrativi come fu tentato in extremis prima del 14 luglio da Viotti, che aspirava al recupero della piena gestione impresariale, unica che garantisse a suo avviso la conservazione del bene e la qualità estetica dello spettacolo. Viotti intrattenne faticose trattative leggibili nel carteggio intercorso con il re e con la ministerialità da

lui stesso poi volontariamente pubblicato nel medesimo intento di interessare il pubblico (8). Si comincia a percepire quell'ineludibile rapporto tra una formula 'assolutistica' di gestione (che opprime i sujets e ossequia piuttosto le leggi della speculazione dell'entrepreneur) e l'integrità del bene (impresa), che appunto proprio alla vigilia della Rivoluzione e forse a causa di una formula 'illuminata' di pensioni (troppo distante dall'essenza lucrativa della gestione stessa) andava arenandosi con il pauroso incremento del deficit. D'altro canto si andava evidenziando la necessità di un controllo gestionale tanto da parte dello 'stato' come da parte della cittadinanza (ormai in grado di esercitare opinione) nei confronti della 'cosa pubblica' Opéra. Ciò è evidente nel Compte Rendu au Public di Dorfeuille e Gaillard, impresari che dopo il 14 luglio ne assunsero la gestione (9). La pubblicazione di tali comptes rendus, che resero accessibili alla burocrazia statale e alla cittadinanza una supervisione sullo stato economico dell'impresa, accanto all'abolizione del sistema azionario, resero tale gestione particolarmente illuminata. Qui appare per la prima volta in documenti ufficiali la terminologia di "opinione pubblica", questa volta non per la stampa, ma contro una avversa politica di stampa.

Ciò non tolse definitivamente la probabilità di una opposizione tra impresari e operatori in periodo repubblicano. Come si apprende nel Mémoire pour le Sieur & Dame Chéron del 1790 (10), il sistema apparentemente equo di premi proporzionali ai premiers sujets, introdotto dal re e mantenuto poi negli anni rivoluzionari, non poteva però escludere applicazioni dispotiche dello stesso; qui l'amministrazione stessa ricorre alla pubblicazione di un "Mémoire" per additare al pubblico la vertenza. Il mémoire sottolinea come il meccanismo di controllo su cui era basata l'amministrazione dal 1784 - ovvero la clausola secondo cui i premiers sujets dovessero amministrare il teatro costituendo così anche una rappresentanza del Comité (11) - si volgesse contro l'equità da esso invocata essendosi ricostituita all'interno del Comité quella mentalità dispotica che giocava sul fraintendimento dell'autorità derivante dai regolamenti (12).

La formazione di opinione sul caso Opéra è ormai completo quanto al citato Tarare, ove il Comité indirizza a Beaumarchais una lettera (pubblicata) pregandolo di rispondere ufficialmente sui giornali (dallo spettacolo ai giornali, dai giornali al pubblico, dal pubblico al Comité, dal Comité all'autore, dall'autore al pubblico attraverso la stampa, si tratta di giocare unicamente sull'aspetto pubblico dell'istituzione).

Durante la Rivoluzione la diffusione dei principi sulla gestione teatrale e sul teatro quale mezzo didascalico di formazione dell'opinione sono trasmessi per mezzo del Discours occasionale tenuto ad assemblee e comunità e del Rapport, documento ufficiale che sostituisce il Compte rendu. Il primo coinvolge la sfumatura emozionale, il secondo individua i principi della regolamentazione dell'istituto subordinandoli però strettamente al resoconto di bilancio; da questo infatti discendono necessariamente considerazioni teoriche in ordine alla linea politica di razionalizzazione della gestione e moralizzazione dell'istituzione (il Rapport si lega ad una complessa gerarchia di competenze che interessano a raggio le maglie del governo fino al Corps Législatif).

La visione repubblicana del teatro muove dall'ambivalenza di averne riconosciuto il carattere di libera "commistione di talenti" governato da un meccanismo 'economico' di emulazione tra gli artisti mentre essi devono pur essere "precettori di morale". Al tempo stesso il teatro, pur non potendo essere uno stabilimento pubblico, presuppone un controllo da parte del governo "non-seulement sous les rapports des mœurs, mais encore sous celui de la prospérité" (13). Diversamente, però, il fallimento di un'impresa teatrale è vista soltanto come particolare, e non come universale (errore di capitalisti, che lasceranno il posto ad altre imprese migliori (14)) "Le Gouvernement n'a rien à y voir! ... la Constitution ... exige que le Gouvernement surveille les professions qui intéressent les MOEURS PUBLICS, la Santé, la Sureté des CITOYENS ...",

mentre è auspicata "la clameur de l'opinion publique qui peut seul articuler des plaintes et faire connoître les dangers" (15). Diversamente da tale posizione esposta da Framery, Leroux propone di includere altresì l'Opéra nell'amministrazione del Département des Etablissements Publics, giacché, quale "chose publique", essa deve appartenere alla Comune ("parce que le déficit est rempli par la Commune, et qu'il faut abandonner ou soutenir cet établissement, selon qu'il est nuisible, ou avantageux à la Commune" (16)). Leroux vi avverte però un paradosso etico, giacché, oltre a non essere un settore vitale o primario per la salute pubblica, l'Opéra è anche spettacolo più frivolo che non educativo, come invece è il teatro drammatico (si parla di una "magie inconnue", "une espèce d'ivresse qui porte son action sur les sens ...") il cui unico 'vantaggio' obiettivo è piuttosto di arricchire le casse della Comune e di attirare stranieri a Parigi con la sua fastosità.

Anche in Leroux resta lo straniamento tra utopica partecipazione del pubblico nell'esercizio dell'opinione e il demandarne facoltà di suffragio a rappresentanze deputate (17). Quasi romantico risulta pertanto lo Streben tra l'invocata "liberté" e "prosperité" dell'Opéra e il necessario intervento della "loi". Certamente la divaricazione tra pubblico elettivo e governo promotore sembra restare in rapporto conflittuale, mentre l'opinione liberamente formata e liberamente esercitata si mostra utopia, cedendo piuttosto a quella indotta o più scopertamente 'diretta'.

Cecilia CAMPA

NOTE

- (1) N.E. Framery, Sur les Théâtres. Discours lu à la Séance du Lycée des Arts, du 9 Pluviose, an 6. De l'Imprimerie du Lycée des Arts, p. 3.
- (2) Cfr. Municipalité de Paris - Administration des Etablissements Publics. Rapport sur l'Opéra, Présenté au Corps Municipal, le 17 Août 1791 Par J.J. Leroux ..., p. 36.
- (3) Ibidem, p. 35.
- (4) Si vedano ad esempio: Le Textier de Forge, Idées su l'Opéra, présentées à messieurs les souscripteurs ..., Londra 1790; anonimo Observations pour le sujets de l'Opéra ..., 1790; Petites observations sur deux grand théâtres ... (Par un sans coulottes), 1793; Causes de l'état actuel de pénurie du Théâtre ... an VIII ed altri simili.
- (5) Cfr. Lettre du Comité de l'Opéra à l'Auteur de Tarare, Paris, ce 7 Août 1790, pubblicato congiuntamente a Réponse de l'Auteur au Comité de l'Opéra, Paris, 10 Auguste 1790.
- (6) Instruction du Procès, entre les premiers sujets de l'Académie ... e Lettre des premiers sujets ... à M. Duval ..., par Ginguéné, 19 mars 1779.
- (7) Cfr. Mémoire pour le Sieur et Dame Chéron, premiers Sujets du Chant ... contre l'Administration de ladite Académie, à Paris, Grange, 1790, pp. 20 ss..

- (8) Cfr. l'intera documentazione pubblicata da Viotti tra il marzo e l'agosto 1789: Mémoire au Roi, concernant l'Exploitation ...; Correspondance du Sieur Viotti avec M. de Villedeuil, et avec Necker (estratti); Extrait de la Réponse de M. de Villedeuil ... e repliche, infine Lettre du Sieur Viotti au Comité de l'Opéra.
- (9) Dorfeuille & Gaillard, Compte Rendu au Public des Conditions auxquelles les Administrateurs ... acceptent de se charger de l'entreprise de l'Opéra, de l'Imprimerie de Cailleau, 1789.
- (10) Cfr. nota 7.
- (11) "le Comité ... est composé des Sujets principaux de l'Opéra, et chargé expressement de la régie", ibidem, p. 20.
- (12) Ibidem, Réflexions Générales. Effets de la Révolution, quant aux talents; despotisme sous lequel ils gémissent à l'Opéra, paragrafo primo.
- (13) N.E. Framery, op. cit., pp. 9-10.
- (14) "Et si ces entreprises se ruinent, qu'importe? ... celles ... laisseront la place à d'autres qui le seront mieux. C'est aux capitalistes ... à savoir s'ils placent bien leur confiance. S'ils se sont trompés, tant-pis pour eux ... Telles sont les fausses conséquences que l'on tire de ce faux principe, qu'une entreprise de théâtre rassemble à tout autre établissement ...", Ibidem, p. 10.
- (15) Ibidem, p. 14.
- (16) J.J. Leroux, op. cit., (cfr. nota 2), pp. 3-4.
- (17) "... ce Spectacle ... est véritablement un établissement public ... encore faudroit-il pour cela que le Département se substituât à la Municipalité qu'il tint les engagements pris envers les Sujets de l'Opéra, envers les Acteurs; disons envers le public qui veut un Opéra, parce que ce Spéctacle est infiniment utile ...", ibidem, p. 36.

Finito di stampare nel mese di ottobre 1993
Pubblicato con un parziale contributo del CNR

Redazione: Alberto Postigliola, via Città di Castello, 13, 00191 Roma